This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER LIBRARY
HX PP1Y 6

Fr 27.25

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

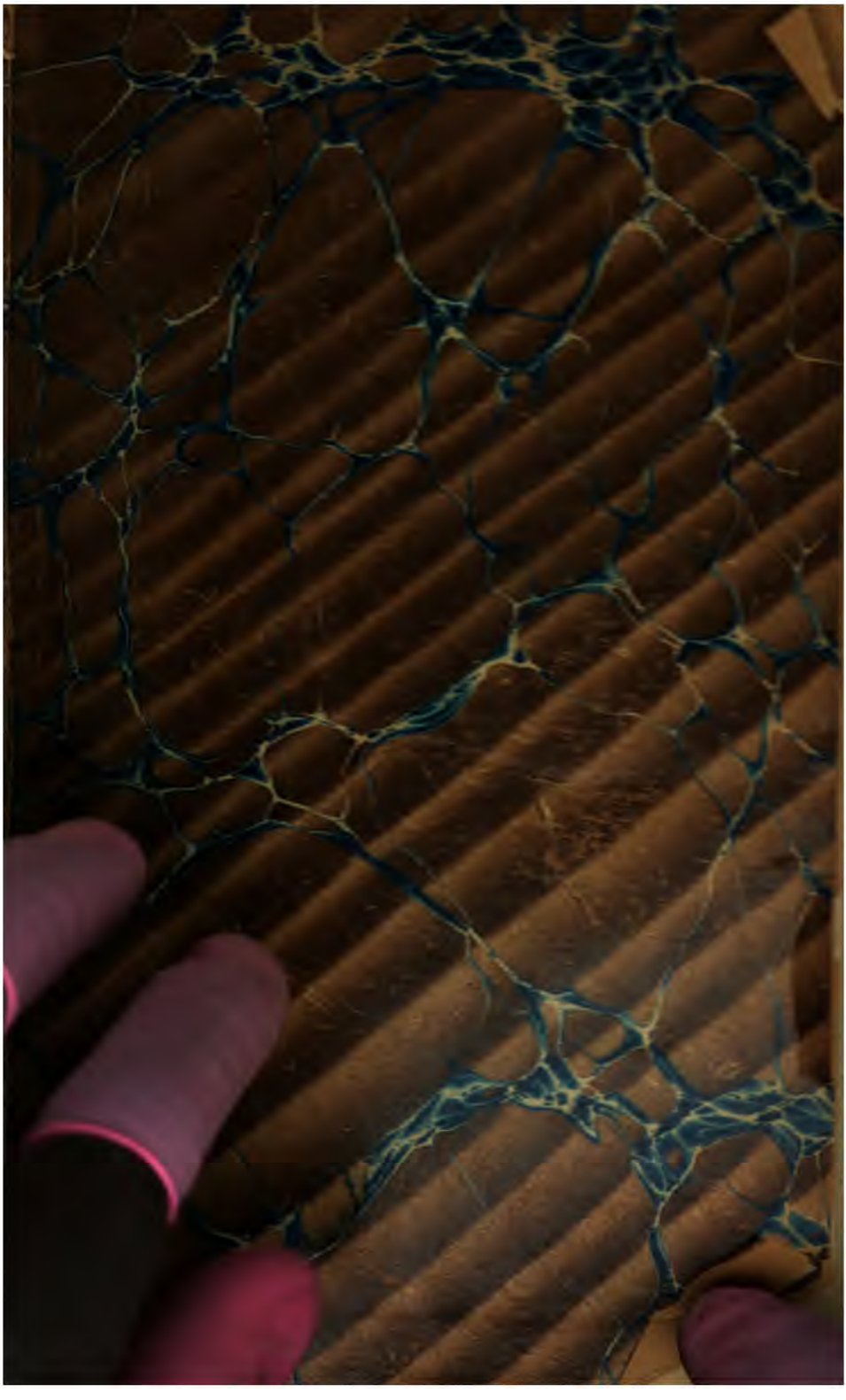

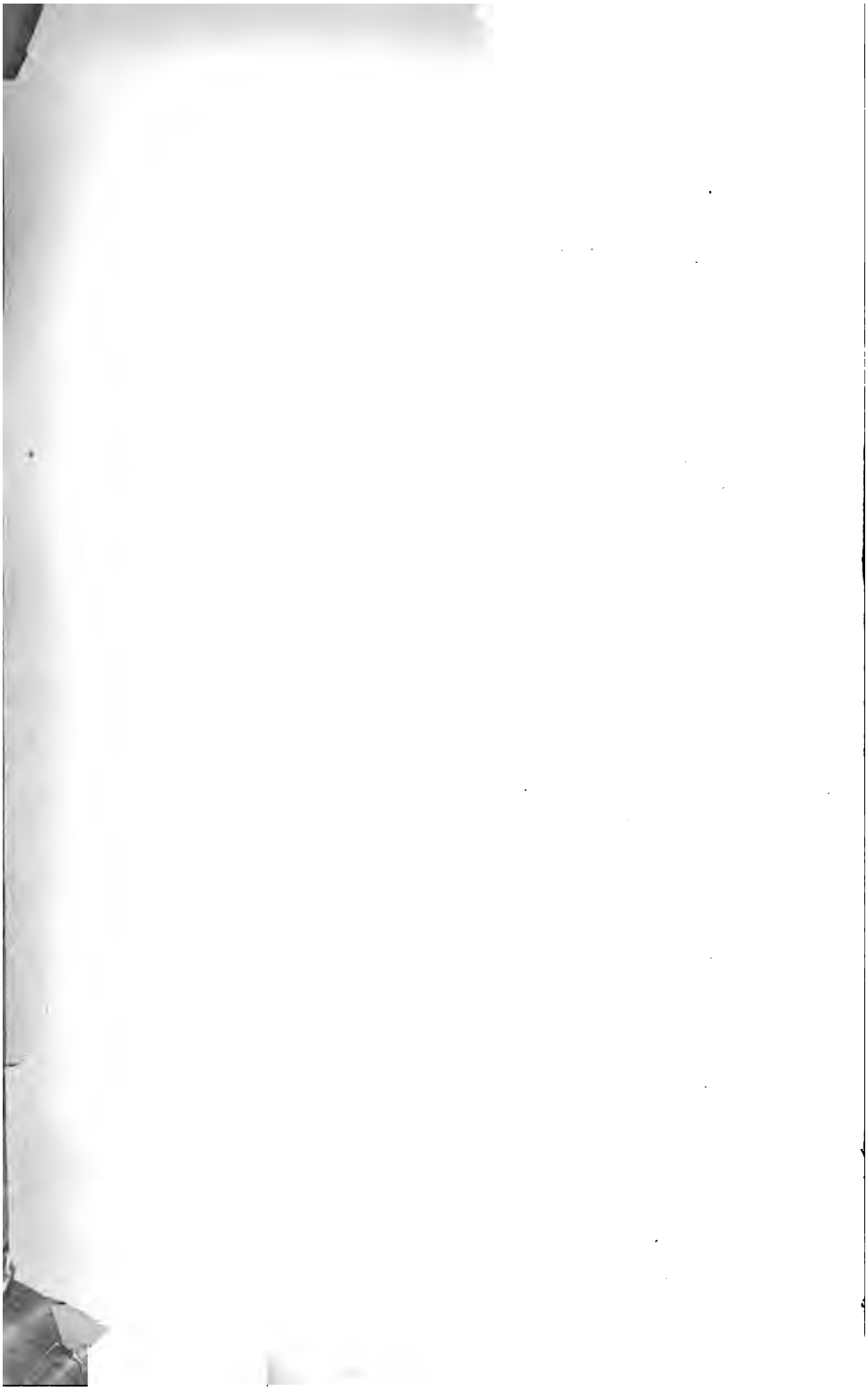

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Fh 27.25

Harvard College Library
NOV 13 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

NOTA. — La Table des matières contenues dans cette 1re série paraîtra incessamment.

—

ERRATA.

Page 298, tableau de la récapitulation du coût et du produit de la revente des taureaux et génisses, colonne de la perte totale,

Au lieu de	3680 45,	lisez	3037 95.
—	6325 »,	lisez	1243 10.
—	4280 05,	lisez	4281 05.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

N° 97.

1er Trimestre de l'année 1846.

Séance publique du 16 Mars 1846.

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé par M. **ZÉDÉ**,

Maître des Requêtes, Préfet de l'Aube, et Président d'honneur de la Société.

Messieurs,

A peine arrivé dans ce département, obligé d'étudier pendant longtemps encore les besoins et les ressources de ce pays auquel je suis bien étranger, c'est pour moi une bonne fortune que de pouvoir, au début de mon administration, recueillir, dans le sein d'une Société éprouvée par de nombreux et utiles travaux, quelques-uns de ces enseignements qui me sont si nécessaires pour accomplir digne-

ment la mission honorable mais difficile que j'ai acceptée.

En écoutant les détails qui vont vous être présentés dans quelques instants par votre savant secrétaire, ainsi que par le véritable et laborieux président de la Société, j'apprécierai mieux la situation de l'agriculture dans ce département; j'applaudirai à la courageuse persévérance que vous mettez à combattre dans les campagnes les habitudes et les préjugés qui, ici comme ailleurs, ont trop longtemps comprimé le développement de la richesse territoriale; j'aurai à vous féliciter de l'influence exercée par la Société sur les sciences, les lettres et les arts : alors je comprendrai mieux que je n'ai pu le faire encore quelle est la part qui m'est réservée dans ce concours vers le même but de tant d'intelligences et de tant de dévouements.

Ce but, Messieurs, que je ne poursuivrai pas avec moins de zèle et de persévérance que vous, n'est autre que la prospérité de ce beau département. Il ne m'est pas permis d'ignorer que, grâce à vos efforts persévérants, de nombreuses et importantes améliorations ont été déjà réalisées, que d'autres se poursuivent avec chance de succès, et que, s'il reste encore beaucoup à faire, l'administration a lieu de compter sur vous comme vous devez compter sur elle pour achever l'œuvre de patience et de patriotisme que vous avez si bien commencée.

Messieurs, en acceptant l'honneur de vous présider aujourd'hui pour la première fois, dans cette séance solennelle, j'ai eu principalement pour objet de vous dire combien est grand et sincère le désir que j'éprouve d'accomplir religieusement toutes les obligations que m'impose cette présidence d'hon-

neur. J'ai toujours regardé comme la plus noble récompense que puisse ambitionner un préfet, le bonheur de signaler son passage, souvent trop rapide dans un département, par quelques-unes de ces entreprises utiles que les populations acceptent comme un bienfait, et qu'elles savent payer de toute leur reconnaissance. Oui, Messieurs, heureux l'administrateur privilégié à qui est accordée la faveur, bien rare de nos jours, d'achever le bien qu'il a commencé! Heureux celui qui peut léguer à ses enfants, à défaut de tout autre héritage, un nom respecté et le souvenir des services par lui rendus à son pays!

Les Sociétés comme la vôtre, Messieurs, ont droit à toutes les sympathies, à tous les encouragements du gouvernement, parce que leur existence seule est déjà l'expression d'un sentiment louable, et que leurs travaux sont une bonne action.

C'est en effet un spectacle du plus haut intérêt que celui d'une réunion de propriétaires animés par l'amour du bien public, mettant en commun leurs études, leur intelligence et souvent leurs capitaux, pour combattre la stérilité d'un sol ingrat, ou accroître la fertilité des terrains productifs; pour améliorer la race trop longtemps négligée de nos animaux domestiques; pour suppléer enfin, par le perfectionnement des instruments aratoires, au nombre toujours croissant de bras que l'industrie et, ce qui est déplorable, le luxe des grandes villes arrachent chaque jour à la charrue. Il est beau d'avoir à constater que plusieurs d'entr'eux ne reculent devant aucun des sacrifices qu'exigent des essais trop souvent incertains, et qu'ils savent renoncer, par humanité, aux douceurs de l'opulence, pour aller eux-mêmes enseigner aux laboureurs à mieux

travailler, afin de leur apprendre à mieux vivre.

De tels hommes, Messieurs, ont déjà bien mérité de leur pays, et l'administration est heureuse de seconder une aussi honorable initiative. Aussi s'empresse-t-elle d'accorder une protection active et féconde à toutes les tentatives qui peuvent faire espérer un succès.

Elle sait la part que vous avez prise aux changements qui, depuis trente ans, ont si avantageusement modifié l'aspect d'une partie de la Champagne; elle sait qu'avant peu d'années la génération appelée à recueillir le fruit de vos généreux efforts en faveur de l'agriculture ne comprendra plus cette dénomination flétrissante imposée pendant si longtemps à l'une des belles provinces de l'ancienne France. A vous, Messieurs, reviendra en partie la gloire et l'honneur d'avoir contribué à un tel résultat, et vous comprenez dès-lors l'ambition que j'éprouve de n'y pas rester étranger.

Après bien des vicissitudes, notre pays se trouve enfin placé dans les conditions les plus favorables pour marcher d'un pas ferme dans la voie des progrès agricoles. Un demi-siècle a été employé par nos pères, soit à lutter contre l'Europe entière, pour assurer notre indépendance, soit à pratiquer la liberté à l'ombre des institutions achetées par tant de sacrifices et payées par tant de sang. Pendant ce temps d'épreuves et de graves préoccupations politiques, nos pères n'ont pu accorder qu'une attention bien secondaire à la culture du sol. Mais aujourd'hui que la France jouit des bienfaits d'une longue paix, aujourd'hui qu'elle peut abriter avec confiance son avenir derrière le souvenir de ses immortelles victoires, aujourd'hui qu'un roi de son choix, aussi distingué par sa sa-

gesse que par son patriotisme, instruit à l'école de trois révolutions, veille sur nos destinées; que le trône constitutionnel a pour garantie de force et de durée cette nombreuse famille de princes élevés pour la France, et qui ont déjà vaillamment combattu pour elle, le temps est venu pour notre belle patrie de chercher dans les perfectionnements de l'agriculture, comme dans le développement de toutes les autres industries, de nouveaux principes de puissance et de grandeur dont à aucune époque et sous aucun autre régime elle n'avait pas même osé concevoir l'espérance.

Cette puissance et cette grandeur s'accroîtront encore à mesure que les passions politiques se calmeront, à mesure que nous rendrons plus de justice au gouvernement qui nous donne la liberté sans licence, la sécurité sans faiblesse, l'ordre sans violence; à mesure que nous nous éloignerons de ces époques orageuses où s'est opérée la transformation de la France, transformation glorieuse qui la rend aujourd'hui un sujet d'envie pour toutes les nations, après avoir été si longtemps pour elles un sujet de terreur.

Le temps n'est pas éloigné, Messieurs, où, après avoir ébloui le monde par ses triomphes, après l'avoir étonné par sa résignation, la France aura su reprendre parmi les peuples producteurs la place que lui assignent la fertilité de son sol, la douce température de son climat, l'intelligente activité de sa population. Aussi, après avoir enregistré, dans ses annales trop souvent sanglantes, les efforts héroïques par lesquels la génération qui s'éteint acheta les jours de bonheur et de calme réservés à nos enfants, et dont nous commençons à jouir nous-mêmes; après avoir payé un juste tribut d'admira-

lance si bien faite pour nous encourager, et montrons-nous de plus en plus disposés à la justifier.

Le département de l'Aube est riche en monuments également précieux, sous le rapport de l'histoire et de l'architecture sacrée. Il vous appartient de contribuer à la conservation de ces chefs-d'œuvre, en recueillant avec soin tous les renseignements qui se rattachent à leur existence. Ces études, Messieurs, ne sont jamais stériles pour l'art moderne. N'est-ce pas en s'inspirant dans sa jeunesse, par la vue de ces monuments de la foi et du savoir de nos pères, qu'un de vos concitoyens (1) a dû l'honneur de voir ouvrir devant lui les portes de l'Académie des beaux-arts? N'est-ce pas à ces inspirations fécondes que vous êtes redevables de ces édifices remarquables élevés depuis vingt ans par cet architecte habile, et dont quelques-uns font aujourd'hui l'ornement de vos places publiques?

J'ai appris avec une vive satisfaction, Messieurs, que plusieurs membres distingués du clergé, et à leur tête le savant et vertueux prélat qui dirige ce diocèse, venaient tout récemment de s'associer à vos travaux. La science de l'archéologie trouvera en eux des interprètes dignes d'elle. A eux reviendra plus particulièrement la tâche laborieuse de rechercher et de réunir les documents qui intéressent à la fois l'architecture et la religion. Remercions-les d'avoir compris une telle mission et d'avoir voulu la remplir.

Félicitons-nous aussi ensemble, Messieurs, de l'influence exercée sur l'agriculture et sur les beaux-arts, par le patronage bienveillant des hommes distingués à qui le département a confié ses intérêts

(1) M. Gauthier, architecte, membre de l'Institut, né à Troyes.

les plus chers. Déjà la sculpture et la peinture doivent à ce patronage éclairé, des artistes distingués qui ne tarderont pas, sans doute, à prendre rang parmi les célébrités artistiques de notre époque.

Honneur à ceux qui, en fécondant le germe de ces jeunes talents ignorés d'eux-mêmes, ont peut-être préparé de nouvelles illustrations à ce pays!

Enfin, Messieurs, en cultivant elle-même avec succès les belles-lettres et la poésie, la Société a montré qu'elle tenait à honneur de rendre hommage au bon goût et à la délicatesse du langage si souvent altérés dans les productions littéraires de ces derniers temps. En joignant ainsi l'exemple au précepte, elle a prouvé que si elle ne restait jamais en arrière de tout ce qui intéresse les arts utiles, elle savait aussi apprécier et encourager la bonne et saine littérature qui, pendant tant de siècles, a été pour la France un titre de supériorité et presque de domination.

Messieurs, quand j'envisage ce que la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, a produit d'utile, ce qu'elle est appelée à réaliser avec le temps, je me sens très-honoré de voir mon nom figurer sur la liste des membres qui la composent. Nous travaillerons ensemble avec résolution et persévérance. Je ne négligerai rien pour justifier la bienveillance que je n'ai cessé de trouver autour de moi depuis que je suis arrivé dans ce pays. C'est avec empressement que je saisis cette occasion de vous exprimer publiquement la reconnaissance dont mon cœur est pénétré. Cette reconnaissance, Messieurs, tournera, je l'espère, à l'avantage du département dont le roi a bien voulu me confier l'administration, et dont les intérêts vont devenir désormais l'objet de toute ma sollicitude.

DISCOURS

SUR LES

Services que les Sciences ont rendus et sont appelées à rendre à l'Agriculture,

ET SUR LA

Composition des Sociétés d'Agriculture départementales,

Prononcé, en la séance publique du 16 Mars 1846,

Par M. DELAPORTE, *Président de la Société.*

MESSIEURS,

Notre président d'honneur, M. le Préfet du département, ayant bien voulu vous donner une nouvelle preuve du concours actif qu'il prête à toutes les associations utiles, en se chargeant de présider votre séance publique, et d'y prononcer le discours d'ouverture, je me proposais de m'abstenir de prendre la parole en cette solennité. J'ai dû toutefois renoncer à ce projet, pour satisfaire à la pressante invitation de cet honorable magistrat, et au besoin que j'éprouve de vous témoigner publiquement toute ma reconnaissance de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de la Société. Il m'a semblé d'ailleurs utile de profiter de cette heureuse circonstance, pour appeler l'attention de l'auditoire nombreux et choisi qui assiste ordinairement à vos séances publiques, sur diverses

questions que je crois importantes; savoir : les services que les sciences ont rendus, et ceux qu'elles peuvent rendre à l'agriculture; la nécessité de se préparer à la pratique de cet art, par des études scientifiques, et enfin la composition des sociétés départementales d'agriculture.

J'ai pensé que c'était peut-être le lieu de chercher à détruire des préjugés malheureusement trop répandus, même autour de nous, sur ces diverses matières. Des hommes, fort recommandables d'ailleurs, se figurent, à tort, selon nous, et proclament que les sociétés agricoles doivent se composer uniquement d'agriculteurs pratiques. Ils estiment que la théorie ne conduit qu'à des résultats ruineux; et, sans oser nier les services que les sciences physiques et mathématiques ont rendus à tous les arts, ils agissent et conseillent d'agir comme des gens qui croient inutile de se préparer, par l'étude de ces sciences, à l'exercice de l'agriculture.

Nous n'avons pas certainement, Messieurs, la prétention de soutenir que la pratique ne soit pas ce qui importe le plus au cultivateur, pour arriver, sinon au plus grand succès, au moins à des résultats déjà satisfaisants, et pour ne pas courir à sa ruine. Mais nous voudrions qu'elle fût suffisamment éclairée par les principes généraux de la théorie. Sans celle-ci, l'agriculteur ne sera, en quelque sorte, qu'un manœuvre asservi à une routine le plus souvent obscure et ignorante. De son côté, la pratique peut préserver la théorie de spéculations inconsidérées et quelquefois très-préjudiciables. Je m'empresse de le reconnaître; et j'estime qu'il est nécessaire que la pratique et la théorie marchent ensemble pour se fortifier mutuellement. Si l'une est l'instrument et la main, l'autre doit être l'œil; et le suc-

cès complet dépend de leur réunion. Ainsi en est-il advenu pour les arts industriels et manufacturiers; et vous savez, Messieurs, quel rapide, quel immense essor ils ont pris, depuis que les sciences ont présidé à leur direction. Je m'abstiendrai donc de vous rappeler, même sommairement, cette révolution merveilleuse qu'elles y ont produite depuis 60 ans, et que j'ai cherché à vous dépeindre dans votre séance publique de l'année 1829.

Je désirais alors démontrer à nos concitoyens l'indispensable nécessité de faire étudier les sciences à ceux de leurs enfants qu'ils destinent à la pratique des arts manufacturiers, qui, de tout temps, ont contribué à la prospérité de cette ville. Je m'adresse aujourd'hui surtout à ceux qui, possesseurs de domaines d'une certaine importance, veulent en confier l'exploitation à leurs fils; et je désire leur faire comprendre que, si ces derniers n'y sont pas préparés par l'étude des sciences, ils n'obtiendront de leurs soins et de leurs travaux que de faibles résultats.

Si l'on examine avec soin l'histoire des peuples, et celle de l'agriculture en particulier, l'on reconnaît que, chez les nations qui ont été grandes, florissantes et très-peuplées, l'agriculture fut non-seulement entourée d'une haute considération, mais encore pratiquée et enseignée par les principaux citoyens, et même par des Rois. Chez les Assyriens et chez les Perses, à l'époque de leur splendeur et de leur puissance, l'agriculture était dans le plus grand honneur. Chez ces peuples, ainsi qu'en Egypte et dans la Grèce, où l'on avait divinisé les bienfaiteurs de l'humanité qui, dans les premiers âges du monde, avaient fait quelque découverte précieuse, et les animaux utiles à l'agriculture, une

population très-considérable vivait sur un territoire de moyenne étendue, tant le sol était bien cultivé.

A Rome, dans ses temps d'illustration et de grandeur héroïque, les sénateurs et les généraux cultivaient la terre. Les hommes qui faisaient une étude toute particulière de l'agriculture, y étaient tellement en honneur que, quand l'armée romaine eut pris Carthage d'assaut, tous les livres qui remplissaient les bibliothèques de cette ville furent donnés en présent à des princes amis du peuple romain, et il ne fut réservé pour lui que les vingt-huit livres d'agriculture du capitaine Magon. Chez ce peuple d'immortel souvenir, qui se disait appelé à gouverner le monde, ses hommes d'Etat les plus illustres avaient une si haute idée de l'agriculture que, dans son beau traité des devoirs qu'il a écrit pour son fils Marcus, Cicéron déclare que, de toutes les professions lucratives, l'agriculture est la meilleure, la plus féconde, la plus douce et la plus digne d'un homme libre. Caton le censeur voulait qu'elle fût exercée par des citoyens instruits, aisés, de bonne volonté.

Plus tard, lorsque Rome vint à dégénérer, les hommes éclairés s'abstinrent de diriger les travaux des champs : la culture des terres ne fut plus qu'un simple métier exercé par le bas-peuple ou par des esclaves; mais alors l'Italie cessa d'être fertile. Il lui fallut tirer une grande partie de sa nourriture des pays étrangers; et à peine un siècle s'était-il écoulé, depuis que le prince des orateurs latins avait fait de l'agriculture le brillant éloge qui vient d'être cité, que déjà Pline l'Ancien disait, dans son immortel ouvrage : « La terre nous donnait autrefois ses » fruits avec abondance. Comme il est permis de » le croire, elle prenait plaisir à être sillonnée par

» un soc couronné de lauriers; elle se réjouissait » d'être cultivée par des mains triomphantes, et » pour répondre à cet honneur, elle multipliait ses » productions de tout son pouvoir. Il n'en est plus » de même aujourd'hui : nous l'avons abandonnée » à des esclaves qui ont des chaînes aux pieds, à des » criminels marqués au visage; et l'on serait tenté » de croire qu'elle a ressenti cet affront. La terre » cependant, ajoute-t-il, est notre mère commune : » elle n'est pas sourde à nos prières, elle n'est pas » courroucée; mais doit-on s'étonner que, sous des » mains serviles, elle produise beaucoup moins que » quand elle était cultivée par des généraux? »

Ce que le savant naturaliste romain disait si éloquemment, il y a près de dix-huit cents ans, nous pourrions le dire de presque tout le temps qui s'est écoulé jusqu'à la fin du siècle dernier. Pendant cette longue suite d'années, la terre, n'ayant plus été cultivée presque généralement que par des mains ignorantes, n'a plus retrouvé son ancienne fécondité. En Egypte, en Perse, en Grèce, en Italie, elle n'a plus donné que des aliments souvent insuffisants pour nourrir une population vingt fois moindre que celle qui avait vécu, en ces mêmes contrées, dans des temps où l'agriculture y était en honneur et pratiquée par des hommes éclairés.

En France, et dans les autres parties de l'Europe où, durant tout ce temps, le même dédain pour l'étude et l'exercice de l'agriculture a régné chez la plupart des hommes puissants par leurs fonctions ou leur fortune, il est advenu que la misère et souvent la famine y ont décimé la population, et l'ont empêchée de s'accroître avec la même rapidité que chez les peuples anciens dont nous venons de parler. Le cultivateur, presque partout pétri d'i-

gnorance, ne s'est réglé que sur les pratiques qu'il avait reçues de la tradition. Si, de loin en loin, le hasard ou de petits et rares essais lui ont donné quelques améliorations, le plus souvent il s'est écoulé des siècles entiers sans qu'il s'en rencontrât aucune. Ce fut presque en vain, qu'au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, des hommes instruits cherchèrent, dans de savants traités, à porter la lumière sur les diverses parties de l'agriculture : leurs ouvrages ne purent profiter qu'à un bien petit nombre de lecteurs. Il n'existait point encore de ces Sociétés savantes, où les praticiens éclairés, venant s'asseoir près des hommes de théorie, apprennent immédiatement tout ce que la science découvre, et se forment à la précision dans les expériences et les calculs. Mais enfin ces Sociétés furent créées, et grâce à leurs soins, grâce aux travaux de leurs membres, les sciences ne tardèrent pas à éclairer de leur flambeau l'agriculture dans toutes ses parties.

La chimie vint une des premières lui apporter son précieux tribut. Elle lui fit connaître tous les éléments dont se compose le sol depuis sa surface jusqu'à une assez grande profondeur. Elle fit voir que la silice, l'alumine, la chaux, la magnésie, l'oxide de fer et quelques sels étaient presque les seules substances qui, rarement isolées, et habituellement mêlées ou combinées en différentes proportions, constituassent les divers terrains. Elle démontra qu'il était possible, par le mélange de ceux-ci entre eux, d'obtenir des résultats aussi satisfaisants que inespérés jusqu'alors.

Analysant partout les terres que l'on avait reconnues comme les plus productives, la chimie en indiqua la composition. Elle en fit de même pour celles que leur stérilité avait condamnées, de tout

temps, à un abandon presque complet. Elle enseigna à imiter les premières, lorsque les circonstances permettent de le faire sans trop de frais; et, découvrant les causes de la stérilité des autres, elle signala, pour plusieurs d'entre elles, des moyens simples, faciles et peu dispendieux d'y remédier. Parmi les correctifs et les amendements dont elle conseilla si heureusement l'emploi, la chaux, le plâtre, la marne et différents sels ont, en cent lieux divers, produit de vrais prodiges.

Soumettant à sa savante et minutieuse analyse les végétaux eux-mêmes dans toutes les périodes de leur existence, elle reconnut ce qu'ils empruntaient, soit aux terrains, soit à l'air, à l'eau et aux engrais. En démontrant, par suite de ses recherches, que le sol fournit à la fibre végétale une substance inorganique qui paraît lui être nécessaire; en faisant voir que cette matière terreuse indispensable, ou au moins très-favorable au développement de telle plante, ne l'est plus à celui de telle autre plante dont les organes appellent une substance différente pour leur donner la consistance dont ils ont besoin, elle prouva la nécessité d'alterner les cultures : elle contribua à créer la théorie si importante des assolements.

Ne négligeant rien de ce qui pouvait intéresser l'agriculture, la chimie porta dans ses creusets toutes les plantes, ou toutes celles de leurs parties qui lui présentèrent quelque chose de remarquable. Arrivant par ces moyens à pénétrer dans presque tous les phénomènes de la végétation, elle les soumit aux lois de la théorie; et de la sorte, elle conserva et étendit même des découvertes qui, dues au hasard, auraient pu, sans elle, être oubliées, ou rester improductives. C'est ainsi que l'influence du

sulfate de chaux sur la rapide croissance du trèfle fut expliquée, et bientôt connue sur l'un et l'autre continent. Une certaine quantité de plâtre ayant été répandue sur un terrain où le trèfle ne venait qu'avec peine, le champ qui le portait avait changé presque tout-à-coup d'aspect. Cette plante, qui autrefois y languissait, s'était montrée brillante d'une riche verdure; ses rejetons s'étaient multipliés et élancés avec une vigueur prodigieuse. Recherchant la cause de ces heureux changements, un savant analyse et ce trèfle et la terre sur laquelle il a pris son étonnant accroissement : les cendres de la plante lui donnent une notable quantité de sulfate de chaux, et le sol en est presque entièrement dépourvu : il en conclut que c'est à cette substance minérale que le champ a dû sa fertilité. L'expérience ne tarde point à prouver l'exactitude de cette assertion; car le même terrain ne fournit de nouveau une abondante moisson de trèfle qu'autant qu'on y répand une nouvelle quantité de sulfate de chaux.

Ne se contentant pas d'éclairer toutes les questions qui se rattachaient à la composition intime et à l'amendement du sol, la chimie porta ses investigations et ses lumières sur la germination et la nutrition des plantes. Elle démontra que la première ne pouvait avoir lieu sans la présence de l'oxigène, et qu'en conséquence le cultivateur devait diriger toutes les pratiques de l'ensemencement de telle sorte que la graine confiée à la terre fût suffisamment exposée aux influences de l'air. Elle fit comprendre comment un sol trop argileux, s'il n'est amendé, enveloppe d'une couche presque imperméable la graine qu'on y dépose, et, la privant d'une suffisante quantité d'oxigène, la rend stérile,

ou ne lui laisse produire qu'une plante faible et malade.

Suivant les végétaux dans toutes les phases de leur vie, le jour et la nuit, la chimie fit voir comment ils se nourrissaient, soit aux dépens de l'acide carbonique qu'ils enlèvent à l'atmosphère dont ils entretiennent ainsi la pureté, soit à l'aide de l'eau et des substances que celle-ci tient en dissolution et introduit dans leur économie par l'intermédiaire de leurs racines, soit enfin par le concours des engrais naturels et artificiels.

L'importante et difficile question des engrais doit surtout à la chimie ses remarquables progrès. C'est cette science qui a éclairé la théorie de l'opération des engrais les plus composés, en la soumettant à des principes fort simples. C'est elle qui a fourni un moyen aussi prompt que facile et exact d'évaluer, presque sans frais, la quantité de substances azotées contenues dans les engrais, et donné ainsi à l'agriculteur la mesure du prix qu'il peut y mettre. Avant que la chimie eût répandu ses savantes doctrines sur ce sujet, le fumier des étables, plus ou moins mal préparé, était presque le seul engrais qui fût versé dans les champs. Maintenant les plantes enfouies sur pied, les tourteaux de tout genre, les fumiers mieux préparés et mieux conservés, presque tous les produits animaux, déjà mis à profit dans les localités où l'art est le mieux pratiqué, fournissent à la terre un puissant surcroît de fécondité.

Dès que la chimie eut fait connaître combien les résidus charbonneux provenant du raffinage du sucre étaient riches en substance animale, on cessa de les jeter comme remblai dans quelques bas-fonds stériles. On les vendit à haut prix ; et depuis vingt-quatre ans que cette découverte a eu lieu, plus de

dix millions de kilogrammes de ces résidus ont été versés, année moyenne, sur douze mille hectares de terres qu'ils ont portées à un haut degré de fertilité, et dont ils ont presque doublé la valeur vénale.

C'est encore à cette science, et aux exemples des praticiens éclairés par elle, que nous devrons sans doute bientôt de ne plus voir les animaux morts ou abattus se putréfier au milieu des champs, et le sang des abattoirs aller salir les rivières ou infecter la voie publique, comme cela se faisait naguère presque partout, au grand préjudice de l'agriculture. Un chimiste habile a enseigné le moyen de mettre à profit ce sang et la chair des chevaux abattus, en les cuisant à la vapeur, les desséchant ensuite, et les réduisant en poudre, pour en former un engrais d'une très-grande puissance.

Je pourrais encore beaucoup m'étendre sur cette partie des services que la chimie a rendus à l'agriculture, et sur ceux qu'elle est actuellement en voie de lui rendre sous le rapport des engrais; mais je crains de vous fatiguer, Messieurs, et je vous prie même de m'excuser de m'être arrêté si long-temps sur cette question. Il en est peu qui intéressent davantage la prospérité du pays; car en augmentant les engrais, les récoltes deviendraient plus abondantes sur une même étendue de terrain. Au lieu d'obtenir seulement six hectolitres et demi de blé pour un hectolitre de semence, on arriverait, en France, à en récolter dix, comme les cultivateurs anglais y sont parvenus en améliorant progressivement leurs terres depuis le commencement de ce siècle. Le sol labourable devenant ainsi plus productif permettrait d'étendre la culture des prairies naturelles et artificielles : celles-ci nourriraient assez

d'animaux pour créer une plus grande quantité d'engrais, faire baisser le prix de la viande, améliorer la nourriture des hommes, et remédier aux inconvénients que des économistes ont entrevus dans l'accroissement successif de la population.

En attendant que ces immenses résultats soient obtenus, il est juste de dire que, si déjà ces inconvénients ont en partie disparu, les travaux et les efforts d'un chimiste, dont toute l'existence a été vouée à servir l'humanité, y ont grandement contribué. Tandis que, vers l'époque de l'avènement de Louis XVI au trône, quelques hommes d'Etat, se préoccupant du soin de préserver le pays des disettes occasionnées par les mauvaises récoltes des céréales, essayaient de répandre en France la culture de la pomme de terre, le peuple, les médecins eux-mêmes proscrivaient ces essais. On accusait ce turbercule d'avoir donné la lèpre, d'avoir occasionné des fièvres épidémiques; et comme ces assertions pouvaient tomber enfin devant l'exemple de l'Irlande et de l'Allemagne, où l'on faisait usage de la pomme de terre sans qu'elle y nuisît à la santé publique, on avait encore trouvé, pour s'opposer à son introduction en France, l'énorme grief de la stérilité dont elle frappait, suivant ses adversaires, les champs où on la cultivait. Parmentier procède alors à l'examen chimique de cette substance, démontre, dans un savant mémoire, qu'elle ne contient aucun principe nuisible, et la prépare sous toutes les formes alimentaires qu'il peut imaginer. Secondé par le Roi lui-même, il fait cultiver des pommes de terre en plein champ dans des lieux très-fréquentés, et il appose des soldats à leur garde, pendant le jour seulement. Ces soins et cet appareil, ainsi que ses écrits à ce sujet qu'il répand

sous toutes les formes, excitent vivement l'attention publique. Le peuple ose enfin goûter ce fruit défendu : il le fait sans danger; et le bon Parmentier réussit par sa persévérance à faire admettre la pomme de terre dans les cultures et dans l'alimentation des hommes. Par là, il rend habitables des cantons entiers auparavant stériles, et préserve ainsi la France de la famine, déjà peut-être dix fois depuis soixante ans.

C'est encore ce chimiste habile qui, ayant reconnu par l'analyse que le son de froment ne contenait aucun principe qui fût réellement propre à nourrir l'homme, en conclut qu'il n'y aurait qu'à gagner à l'exclure du pain. Partant de cette observation, il en déduisit les avantages de la mouture économique qui détache du son jusqu'aux dernières parcelles de farine; et il parvint de la sorte à procurer à meilleur marché un pain plus blanc, plus agréable et plus nutritif. Les progrès faits de nos jours, par suite de cette découverte, dans l'art de la meunerie et dans celui de la boulangerie, sont tels qu'on estime que la quantité de blé nécessaire à la nourriture s'est trouvée réduite d'un tiers.

A ces arts, qui sont si étroitement liés avec l'agriculture, combien d'autres industries essentiellement agricoles ne pourrions-nous pas ajouter, si nous entreprenions de vous dire toutes celles qui ont été, soit améliorées par la chimie, soit créées par elle au profit du pays tout entier!

La canne à sucre propre aux pays chauds était, de tout temps, en possession de fournir à l'Europe le sucre qui s'y consommait. Un chimiste de Berlin, Margraff, analyse par l'alcool le jus de la betterave, et y reconnaît la présence d'un sucre tout à fait semblable à celui de la canne. La science pratique

s'empare de cette découverte ; après de longs efforts, elle parvient à doter la France d'un produit dont la préparation occupe des milliers de bras, et qui, avant l'année 1838, s'élevait à 50 millions de kilogrammes. Cette quantité aurait même certainement doublé en peu d'années, si le sucre de betterave n'avait pas alors été frappé d'un impôt, bien augmenté depuis cette époque, et qui a eu pour résultat d'arrêter l'essor de cette industrie, de diminuer même ses produits, mais aussi d'accroître notre commerce maritime et de verser dans le trésor de l'Etat une somme qui s'est élevée à 11 millions en 1845, et doit grossir encore les années suivantes.

L'éducation des vers à soie, si profitable aux agriculteurs des contrées où l'on s'en occupe, restait sans progrès depuis des siècles. Dans le midi de la France, où elle s'est depuis long-temps introduite, on voyait périr des milliers de vers sous la moindre touffe, et sous le coup de plusieurs autres circonstances atmosphériques. Tout en sachant que cette mortalité était due le plus habituellement à l'impureté ou à l'excessive chaleur de l'air, on se contentait, pour le renouveler, d'ouvrir plus ou moins les fenêtres ou les portes des ateliers ; mais ces moyens étaient le plus souvent stériles, et quelquefois nuisibles. Ils ne faisaient qu'établir tout-à-coup dans les magnaneries des changements brusques de température, y produire des courants d'air fort inégaux, gênants pour les vers à soie placés près des ouvertures, et insuffisants pour ceux qui en étaient éloignés et se trouvaient dans les angles de l'atelier. C'était là cependant tout ce que la pratique, dans une longue suite de siècles, avait su enseigner, soit en France, soit en Chine où cet art re-

monte, dit-on, à plus de cinq mille ans. Avec le régime suivi jusqu'alors, il avait été constamment impossible de naturaliser l'éducation des vers à soie au centre de la France, et dans les environs de Paris où l'on avait tenté vingt fois de le faire, mais toujours sans succès, parce que là se rencontraient, outre les inconvénients dont il vient d'être parlé, ceux d'une température souvent trop froide, et d'une humidité atmosphérique quelquefois trop abondante.

En cet état de choses, un membre de la Société centrale d'agriculture de Paris, le savant chimiste Darcet, porte son attention sur cette importante industrie. Il visite les anciennes magnaneries, reconnaît que l'air se vicie très-rapidement dans ces ateliers, qu'il s'y forme et s'y accumule une grande quantité d'ammoniaque, et il en conclut qu'il est nécessaire d'y opérer une ventilation constante, et souvent énergique, pour les maintenir en un bon état de salubrité. Dans un savant mémoire, il décrit le système le plus convenable pour opérer cette ventilation d'une manière simple, facile et peu coûteuse. Le mode qu'il indique, les appareils qu'il emploie permettent, à volonté, de graduer la vitesse du courant d'air, de rafraîchir ou d'échauffer celui-ci, d'établir une ventilation régulière, ou bien variable et saccadée, et de conserver dans l'atelier une constante égalité de température et d'hygrométrie. En un seul jour, et par cette seule application de la science, l'éducation des vers à soie a fait plus de progrès que la pratique ne lui en avait fait faire depuis son importation en France jusqu'à notre temps.

C'est à la chimie encore que la préparation du vin et la fabrication des alcools doivent leurs prin-

cipaux progrès. C'est elle qui, pour les années où les céréales et les pommes de terre donnent en même temps d'abondantes récoltes, a enseigné au cultivateur des moyens simples et faciles de transformer la fécule de cette dernière substance, soit en une matière sucrée propre à tous les usages économiques, soit en eau-de-vie ou en alcool dépourvu de toute saveur et de toute odeur désagréables.

C'est cette science qui a montré à obtenir, dans la carbonisation du bois, non-seulement une quantité de charbon plus forte de moitié que celle qu'on recueille par l'ancien procédé, mais encore du vinaigre et du goudron.

Ce n'est là, Messieurs, qu'une partie des services que la chimie a rendus à l'agriculture; et quoique je sois loin d'avoir épuisé ce sujet, je craindrais d'abuser de votre attention en m'y arrêtant plus long-temps. Puissé-je, par cet exposé succinct et incomplet de ce qu'une seule science a déjà produit à cet égard, vous faire juger quel concours précieux toutes les sciences physiques et mathématiques peuvent apporter à l'agriculture!

Je dépasserais de beaucoup la limite du temps qui m'est assigné, si je venais dérouler ici le tableau de tout ce que cet art, le premier de tous, peut et doit attendre de la physique, de la géologie, de la botanique, de la zoologie, de l'art vétérinaire, de la géométrie et de la mécanique. Je n'entreprendrai donc pas cette vaste tâche, qui d'ailleurs serait au-dessus de mes forces. Je chercherai seulement à faire voir que, pour se livrer en grand à la pratique de l'agriculture avec tout le succès désirable, il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une connaissance assez étendue de toutes ces sciences. Permettez-nous, Messieurs, de vous en citer un exemple.

Un jeune agriculteur, bien préparé par la pratique et par de fortes études théoriques, reçoit de sa famille un domaine important par son étendue et sa valeur intrinsèque, mais peu productif, comme le sont la plupart de ceux qui n'ont jamais été exploités que par des colons ou des fermiers. Il veut le faire valoir lui-même, et en tirer un parti beaucoup meilleur que ne l'a fait son père. Il se propose d'abandonner les voies routinières suivies jusqu'à ce moment dans la culture de ce domaine. Que doit-il faire alors pour arriver au but qu'il prétend atteindre? Avant de se lancer dans des expériences hasardeuses, et souvent ruineuses quand une solide instruction ne les dirige pas, ne doit-il pas étudier avec une sérieuse attention la nature plus ou moins variée des terres dont se compose la couche supérieure de son domaine? Ne doit-il pas également chercher à en connaître les couches sous-jacentes jusqu'à une certaine profondeur? La géologie et la chimie, qui peuvent l'éclairer en cette circonstance, sont donc tout d'abord appelées à lui fournir les lumières dont il a besoin pour commencer son œuvre sûrement et avec fruit.

Grâce à ces sciences, il va savoir par elles, et presque sans dépenses, la composition de la couche cultivable, et celle du sous-sol. Si celui-ci diffère essentiellement de la première, et si leur mélange doit s'effectuer à peu de frais, quel immense avantage ne pourra-t-il pas résulter de cette union faite dans des proportions convenables que la science indiquera? A l'aide de ces mélanges, tel terrain presque stérile peut devenir fécond, ou au moins donner des produits satisfaisants.

Supposons, Messieurs, que cette vaste propriété présente, comme il arrive d'ailleurs assez souvent,

abondants, mais encore d'une vente facile et la plus avantageuse possible.

Le succès de son entreprise exige de lui encore bien d'autres connaissances. Ainsi, il importe qu'il soit familier avec tous les instruments aratoires, les machines et les ustensiles employés dans les différents travaux de la culture; qu'il en connaisse les effets et la bonne construction; qu'il soit assez instruit en mécanique pour les faire modifier suivant les circonstances.

Pour bien choisir ses animaux de service et tous ceux dont l'éducation appartient à l'économie rurale; pour les élever, les gouverner, les maintenir en bon état de prospérité, les améliorer, les engraisser ou en tirer le meilleur profit possible, il faut qu'il ait réellement étudié presque toutes les parties de l'art vétérinaire.

Il doit enfin être en mesure de pouvoir diriger la construction et la distribution intérieure de tous les bâtiments destinés à son exploitation ainsi qu'à son habitation; et, à cet effet, l'architecture rurale n'a pas dû rester étrangère à ses études.

Vous voyez, Messieurs, quelle instruction variée il a fallu à notre agriculteur pour bien disposer son terrain, pour connaître et bien préparer son sol, pour élever toutes les constructions dont il aura besoin, pour bien choisir son assolement, ses instruments et ses animaux de travail, ainsi que ses bestiaux. Si nous entrions maintenant dans les détails et le regardions à l'œuvre, nous le verrions, en tous les instants, ayant besoin tour-à-tour du secours de chacune des sciences que nous avons indiquées, et mettant à profit les lumières qu'elles lui fournissent. Mais cette revue nous conduirait beaucoup trop loin; et je crois, d'ailleurs, que les déve-

loppements dans lesquels je viens d'entrer la rendent inutile. Il me semble avoir suffisamment démontré par cette simple esquisse que, pour obtenir tous les résultats désirables dans la culture d'un grand domaine, il est nécessaire que celui qui veut le faire valoir se soit mis préalablement en mesure d'unir aux connaissances pratiques une instruction scientifique très-étendue.

Il est bien regrettable à nos yeux qu'en France les établissements destinés à procurer à la jeunesse cette instruction appliquée particulièrement à l'agriculture nous manquent presque entièrement, et que leur utilité ne soit pas encore bien appréciée. Il importe cependant, au plus haut point, pour la prospérité du pays, que cette utilité soit enfin sentie, que le nombre de ces établissements s'accroisse, et que le séjour des élèves y soit assez prolongé pour rendre leurs études aussi fortes et aussi complètes qu'il sera nécessaire. Pour initier toutes les classes de la société à un art qui intéresse la population tout entière, il nous semble que l'instruction agricole devrait être commencée, autant que possible, dans les écoles primaires, continuée dans de nombreuses fermes-modèles servant d'écoles secondaires pour les hommes qui doivent pratiquer la moyenne culture, et enfin complétée dans des écoles supérieures destinées notamment aux fils de riches propriétaires et aux personnes qui désireraient, soit régir de grands domaines, soit inspecter ou enseigner l'agriculture. Mais en attendant que ces idées aient pénétré dans les esprits, et que le gouvernement ait avisé aux moyens de constituer l'enseignement agricole sur de larges bases, il appartient aux Sociétés d'agriculture de suppléer autant que possible, par leur composition et leurs

travaux, à cette grave lacune qui existe dans l'instruction publique. Ce résultat serait-il atteint si, comme quelques personnes le conseillent, les Sociétés d'agriculture se composaient uniquement d'agriculteurs pratiques? Non certainement, Messieurs; et si les Sociétés fondées dans le dernier siècle, et surtout dans le cours de celui-ci, ont donné l'élan à l'agriculture et amélioré la plupart de ses procédés, les animaux qu'elle emploie, les bestiaux qu'elle élève et les instruments dont elle fait usage; si de nouvelles plantes alimentaires, textiles, oléifères et tinctoriales se sont introduites dans la culture en grand; si de nouvelles espèces et des variétés choisies d'arbres et d'arbustes fruitiers, forestiers et d'agrément ont été importés dans les vergers, les bois et les parcs; si des fleurs éclatantes sont venues embellir nos jardins où elles étaient inconnues, la plupart de ces innovations sont dues aux savants que ces Sociétés ont appelés dans leur sein. Toujours à la recherche des choses utiles, avides d'agrandir le domaine de la science, et voulant payer leur tribut aux Sociétés dont ils étaient membres, ces savants ont dirigé une partie de leurs travaux vers un but d'application à l'agriculture et aux arts qui en dépendent. De là sont sorties une foule de découvertes importantes; et ce qui était déjà connu s'est grandement amélioré. Le contact des hommes de science avec les hommes de pratique a été utile aux uns et aux autres, et surtout aux progrès de l'art précieux qui nous occupe en ce moment.

C'est certainement, Messieurs, sous l'empire de ces idées, que le fondateur de votre Société, feu M. le baron de Valsuzenay, ancien préfet de ce département, a posé les bases de votre constitution,

dans son arrêté du 5 juillet 1818, par lequel il vous a institués pour remplacer l'ancienne Société académique de l'Aube qui avait cessé d'exister depuis environ dix années. Cet arrêté porte : « Que les » travaux de la Société auront pour but et pour » objet principal les progrès de l'agriculture et de » l'industrie dans le département, en leur appli» quant les principes des sciences et des arts, et en » propageant les découvertes et les inventions uti» les. » C'est pour se conformer à cette prescription que votre réglement de 1821, revêtu de la sanction ministérielle, indique à chacune de vos sections ses principaux travaux, et dit, en son article 7 : « La » section des sciences comprend dans ses attribu» tions toutes les branches des sciences appliquées, » et particulièrement l'histoire naturelle, la chimie » agricole, l'hygiène rurale et vétérinaire, la statis» tique et l'économie rurale : elle est chargée de dé» crire ce que le département offre de plus remar» quable dans les trois règnes de la nature, et de » rechercher les avantages que l'agriculture peut en » retirer; de rédiger le tableau des végétaux qui » composent l'agriculture du département, avec » leurs noms vulgaires et systématiques; de faire » connaître les plantes nouvelles dont elle s'enri» chira; d'analyser la nature des différents sols du » pays, etc. » Suivant l'article 8 du même réglement, « la section des arts devra s'occuper des arts » en général et spécialement des manufactures et » métiers, de l'architecture rurale, des instruments » aratoires, etc. »

Vous voyez, Messieurs, comment, dans l'esprit de votre fondateur et dans celui des premiers législateurs de cette Société, les travaux de presque tous ses membres doivent converger vers l'agricul-

ture. Si, quelques années après votre rétablissement, vous avez cru devoir ajouter à vos trois premières sections une section des lettres, et appeler à cet effet, dans votre sein, des magistrats, des jurisconsultes et des hommes éprouvés dans l'instruction publique, ce n'est pas seulement par ce que les belles-lettres répandent leur charme partout où elles s'introduisent, et rehaussent tout ce qu'elles touchent. Ce n'est pas seulement, comme l'a dit le prince des orateurs que l'on ne peut se lasser de citer, parce qu'elles sont de tous les temps, de tous les lieux et de tous les âges; parce qu'elles donnent de l'éclat dans la prospérité, et sont une consolation et une ressource dans l'adversité. Ce n'est pas seulement enfin parce qu'une section des lettres pouvait vous fournir, comme elle le fait en ce moment, d'habiles interprètes pour les comptes-rendus annuels que votre règlement vous impose; c'est aussi parce qu'une large part dans vos travaux agricoles pouvait être assignée aux nouveaux collègues que cette création devait vous donner. Et en effet, Messieurs, indépendamment de l'archéologie, de l'histoire de notre pays, et de tout ce qui se rattache à l'instruction publique, et en particulier à l'enseignement agricole, les magistrats, les jurisconsultes et les autres membres de la section des lettres n'ont-ils point à s'occuper encore de ce qui concerne la législation rurale, et l'économie publique dont les progrès intéressent à un si haut point l'agriculture elle-même? Nos collègues de cette section ne manqueront pas sans doute de porter leurs méditations sur les graves questions relatives aux cours d'eau, aux irrigations, au meilleur emploi des biens communaux, aux diverses matières que le code rural si vivement désiré doit

règlementer, à la législation du commerce des grains, au paupérisme, à la mendicité, aux établissements charitables, aux caisses de prévoyance, etc. Vous savez tous, Messieurs, qu'avant de présenter au pouvoir législatif des lois sur ces divers objets, le gouvernement appelle et reçoit avec un vif intérêt les communications et les avis des académies et des corps constitués de tous les départements. Vous croirez certainement devoir lui apporter votre tribut à cet égard, et vous pouvez compter à cet effet sur le concours de votre section des lettres. Vos autres sections devront l'y aider, de même qu'elle contribuera avec celles-ci à répandre autour de nous toutes les découvertes des sciences.

C'est ainsi que réunissant leurs efforts elles se prêteront un mutuel appui pour avancer dans la noble voie que la Société poursuit depuis son institution. Se soutenant réciproquement elles auront plus de force pour mener à bien la grande tâche qui vous est confiée. Déjà, Messieurs, vous avez mis la main, et non sans succès, à cette œuvre importante; mais elle n'est que commencée, et vos successeurs n'auront pas moins que vous de soins à lui donner. Continuons donc, avec une ardeur croissante, à remplir de notre mieux la mission laborieuse que nous avons tous acceptée; et laissons à nos neveux le moins à faire qu'il nous sera possible, ou au moins notre exemple à imiter.

COMPTE-RENDU

DES

Travaux de la Société,

Depuis sa Séance publique du 25 Mars 1844, jusqu'à celle du 16 Mars 1846,

Par M. A. GAYOT, *Secrétaire.*

MESSIEURS,

Depuis que vous m'avez confié les fonctions de secrétaire de la Société, je n'ai jamais tant senti mon insuffisance que lorsqu'il m'a fallu préparer, pour cette solennité, le compte-rendu de vos travaux pendant les deux dernières années.

C'est qu'en effet, Messieurs, comme vous le disait la dernière fois mon prédécesseur, cette tâche est extrêmement difficile, tant à cause de la variété et de l'étendue de connaissances qui seraient nécessaires à celui qui en est chargé, qu'en raison de la monotonie et de la sécheresse dont est aisément entaché un pareil travail qui ne comporte pas de développements, et qui n'est, à proprement parler, qu'un long procès-verbal de toutes vos séances. Si

ces difficultés embarrassaient M. Delaporte, habitué de longue main à ces sortes de travaux, et qui exerçait, depuis plusieurs années, avec une si grande supériorité, les fonctions de secrétaire, jugez combien elles ont dû m'effrayer, quand je me suis vu appelé à remplir pour la première fois cette délicate mission. C'est donc en toute sincérité que je réclame de vous et de l'auditoire choisi qui m'entoure la plus complète indulgence.

Je suivrai d'ailleurs l'excellente division précédemment établie, en partageant le compte-rendu en quatre chapitres, comme la Société l'est elle-même en quatre sections qui sont : Agriculture, Sciences, Arts, Belles-Lettres.

§ Ier. — AGRICULTURE.

Création des Comices.

Un fait, qui intéresse au plus haut degré l'agriculture du département, s'est accompli depuis votre dernière séance publique; je veux parler de la création de Comices agricoles dans nos cinq arrondissements. Depuis long-temps vous appeliez cette création de tous vos vœux, et dès le 16 décembre 1834, dans votre nouveau règlement rédigé de concert avec M. Combes-Siéyes, alors préfet de l'Aube, vous vous déclariez le centre commun des Comices, et vous vous engagiez à seconder leur établissement et leur action de tout votre pouvoir. Vous alliez plus loin; vous fondiez d'avance un grand prix d'honneur destiné à celui qui, dans le nombre des concurrents couronnés chaque année par les Comices, serait jugé le plus méritant. C'est assez dire avec quelle joie vous avez vu se réaliser un projet qui vous était si cher, et quelle reconnaissance vous avez témoignée à votre honorable pré-

fet, M. de Bréville, pour le zèle et la constance qu'il a montrés dans la fondation d'une œuvre aussi indispensable aux progrès de la pratique agricole. Cet administrateur, plein de confiance dans vos lumières et dans les connaissances spéciales des membres de votre section d'agriculture, avait d'abord conçu l'idée de ne faire de la Société et du Comice agricole de Troyes qu'une seule et même chose; et déjà l'article 2 d'un règlement provisoirement arrêté par M. le préfet, statuait que les membres de la Société d'agriculture composaient, avec les propriétaires cultivateurs qu'ils s'adjoindraient, le Comice agricole de l'arrondissement de Troyes.

Mais bientôt des réflexions plus approfondies firent voir l'impossibilité d'exécuter ce plan; des difficultés sérieuses se présentèrent. La fusion de la Société d'agriculture dans le Comice de Troyes était-elle compatible avec la position départementale qui est dans la pensée de son institution? Comment la Société pouvait-elle rester le centre des Comices et leur lien commun, si elle devenait elle-même l'un de ces Comices? D'ailleurs, dans cette nouvelle organisation, quel rôle joueraient les sections des arts, des sciences et des lettres? Feraient-elles aussi partie du Comice agricole? Ou bien la Société, perdant son unité si précieuse, s'assemblerait-elle tantôt comme Comice agricole, tantôt comme Société départementale?

Position de la Société vis-à-vis des Comices.

Toutes ces objections parfaitement fondées firent bientôt renoncer au plan primitivement conçu. Le Comice agricole de l'arrondissement de Troyes eut une organisation distincte de celle de la Société, et fut formé, comme les autres, en dehors de vous, officiellement du moins; car la force des choses

amena le Comice à choisir dans votre sein presque tous les membres de son bureau.

La position de la Société vis-à-vis des Comices, se trouvant ainsi définitivement fixée, vous vous êtes mis en devoir de remplir avec honneur l'importante mission qui vous était désormais dévolue, celle de servir de centre et de point de ralliement aux comices. Il importait pour cela d'augmenter la force d'action de votre section d'agriculture, et d'étendre sa sphère d'influence à tous les arrondissements. Il fallait en outre donner aux Comices une participation quelconque à vos travaux et à vos délibérations. Pour arriver à ce double but, vous avez pensé qu'il convenait d'ajouter à votre section d'agriculture dix nouveaux membres non résidants appartenant, en nombre égal, à chacun des arrondissements du département. Vous avez voulu, en outre, que le président et le secrétaire de chaque Comice fissent partie de la Société, sous le titre de membres libres. Enfin, vous avez décidé que la Société tiendrait annuellement au moins deux séances générales spécialement consacrées aux intérêts agricoles du département, et que les présidents et secrétaires des Comices assisteraient à ces réunions et y auraient voix délibérative.

C'est dans votre séance du 18 juillet 1845, et conformément aux conclusions du rapport présenté par M. Bertrand, au nom de votre conseil d'administration, que ces dispositions ont été adoptées par vous et sanctionnées par M. le préfet, sous forme d'articles additionnels à votre réglement.

C'est ainsi, Messieurs, que de cette crise est sortie une organisation des institutions agricoles de notre département, que je n'hésite pas à proclamer excellente, et dont les bons effets se feront de plus en

plus sentir. C'est pour moi un besoin de témoigner ici ma reconnaissance et la vôtre pour M. Royer, inspecteur général de l'agriculture, notre collègue, aux conseils et à l'initiative duquel nous devons d'avoir pu, sans toucher en aucun point essentiel à notre organisation académique, conserver la direction des intérêts agricoles dans le département.

Vous avez déjà eu l'occasion, dès l'année 1845, d'éprouver les effets de votre nouvelle organisation et de nouer vos rapports avec les Comices, sur les bases déterminées par les nouveaux articles de votre règlement. Grâce à l'intervention de M. Royer, M. le Ministre de l'agriculture vous a accordé une somme de 800 francs pour être distribués par vous, à titre de primes départementales, dans un seul arrondissement dont le choix vous était laissé. Sur cette somme, 500 francs devaient être donnés à l'exploitation la mieux dirigée; 100 francs aux irrigations; 100 francs à la meilleure disposition des étables, bergeries et écuries; et les 100 autres francs à la meilleure disposition des fumiers.

Le Comice de Bar-sur-Aube ayant été le plus diligent, et ayant nommé une commission de visite des fermes qui devait vous éclairer par un rapport spécial, vous avez décidé que, cette fois, les primes départementales seraient accordées à cet arrondissement, et vous avez chargé votre section d'agriculture de décerner ces primes en votre nom, soit en se transportant toute entière à Bar-sur-Aube, soit en y envoyant une députation. Cette mission a été remplie avec zèle par MM. de Villemereuil, vice-président de la section; Pillard-Tarin, son secrétaire, et M. Gallice-Dalbanne. Vos commissaires, se sont rendus à la séance publique du Comice de Bar-sur-Aube; et, après un examen attentif, ils ont

décerné les primes départementales ainsi qu'il suit :

La prime de 500 francs, destinée à l'exploitation la mieux dirigée, a été décernée à M. Alexandre Chamerois, exploitant la ferme de Brules, commune d'Unienville.

La prime de 100 francs, pour la meilleure disposition des étables et pour leur ventilation, a été méritée par MM. Dutailly et Geoffroy, propriétaires exploitant la ferme des Metz, commune de Fontaine.

La prime de 100 francs, destinée aux irrigations, a été obtenue par M. Debeauffre, maître de poste à Bar-sur-Aube.

La prime de 100 francs, pour la meilleure disposition des fumiers, a été obtenue par M. Benoit, propriétaire et maire au Petit-Mesnil, canton de Soulaines.

Cette première épreuve de l'intervention de la Société dans les assemblées des Comices, a été heureuse de tout point et a justifié toutes les espérances qu'on en avait conçues. La commission chargée de vous représenter a été reçue par le bureau et les membres du Comice avec des soins empressés et une cordialité sincère, et les membres qui la composaient ont rapporté de leur mission des sentiments de satisfaction et de gratitude dont je me plais à renouveler ici le témoignage.

J'aurai occasion, plus tard, en parlant de votre première séance générale, de constater encore l'heureux effet de votre nouvelle organisation relativement aux Comices.

Perfectionnement des instruments aratoires.

Dès l'époque de votre fondation, vous avez été vivement frappés des avantages pratiques et de

l'immense économie qu'offrait, dans la grande et la petite culture, l'emploi de bons instruments aratoires, et vous vous êtes constamment occupés, non sans succès, d'introduire dans le département des instruments nouveaux et perfectionnés, ou d'améliorer ceux qu'on y emploie. C'est dans ce but que vous avez favorablement accueilli un travail de M. Buisson, directeur de la colonie agricole de Clairvaux. Cette note, intitulée : *Du perfectionnement des instruments aratoires en France,* renferme des considérations fort justes sur la difficulté que l'on éprouve toujours à détourner les agriculteurs de l'emploi des charrues vicieuses, dont ils ont une longue habitude. Les laboureurs, en général, sont gens de routine; ils ont contre toute innovation une répugnance instinctive et, il faut l'avouer, dans beaucoup de cas, très-bien fondée. Pour vaincre cette défiance, les concours de charrue, les exhortations et les encouragements des Comices et des Sociétés agricoles ne suffisent pas. M. Buisson pense qu'il faudrait pouvoir convaincre l'agriculteur par une application manuelle qu'on lui ferait faire, sur sa propre terre, de l'instrument nouveau qu'on lui demande d'adopter. Pour cela, M. Buisson propose la création d'un agent agricole par arrondissement. Cet agent devrait connaître parfaitement, outre la construction et le maniement des instruments agricoles, les parties les plus importantes de l'agriculture elle-même. Il serait chargé de faire confectionner dans son atelier des instruments aratoires appropriés à la nature du sol de chaque nature, en conservant le plus possible la forme des instruments employés dans le pays. Il parcourrait successivement les chefs-lieux de canton et les communes les plus importantes, pour faire

fonctjonner les instruments perfectionnés devant les cultivateurs et les artisans des campagnes. Il les leur confierait à eux-mêmes pendant plusieurs jours. De cette manière, les laboureurs seraient convaincus et apprendraient vite à manier les nouveaux instruments, dont la propagation serait beaucoup plus rapide que par les concours de charrue, tels qu'on les a pratiqués jusqu'à présent.

Ces idées vous ont paru mériter l'attention des amis de l'agriculture, et vous leur avez donné toute la publicité qui dépendait de vous, en insérant dans vos Mémoires le travail de M. Buisson. Vous vous êtes d'ailleurs applaudis d'avoir pu réaliser, au moins dans l'arrondissement de Troyes, une grande partie des plans de cet agronome, par la fondation, à la ferme-modèle de Belley, d'un atelier de construction d'instruments aratoires perfectionnés, qui a déjà rendu les plus grands services.

Cylindre Dosseur.

Cet établissement n'absorbe pas à lui seul toute votre attention, et votre intérêt est acquis d'avance à tous les constructeurs qui s'occupent de perfectionner les instruments utiles à l'agriculture. Aussi avez-vous mis le plus vif empressement à examiner un cylindre à nettoyer le froment, inventé par M. Dosseur, ancien charpentier à Dampierre, et qui vous avait été signalé par M. le préfet. Vous avez eu là une nouvelle et heureuse occasion d'apprécier les résultats de votre nouvelle organisation, qui vous a permis de confier l'examen de cet instrument aux deux nouveaux membres que la Société s'est adjoints, pour le canton d'Arcis-sur-Aube, MM. Gombault et Grenet. Ces Messieurs vous ont fait, à ce sujet, un rapport très-détaillé, duquel il

résulte que l'appareil dont M. Dosseur se dit l'inventeur n'offre malheureusement aucune application nouvelle, mais qu'il appartient, au contraire, à un système de nettoyage abandonné depuis six à huit ans. Depuis cette époque, des cylindres bien plus parfaits lui ont succédé, tels que les cylindres doubles verticaux et, plus récemment encore, les cylindres à brosse.

L'espérance que vous aviez de pouvoir récompenser M. Dosseur a donc été trompée, et vous avez dû vous abstenir de recommander son cylindre, soit à l'administration, soit aux cultivateurs.

Semoir Chavaudon.

Vous avez été plus heureux au sujet du nouveau semoir inventé par M. de Chavaudon.

Cet instrument, sur la construction et les avantages duquel M. Salmon vous a fait déjà un premier rapport très-favorable, n'est pas encore entièrement jugé par vous. Vous attendez, des expériences qu'on fait avec beaucoup de soin à la ferme-modèle, une conclusion définitive; vous avez, tout récemment encore, chargé une commission d'examiner de nouveau le semoir-charrue, et de vous rendre compte des perfectionnements qu'il a reçus depuis peu. Mais on peut dire, dès à présent, que le semoir-Chavaudon est une invention très-remarquable et destinée à opérer une révolution complète dans l'art de la semination des céréales. Son emploi, s'il peut être généralisé, permettra de faire une économie annuelle de 72,000 hectolitres sur les semences faites dans le département, économie dont vous aviez abandonné l'espoir avec tant de regrets, lors du rapport défavorable fait en 1844, par M. Salmon, sur l'usage des semoirs défectueux connus jusqu'à présent.

Amélioration de la race bovine.

L'amélioration de la race bovine, dans notre département, a été, dans cette période de deux ans, l'objet de vos plus grands efforts; et les résultats que vous avez obtenus sont vraiment remarquables si on les compare aux faibles ressources mises à votre disposition. Une somme de 1,000 francs vous a suffi pour introduire, au mois d'octobre 1844, dix magnifiques génisses suisses, grâce au dévouement et à l'habileté de notre collègue, M. Pillard, qui a bien voulu aller lui-même faire cette acquisition dans le canton de Berne. Les génisses ont été revendues à Troyes à des conditions avantageuses qui vous auraient permis de faire, en 1845, un second achat en Suisse. Mais les troubles qui ont agité ce pays, pendant l'été dernier, y rendaient tout voyage et toute transaction impossibles. Obligés de reculer devant cet obstacle, et déférant d'ailleurs aux recommandations de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, vous avez employé la somme mise à votre disposition, en 1845, à l'acquisition de deux taureaux normands et de deux taureaux suisses nés à Grignon. Ces animaux ont été revendus par vous à des cultivateurs de l'arrondissement de Troyes, avec les conditions de les faire servir à la monte. Mais ce n'est pas assez que d'introduire de belles vaches et de beaux étalons dans notre pays, il faut encore encourager la reproduction de ces animaux de choix, et assurer pour ainsi dire leur filiation. C'est dans ce but que vous avez ouvert un concours et promis des récompenses pour les plus belles génisses issues des taureaux et des vaches déjà placés par vous dans le département; et comme vous avez pensé qu'il était inutile de chercher à créer de belles races si, en même temps, on ne créait pas les moyens d'assurer aux

bestiaux une nourriture plus abondante et plus saine, vous avez, dans le même concours, promis des primes pour la culture des plantes fourragères. C'est le 15 décembre 1844, sur l'emplacement des Jacobins, à Troyes, que ces récompenses ont été décernées au milieu d'une nombreuse réunion de cultivateurs.

Hygiène des animaux domestiques.

Enfin, dans votre désir extrême de relever notre département de l'infériorité où il est, sous le rapport des animaux employés à l'agriculture, vous ne vous êtes pas bornés aux mesures qui précèdent. Vous avez voulu tenter d'améliorer la race du pays par elle-même, en lui assurant une meilleure nourriture et des soins hygiéniques mieux dirigés, et en éclairant les cultivateurs sur les fautes que leur impéritie ou leur économie mal entendue leur fait commettre à ce sujet. Vous avez, pour cela, promis une médaille d'or de 150 francs à l'auteur d'un manuel pratique d'hygiène, à l'usage des cultivateurs du département de l'Aube, pour les animaux domestiques.

Votre appel a été entendu : deux manuels d'hygiène ont été présentés pour disputer le prix offert par la Société. Quoique les deux ouvrages ne manquassent pas de mérite, vous n'avez pas cru pouvoir accorder la médaille d'or, ni l'un ni l'autre des deux mémoires ne l'ayant pleinement méritée. Vous avez seulement décidé, sur le rapport présenté par M. Salmon, au nom d'une commission spéciale, qu'une mention honorable serait décernée au mémoire n° 1. Je n'entre pas, sur cet objet, dans de plus longues explications; elles trouveront plus naturellement leur place dans le rapport que vous présentera tout à l'heure M. le secrétaire-adjoint,

au sujet des prix. Je me contenterai de dire dès à présent que vous avez, avec une louable persévérance, remis ce sujet au concours, en augmentant la valeur de la récompense promise.

Introduction des nouvelles plantes dans l'agriculture.

Si vous avez déployé tant d'ardeur pour doter notre pays d'une meilleure race de bestiaux, vous avez cru devoir au contraire montrer la plus grande prudence pour l'introduction de plantes nouvelles en agriculture. Vous saviez que presque toutes les plantes à produits phénoménaux, pour lesquelles on obtient trop facilement la recommandation des sociétés agricoles, finissent, après quelques années d'expériences coûteuses, par être reconnues impropres à la grande culture, ou dénuées des qualités merveilleuses qu'on leur avait prêtées. Aussi, malgré les offres bienveillantes et généreuses que vous a faites M. le directeur du jardin botanique de Dijon, par l'intermédiaire de M. Des Etangs; malgré les bons offices de notre collègue, M. Thiérion, qui voulait vous faire profiter de son crédit auprès des administrateurs du jardin des plantes à Paris, vous êtes restés sur cet objet dans la plus extrême réserve.

Vous avez cru pourtant devoir faire une exception en faveur du moha de Hongrie, plante fourragère vivement recommandée par la société d'agriculture de Dijon; et encore, avant d'en propager la culture dans notre département, vous avez décidé que MM. Salmon et Clément-Mullet feraient sur cette plante des essais dont ils vous rendraient compte.

Vous avez agi de même à l'égard du seigle multicaule, malgré la popularité et la vogue dont il jouit déjà, et vous avez à vous applaudir de cette

retenue; car les essais pratiqués, sur votre demande, par M. Salmon, à la ferme-modèle, sont loin de confirmer les merveilleux récits que l'on faisait du produit de cette plante. Il résulte du rapport de votre collègue, que le seigle multicaule est en effet supérieur au seigle ordinaire, d'abord parce qu'il donne au printemps une coupe de fourrage, et ensuite pour son rendement en paille; mais c'est à la condition qu'on le placera dans une terre à froment. Le grain de cette céréale est d'ailleurs petit, et se place difficilement dans le commerce. Tout porte à croire que la culture du seigle multicaule, loin de prendre de l'extension, sera bientôt limitée à une culture d'essai ou d'agrément.

Enfin, Messieurs, M. Delaporte, votre correspondant, et secrétaire du Comice agricole de Doulevant, a tout récemment attiré votre attention sur le *Melilotus macrorhiza*, plante fourragère qu'il croit digne au plus haut point de l'intérêt des agriculteurs, pour l'immense produit qu'elle donne, et dont il s'est assuré par sa propre expérience. Vous avez décidé que les graines envoyées par votre correspondant seraient réparties entre les membres de votre section d'agriculture, qui vous rendront compte de leurs essais à ce sujet.

Engrais. La question des engrais, cette clef de voûte de toute exploitation agricole, a été également l'objet de vos préoccupations. J'ai déjà dit plus haut que vous aviez consacré, sur les primes départementales mises à votre disposition par M. le Ministre, une somme de cent francs à récompenser la meilleure disposition des fumiers, et notamment l'emploi des engrais liquides et la construction des fosses à purin. Cette prime, si elle est répétée tous les ans, peut

faire le plus grand bien; car l'art de la manutention des engrais est encore dans son enfance en ce département. Il règne sous ce rapport la plus grande diversité d'habitudes et de méthodes dans nos campagnes. Nul ne pense à travailler et à améliorer ses fumiers dans la cour, et à ne les conduire sur les terres que lorsqu'ils ont acquis leur plus haute puissance. Chacun agit suivant son caprice et le besoin du moment. Ici les fumiers sont portés aux champs tels qu'ils sortent des étables, en longue paille assurément peu chargée de principes fertilisants; là, au contraire, on les laisse se désagréger entièrement et passer à l'état de terreau; ailleurs, ils sont tellement comprimés et réduits qu'on les coupe en cubes plus ou moins gros et qu'on les conduit aux champs, comme on ferait de pierres de taille. Presque partout les fumiers, en attendant qu'on en fasse emploi, croupissent dans des fosses remplies d'une eau qui se renouvelle à chaque pluie, et dont le trop plein coule et se perd sans cesse, entraînant les principes fertilisants les plus précieux, et principalement les matières salines. Vous connaissez le mal, Messieurs, il a fait plusieurs fois l'objet de vos entretiens et de vos délibérations; vous ne négligerez rien pour y apporter remède.

Engrais guano.

Les engrais étrangers sont peu employés dans ce département. Vous aviez eu pourtant occasion d'essayer le guano, sur la demande de M. le Ministre de l'agriculture qui avait envoyé deux sacs de cette matière à la ferme-modèle de Belley. M. Salmon a appliqué cette substance fertilisante à diverses cultures, et il en a constaté l'effet avec les soins les plus minutieux. Il résulte de son rapport que l'emploi du guano a donné, tant sur les céréales que sur les

plantes sarclées, un résultat supérieur à ceux qu'on obtient de la fumure ordinaire. Répandu sur les prairies artificielles, il a produit une végétation de beaucoup supérieure à celle obtenue de l'effet du plâtre. S'il est vrai (ce que vous n'avez pas pu vérifier) que le guano ait en outre la propriété de détruire les herbes aigres, les roseaux et les joncs qui croissent dans les terrains humides, vous serez forcés de conclure, avec M. Salmon, que le guano est de tous les amendements connus celui qui donne les plus beaux résultats, et qu'aucun autre, jusqu'à présent, ne peut lui être comparé.

Malheureusement, le guano, qui provient d'anciennes déjections d'oiseaux de mer, ne se trouve qu'au Chili, et le prix très-élevé auquel il se vend en France (25 f. les 100 kil.) s'opposera long-temps à ce qu'on puisse le propager et en populariser l'emploi.

Marne. Pour terminer l'exposé de la série de vos travaux sur les engrais, je dois ajouter qu'en ce moment, sur la demande de la société royale et centrale de Paris, votre section d'agriculture s'occupe d'un travail sur l'emploi que l'on fait, dans vos différents districts agricoles, de la marne et des autres substances qui lui ressemblent.

Congrès central d'agriculture. Parmi les travaux les plus intéressants émanés de la Société, je dois ranger le compte-rendu, par M. Thiérion, de la session du Congrès central d'agriculture qui s'est réuni à Paris, le 12 mai 1845. Le Congrès central est une création récente, mais qui répondait à un besoin si pressant et si universellement senti qu'il s'est élevé sur le champ à la hauteur d'une institution, et qu'il s'est trouvé rem-

plir naturellement les fonctions de chambre consultative de l'agriculture. Un des plus hauts dignitaires de l'Etat, M. le duc de Cazes, a accepté la présidence de cette assemblée; le gouvernement prend part, par ses employés supérieurs, à ses travaux, et les a en grande considération.

Dès le mois de mars, le secrétaire du congrès vous avait invités à nommer vos délégués, et vous aviez désigné MM. Thiérion et Clément-Mullet. Votre section d'agriculture avait préparé en même temps une série de questions qui ont été soumises au congrès en votre nom.

M. Clément-Mullet ne put assister aux séances du congrès. M. Thiérion s'y trouva seul pour vous représenter; mais vos intérêts n'en ont pas souffert, car il a déployé dans cette mission cette sève, cette activité si remarquable à son âge, et ce grand savoir, fruit de tant d'années d'un infatigable travail. Dans une question très-importante, celle relative à la création d'un ministère spécial d'agriculture, M. Thiérion, partisan de cette création, a pris la parole avec succès, et a eu la satisfaction de voir son opinion admise par la majorité du congrès. Les bornes que je dois mettre à ce rapport ne me permettent pas d'entrer dans de plus longs détails sur le compte-rendu de M. Thiérion, ni de vous rappeler avec quelle sûreté de mémoire, avec quelle clarté de style il vous retraçait toutes les discussions de cette grande assemblée, et jusqu'à ses moindres frémissements. Il me suffira de dire que vous en avez ordonné l'impression dans vos Mémoires, et que vous avez voté en outre des remercîments à votre délégué, pour le zèle et la distinction avec lesquels il avait rempli ses fonctions.

Maladie des Pommes de terre.

Un fléau, jusqu'alors inconnu, et qui a mis en péril, dans des contrées moins favorisées que la nôtre, la subsistance même du peuple, est venu altérer profondément l'une de nos plus précieuses récoltes; je veux parler de la maladie survenue en 1845 sur les pommes de terre. Tous les amis de l'agriculture et des classes pauvres se sont émus à l'apparition de cette véritable peste. Vous avez été consultés à ce sujet par les autres sociétés agricoles et par M. le Ministre de l'agriculture. Je ne retracerai pas ici les réponses détaillées que vous avez faites, de concert avec les comices, aux questions qui vous étaient posées. Je rappellerai seulement qu'elles constatent que la proportion des tubercules altérés au moment de la récolte a été en moyenne d'un quart pour tout le département; qu'elle a été plus considérable dans les terrains humides et bien fumés que dans les terrains légers, calcaires ou situés en pente; enfin, que les précautions spéciales à prendre pour la culture, en 1846, consistent surtout dans la bonne conservation des tubercules destinés à la reproduction, et dans le choix des terrains.

Séance générale agricole du 16 février.

Il ne me reste plus, pour terminer cette première partie de mon travail, de beaucoup la plus longue et la plus détaillée, qu'à vous parler de la séance générale agricole que vous avez tenue le 13 février dernier. C'était la première fois que vous appeliez dans votre sein les représentants des comices, et que vous leur demandiez le concours de leur expérience et de leurs lumières. Afin que ce concours fût plein et entier, vous avez dû, pour cette première fois, rédiger d'avance l'ordre du jour de la séance, et préparer les questions qui devaient y être agitées. Vous avez envoyé ces questions à tous vos membres

et aux représentants des comices, pour qu'ils pussent se préparer à la discussion.

L'époque de cette réunion est encore trop rapprochée de vous pour que j'aie besoin de vous rappeler la physionomie de cette séance et les bons effets qu'elle à produits.

M. le préfet, dont le bon vouloir et le zèle pour les intérêts de l'agriculture nous ont été montrés en cette occasion, présidait l'assemblée. Les comices d'Arcis, de Nogent et de Bar-sur-Seine y étaient représentés par leurs plus habiles agronomes. Tout concourait à donner à ce congrès agricole de notre département l'importance que vous aviez voulu y attacher.

La discussion a roulé successivement sur les questions les plus graves pour l'agriculture de notre pays; sur les moyens d'y améliorer la race bovine et la race chevaline; sur la nécessité du dégrèvement de l'impôt du sel; sur la nécessité de compléter les lois sur les cours d'eau, dans l'intérêt de l'agriculture; sur les moyens d'arriver à une répression plus efficace des délits ruraux.

Habilement dirigée par M. le préfet, qui y a apporté plus d'une fois le tribut de sa propre expérience, la discussion a été vive, animée, et elle a versé sur ces importantes questions une abondante lumière. Vous avez pris sur chacune d'elles une série de résolutions et de vœux qui seront transmis à M. le Ministre l'agriculture et au conseil général du département.

Vous avez été si satisfaits de cette première entrevue avec les comices, et l'impression mutuelle qu'elle vous a causée a été telle, que vous avez décidé que vous tiendriez encore cette année deux séances générales, dont la première aura lieu dans la seconde

quinzaine d'avril, et la dernière dans la seconde quinzaine de novembre.

Voici les questions qui, d'après votre décision, seront mises à l'ordre du jour de la séance générale d'avril :

1° De l'importance d'utiliser par le boisement les côtes et les terrains vagues du département, et des moyens à employer pour arriver à ce boisement;

2° De la nécessité d'organiser d'une manière complète et graduée l'enseignement agricole;

3° Quel serait l'emploi des biens communaux du département de l'Aube, le plus convenable et le plus utile pour l'agriculture, les communes et les communistes?

4° Quel est le plus avantageux, dans le département, du semis à la volée ou de l'emploi du semoir pour les céréales?

5° De l'utilité du barrage des fleuves et de leurs principaux affluents, à leur sortie des montagnes;

6° De la nécessité d'imposer aux conducteurs de troupeaux étrangers l'obligation de suivre les routes royales ou départementales, depuis la frontière jusqu'au lieu de leur destination, sans se détourner sur le territoire des communes rurales que ces routes ne traversent pas;

7° De la nécessité de règlementer la profession d'arpenteur-géomètre.

Il suffit d'énumérer ces questions pour montrer que votre prochaine séance générale n'aura pas moins d'intérêt et d'importance que la dernière.

§ II. — SCIENCES.

Vous êtes tellement persuadés, Messieurs, que la science agricole est le but principal de votre insti-

tution, que vos autres sections ne laissent passer aucune occasion de venir en aide à la section d'agriculture et de lui apporter leur tribut. C'est ainsi que la section des sciences a prêté son concours à l'agriculture par trois ouvrages qui sont : 1° *le Mémoire sur l'emploi de l'arsenic dans le chaulage du blé,* par M. Bardin; 2° *le rapport de M. Bédor, sur le Traité des Maladies du sang chez les bêtes à laine,* par M. le docteur Delafont; 3° *le rapport qui vous a été fait sur le Traité de la Cachexie aqueuse,* par M. Coutant, vétérinaire à Troyes.

Chaulage du Blé.

Dans son mémoire, qui mériterait d'être répandu parmi tous les habitants des campagnes, M. Bardin a eu pour but, d'abord de montrer les inconvénients et les dangers que présente l'emploi de l'arsenic et des autres substances toxiques dans le chaulage du blé, et ensuite de prouver que cette opération peut se faire au moyen de matières non nuisibles avec encore plus de succès que par l'arsenic.

Vous savez qu'on désigne par chaulage tous les moyens propres à préserver le blé de la carie. On appelle cette opération *chaulage,* parce que la chaux a été primitivement le seul agent employé dans les campagnes. Mais la chaux seule ne remplissant qu'imparfaitement le but, chacun dut tenter de nouveaux essais pour obtenir un meilleur résultat. C'est alors qu'on préconisa et qu'on employa non-seulement l'arsenic blanc, mais encore le sulfure jaune d'arsenic, le sulfate de cuivre, le sublimé corrosif, etc., c'est-à-dire les substances les plus redoutables et les plus délétères. Il résulte de l'emploi de ces agents destructeurs non-seulement un danger immédiat pour le semeur qui absorbe une certaine quantité d'arsenic par les mains, par les

yeux, par les narines; mais encore des accidents plus ou moins sérieux pour les personnes qui mangent le blé provenant d'une semence chaulée à l'arsenic. Ce poison s'y trouve en faible quantité, il est vrai, à l'état d'arsenite de chaux, qui passe presqu'en entier dans la farine proprement dite. Mais comme cette quantité subit une augmentation sensible à mesure que, par des semailles consécutives, le terrain devient de plus en plus chargé d'acide arsenieux, il est urgent d'engager les cultivateurs à renoncer à ce procédé de chaulage.

Dans la seconde partie de son travail, M. Bardin établit par des preuves et des expériences irrécusables, et sous la haute autorité de M. Mathieu de Dombasle, que l'addition faite à la chaux du sel commun, et mieux encore du sulfate de soude, est la méthode de chaulage la plus efficace et la plus parfaite. En employant ce procédé avec les précautions indiquées minutieusement par notre collègue, on peut semer hardiment du blé infecté de la carie à un très-haut degré avec certitude qu'il ne produira pas un seul épi carié.

Je n'entrerai pas dans plus de détails sur ce travail qu'il faudrait citer en entier. Je renvoie ceux qui voudront le consulter, au numéro 91 de vos Mémoires, où il est inséré.

Médecine vétérinaire.

Le rapport de M. le docteur Bédor, sur *le Traité de la Maladie du sang des bêtes à laine*, sans avoir la même importance que le travail dont je viens de vous parler, vous a vivement intéressés, et vous n'avez pas oublié les savantes considérations dans lesquelles est entré notre collègue sur les mutuels services que se prêtent la médecine vétérinaire et la médecine de l'homme, ainsi que sur les liaisons

existant entre les maladies de l'homme et celles des animaux, qui se communiquent quelquefois des uns aux autres. Ce rapport et l'ouvrage de M. le docteur Delafont ont été réclamés par vous pour vos archives, comme des documents qui seront plus d'une fois précieux à consulter.

Cachexie aqueuse des bêtes à laine.

M. Coutant, professeur de médecine vétérinaire à l'école-modèle de Belley, vous a fait hommage d'un traité sur *la Cachexie aqueuse des bêtes à laine*, redoutable maladie connue vulgairement aux environs de Troyes sous le nom de *pourriture* ou *goulée*. M. de Villemereuil, au nom de la section d'agriculture, à qui vous aviez renvoyé l'examen de cet ouvrage, vous a fait un rapport très-favorable, duquel il résulte que la notice de M. Coutant est bien raisonnée, et contient des aperçus justes et utiles : il a conclu à ce que cet ouvrage fût accueilli par vous et inséré dans vos Mémoires. La Société a pensé, en effet, que le travail de M. Coutant, par son utilité pratique, méritait qu'elle fît pour lui une dérogation à ses usages, et l'insertion de ce traité dans ses Mémoires a été ordonnée.

Géologie.

La présence de M. Clément-Mullet parmi vous a continué d'imprimer une vive impulsion aux études géologiques. Parmi les communications que vous a faites notre savant collègue, je vous rappelerai son rapport si curieux sur le tome 13e du bulletin de la Société géologique de France, dont il est l'archiviste. On y trouve résumées de la manière la plus claire les théories les plus élevées sur les faits géologiques des temps anciens dont la constitution actuelle de notre globe est le produit. Abandonnant bientôt les généralités, notre collègue fait ressortir

de ce volume tout ce qui peut intéresser notre pays. Il entre dans des explications très-détaillées sur la nature et la disposition du sol du département de l'Aube, sur le gisement et la composition du diluvium des vallées de la Seine, de l'Aube et de l'Armance, dans lequel on trouve des dents d'éléphant. Il parle du silex des environs d'Ervy, de la marne argileuse ou argile à tuiles, appelée par quelques géologues argile *aubienne*, à cause de la richesse et de l'étendue de cette couche dans le département.

A ce rapport à succédé la notice dans laquelle M. Clément-Mullet vous a rendu compte du congrès tenu à Chambéry, au mois de septembre 1844, par la Société géologique de France, et des excursions faites par les membres de cette compagnie, dans une partie de la Savoie. C'est ici que je regrette surtout les bornes que je dois mettre à ce compte-rendu. Je voudrais pouvoir vous faire parcourir avec nos savants français ces vallées de la Savoie, où les attendaient tant d'hommages, tant de souvenirs de France, tant de découvertes curieuses. Je voudrais vous faire assister avec eux à cette séance publique de l'Académie royale de Savoie, à Chambéry, et à cette fête d'inauguration de la statue de Berthollet, à Annecy; cérémonies où retentirent tant de fois les noms de nos poètes et de nos savants les plus illustres. Je voudrais vous décrire toutes les observations curieuses de nos géologues, ces problèmes si saisissants sur la nature et la formation de notre globe, tantôt résolus, tantôt compliqués par des découvertes imprévues. Mais je craindrais de fatiguer votre attention et de commettre d'ailleurs quelque erreur, sur des matières si en dehors de ma compétence.

M. Clément-Mullet vous a encore donné des ex-

plications verbales sur la réunion publique que la Société géologique a tenue cette année à Avallon; il vous a présenté des fossiles recueillis dans cette excursion, et il est entré dans quelques détails sur les observations curieuses auxquelles ont donné lieu les terrains accidentés du Morvan. — Je m'abstiendrai de rien dire de plus sur cette communication, puisque M. Clément-Mullet a pris l'engagement de la compléter et de vous la donner par écrit.

Notre savant collègue a attiré depuis long-temps votre attention sur un fait géologique fort curieux, et qui nous intéresse d'autant plus qu'il concerne une localité très-rapprochée de nous; c'est l'abaissement progressif de la montagne de Montgueux.

Depuis plusieurs années ce phénomène a été observé, et devient de plus en plus sensible. Les habitants de la plaine l'ont constaté d'une manière qui paraît irrécusable. A S^{t}-Lyé, par exemple, au dire des anciens habitants, on apercevait à peine, il y a 40 ans, le bout de la flèche de l'église de Montgueux; le clocher tout entier s'est insensiblement découvert, et maintenant on commence à voir le sommet des voûtes de l'église elle-même; en sorte que depuis quelques années seulement la différence serait de plusieurs mètres.

Que faut-il induire de cet étrange phénomène?

Les travaux faits par la main de l'homme, soit pour l'agriculture, soit pour l'amélioration des chemins, ont-ils amené ce changement? La plaine que baignent les eaux de la Seine s'est-elle lentement exhaussée? ou bien la montagne s'est-elle insensiblement affaissée sur elle-même, comme c'est l'opinion populaire? — Telles sont les questions que vous avez données à résoudre à une commission composée de MM. Clément-Mullet, Lebasteur et Bouché.

On conçoit que l'examen et la solution de ce problême ne sont pas l'affaire d'un jour, et que votre commission ne peut procéder qu'avec une lenteur et une circonspection extrêmes. Ces raisons font que vous attendez encore son rapport, si impatients que vous soyiez de connaître le résultat de ses investigations.

Observations météorologiques et barométriques.

Il est une chose, Messieurs, que votre section des sciences regrette vivement, c'est de ne pouvoir reprendre les observations météorologiques et barométriques qu'elle a interrompues jadis par suite de l'insuffisance et de la mauvaise qualité des instruments qu'elle possédait. Persuadés que, si ces observations étaient faites par la Société d'une manière sérieuse et continue, elles auraient un grand intérêt et pourraient servir beaucoup l'agriculture du département, vous avez, sur la proposition de M. Corrard de Breban, renouvelé vos prières à M. le Ministre de l'instruction publique, pour qu'il vous accordât les fonds nécessaires à l'acquisition des divers instruments qui vous sont indispensables. M. le Ministre a argué de l'épuisement des fonds mis à sa disposition pour repousser cette demande. Vous êtes toujours en instance auprès lui à ce sujet. Je n'ai fait mention de cette circonstance que pour justifier votre section de l'importante lacune que l'absence d'instruments de précision la force de laisser dans cette partie de ses travaux.

Botanique.

M. Des Etangs, votre archiviste, a continué ses études favorites sur la botanique. Il a augmenté sa liste des noms populaires des plantes du département de l'Aube. Ce travail a obtenu les suffrages les plus flatteurs des hommes compétents; de toutes

parts on vous en a réclamé des exemplaires, et les Sociétés, rivales de la nôtre, se sont empressées de suivre l'impulsion donnée par notre collègue, et d'entreprendre les mêmes recherches dans leur circonscription : ainsi se trouvera réalisé, si ce mouvement se propage, le vœu d'un des maîtres de la science, du célèbre de Candolle, qui disait qu'un recueil des noms populaires des plantes manquait essentiellement à la botanique de la France.

Magnétisme.

Je n'ai plus, pour terminer la partie scientifique de ce compte-rendu, qu'à dire un mot d'un mémoire que vous a lu M. E. Bertrand, sur les effets du fluide magnétique. Ce mémoire est intitulé : *Apparition d'un mort, le* 21 *avril* 1761. — *Le fluide magnétique, en* 1833.

La première partie n'appartient pas en propre à M. Bertrand. C'est le récit écrit par l'un de ses ancêtres de l'apparition de sa femme morte depuis plusieurs années. Cette curieuse lecture vous a vivement impressionnés. C'était, en effet, quelque chose d'assez merveilleux que d'entendre, pour ainsi dire, la voix d'un homme qui n'est plus, vous raconter cet évènement surnaturel avec une entière bonne foi, avec une conviction nette et profonde; car il résulte évidemment du style, des détails minutieux, de la forme religieuse et solennelle de cet écrit, de son dépôt dans des papiers testamentaires, que son auteur, homme grave d'ailleurs et théologien distingué, a cru positivement avoir vu sa femme lui apparaître, lui parler, la toucher. M. Bertrand attribue à une hallucination, à l'exaltation d'un cerveau fatigué par un travail opiniâtre et par de constantes méditations théologiques, l'impression subie par son aïeul.— Dans la seconde partie de son mé-

moire, notre collègue vous expose l'état de la science magnétique et du somnambulisme dans ces dernières années. Il vous raconte jusqu'où allaient la foi aveugle et le fanatisme de certains adeptes d'une petite école magnétique qui s'était formée en 1833, et qui, entr'autres folies, enseignait que le croyant, au moyen du fluide magnétique porté à sa plus haute puissance, pouvait ressusciter les morts et commander aux éléments. Il vous cite ce fait presqu'incroyable de l'un des apôtres de cette école, qui arrêta un jour, dans la rue, le convoi d'une jeune fille, et ordonna, d'un ton de suprême autorité, d'ouvrir la bière pour en laisser sortir cet enfant qu'il venait de ressusciter. Après beaucoup d'hésitation, les porteurs, vaincus par l'assurance et l'opiniâtreté de ce fanatique, déclouèrent une planche du cercueil, et n'y trouvèrent, hélas! que le froid cadavre qu'on y avait déposé.

Pour vous montrer combien l'erreur et la vérité pouvaient être facilement confondues dans les récits de miracles qu'on attribuait alors au magnétisme, M. Bertrand vous raconte un essai fait par lui-même de la puissance magnétique contre un orage. Le résultat de cette lutte a été tel, qu'avec un peu plus d'enthousiasme et de foi, il aurait pu attribuer au fluide magnétique la victoire remportée sur les nuages, raconter partout le miracle, augmenter ainsi le nombre des adeptes et surexciter leur ardeur. Il est inutile d'ajouter que M. Bertrand explique par des faits physiques très-naturels, et par la configuration des montagnes au milieu desquelles il se trouvait, le changement subit de direction de l'orage qui le poursuivait.

Sans doute, Messieurs, cette école, qui s'était formée, comme le dit spirituellement M. Bertrand,

au-delà du magnétisme, n'existe plus, ou du moins elle est bornée à un petit nombre d'obscurs représentants; car nous qui, en qualité de vos délégués au congrès scientifique de France à Reims, avons assisté à la bataille la plus grande que se soient livrée le magnétisme et la médecine représentés par leurs plus illustres champions; nous qui avons vu jusqu'où pouvaient aller les audacieuses affirmations des uns et les négations moqueuses des autres, nous n'avons pas entendu revendiquer la puissance d'évoquer les morts et de conjurer les tempêtes comme un fait acquis à la science magnétique.

En voilà assez sur cette notice de M. Bertrand, qui n'était d'ailleurs dans l'esprit de son auteur qu'une simple excursion dans les champs du merveilleux, mais qu'il a animée de ce style brillant et coloré dont il a le secret.

§ III. — ARTS.

Fouilles à la cathédrale.

Le premier travail, par ordre de date, qui s'offre à moi dans les archives de votre section des arts, est la notice sur les objets trouvés dans plusieurs cercueils de pierre, à la cathédrale de Troyes, par M. Arnaud. S'il est rare de rencontrer un sujet aussi intéressant que celui-là, il ne l'est pas moins de le voir traité avec autant d'habileté et de bonheur que l'a fait notre collègue : et je ne vous apprendrai rien que vous ne sachiez déjà, en disant que le mémoire est une œuvre aussi remarquable sous le rapport littéraire que sous le rapport artistique et archéologique.

Vous vous souvenez du vif intérêt avec lequel vous avez entendu, de la bouche de notre collègue, le récit de ces fouilles de la chapelle Notre-Dame,

dans laquelle on ne pouvait pas donner un coup de pioche sans remuer quelque cendre sacrée; vous vous rappelez avec quelle attention religieuse vous avez assisté à l'ouverture des cercueils de ces comtes magnanimes, Henri Ier et Thibaut III, si admirés autrefois et si bénis par nos pères. Mais votre émotion est arrivée à son comble lorsque M. Arnaud vous a décrit cette scène imposante et solennelle de l'exhumation de l'évêque Hervée, et cette ivresse avec laquelle les spectateurs se précipitaient sur le cercueil entr'ouvert, en s'écriant : le voilà! voilà sa crosse! voilà son calice! voilà l'illustre et saint évêque Hervée! Illustre, Messieurs, car, comme Urbain IV, Hervée, sorti d'une humble famille de St-Benoît-sur-Vannes, est parvenu aux plus hautes dignités par sa science et par son mérite; illustre aussi, parce qu'il a reconstruit notre magnifique cathédrale, dont il est presque certain qu'il avait donné lui-même le plan; saint, car il vécut toujours dans la simplicité et les austérités, et le cilice de crin dont son squelette était encore couvert au moment de son exhumation, en est une preuve non moins irréfragable que l'épitaphe inscrite sur son tombeau. M. Arnaud, dans la partie de son mémoire que j'appelerai historique et artistique, a décrit minutieusement tous les objets trouvés dans les cercueils de la chapelle Notre-Dame; il a donné sur chacun d'eux des notions archéologiques très-détaillées; enfin, il a exécuté lui-même des dessins de tous ces objets, qui font de sa notice un des chapitres les plus instructifs et les plus curieux de vos Mémoires.

Peinture sur verre.

Nous voici arrivés à l'un de vos plus beaux titres de gloire, à vos recherches sur les vitraux peints, et aux deux notices de M. Bertrand, concernant les

travaux de MM. Vincent-Larcher et Martin-Hermanowska. C'eût été une bonne fortune pour moi, au milieu de l'aridité de ce compte-rendu, de pouvoir vous parler avec détails de cet art charmant de la peinture sur verre, dans lequel les artistes troyens ont toujours excellé, comme le témoignent les magnifiques vitraux dont ils ont orné nos églises. Mais je dois laisser ce plaisir à M. le secrétaire-adjoint, organe de votre commission, et qui a fait sur cet objet des études spéciales. M. Bertrand vous dira tout-à-l'heure par quels travaux intelligents, par quels miracles de patience et d'investigation, MM. Vincent-Larcher et Martin-Hermanowska, sans secours, sans précédents sur lesquels ils pussent s'appuyer, sont parvenus à ressusciter parmi nous l'art de la peinture sur verre. Il vous dévoilera, s'il le veut, les secrets de cette fabrication; il vous dira surtout comment M. Vincent-Larcher a résolu, le premier, et d'une manière complète, le difficile problême si vainement cherché jusqu'ici, de la translucidité sans transparence, qui fait produire aux vitraux des XII^e^ et XIII^e^ siècles des effets si merveilleux. Mais ce que M. Bertrand ne vous dira pas, et ce que je ne saurais taire, c'est que ses deux mémoires sur ce sujet l'ont placé tout-à-coup au nombre des hommes les plus compétents sur la matière. Pourquoi n'ajouterais-je pas aussi que le résultat des travaux de votre commission, et surtout la constatation que vous avez faite les premiers de l'existence d'une couverte sur les vitraux du XIII^e^ siècle, ont eu un grand retentissement, et ont donné à votre Société, jusques dans la savante Allemagne, une véritable célébrité.

Canal de la Haute-Seine.

Dans votre séance du 29 décembre dernier, M. Le-

basteur, ingénieur en chef du canal, notre collègue, vous a lu un travail important sur la navigation de la Haute-Seine. Quoique vous ayez ordonné à l'unanimité l'insertion de cette notice dans vos Mémoires, ce sujet a tant d'actualité et offre un intérêt si vif aux habitants de la ville de Troyes et des départements, que je vous demande la permission d'en faire ici une courte analyse.

Dans la première partie, M. Lebasteur se pose cette question : La Seine a-t-elle été anciennement navigable à Troyes et au-dessus de Troyes? et il la résout affirmativement. En présence des documents qui nous restent sur ce sujet, le doute n'est plus en effet permis. La Seine a été autrefois navigable, au-dessous de Troyes jusqu'à Paris; au-dessus, au moins jusqu'à Bar-sur-Seine. Le commerce de Troyes entretenait sur cette rivière de nombreux bateaux qui portaient directement les produits de son industrie jusqu'à la mer. Cette faculté d'un transport direct et sans droits fut à différentes fois disputée aux commerçants de Troyes par quelques villes riveraines, et notamment par Paris et par Rouen, en vertu de certains privilèges qu'elles prétendaient exercer sur la navigation. Mais les bourgeois et les marchands de Troyes résistaient avec énergie à ces prétentions, comme le prouvent des lettres patentes de Charles VII, rendues à leur requête.

Les bateaux qui venaient de Bar-sur-Seine, pour Paris, descendaient par le lit de la vieille rivière, au lieu où est maintenant le déversoir de Saint-Julien, et tournaient la ville par Foicy. Ceux qui devaient séjourner à Troyes, suivaient le canal des Trévois, et s'arrêtaient à un port existant près de la porte de Croncels.

Cet état de choses dura, sauf quelques interrup-

tions, jusqu'au XVII^e^ siècle, époque à laquelle les Troyens eux-mêmes, plus préoccupés de la conservation de leurs utiles canaux et de leurs usines que de la navigation, résistèrent à toutes les tentatives faites par le gouvernement central pour débarrasser et ouvrir de nouveau le lit du fleuve. L'institution des foires, qui avait atteint alors son plus haut point de développement, rendait sans doute les marchands de Troyes indifférents à la suppression de cette voie par où s'écoulaient jadis leurs produits.

Depuis le XVII^e^ siècle jusqu'au 2 avril 1805, nous voyons la navigation de la Seine interrompue, malgré plusieurs tentatives pour la rouvrir. Le 2 avril, l'empereur, se rendant en Italie, pour poser sur sa tête la couronne de fer des rois Lombards, arriva à Troyes, et dès le lendemain, après avoir remonté la Seine jusqu'à Saint-Julien, il résolut de construire un canal de navigation dont il esquissa sur-le-champ le cours, et qui fut décrété le 11 avril. C'est cette pensée de l'empereur, mais transformée dans plusieurs de ses dispositions essentielles, qui vient d'être mise à exécution.

Aujourd'hui, Messieurs, grâce à l'activité et aux talents de notre collègue, on peut regarder notre canal de navigation comme entièrement terminé. Son développement total est de 43,728 mètres : quatre prises d'eau l'alimentent. Ainsi que l'a voulu l'empereur, il traverse la ville de Troyes dans toute sa largeur. Il suit la rive gauche de la Seine jusqu'à Barberey; là il traverse la rivière sur un pont-canal, et ne quitte plus la rive droite jusqu'à Marcilly. On compte dans le parcours quinze écluses, vingt-deux ponts, sept aquéducs et six gares. Tous ces travaux auront donné lieu à une dépense totale

de 6,550 mille francs, environ 150,000 fr. par kilomètre.

Ajoutons que l'administration s'occupe de relier la navigation de la Haute-Seine avec celle du canal de Bourgogne, en prolongeant notre canal par la vallée de la Seine jusqu'à Polisy, et de là par l'affluent de la Laignes et le vallon de Plainefeau jusqu'à Ravières. — Il y a toute raison d'espérer que cet utile projet recevra bientôt son exécution. Alors seulement nous aurons reconquis la navigation sur la Haute-Seine, telle qu'en ont joui nos ancêtres.

§ IV. — BELLES-LETTRES.

Archéologie. L'archéologie, cette séduisante étude des temps passés, a tenu une grande place dans les travaux de votre section des lettres. Plusieurs découvertes d'objets antiques ont attiré son attention et exercé la sagacité de ses membres. La plus considérable de ces découvertes a été faite, au mois de décembre 1843, à Méry-sur-Seine, dans les terrains remués pour la construction du canal. Il résulte d'un rapport que vous a fait M. Corrard de Breban, au nom d'une commission spéciale, que ces objets consistent en médailles petit-bronze au nombre de plusieurs milliers, en poteries, verreries, instruments et objets d'ornement en bronze et remontant à l'époque romaine. Les médailles comprennent un intervalle de temps de 64 ans, depuis Caracalla jusqu'à Aurélien. D'après leur nature et leur date, votre commission a conjecturé que tout ce trésor avait dû être enfoui par son propriétaire vers le règne d'Aurélien, probablement sous la menace de quelqu'invasion imminente qui a emporté et le dépositaire et le secret du dépôt. L'état de la

Gaule, au troisième siècle, n'est que trop propre à expliquer de pareils désastres. Les objets de poterie et de verrerie sont remarquables par leur air de famille et leur identité avec les vases trouvés dans les cimetières antiques d'Arcis, Saint-Loup, Courceroy et Marcilly. L'extrême simplicité des objets enfouis convient bien à des populations pauvres et agricoles comme celle de Méry, qui ne paraît pas avoir eu d'importance dans l'âge romain. En somme, la valeur de ces objets est peu importante; mais, en les considérant comme monuments des mœurs et de l'état des arts libéraux et industriels à une époque si éloignée de la nôtre, ils pourront, réunis à ceux qui existent déjà au musée de la Société, servir plus tard à fonder des théories certaines sur les usages des anciens.

Vers le mois de juillet 1845, au village de Villers, près Arcis, on trouva, en creusant un caveau, une assez grande quantité de pièces de monnaie en argent et en or. M. Camus-Chardon vous donna des détails à ce sujet et vous apprit que ces monnaies sont à l'effigie des rois Charles IX, Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIII; la pièce la plus rapprochée de notre époque est au millésime de 1606. Cette circonstance fait supposer à votre savant correspondant que ce trésor a été caché de 1621 à 1622, pendant les guerres de religion qui ont précédé la confirmation de l'édit de Nantes.

Des médailles romaines et une flûte antique ont été également trouvées, en 1845, dans une maison sise au faubourg Saint-Jacques, n° 17. C'est dans le sol des jardins de cette même maison qu'on a déjà découvert, à plusieurs reprises, tant d'objets antiques qui vous ont été présentés; ce qui fait supposer que ce lieu a été autrefois le siège d'un établis-

sement romain dont il est difficile de déterminer la nature. Espérons que de nouvelles découvertes apporteront à nos antiquaires des notions plus précises à ce sujet.

M. Gérost, l'un de vos membres associés, qui vous avait transmis autrefois un mémoire sur le Pagus Mauripensis, a continué ses savantes recherches sur la géographie ancienne, et vous a envoyé un manuscrit sur l'emplacement qu'il convient d'attribuer à l'ancien Agendicum. C'était aborder un problème difficile. L'emplacement d'Agendicum a été déjà l'objet de beaucoup de discussions dont aucune n'a abouti à un résultat certain, faute d'autorités et de documents suffisants. MM. Thiérion et Corrard de Breban, à qui vous aviez renvoyé l'ouvrage de votre correspondant, ont regretté qu'il n'eût pas joint à son mémoire une carte qui fît comprendre et saisir l'ensemble de son système. Ils ne se sont pas crus assez éclairés pour prendre parti pour ou contre M. Gérost, dans ces querelles d'antiquaires, et se sont bornés, dans leurs conclusions, à remercier M. Gérost de son intéressante communication, et à demander qu'elle fût honorablement déposée dans vos archives.

Je ne puis passer sous silence un document curieux sauvé de la destruction par M. le docteur Bédor; c'est une ancienne ordonnance faite par maître Henry Masson, maître-boucher de la ville de Troyes et faubourgs, à la date du dernier jour de février 1604. Cette ordonnance est imprimée sur parchemin, et ornée, à gauche, de l'écusson de France, et, à droite, des armes de la ville de Troyes. Le langage en est bien vieilli, mais précis et facile à comprendre. Aux termes de cette ordonnance, le maître-boucher de Troyes était alors une sorte

de magistrat exerçant la police sur tous les gens de son métier, et levant sur chacun d'eux, à leur entrée dans la corporation, le singulier tribut d'une paire de chausses. Une remarque fort importante que vous a fait faire l'un des articles de cette ordonnance, c'est qu'en 1604 la ladrerie et la lèpre humaine n'avaient point encore disparu de notre pays.

Bibliothèque de Troyes.

Malgré mon désir extrême d'abréger, je pense que vous m'en voudriez si je ne vous disais pas quelques mots de l'intéressante notice sur la bibliothèque de Troyes que vous a lue M. Harmand. Notre collègue, dans ce mémoire, vous a présenté une histoire complète de cette belle bibliothèque qu'il soigne avec tant d'amour, et avec laquelle il s'est tellement identifié, qu'en vous racontant ses vicissitudes, on voit que son cœur saigne à chacune des spoliations dont elle a été victime.

C'est le célèbre Hennequin qui fut le glorieux fondateur de notre bibliothèque par le don qu'il fit, en 1651, aux Cordeliers de Troyes, des 12,000 volumes qui composaient, à Paris, sa magnifique collection. Bientôt après, la bibliothèque de Troyes s'enrichit de celle de l'Oratoire léguée à la ville par François Pithou, et composée de 2,000 volumes choisis et d'un grand nombre de précieux manuscrits. En l'an III (1795), la bibliothèque de Clairvaux, déclarée nationale, fut transférée à Troyes; elle se composait, y compris celle du fameux président Bouhier, acquise par les abbés de Clairvaux, d'environ 50,000 volumes imprimés et 3,700 manuscrits, dont plusieurs étaient du plus grand prix. Autour des bibliothèques de Clairvaux et des Cordeliers vinrent bientôt se grouper quinze autres

des maisons religieuses, et seize de particuliers émigrés et condamnés. La bibliothèque de Troyes porta alors le nom de Bibliothèque de l'école centrale du département de l'Aube. Ce ne fut que le 8 pluviôse an XII qu'un arrêté du gouvernement la concéda à la ville.

C'est ici que se place l'indigne spoliation dont ce précieux dépôt a été l'objet. Vous savez que le ministre de l'intérieur confia alors au citoyen Chardon La Rochette le soin de prélever, dans tous les dépôts littéraires de province, les morceaux les plus précieux pour les transporter à la bibliothèque nationale de Paris. Cette décision nous faisait sans doute un tort irréparable, mais c'était au moins pour l'exécution d'une grande pensée, celle de l'érection, à Paris, d'un monument gigantesque qui aurait pu profiter à tous. Voici comment ce décret fut exécuté :

Au mois de février 1804, le citoyen Chardon La Rochette, avec son adjoint le docteur Prunelle, de Montpellier, se présentèrent dans notre bibliothèque, et, après un travail de trois mois, prélevèrent 2,575 ouvrages imprimés et 477 manuscrits des plus précieux. Puis, au lieu de faire entrer ce trésor inestimable dans la bibliothèque nationale de Paris, M. Prunelle, de complicité avec le ministre de l'intérieur Chaptal, qui était aussi de Montpellier, le fit transporter sans bruit dans sa ville natale qui le possède encore. Ainsi nous furent arrachés les plus beaux joyaux que nous tenions de la pieuse munificence de notre Hennequin et de nos vieux Pithou. Vous frémissez d'indignation, Messieurs, au récit de ce sacrilége, et, comme M. Harmand, vous livrez le nom du docteur Prunelle à l'animadversion troyenne.

Malgré cet acte de piraterie et malgré quelques pertes qu'elle a encore subies depuis, notre bibliothèque, enrichie des 200 volumes que lui a légués M. Herluison, des 9,000 volumes de M. l'abbé Hubert et des acquisitions faites tous les ans aux frais de la ville, possède encore 100,000 volumes, et peut être regardée comme une des premières de France.

Congrès scientifique de France.

Au mois d'avril 1845, vous avez reçu, des secrétaires généraux du Congrès scientifique de France, l'invitation de soumettre à cette assemblée quelques questions soit d'intérêt général, soit d'intérêt local. Ces questions, préparées avec le plus grand soin par une commission dont M. Bertrand était rapporteur, furent envoyées par vous le 16 mai suivant. Enfin, dans votre séance du mois de juin, vous nous avez fait l'honneur, à M. Bertrand et à moi, de nous nommer vos délégués au Congrès. Cette mission était aussi difficile qu'honorable, et nous ne l'avons acceptée qu'avec hésitation. Nous avons cherché à la remplir de notre mieux. Grâce à votre patronage, nous avons été reçus, par les habitants notables de la ville de Reims et par les membres de la savante assemblée, avec une distinction et avec des égards qui nous ont pénétrés de la plus vive reconnaissance.

La treizième session du Congrès scientifique s'est ouverte, à Reims, le 1er septembre; elle a été close le 11. Le nombre des adhésions au Congrès a passé onze cents. Les séances générales se sont tenues chaque jour à l'archevêché, dans la grande salle, toute splendide encore des décorations du sacre de Charles X, et qui peut contenir deux mille personnes.

Rien, Messieurs, ne saurait vous peindre l'effet de ces imposantes séances, dans ce magnifique local, dont la population de Reims assiégeait les portes; rien ne saurait vous donner une idée de cette immense réunion de savants, la plupart arrivés des extrémités de la France et de l'étranger, apportant de toutes parts le tribut de leur expérience et de leurs études, soit dans les discussions particulières des sections, soit dans les débats orageux des séances générales. Vous dire ce qu'il s'est agité, dans cette session, de questions scientifiques et littéraires de toute nature, me serait impossible. Tout ce que nous avons pu en recueillir par nous-mêmes vous a été communiqué par M. Bertrand, dans son rapport sur le Congrès. Il me suffira d'ajouter ici que vos délégués ont pris la parole dans plusieurs questions, et que, notamment, M. Bertrand, dans la question des vitraux peints, a été écouté avec une faveur marquée et a conquis sur le champ, par sa profonde connaissance de la matière, une véritable autorité dans la section d'archéologie.

Rapports divers.

Le temps me manque, Messieurs, pour donner l'analyse de plusieurs rapports émanés de vos membres, tels que ceux de M. Paillot, concernant l'agriculture, et notamment sur l'enseignement agricole; de M. Patin, sur plusieurs ouvrages du docteur Landouzy; de M. Delaporte, sur les résultats généraux obtenus par la Société de Saint-Régis, et sur un ouvrage de statistique agricole très-important de M. Royer; de M. Harmand, sur quatre ouvrages de M. Paulin Paris; de M. Salmon, sur les machines à battre le blé et sur les manuels d'hygiène; enfin, de M. Bertrand, sur les mémoires de l'Académie de Metz.

Musée et Bibliothèque.

Sans entrer dans des détails sur votre bibliothèque et sur votre musée, je dirai que ces deux établissements se sont enrichis, le premier, de plusieurs ouvrages offerts par leurs auteurs, et des Mémoires de vos nombreuses Sociétés correspondantes; l'autre, des dons qui vous ont été faits, en grande quantité, par des habitants de tous les points du département. Je mentionnerai particulièrement la collection d'insectes donnée par M. Berton, et les grands soins apportés par ce naturaliste à la classification de cette partie de votre musée.

Nouveaux membres.

Enfin, pour satisfaire aux prescriptions de votre règlement, j'annoncerai que, pour remplacer vos membres titulaires démissionnaires, vous avez nommé membres résidants : MM. Bardin et Jules Ray, pharmaciens à Troyes, et, tout récemment, Mgr Debelay, évêque de Troyes.

En exécution des articles supplémentaires de votre règlement nouvellement adoptés, vous avez nommé membres titulaires non résidants :

MM. Gombault, propriétaire à Arcis;
Grenet, maire de Ramerupt;
Recoing, propriétaire à la Rocatelle;
Bobin (Frédéric), propriétaire aux Riceys;
Walckenaër, membre du Conseil général;
Bertin-Delaunay, propriétaire à Nogent;
Le général vicomte Rambourgt;
Lerouge, propriétaire à Montiéramey.

Vous avez conféré le titre de membre honoraire à M. Paillot de Montabert, dont la démission vous a tous affligés, et le titre de membre associé à M. l'abbé Thiesson, curé-desservant à Viâpres.

Enfin, vous avez nommé membres correspondants :

MM. Danton, ancien chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, et actuellement inspecteur de l'Académie de Paris;

Royer, inspecteur général de l'agriculture;

Thiérion fils, propriétaire à Paris;

Gerdy, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine;

Landouzy, docteur en médecine à Reims.

Je termine ici ce compte-rendu. J'ai sans doute été beaucoup au-dessous de ma tâche; mais, quelqu'incomplet et quelque défectueux qu'ait été cet exposé, il a dû donner une idée de la nature de vos travaux et de l'importance de vos délibérations. J'en ai dit assez pour montrer que les fonctions de membre de la Société académique de l'Aube ne sont point une sinécure. Si j'avais pu, au tableau de vos occupations scientifiques et littéraires, ajouter celui de l'affectueux échange des bons procédés et de la constante harmonie qui règne entre vous, de la parfaite convenance et de la liberté polie de vos discussions, je crois que j'aurais réussi à prouver que le titre de membre de votre Société peut être un noble objet d'envie et d'ambition pour tous.

EXTRAIT DU RAPPORT

Fait sur le Concours ouvert

POUR UN

MANUEL D'HYGIÈNE DES ANIMAUX DOMESTIQUES,

A l'usage des Cultivateurs du département de l'Aube,

Par une Commission composée de MM. GALLICE-DALBANNE, DE VILLEMEREUIL, DESGUERROIS, CARTERON, BARDIN *et* SALMON, *Rapporteur.*

MESSIEURS,

Convaincue de cette vérité, trop souvent oubliée par les agriculteurs, qu'il existe plus de moyens certains de garantir les animaux des maladies que de moyens certains de les guérir, la Société, dès l'année 1839, avait annoncé qu'elle décernerait une médaille d'or de la valeur de 150 fr. à l'auteur d'un manuel pratique d'hygiène, à l'usage des cultivateurs du département de l'Aube, pour les animaux domestiques.

Deux manuels ont été envoyés au concours.

Le manuel inscrit sous le n° 2, porte pour épigraphe : « *Pas de fourrages, pas de bestiaux; pas* » *de bestiaux, pas d'engrais; pas d'engrais, pas d'a-* » *griculture.* » Ce manuel est trop volumineux; il

renferme trop de détails. Il ne serait pas lu par les cultivateurs auxquels il ne faut que des préceptes clairs, précis et dégagés de tout développement qui n'est pas indispensable. L'auteur a cru devoir débuter par une critique des races de bestiaux entretenus dans le département. Peut-être dans cette critique a-t-il trop oublié qu'il avait à ménager l'amour-propre des hommes qui devaient le lire. Les points d'économie rurale, et notamment la question des assolements, qu'il traite ensuite, sortaient du cadre d'un manuel d'hygiène élémentaire. Cette partie de l'ouvrage a même paru dangereuse à la commission, en ce qu'elle pose comme absolus des principes qui souvent doivent être modifiés suivant des circonstances qui ne sont pas indiquées. Les considérations physiques, dans leur rapport avec l'hygiène, sont trop développées; elles sont présentées sous une forme trop scientifique. Les termes techniques effraient l'homme des campagnes, qui souvent ne les comprend pas. Tout en restant dans les limites de la science, on peut lui parler dans un langage qui se rapproche plus du sien, et l'on arrivera ainsi plus facilement à lui faire adopter des innovations utiles. La partie qui traite des aliments du point de vue économique, laisse beaucoup à désirer. Le tableau des substances alimentaires équivalentes est loin d'être exact. Il était d'ailleurs inutile d'aborder ce sujet. Une fort longue description anatomique des pieds des animaux, qui vient ensuite, est encore plus superflue. — Les règles concernant l'éducation de la race ovine ne sont pas celles qui sont aujourd'hui reconnues comme les meilleures; il y a notamment des erreurs dans l'indication de l'âge auquel il convient d'employer les béliers et les brebis à la reproduction. Il

y aurait aussi quelques rectifications à faire dans la partie qui concerne les porcs. L'éducation de la chèvre a été traitée avec un soin particulier, seulement avec trop d'étendue. Ce qui concerne la volaille, les oiseaux de basse-cour, les abeilles et l'aménagement des étangs, ne laisse rien à désirer : c'est dans cette partie seulement que l'auteur a rempli avec succès les conditions du programme. Son travail se termine par l'éducation du ver à soie. Là encore il se trouve en opposition avec les faits les mieux justifiés par la pratique. Parmi les espèces de mûriers qu'il indique, aucune n'est cultivée dans les grands établissements de France, et il n'a pas même cité le mûrier *dandolo*, le mûrier *moretti* et le mûrier *multicaule*, les seuls qui soient adoptés aujourd'hui.

En résumé, cet ouvrage est moins un manuel d'hygiène pratique qu'un traité de l'éducation des bestiaux en général, et il faudrait refaire presqu'en totalité la partie théorique qui a rapport à l'économie rurale, pour la mettre en harmonie avec les résultats que donne la pratique.

Le manuel n° 1 a pour épigraphe le vers si connu de Virgile :

O fortunatos nimiùm, sua si bona nôrint,
Agricolas!

Il commence par exposer le rôle que jouent les agents atmosphériques sur l'économie animale : on ne peut reprocher à cette exposition, qui est faite avec beaucoup de soin, que quelques détails trop étendus, et surtout un peu trop de longueur dans les définitions. A l'occasion de l'aménagement des fumiers et de la fenaison, il est échappé à l'auteur deux assertions inexactes. Il avance que l'enlèvement journalier du fumier est contraire à l'écono-

mie rurale, et que les fourrages artificiels doivent être coupés aussitôt que les premières fleurs apparaissent, pour que la plante conserve, après avoir été séchée, ses fleurs et ses feuilles. L'enlèvement journalier des fumiers n'a aucun inconvénient lorsqu'on a le soin de les réunir sur une plate-forme imperméable, et que l'on sait en diriger la fermentation, suivant l'usage auquel on les destine. Si l'on fauchait les prairies artificielles à l'époque indiquée par l'auteur, on diminuerait la récolte d'une manière notable sans aucune utilité. La plante n'a reçu son complet développement que lorsque les gousses à graine de la partie inférieure sont formées, et que les fleurs des sommités commencent à s'épanouir. Il est à désirer que les feuilles suivent la tige dans le grenier; mais il n'est pas nécessaire d'avoir les fleurs.

L'auteur a parfaitement réussi toute la partie dans laquelle il parle de l'alimentation des animaux, en passant successivement en revue tous les aliments connus. L'éducation de la volaille, celle des abeilles, l'empoissonnement des étangs et des rivières, et les autres parties du travail seraient aussi convenablement traitées, s'il ne leur avait pas donné trop d'étendue. Il a multiplié les détails outre mesure, et il est entré dans des explications trop minutieuses.

La commission a pensé que ce manuel, quoique plus concis et d'une application plus directe que le manuel n° 2, ne remplit pas encore entièrement le but que la Société se propose. Ce qu'il faut à nos cultivateurs, c'est un traité d'hygiène élémentaire exclusivement pratique. Les généralités, lorsqu'elles s'adressent à des hommes inexpérimentés, peuvent entraîner les conséquences les plus fâcheuses. Ce qui est utile dans une contrée peut être nuisible dans une contrée voisine. Il faut qu'un manuel

d'hygiène soit à la portée de toutes les intelligences et d'une application facile. Il faut que le cultivateur y trouve les renseignements dont il a besoin chaque jour; l'indication des réformes qu'il doit apporter dans les soins qu'exigent les bestiaux; le mode de leur pansement habituel le plus convenable; enfin tout ce qu'il doit faire, en tenant compte de la différence des lieux et des circonstances, non-seulement pour éviter les maladies, mais pour améliorer et perfectionner les races, ou les empêcher de dégénérer.

En conséquence, la commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de décerner la médaille; mais elle propose d'accorder une mention honorable au mémoire portant le n° 1. Elle propose également de remettre au concours le manuel d'hygiène, en élevant la valeur de la médaille de 150 fr. à 200 fr.

Conformément aux conclusions de ce rapport, qui ont été adoptées, M. le préfet, président, a proclamé, en séance publique, qu'une mention honorable est accordée à l'auteur du mémoire n° 1, portant pour épigraphe :

O fortunatos nimiùm, sua si bona nôrint,
Agricolas!

M. Ernest Bertrand a ensuite donné lecture d'un rapport sur les vitraux peints de M. Vincent-Larcher, peintre-verrier à Troyes, auquel la Société, dans sa séance du 16 janvier 1845, a décerné une médaille d'or, à titre de récompense, pour avoir, le premier de nos jours, pratiqué, à Troyes, l'art de la peinture sur verre, et à titre d'encouragement pour les travaux remarquables qu'il a déjà exécutés. Ce rapport n'étant qu'un extrait de la notice sur M. Vincent-Larcher, du rapport sur les vitraux

peints de MM. Vincent-Larcher et Martin-Hermanowska, et des documents sur la peinture sur verre insérés dans un rapport sur la XIIIe session du Congrès scientifique de France, déjà publiés dans les Mémoires de la Société (1), il a été décidé qu'il ne serait pas imprimé.

Cette lecture terminée, M. Vincent-Larcher est venu sur l'estrade, au milieu d'unanimes applaudissements, recevoir la médaille qui lui était destinée. M. le préfet la lui a remise en lui adressant des félicitations.

RAPPORT

Par M. ERNEST BERTRAND,

Au nom de la Section des Lettres,

SUR LE CONCOURS OUVERT

POUR LA MEILLEURE NOTICE

Sur la vie et les travaux d'un des hommes remarquables nés dans le dépt de l'Aube,

Dont lecture a été faite en la Séance publique du 16 Mars 1846.

MESSIEURS,

Il y a six ans que la Société a mis au concours une médaille en or pour la meilleure notice sur la

---

(1) Voir les mémoires de la Société : année 1844, nos 91 et 92, page 257, — année 1845, nos 93 et 94, 95, 96, pages 1 et 161.

vie et les travaux d'un des hommes remarquables nés dans le département de l'Aube. Deux fois, à défaut de concurrents sérieux, il a fallu proroger le terme fixé pour l'envoi des Mémoires; mais enfin votre appel vient d'être entendu. La section des lettres à laquelle vous avez renvoyé les manuscrits déposés, a eu à apprécier des titres réels à la récompense proposée, et vous apprendrez avec satisfaction, nous n'en doutons pas, que les notices envoyées au concours lui ont cette fois paru dignes de votre attention et de vos suffrages.

Ces notices sont au nombre de trois. Les auteurs des numéros 1 et 3 ont choisi tous deux pour sujet la vie du pape Urbain IV, le fils du chaussetier troyen. L'auteur du numéro 2 a pris pour texte la vie et les ouvrages de François Girardon, notre célèbre sculpteur.

Le Mémoire numéro 3 porte pour épigraphe ces mots de l'écriture : « *Dilectus Deo et hominibus* » déjà appliqués à Urbain IV par Papyre Masson, qui a écrit son histoire. Il est évidemment l'œuvre d'une imagination jeune et poétique qui se complaît dans les images d'un style coloré et dans l'expression animée de tous les sentiments qui émeuvent l'âme. On y rencontre quelques pages heureuses. Malheureusement, du point de vue historique, il y a des reproches sérieux à adresser à l'auteur. Il paraît ne pas avoir bien compris le caractère d'Urbain IV, et ne pas s'être fait une juste idée de l'époque à laquelle il a vécu; il en résulte que les aperçus généraux dont il a entremêlé les faits sont souvent contestables. Les faits eux-mêmes sont quelquefois inexacts. Quelques-uns des plus graves et des plus caractéristiques sont seulement indiqués d'une manière vague et insuffisante; d'autres sont

complètement passés sous silence. L'auteur ne l'a pas ignoré; c'est de sa part le résultat d'un parti pris. « Il y a, dit-il, dans la vie d'Urbain IV, deux » grandes parts bien distinctes, deux côtés d'obser- » vation : le côté politique et le côté purement re- » ligieux. Il y a les actes du souverain et les œuvres » du prêtre. Ces dernières fixeront surtout notre » attention..... Ce que nous avons voulu, c'était » étudier l'homme; c'était de savoir s'il avait cette » mansuétude et pourtant aussi cette force cham- » penoise, mélange de douceur et de courage qui a » toujours distingué les hommes célèbres de notre » province. Eh bien! il est resté évident pour nous » que le fils de Pantaléon avait au cœur cette fibre » généreuse. Qu'importe maintenant qu'il ait pris » parti pour ou contre Conrad! Qu'importe qu'il ait » eu tort d'offrir à Charles d'Anjou la couronne de » Naples! Qu'importe qu'il ait mis trop d'opiniâtreté » dans ses poursuites contre Mainfroy... Tous ces » faits appartiennent à l'histoire générale et ne nous » touchent en rien. Nous ne voulons ici que le visage » et l'âme d'un compatriote et d'un ami. Le pape, » l'allié de Charles d'Anjou, regarde les chroni- » queurs et ne nous regarde pas. » Réduite à ces proportions, une notice sur Urbain IV ne pouvait plus avoir ni couleur ni portée. Supprimer de la vie de ce pontife toute la part active qu'il a prise, soit avant, soit après son élévation à la papauté, à la direction de la politique générale de son siècle; ne tenir aucun compte de tous les grands faits historiques dans lesquels il a joué le premier rôle, ce n'est plus le faire connaître; c'est substituer une figure de fantaisie à la réalité.

L'auteur lui-même a subi les conséquences du point de vue incomplet où il s'était placé. Il a

représenté comme étant d'une nature « songeuse, » extatique, mystique et résignée, » l'homme que le pape Innocent IV allait chercher dans une position encore humble, pour lui confier les missions politiques les plus délicates et les plus dangereuses, celles qui demandaient le plus d'énergie dans le caractère et de décision dans l'esprit; l'homme qui, dans des circonstances critiques pour la papauté, a été placé à l'unanimité des suffrages sur la chaire de Saint-Pierre, parce qu'il était reconnu par tous comme le plus habile à diriger les autres hommes, comme le plus capable de défendre avec fermeté les intérêts séculiers de l'église. Votre commission a vivement regretté que l'auteur, dont elle se plaît à reconnaître le mérite comme écrivain, se soit en quelque sorte mis hors de concours, en s'arrêtant à la moitié de la tâche que lui imposait le sujet qu'il avait choisi.

Le mémoire n° 2, sous l'épigraphe : « *Rien ne* » *manque à sa gloire, il manquait à la nôtre* » est écrit, comme le mémoire précédent, dans un style animé et rempli d'images. Les sentiments généreux y sont exprimés avec une chaleur qui fait honneur à l'auteur.

Dans les faits, on peut relever des inexactitudes. Ainsi, pour fixer la date précise de la naissance de Girardon, l'auteur hésite entre les années 1627, 1628 et 1630. L'acte de baptême de Girardon a été publié, en 1833, par notre savant collègue M. Corrard de Breban, dans une notice sur l'œuvre du célèbre sculpteur. Le doute maintenant n'est plus permis; Girardon est né le 17 mars 1628.

Suivant l'auteur encore : « La passion dominante » de Girardon, pour tout ce qui tenait à la Champa- » gne, lui fit choisir une femme parmi ses compatrio-

» tes. » Cette assertion paraît controuvée. Il n'existe aucun document qui permette d'admettre que Catherine Duchemin soit née, soit à Troyes, soit même dans une autre partie de la Champagne.

Ailleurs, il est dit que Girardon a été recommandé à Colbert après son retour de Rome; et les frères Anguier sont placés parmi les sculpteurs « qui, par » déférence ou par conviction, se sont emparés de » sa manière, et dont toute l'originalité s'est bornée » à multiplier les formes qu'il affectionnait. » Il y a là deux erreurs. Girardon avait étudié chez les frères Anguier, il était leur élève, et il s'est formé à leur école. Il a pu s'emparer de la manière des frères Anguier; mais les frères Anguier ne lui ont rien emprunté. Colbert s'intéressait à Girardon avant son voyage en Italie. Il résulte même de lettres autographes, qui sont aujourd'hui entre les mains de M. Corrard de Breban, que, pendant son séjour à Rome, Girardon avait avec Colbert une correspondance suivie.

A l'occasion des œuvres religieuses de Girardon, l'auteur s'exprime ainsi : « Il semble que Girardon, » comme Lafontaine, son candide ami, et comme » tous les profanes honnêtes de ce temps-là, deman- » dait pardon à Dieu, dans ses derniers ouvrages, » d'avoir si long-temps consacré son ciseau aux » dieux païens. Il n'avait pas assez fait de christs » pour toutes les Vénus et pour tous les Amours » qu'il avait fait sourire et s'embrasser dans les bos- » quets de Versailles! L'approche des bords glacés » et sinistres où chacun vient aborder à son tour, » éteignait en lui cette chaude inspiration qui s'était » répandue si long-temps sur les pas de Lenôtre. » A la fin de sa vie, on le voit préoccupé de travaux » d'église; sainte expiation de la faute innocente

» d'avoir donné des chefs-d'œuvre à la France! » Ce passage peut donner une fausse idée du caractère et des œuvres de Girardon. La comparaison avec Lafontaine, dont la plume n'a pas toujours été pudique, peut faire supposer, probablement contre l'intention de l'auteur, que Girardon aurait eu aussi à expier quelques-unes de ces œuvres dont l'exécution parfaite ne peut faire excuser la licence. Une pareille supposition serait un outrage à la mémoire de Girardon; son ciseau a toujours été chaste et pur comme lui-même. Pour expliquer ses travaux à des monuments religieux, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une expiation : tous les actes de sa vie nous le montrent comme un homme d'une piété remarquable, et en parcourant le catalogue de ses œuvres dans leur ordre chronologique, il est facile de se convaincre qu'il n'a jamais cessé de s'occuper de sujets religieux. Son œuvre de prédilection était un Christ, le Christ en bronze qui est encore aujourd'hui dans l'église de Saint-Remi; son chef-d'œuvre est un tombeau, le tombeau du cardinal de Richelieu.

Ces inexactitudes, dont nous ne voulons pas exagérer l'importance, eussent pu être facilement évitées; mais ce qui est peut-être plus grave, c'est que la plupart des faits, qui, au fond, sont conformes à la vérité historique, sont ornés de détails qui n'ont rien d'authentique. L'auteur a cru pouvoir substituer à la sécheresse des documents que lui fournissait l'histoire, tous les développements que lui a suggérés une imagination jeune et riche. Il en est résulté que son travail sur Girardon est un opuscule fort agréable à lire, mais que c'est plutôt une œuvre d'imagination qu'une notice historique.

Deux exemples suffiront pour justifier ce repro-

che, qui peut trouver son application presque à chaque page.

« François Girardon, dit Grosley (1), destiné par » son père à la robe, fut placé fort jeune dans l'étude » de Geoffroy, procureur, dont la femme était sa » marraine. Son goût n'était pas d'accord avec cette » destination. Il passait le temps à barbouiller du » papier et à le charger de dessins dont quelques- » uns, conservés par mon aïeul, son camarade d'ap- » prentissage, ont passé jusqu'à moi. Sur les plaintes » du procureur, Nicolas Girardon retira son fils de » son étude, et le mit dans l'atelier de Baudesson, » son voisin, menuisier-sculpteur. » Voici ce que ce renseignement est devenu sous la plume de l'auteur de la notice : « A peine Girardon fut-il dans l'âge » de comprendre et de raisonner, qu'une voix inté- » rieure commença à murmurer dans son âme, que » quelque chose de rêveur et d'inquiet s'empara de » lui. L'enfant avide de connaître restait des heures » entières en contemplation devant la nature; puis » une fièvre, qui devait plus tard être du génie, lui » faisait chercher dans d'innocentes parodies à la » plume ou au crayon, cette interprétation du » monde extérieur qui le tourmentait. L'instinct de » l'idéal gonflait déjà les veines de ce jeune front, » et le souffle de Dieu, qui féconde l'inspiration hu- » maine, agitait déjà cette jeune poitrine. C'en était » fait, la vocation était décidée; le petit Girardon » n'avait plus qu'à grandir.

» Ici se place l'histoire de cet inévitable martyre » que la famille a toujours fait souffrir au génie pré- » coce. Nicolas Girardon, honnête fondeur de mé-

(1) Ephémérides, t. 1, page 305.

» taux, avait amassé quelque argent dans le but de » donner à son fils de l'éducation, et de lui assurer » par suite, dans le monde, une position supérieure » à la sienne; ce qui revient à dire qu'il lui avait » fait apprendre à écrire, et qu'il ne rêvait rien » moins, pour notre héros, qu'une place de procu- » reur. En conséquence, il le prit un beau jour par » la main et, après une revue des témoignages calli- » graphiques qui attestaient ses excellentes études, » il le conduisit et l'installa, plein de confiance, » dans l'étude de Pierre Geoffroy, procureur à » Troyes, dont la femme avait bien voulu être sa » marraine.

» D'abord, tout alla bien. L'obéissance comprima » quelque temps la vocation; Girardon faisait sa » besogne; maître Geoffroy était content; et le fon- » deur n'osait regarder l'avenir, tant il le trouvait » éblouissant! Cependant, peu à peu, le jeune clerc » manifesta des signes non équivoques de distrac- » tion, d'ennui, d'indifférence, si ce n'est d'antipa- » thie. Il fut surpris faisant des copies sur des pa- » piers surchargés par lui d'ornements qui ne pou- » vaient guères remplacer le timbre royal. On n'eut » aucun scrupule de porter une main sacrilège sur » les innocents barbouillages dont il commençait à » emplir l'étude de maître Geoffroy. Son père fut » mandé; le procureur se plaignit vivement; et le » coupable vint, la tête baissée, entendre les tou- » chantes récriminations du pauvre fondeur, qui » sentait s'ébranler douloureusement en lui son » ferme espoir dans la destinée de son fils. Comme » Girardon, pendant le cours des doléances pater- » nelles, n'avait cessé, avec un soin extrême, de te- » nir ses deux mains sur ses deux poches, maître » Pierre Geoffroy, très-expert en fait d'instruction

» criminelle, soupçonna quelque chose, fouilla lui-
» même le jeune prévenu, et trouva dans ses poches
» une énorme quantité de morceaux de craie aux-
» quels le jeune artiste essayait, à l'aide de son
» couteau, de donner une forme tant soit peu hu-
» maine. Le crime était flagrant. Maître Geoffroy
» hocha la tête, remit gravement les pièces de con-
» viction dans les mains dangereuses du fondeur,
» et dit qu'il voyait bien que cet enfant serait in-
» corrigible ; qu'il fallait renoncer à en faire un pro-
» cureur : il était trop frivole ; il n'avait pas cette
» âpreté nécessaire à la profession qu'on lui desti-
» nait. Le procureur pressentait que l'antre obscur
» de la chicane ne devait guères convenir à celui qui
» rêvait déjà peut-être le grand soleil et les grandes
» avenues pour ses œuvres. Le fondeur s'en revint
» donc chez lui, bien désolé, avec son fils qui sou-
» riait. Il y eut une grande scène de reproches et de
» menaces dans laquelle le bon père fit l'irrité, joua
» la colère et parla de mettre l'enfant en apprentis-
» sage chez son voisin Baudesson, sculpteur et me-
» nuisier. Un éclair de joie que ne put éteindre
» assez tôt le jeune rebelle, et qui parut un défi aux
» yeux du pauvre fondeur, détermina ce dernier à
» mettre ses menaces à exécution. Dieu préside tou-
» jours aux colères injustes des pères. Comme il
» veut que le chef de la famille demeure vénéré,
» même dans ses erreurs, il permet souvent que le
» châtiment dévie et que le mal reste dans l'inten-
» tion. Certes, c'était une étrange façon de punir
» Girardon que de l'envoyer chez un menuisier-
» sculpteur ! On eut beau recommander de ne lui
» donner que des ouvrages fatigants et capables de
» de le rebuter, le jeune néophyte regarda ce rude
» labeur comme une précieuse initiation. Il travailla

» sans se plaindre, sans murmurer, et il ne lui vint » pas à l'esprit de demander à quitter le marteau » de l'apprenti menuisier pour reprendre la plume » de procureur. Il était là dans son centre. Cette » activité, mal contenue chez maître Geoffroy, dé- » borda tout-à-coup, si bien que Baudesson s'en fut » chez son voisin le fondeur, et lui dit que ce se- » rait un crime de lui reprendre Girardon. « *Cet en- » fant-là avait une aptitude et une facilité qui tenaient » de la prédestination. Il était inutile de lutter plus » long-temps contre le démon intérieur qui le tourmen- » tait; il fallait le laisser aller, il irait loin.* » Le père, » honteux et fâché de voir sa feinte si mal réussir, » ne voulut plus tenter une seconde épreuve; il » consentit, non sans peine, et abandonna, disait-il, » son fils François à son malheureux sort. »

Ces détails auraient sans doute de l'intérêt, s'ils étaient authentiques; mais ils appartiennent, pour la plus grande partie, à l'imagination de l'auteur. Il est vrai qu'ils n'altèrent pas les faits d'une manière très-grave; toutefois ce n'est plus là de l'histoire.

Dans le passage suivant, par l'inexactitude dans les détails, il est arrivé jusqu'à l'altération du fait historique. Je le laisse parler : « Girardon survécut à sa » femme, morte en 1698. Il la pleura chrétiennement; » et après l'avoir cousue dans son linceul, il se re- » cueillit gravement, comme Tintoret devant sa fille » morte, songeant à lui donner un cercueil de mar- » bre qui fût digne de sa gloire et de son amour » pour elle. Méditation austère! conférence suprême » du génie avec le néant! Comme notre sculpteur » se faisait vieux alors, et que sa main tremblait, il » a confié l'exécution de sa tâche sacrée à deux de » ses élèves, Nourrisson et Le Lorrain : mais c'est » lui-même qui a fait le dessin; c'est lui qui a présidé

» au travail; c'est lui qui d'avance, et avec les lar-
» mes, amollissait, pour le ciseau, le sarcophage où
» reposait l'autre moitié de lui-même! Ce tombeau,
» élevé dans l'église de Saint-Landry, représentait
» J.-C. descendu de la croix, et la sainte Vierge of-
» frant son fils au Père-Eternel, touchante image
» qui allait bien au tombeau de la femme chré-
» tienne! »

Mme Girardon est morte le 21 septembre 1697, ainsi que le prouve l'inscription placée sur son tombeau, qui a été conservée. C'est par erreur que l'auteur donne pour date à cette mort l'année 1698. Girardon survécut dix-huit ans à sa femme, et non dix ans, comme le porte un peu plus loin la notice par une seconde erreur, car il n'est mort que le 1er septembre 1715. Ce n'est qu'en 1705, huit ans après la mort de Mme Girardon, que fut placé sur sa tombe le monument auquel l'auteur fait allusion. Ce monument avait été dans l'origine destiné au maître-autel de Notre-Dame de Paris; plus tard Girardon avait manifesté l'intention d'en orner le maître-autel de la paroisse Saint-Remi de Troyes. « Ce ne fut,
» dit Grosley, que sur les instances vives et conti-
» nues du curé et des paroissiens de Saint-Landry,
» où sa femme était inhumée, et celles de toute la
» parenté de sa femme, qu'il se décida à enterrer
» ce monument des derniers traits de son vaste génie
» dans un coin de la petite église de Saint-Landry. »
Nous voilà loin, comme vous le voyez, Messieurs, de la fiction touchante par laquelle l'auteur nous représente Girardon puisant dans sa légitime douleur une dernière inspiration au moment où va s'éteindre son génie, et amollissant sous ses larmes le marbre du sarcophage de sa femme bien aimée.

Il est à regretter que l'auteur, au lieu de se com-

plaire à retracer des scènes ingénieuses et spirituelles, mais imaginaires, ne se soit pas plutôt attaché à reproduire tous les faits que l'histoire a recueillis sur notre illustre sculpteur. Au lieu d'ajouter par ses recherches aux circonstances déjà connues de sa vie, il en a omis un grand nombre dont plusieurs ont un intérêt réel. Il ne donne d'ailleurs sur ses ouvrages que des renseignements incomplets et insuffisants.

Je dois cependant ajouter que, malgré toutes ces taches, cette notice a paru supérieure au mémoire n° 3. Il eût été facile à l'auteur, dont on ne peut mettre en doute le talent, d'en faire une œuvre à l'abri de toute critique, et à laquelle nous aurions été heureux d'applaudir sans réserve. Il ne lui a manqué que de ne pas oublier qu'il écrivait une page d'histoire, et qu'il devait chercher à instruire avant de chercher à charmer.

Le mémoire n° 1 a pour épigraphe la réponse du pape Urbain IV, au roi d'Espagne, qui lui reprochait son obscure naissance : « *Non è virtù di nas-* » *cere nobile, mà in farsi nobile.* » — « *Ce n'est point un* » *mérite de naître noble, c'en est un de le devenir.* » — Ce mémoire, qui n'a pas moins de 153 pages in-4°, n'est pas une simple notice sur la vie du pape Urbain IV. Ce serait son histoire complète, si l'auteur avait entièrement développé, comme il paraît en avoir eu d'abord l'intention, les analyses sommaires des matières placées en tête de chaque chapitre. Il est facile de reconnaître que cet ouvrage, car il est permis de lui donner ce titre, soit à défaut de temps, soit par une autre cause, n'a pas été complètement terminé. A côté de parties achevées, on en trouve d'autres qui ne sont qu'ébauchées, quelques-unes même ne sont qu'indiquées. Le style

n'est pas uniformément châtié; il s'y rencontre des négligences qui indiquent un premier jet. La copie, qui n'a pas été terminée, et que complètent quelques pages du manuscrit, n'a pas même pu être revue par l'auteur, ainsi que l'attestent de gros nonsens de copiste, qu'il est heureusement facile de corriger avec un peu d'attention, à l'aide du sens général. Toutefois, après un examen attentif, votre commission a reconnu que, dans son ensemble, le mémoire n° 1 a assez de mérite pour faire oublier quelques imperfections partielles d'exécution. Une analyse rapide vous permettra, Messieurs, d'apprécier si vous devez partager cet avis.

Le mémoire est précédé par une introduction, et il est divisé en dix chapitres.

Dans l'introduction, l'auteur a essayé d'esquisser les principaux traits de l'histoire de la papauté. Il la montre d'abord réalisant à son début, par le seul fait de l'unité de l'église catholique, la grande pensée de l'unité spirituelle de tous les peuples chrétiens, malgré les divisions d'intérêt, de race et de langage. Pépin-le-Bref et Charlemagne, en lui donnant Rome et une partie de l'Italie, jettent les fondements de sa puissance temporelle. Un instant emportée par l'esprit du temps, elle cherche à dominer par les armes et par les richesses. Bientôt, mieux inspirée, elle se met à la tête de la lutte de l'esprit contre la matière, de l'intelligence contre la force matérielle et brutale; et elle finit par arriver à la domination réelle et absolue du monde catholique. Mais cette domination est de courte durée; elle lui échappe rapidement par l'abus même qu'elle en a fait. Au moment où Urbain IV va être appelé à la papauté, les peuples et les rois s'inclinent encore avec respect et avec terreur devant elle; mais déjà

elle a perdu son prestige. Les papes qui disposent des empires n'osent résider dans Rome révoltée; le domaine de Saint-Pierre est envahi; deux papes, Innocent IV et Alexandre IV, ont successivement succombé dans une lutte désespérée contre la maison de Souabe, qui menace leur pouvoir temporel; de grands maux affligent l'église; les Latins viennent d'être chassés de Constantinople, et le schisme d'Orient recommence; la Terre-Sainte est retombée aux mains des infidèles pour n'en plus sortir; pour gouverner la république chrétienne, il faut un souverain pontife qui, à toutes les vertus que l'on doit exiger du chef de l'église, unisse un esprit prompt, adroit et résolu, des vues politiques profondes et sûres, et un courage à toute épreuve.

Cette introduction est bien conçue; dès le but elle place Urbain IV à la hauteur qui lui appartient, en faisant comprendre combien étaient critiques les circonstances au milieu desquelles il a été appelé à la papauté. Seulement, dans l'exécution, on pourrait contester quelques idées accessoires.

Des dix chapitres consacrés à la vie d'Urbain IV, deux le conduisent de sa naissance au jour où il devint pape. Les principaux évènements de son pontificat jusqu'à sa mort, sont racontés dans cinq chapitres. Dans le neuvième sont rapidement indiquées les conséquences de sa mort. Le dixième renferme une appréciation générale de son caractère et de sa politique.

Quelques lignes peuvent suffire pour résumer la vie d'Urbain IV jusqu'au moment de son exaltation. Jacques Pantaléon, qui n'a pris le nom d'Urbain qu'en arrivant à la papauté, est né à Troyes, en l'année 1185, de parents qui exerçaient l'humble

profession de chaussetiers. Son éducation première fut faite dans les écoles qu'entretenait à cette époque le chapitre de la cathédrale. Ses progrès rapides et son intelligence remarquable, décidèrent l'église de Troyes à l'envoyer à l'université de Paris. Là, sous le nom de Jacques de Troyes, il justifia toutes les espérances que l'on avait conçues de lui. Lorsqu'il revint dans sa ville natale, il avait acquis une réputation de science et de prudence qui s'étendait au au loin. Anselme de Mauny, évêque de Laon, qui était né à Bercenay-le-Hayer, dans le diocèse de Troyes, et qui avait pu apprécier le mérite de Jacques, se l'attacha en qualité d'aumônier; puis bientôt lui confia, comme archidiacre, l'administration de son diocèse. A cette époque, le chapitre de Laon ayant eu quelques affaires à régler avec le pape Innocent IV, Jacques de Troyes fut plusieurs fois envoyé à Rome pour défendre ses intérêts. Dans ces missions, il sut si bien se concilier les bonnes grâces d'Innocent, que ce pontife le nomma son chapelain. Après la mort de l'évêque de Laon, Robert de Torotte, évêque de Liége, qui était parent de Thibault V, comte de Champagne et roi de Navarre, appela près de lui Jacques de Troyes, en qualité d'archidiacre. En 1245, le chapitre de Liége le députa, comme théologien, au concile de Lyon. Jacques avait alors 60 ans. — Le concile avait pour objet apparent une expédition en Terre-Sainte, et pour but réel la querelle de l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, avec le pape Innocent IV. Dans les discussions, Jacques de Troyes fit preuve de tant d'habileté et de prudence, qu'Innocent IV, qui avait besoin d'un conseiller sûr et expérimenté pour diriger les affaires d'Allemagne, se l'attacha d'une manière particulière. Du conseil bientôt il passa à

l'action. Innocent IV l'envoya en Pologne et en Prusse, pour régler différentes affaires de l'église, et surtout pour remplir la mission délicate d'obtenir de l'argent des évêques, afin de soutenir la lutte avec Frédéric, contre lequel il venait de prêcher une croisade. Le succès obtenu par Jacques, dans cette mission, décida le pape à lui en confier une plus difficile et plus dangereuse. A la mort de Frédéric II, il l'envoya en Allemagne avec le titre de légat et de nonce apostolique, pour lutter contre la maison de Souabe, et disputer la couronne impériale à Conrad, fils de Frédéric. Jacques fut assez heureux pour réussir; il en fut récompensé par l'évêché de Verdun, qui devint vacant vers cette époque. Il n'était pas encore allé dans son diocèse, lorsque délégué une seconde fois en Allemagne, pour combattre les progrès de Conrad, il fut arrêté par un de ses partisans, qui le tint enfermé jusqu'à la mort d'Innocent IV, en 1254. L'année suivante, le successeur d'Innocent, Alexandre IV, qui avait pu apprécier le mérite de Jacques de Troyes, dans les missions élevées dont il avait été chargé, le nomma patriarche de Jérusalem; position dangereuse et difficile, car c'était au moment où Saint Louis venait d'échouer si malheureusement dans sa première croisade. Six années après, en 1261, ramené en Italie par les affaires de Palestine, Jacques se trouvait à Viterbe, au moment où mourut le pape Alexandre. C'est alors que, sans sollicitations, sans intrigues, lorsqu'il pouvait le moins espérer un si grand honneur, car il n'était pas cardinal, Jacques de Troyes fut élevé à la papauté, sous le nom d'Urbain IV, à l'âge de 76 ans.

Les développements donnés par l'auteur à ces faits, dont quelques-uns sont transmis sans détails

par les historiens et par les écrivains du temps, sont en général suffisants. La notice gagnerait même à quelques coupures dans le premier chapitre. Ce qu'il y a de moins connu dans la vie d'Urbain IV, ce sont ses premières années. On pourrait contester avec raison quelques détails et quelques aperçus. Deux ou trois pages à peine ébauchées, sur l'université, ralentissent sans intérêt la narration. Il eût été plus utile de s'attacher à préciser plus exactement les causes, et autant que possible les dates de l'élévation lente, mais continue, de Jacques Pantaléon. Le rôle qu'il a joué au concile de Lyon, duquel date son élévation rapide aux plus hautes fonctions de l'Eglise et de l'Etat, est omis. Les diverses missions diplomatiques qu'il a remplies, et qui expliquent la politique qu'il a suivie plus tard comme pape, auraient pu être traitées moins rapidement : c'est là une des parties où l'on sent le plus la trop grande hâte d'un travail qui devait être terminé à jour fixe.

Les cinq chapitres dans lesquels l'auteur nous conduit, de l'élévation d'Urbain IV à la papauté, jusqu'à sa mort, sont traités avec plus de soin. Jusque là sa notice ne contient rien qui n'ait été rapporté par Courtalon, souvent d'une manière plus complète. Ici, il marche d'un pas plus sûr, la narration devient plus rapide, plus suivie, plus nourrie de faits. Les documents historiques que l'auteur a dû consulter sont surtout les lettres d'Urbain, dont la plupart ont été conservées. Dans le chapitre III, il a inséré une traduction fort bien faite d'une de ces lettres adressée à sa sœur Agnès, abbesse d'un couvent de l'ordre de Sainte-Claire. Nous vous demandons la permission de vous lire ce document et le commencement du chapitre III, où l'auteur raconte

les principales circonstances de l'avènement d'Urbain IV à la royauté :

« La papauté, dans l'origine, était une magistra-
» ture purement élective. Le clergé et le peuple ro-
» main prenaient part à l'élection du souverain
» pontife. Robert II leur enleva ce privilège, et le
» réserva exclusivement aux cardinaux.

» Au moment de la mort d'Alexandre IV, le sacré
» collège n'était composé que de neuf membres,
» dont huit s'assemblèrent pour donner un succes-
» seur au pontife décédé.

« Mais, dit Grégoire de Bayeux : « *l'homme ennemi*
» *sema la discorde au milieu des cardinaux; l'esprit de*
» *vertige les égara.* » *L'envie répandit son venin dans*
» *leurs cœurs,* ajoute un auteur anonyme; *ils ne purent*
» *s'accorder sur un des leurs.* »

» Trois mois s'écoulent en contestations inutiles,
» en infructueux débats. Tout-à-coup, une voix,
» celle de Gaëtan des Ursins, propose d'élever sur
» la chaire de Saint-Pierre Pantaléon, patriarche de
» Jérusalem, bien qu'il ne fût pas cardinal. Le nom
» de Jacques est accueilli par des acclamations réi-
» térées; tous les suffrages se réunissent en sa fa-
» veur; il est proclamé souverain pontife le 29 août
» 1261.

» On peut assigner plusieurs causes à cette réso-
» lution unanime des cardinaux : le désir qu'ils
» avaient de choisir un homme en dehors de tous
» les partis qui les divisaient; la profonde sagesse,
» les hautes qualités de Jacques; enfin, l'espérance
» qu'il maintiendrait et défendrait avec fermeté les
» droits attaqués du saint siège.

» Alexandre IV était mort le 25 mai, jour de la
» fête de saint Urbain, pape et martyr; Jacques
» prit le nom d'Urbain IV. Déjà la Champagne se

» glorifiait d'avoir donné un chef à l'église dans » la personne d'Urbain II (1), l'illustre promoteur » de la première croisade, cette grande épopée » chrétienne; cette province dut se réjouir encore » de l'exaltation d'Urbain IV. La ville de Troyes, » surtout, fit éclater ses transports, et, certes, elle » avait le droit d'être fière, la cité qui, dans ce » siècle où dominait la puissance ecclésiastique, » voyait sortir à la fois de son sein un évêque (2), » un cardinal (3) et un pape!

» Cependant, lorsque tous espèrent et se réjouis- » sent, Pantaléon seul est saisi de douleur et d'une » inexprimable angoisse. Quel triste spectacle s'offre » de toutes parts à ses yeux!..... La » chrétienté prête à succomber sous les efforts des » Tartares et des Mongols qui l'attaquent au nord et » au midi; Rome ne pouvant ou ne voulant plus re- » cevoir les papes; le domaine de Saint-Pierre en » proie aux usurpations; les factions des Guelfes et » des Gibelins se partageant l'Allemagne et l'Italie; » l'Espagne encore en partie au pouvoir des Maures; » les princes de la maison de Souabe plantant, aux » portes de Rome, le drapeau de Mahomet, inaugu- » rant la religion du fatalisme, la religion qui dé- » truit la famille et l'influence de la femme, en l'en- » sevelissant au harem.....

» Il ne recule point en face de tant de périls;

---

(1) Urbain II était né à Châtillon-sur-Marne.

(2) Thibault, chanoine de la cathédrale de Troyes, élu évêque de Châlons-sur-Saône en 1261.

(3) Ancher Pantaléon, neveu d'Urbain IV, promu par lui au cardinalat en 1262.

» du haut de ce trône environné d'orages, il pro-
» mène ses regards sur les ennemis qui l'entourent
» et se dispose à en triompher.

» Il réclame les prières des évêques et des ar-
» chevêques, pour que Dieu lui donne la force de
» gouverner l'Eglise. Il écrit à saint Louis, dont il
» avait été le sujet, pour l'informer de son exalta-
» tion. »

« Tous nos prédécesseurs, lui dit-il, les pon-
» tifes de Rome ont toujours honoré les rois de
» France, tes nobles ancêtres qui, par un spécial
» privilège, se sont toujours montrés zélés défen-
» seurs de la foi et des libertés ecclésiastiques. Nous,
» qui n'avons point oublié notre pays natal, nous
» nous sentons obligé par une nécessité plus impé-
» rieuse; nous voulons, avec plus de sollicitude,
» honorer ta couronne dont Dieu puisse augmenter
» la gloire! Avec plus de faveur et d'efficacité que
» les anciens pontifes, nous voulons même, avant
» que tu ne nous l'aies fait connaître, accomplir ce
» que dans l'intérêt public ou dans le tien propre,
» nous saurons devoir être agréable à ta royale ma-
» gnificence. »

« Il lui accorde ensuite plusieurs brefs d'indul-
» gence. Peut-être conservait-il l'espoir d'obtenir le
» secours de ses armes.

» Tous les membres de sa famille avaient em-
» brassé la vie monastique; une de ses sœurs était
» abbesse d'un couvent près de Pérouse; à la nou-
» velle de l'exaltation de son frère, elle se livre à la
» plus vive allégresse, et lui écrit une lettre de félici-
» tations dans laquelle elle lui reproche son silence;
» Urbain la reprend de cette joie mondaine, et lui
» révèle tous les tourments dont son cœur était
» agité. Comme deux siècles auparavant, Gré-

» goire IV à l'abbé de Cluny, Urbain révèle à sa sœur » les inquiétudes de son âme découragée. Cette » lettre nous initie à ses pensées intimes; à part » quelques répétitions d'idées, elle respire l'anxiété, » le dévouement, la foi, une sensibilité touchante et » naturelle. La voici telle que nous l'ont conservée » les annales des frères mineurs :

« Vous vous étonnez peut-être, ô ma fille chérie » en Jésus-Christ, ma sœur selon la chair, de ce » que la volonté divine, plutôt que notre consente- » ment, nous ayant fait atteindre le faîte redoutable » des grandeurs apostoliques (dont nous souhaitons » bien ne pas être indigne), nous vous ayons tenue » un peu de temps dans l'attente de nos lettres; » mais, nous sommes, à ce qu'il nous semble, dif- » féremment affectés l'un et l'autre : vous vous » enorgueillissez du haut rang auquel nous sommes » parvenu, comme s'il vous était arrivé un grand » bonheur, et pour mettre le comble à votre joie » terrestre, vous attendez de nous le détail de cette » élévation. Nous, au contraire, triste et non joyeux » d'un tel évènement, nous aimons à raconter seu- » lement à ceux que nous croyons compatissants à » nos maux, cet immense sujet de notre douleur.

» Ah! si vous sentiez l'aiguillon des soins que » nous donne un changement si grave, lorsque » nous voyons imposer à nos faibles épaules cet » immense fardeau de l'univers! Lorsque nous » avons la continuelle sollicitude de toute l'Eglise; » lorsque pour un tel emploi nos forces succom- » bent, vous verriez que, loin de vous réjouir, il » vous faut, au contraire, pour prendre part à notre » anxiété, verser un torrent de larmes; et si vous » saviez par combien d'angoisses notre âme est » ébranlée, depuis que nous sommes monté à cette

» hauteur, vous feindriez de l'ignorer plutôt que » de la connaître! La dignité la plus éminente est- » elle pour cela le comble du bonheur? Est-il vé- » ritablement heureux celui qui s'élève au-dessus de » la foule? Et pensez-vous que cette félicité si grande » aux yeux du vulgaire ne soit pas intérieurement » pour nous un sujet d'amertume? Regardez plutôt » comme fortunés ceux qui, extérieurement mal- » heureux, trouvent au fond de leurs cœurs des » consolations supérieures à leurs peines.

» Il nous fallait vous dire que *cette douleur de nos* » *entrailles affligées de ce calice que nous sommes con-* » *traint de boire,* vous devait faire mêler vos gémisse- » ments aux nôtres, vous qui, selon l'esprit, tenez » à nous dans le Seigneur par des liens plus étroits » que les autres! vous qui, par votre parenté selon » la chair, devez plaindre notre sort, dans toutes » les afflictions qui viennent briser notre cœur!

» Lorsqu'est venu retentir à nos oreilles le son » de cette voix terrible qui nous portait au sommet » de cette grandeur, d'où nous vîmes tant de pé- » rils, telle fut notre stupeur, que loin de nous ti- » rer de notre silence par vos plaintes, vous devez » vous étonner, vous demander comment nous » avons pu conserver nos forces et notre raison. Il » n'est pas seulement une heure où notre âme, à » l'abri des soucis, puisse se livrer au repos; les » orages la bouleversent même pendant notre som- » meil, au milieu du silence de la nuit. Il vous faut » donc plutôt pleurer sur nous que vous réjouir.

» Nous succombons sous un fardeau au-dessus » de nos forces, nous sommes brisé sous les tortures » de cette servitude qui nous est imposée, parce » que nous sommes harcelé par le souci des affaires » accumulées sur notre tête. Comment pourrons-nous

» soutenir un tel fardeau, si la clémence divine et » la filiale protection de l'Eglise ne viennent en aide » à notre faiblesse!

» Pour vous, ma fille, qui reposez tranquille aux » pieds du Seigneur; vous qui, loin du bruit du » siècle, jouissez de la meilleure part, nous vous » supplions de nous prêter devant Dieu le secours » de vos prières, à nous qui exerçons un ministère » si redoutable, à nous qui sommes enveloppé par » les soins d'une sollicitude à laquelle il nous faut » obéir. Nous espérons que si votre amour encore » plus tendre fait monter vers les oreilles du Très- » Haut le cri de votre cœur, vous nous obtiendrez » avec plus d'abondance le secours de la faveur cé- » leste; grâce qui, en augmentant vos mérites, sera » pour nous une consolation suprême, lorsque nous » nous sentirons, dans l'œuvre du Seigneur, soulagé » par la paix de votre esprit. »

Cette lettre fait mieux comprendre que le plus habile commentaire les sentiments qui animaient Urbain IV, et les difficultés qui l'environnaient au moment de son exaltation.

Urbain IV a gouverné l'Eglise pendant trois années. On peut citer comme les évènements les plus remarquables de son pontificat : ses efforts, en partie couronnés de succès, pour recouvrer le patrimoine de Saint-Pierre, engagé par ses prédécesseurs pour des sommes considérables, et démembré, soit par la révolte, soit par les usurpations de l'aristocratie romaine; les négociations avec Michel Paléologue, empereur d'Orient, pour mettre un terme au schisme grec, et pour faire cesser la persécution contre les latins; les embarras que lui suscitèrent les prétentions d'Alphonse, roi de Castille et de Léon, et de Richard, duc de Cornouailles,

frère du roi d'Angleterre, à la couronne impériale; son intervention dans les différends qui s'étaient élevés entre Henri III, roi d'Angleterre, et la haute noblesse de son royaume; et enfin ce qui fut la grande affaire de son pontificat, comme elle avait été celle des pontificats d'Innocent IV et d'Alexandre IV, la continuation de la lutte contre la maison de Souabe. A cette lutte se rattachent les négociations avec S. Louis, roi de France, et la guerre contre Mainfroy, oncle et tuteur du roi de Sicile. Le résultat des négociations avec S. Louis fut l'acceptation par le duc d'Anjou, son frère, de l'investiture du royaume de Sicile. Cette acceptation dépouillait du trône, pour le conduire plus tard à l'échafaud, Conradin, petit-fils de Frédéric, et la France l'a expiée par les Vêpres-Siciliennes. La guerre contre Mainfroy fut fatale à Urbain IV. Plus d'une fois il fut obligé de fuir devant son terrible ennemi; il n'eut pas même la satisfaction d'avoir la certitude qu'un jour seraient réalisés tous les projets de la politique à laquelle il avait consacré la moitié de sa vie, car la mort vint le frapper au moment où Mainfroy paraissait le plus sûr du triomphe.

Entre tous ces faits, c'est aux affaires de Sicile que s'est surtout attaché l'auteur. Il a recherché et exposé avec soin les causes et les principaux événements de la lutte implacable des papes contre la maison de Souabe, et reproduit avec des couleurs vives l'ardeur juvénile avec laquelle Urbain IV l'a soutenue. Il a passé trop légèrement peut-être sur l'intervention de ce pape entre Alphonse III de Castille et Richard d'Angleterre, prétendants à l'empire, et il a complètement omis la part qu'il a prise à la soumission des grands d'Angleterre au roi Henri III. Rien cependant ne pouvait mieux caracté-

riser la véritable portée de la domination des papes et l'esprit du siècle, que l'opposition entre ces faits, dans lesquels apparaît dans toute sa grandeur la puissance morale du saint-siège sur les peuples et sur les rois, et les tristes résultats de la guerre contre Mainfroy, où l'on voit le chef d'un petit royaume se rire des menaces et des anathèmes du souverain pontife, l'attaquer, le poursuivre et l'obliger, pour échapper à une défaite certaine, d'aller mendier des secours de tous les princes de la chrétienté.

L'homme politique n'a pas fait oublier à l'auteur le pontife pieux, le prêtre que les graves et tristes préoccupations des affaires temporelles de l'Eglise, dans des circonstances critiques, n'ont pas empêché de donner au culte et aux affaires spirituelles les mêmes soins que s'il eût vécu dans une paix profonde. Parmi les actes qu'il a dû rappeler, on trouve l'institution de la fête du Saint-Sacrement dont la tradition rapporte que l'office, composé par saint Thomas d'Aquin, a été mis en musique par Urbain lui-même; la part qu'il a prise à l'achèvement de la cathédrale de Troyes, et la fondation de l'église de S^{t}-Urbain sur l'emplacement qu'occupait la maison de son père. Je choisis ces actes au milieu d'autres plus importants, parce que les derniers prouvent qu'Urbain n'avait pas oublié sa ville natale et son humble origine, et que l'institution de la fête du Saint-Sacrement donne la mesure de sa foi vive et ardente.

Pour vous faire mieux apprécier le style et la manière de l'auteur, je prends au commencement du chapitre VIII^{e} quelques pages dans lesquelles il rapporte les derniers événements de la vie d'Urbain IV :

« Ainsi donc, Manfred résiste à toutes les pré-
» tentions du pape; il veut avoir raison de son ini-
» mitié; il veut à la fin neutraliser cette haine per-
» sévérante dont Urbain le poursuit sans cesse, dont
» il menace de l'accabler sous les débris de son
» trône. Il a lieu maintenant de se glorifier de son
» audace; il a fait face à tous les dangers, il a bravé
» toutes les sentences; il a près de lui, sous ses or-
» dres, une armée de Sarrasins nombreuse et aguer-
» rie. Le pape est abandonné sans défense à la dis-
» crétion de son ennemi.

» Aussi, le bâtard de Frédéric s'élance hardiment
» à l'attaque; il porte la dévastation dans tous les
» pays soumis à l'autorité du saint-siège; des villes
» entières suivent son parti. Il gagne les unes par
» des présents et des privilèges, il entraîne les autres
» par d'injurieux manifestes qui représentent le
» pape comme un oppresseur et un tyran.

» Il cherche à réveiller dans le cœur des Italiens
» le sentiment national, en leur montrant les Fran-
» çais comme des ambitieux inquiets qui s'arrogent
» des droits sur l'Italie, et prétendent y établir dé-
» finitivement leur empire. Charlemagne, leur dit-
» il, est venu détruire le royaume des Lombards,
» et sous-prétexte de protéger le pape, il a gouverné
» l'Italie; il en a fait sa proie; il l'a donnée en héri-
» tage à ses fils. Et ne vous souvenez-vous plus des
» ravages des Normands français qui ont si long-
» temps opprimé la Sicile? Charles d'Anjou va re-
» nouveler leur despotisme et leur violence; il ira
» plus loin encore, car il amène avec lui une troupe
» cent fois plus nombreuse et plus redoutable.

» Toutes ces déclamations atteignent leur but.
» Vainement le pape s'inquiète de ses négociations
» si péniblement terminées; vainement il attend son

» libérateur; Charles d'Anjou n'arrive pas. Son » infatigable ennemi comprend que, pour se faire » des chances plus favorables, il faut brusquer l'at- » taque. Il ne perd pas un moment, il réunit toutes » ses troupes, et par une invasion subite, il s'em- » pare de toute la marche d'Ancône.

» De là, il s'avance sur Viterbe, passe la Nera, à » la tête d'une armée grossie par la jonction des » Pisans et des Siennois, et de presque toutes les » forces de la Toscane. Rien ne peut plus l'arrêter, » les excommunications et les anathêmes sont contre » lui de faibles armes. Il menace ouvertement de » détruire l'empire temporel du pape. Il veut s'em- » parer de sa personne. Il l'assiège dans Orviette; » il sait, par ses menaces et par ses artifices, gagner » les habitants eux-mêmes, qui se déclarent contre » le souverain pontife.

» On ne saurait peindre la douleur dont le pape » est saisi, lorsqu'il voit cette déplorable défection. » Vieux et infirme, il lui faut chercher son salut » dans la fuite; l'état des affaires lui semble déses- » péré; il comptait sur l'épée de Charles, pour le- » quel il avait tant fait de sacrifices, et cette épée » lui manque au moment décisif! Il lui est impos- » sible de ramener ces esprits égarés. Ne dut-il pas » alors se souvenir, en fuyant, de cette parole de » Grégoire VII : « Je vais en exil, pour avoir trop » aimé la justice et l'équité. » Sa destinée avait quel- » que chose de celle de ce pontife. Il allait mourir » après avoir cru au triomphe, et mourir en se sen- » tant abandonné, maudit peut-être par les habi- » tants auxquels Manfred avait représenté le pape » comme l'auteur des guerres qui désolaient alors » l'Italie.

» Quelques amis fidèles lui restent encore. Il se

» met en marche avec eux vers Pérouse, qui n'a-
» vait point abandonné son parti. Mais il éprouve
» tout-à-coup une chaleur ardente et intérieure; la
» fièvre le saisit à la première marche, et le retient
» à Todi dans le duché de Spolète. Voulant ensuite
» se diriger vers Assise, il ne put faire plus de deux
» lieues à cheval. On fut obligé de le transporter
» en litière à Pérouse, après l'avoir laissé reposer
» quinze jours à Assise.

» Le mal faisant des progrès de plus en plus ra-
» pides, il vit bien qu'il était près de la mort, et il
» se fit administrer les sacrements de l'Eglise. Le
» lendemain de son arrivée à Pérouse, le 2 octobre
» 1264, il mourut à l'âge de 79 ans, quelques se-
» maines après qu'il eut donné la bulle d'institu-
» tion du Saint-Sacrement. Il avait occupé le siège
» pontifical trois ans un mois et quelques jours. Sa
» santé s'était fortifiée sur la fin de sa vie, et mal-
» gré toutes les fatigues qu'il avait éprouvées, il
» avait pris un certain embonpoint.

» Le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné
» dans des figues sèches, comme l'a été plus tard
» un de ses successeurs, Benoist XI. Cette version,
» qui ne nous est pas démontrée, n'aurait rien d'in-
» vraisemblable : la politique dans l'enfance, lors-
» qu'elle se trouvait en présence d'un ennemi dont
» elle ne pouvait se défaire, procédait ordinairement
» par l'empoisonnement et par l'assassinat.

» Une chose témoignerait, à défaut d'autres preu-
» ves, du rôle important qu'a rempli Urbain dans
» son siècle : ce sont les prodiges dont les historiens
» prétendent que sa mort fût accompagnée. Thierri
» de Vaucouleurs surtout nous parle d'une comète
» qui, apparaissant le matin du 27 juillet, resta
» soixante-dix jours sur l'horizon, et cessa de pa-

» raître au moment où Urbain IV termina ses jours. »

En rapportant dans le chapitre IX qu'Urbain fut enseveli à Pérouse, dans l'église cathédrale de Saint-Laurent, l'auteur exprime l'opinion que le temps seul lui a manqué pour demander à être transféré dans l'église de Saint-Urbain de Troyes, et il émet le vœu « que la ville de Troyes réclame aujourd'hui » les cendres, sinon du plus illustre de ses enfants, » au moins de celui qui a joué le plus grand rôle » dans le monde. » Nous nous associons et vous vous associerez avec nous, Messieurs, à cette pensée. Le corps d'Urbain IV serait, pour la ville de Troyes, une précieuse relique, et nul mausolée ne serait plus digne du pontife troyen que l'élégant vaisseau qu'il a lui-même fait construire.

En attendant que ce vœu soit accompli, s'il peut l'être (1), espérons au moins que nous verrons réaliser, dans un avenir prochain, un projet dont il serait le glorieux complément. L'église de Saint-Urbain est un des monuments les plus remarquables que nous ait laissés le moyen âge. Malgré toute l'activité

---

(1) Malheureusement, si l'on en croit Grosley, ce doute ne serait que trop fondé. Je lis dans ses Ephémérides, tome 1, page 229 : « A la lettre, par laquelle on demandait si la sé- » pulture d'Urbain IV était ornée d'une épitaphe, ou de quel- » que monument, le doyen de la cathrédrale de Pérouse a » répondu en ces termes : *Vi é un solo deposito, senza statua* » *ne memoria, nel quale dicesi esservi l'ossa di tre Pontifici* » *morti in Perugia, in diversi tempi, insieme confusi : ne anche* » *di questo sene trova ricordo nella cathedrale, et ne purè nella* » *cancellaria vescovile.* » — Il existe un seul dépôt, sans statue ni inscription, où l'on dit que sont confondus les restes de trois Pontifes morts à Pérouse, en divers temps; on ne trouve même aucune mention particulière de ce fait, ni dans la cathédrale, ni dans les archives de l'évêché.

qu'Urbain IV avait imprimée aux travaux, sa mort trop prompte n'a pas permis qu'il pût l'achever. Il pourrait être terminé à moins de frais que n'en ont exigé d'autres édifices religieux d'une importance moins réelle. Déjà les plans et les devis sont prêts; déjà le comité des arts et monuments historiques a reconnu en principe l'utilité et l'opportunité de l'achèvement. Nous ne doutons pas que lorsqu'un crédit sera demandé aux chambres législatives, elles ne s'empressent de prêter leur concours à des travaux qui, en complétant un des chefs-d'œuvre de l'art et en assurant sa conservation, seront un juste hommage rendu à la mémoire d'un des papes les plus illustres que la France ait produits.

Dans le dernier chapitre, il a paru à la commission que l'auteur avait trop cédé à l'influence des idées modernes, soit en parlant *de la soif d'institutions politiques* qui, suivant lui, tourmentait les peuples de l'Italie au XIII^e^ siècle, soit en reprochant aux papes, comme une faute, de s'être contentés de favoriser l'émancipation de cités isolées, et de n'avoir pas rendu Rome le siége d'une *représentation nationale* italienne. Il ne faut demander à chaque siècle que les idées qu'il a enfantées. Lorsqu'ils facilitaient l'émancipation des villes italiennes, les papes ne cherchaient pas à favoriser la liberté telle que nous la comprenons aujourd'hui; ils n'avaient qu'un but, affaiblir la puissance des empereurs ou celle des princes qui leur faisaient ombrage. Ce que les peuples eux-mêmes recherchaient alors, c'était moins la liberté moderne que la liberté municipale, comme l'entendaient Venise et Gênes, c'est-à-dire la liberté pour soi et la domination absolue sur ses voisins. Les idées d'association et de représentation n'étaient pas nées, et un pape les eût-il devinées,

qu'il ne fût pas parvenu à les faire adopter à ces petites républiques, si jalouses les unes des autres, qui ne savaient faire usage de leur puissance que pour chercher à s'asservir mutuellement.

Quelques considérations sur le rôle que la France a toujours joué dans l'histoire et sur son influence civilisatrice, que l'auteur a placées dans ce chapitre, gagneraient à avoir moins d'étendue et à être mieux rattachées au sujet principal. Peut-être aussi n'y avait-il pas lieu de louer Urbain IV d'avoir ouvert aux Français la route de l'Italie, qui leur a été si fatale pendant tant de siècles. Mais l'auteur ne mérite que des éloges lorsqu'il fait voir qu'Urbain, aussi habile négociateur que grand politique, sut rester constamment à la hauteur de son rôle, et suffire dignement à l'immense tâche de donner du haut du saint-siège l'impulsion à l'univers; lorsqu'il le montre réunissant les qualités les plus élevées du cœur et de l'intelligence, et faisant preuve d'autant de science et d'habileté que de fermeté et de courage; lorsqu'enfin il prouve que c'est moins Urbain, que son siècle, que les fautes de ses prédécesseurs, que l'absolue nécessité de la défense et de la conservation du saint-siège, et peut-être de la foi catholique, qu'il faut accuser de la spoliation de l'infortuné Conradin, héritier du royaume de Sicile. On comprend qu'il ait le droit de s'écrier en terminant, qu'Urbain IV, si l'on a égard au temps où il a vécu, est l'homme le plus remarquable qu'ait produit notre cité, et que Troyes, sa patrie, peut, avec juste raison, s'enorgueillir de l'illustration qui s'est attachée à son nom et qui rejaillit sur elle.

En résumant l'impression que laisse la lecture de cette notice, on ne peut méconnaître que c'est une œuvre conçue et exécutée sérieusement, avec toutes

les conditions du succès. Sa supériorité sur les deux autres notices envoyées au concours est incontestable. La commission espère qu'une juste récompense accordée à l'auteur, l'encouragera à compléter son travail, à le perfectionner, à le rendre digne dans toutes ses parties du noble sujet qu'il a choisi.

En conséquence, la section des lettres, à l'unanimité, a proposé de décerner la médaille à l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 1.

Après ce rapport, dont l'heure avancée n'a permis de lire qu'une partie dans la séance publique, M. Magister, professeur d'histoire au collège de Troyes, auteur du mémoire n° 1, a été appelé sur l'estrade; M. le préfet, président, l'a complimenté du succès qu'il venait d'obtenir, et lui a remis la médaille d'or au milieu des applaudissements de toutes les personnes présentes.

DIALOGUES

Par M. CLOVIS MICHAUX, *Membre correspondant,*

LUS EN LA SÉANCE PUBLIQUE.

La Cloche et le Tambour.

LA CLOCHE.

Voilà ce tapageur de qui la voix bruyante
Jette à tous les échos sa clameur aboyante.

LE TAMBOUR.

Par une sainte, en vérité,

Je ne m'attendais pas à me voir insulté.
Sais-tu que c'est ma voix, dont ta hauteur se raille,
Qui conduit les héros sur les champs de bataille,
Et qu'on a vu cent fois la victoire en suspens
Céder à l'à-propos de mes fiers rataplans?
Souviens-toi de Fleurus et du tambour d'Arcole.

LA CLOCHE.

Ceux qui t'ont proclamé vainqueur, par hyperbole,
T'ont rendu plus bavard, plus fat, plus rodomont.

LE TAMBOUR.

Monotone comme un sermon,
C'est toi dont les hauts cris assourdissent tes ouailles.
Moi, du moins, dans leurs funérailles,
Je me voile d'un crêpe et je baisse le ton.

LA CLOCHE.

Oui, le ton sans accent d'un hableur sans entrailles.

LE TAMBOUR.

Crois-tu le tien bien gracieux,
Bien tendre ou bien mélodieux,
Soit lorsque ta voix creuse et lourdement égale
Bourdonne dans les tours de quelque cathédrale,
Soit quand tu remplis l'air de tes vagissements,
Ou quand, dans l'horreur des ténèbres,
De tes poumons d'airain les battements funèbres
S'exhalent en longs tintements?

LA CLOCHE.

Je suis loin de prétendre à de vains agréments;
Mon office est plus grave. Organe de l'Eglise,
Avec le cœur de l'homme au moins je sympathise.
Ma voix annonce au loin tous les nouveaux entrants,
Rit aux jeunes époux, pleure avec les mourants.
Cette tâche vaut bien la mission sauvage
De donner à des fous le signal du carnage.

LE TAMBOUR.

Ce n'est pas moi du moins qui, d'un peuple endormi,
Provoquant sans pitié l'égorgement facile,
Sonnai, par un beau soir, les vêpres de Sicile,
Plus tard, la Saint-Barthélemi.

LA CLOCHE.

Quand sur un échafaud, un roi, victime auguste,
Voulut parler au peuple une dernière fois,
Ce n'est pas moi, non plus, dont la brutale voix
Vint étouffer la voix du juste.

LE TAMBOUR.

Qui n'a, dans son histoire, aux jours qui ne sont plus,
Des pages qu'il déplore et des faits qu'il regrette!

LA CLOCHE.

Voici la nuit, tranchons ces débats superflus.

LE TAMBOUR.

Oui. Je vais battre la retraite.

LA CLOCHE.

Moi, je vais sonner l'Angelus.

La Fleur et l'Oiseau.

L'OISEAU.

Petite fleur, frêle prodige,
De la terre chaste ornement,
Que tu me plais! Que de ta tige
J'aime le doux balancement!
Je vois dans ta grâce suprême,
Dans ton coloris enchanteur,
Un sourire du Créateur.
Petite fleur, combien je t'aime!
Je le sais, j'ai plus d'un rival.

Souvent sur ton sein virginal
Le papillon, le scarabée
Viennent, dans leur volage essor,
Agiter à la dérobée
Leurs frais manteaux de nacre et d'or.

LA FLEUR.

Toi, dont je crois l'amour sincère,
Petit oiseau, je t'aime aussi.
De tes hommages grand merci!
Va, mon cœur cent fois les préfère
A ceux dont tu sembles jaloux.
Hé! que m'importent, entre nous,
Ces courtisans, beaux sybarites,
Qui, m'effleurant armés d'un dard,
Viennent, effrontés parasites,
Aspirer mon plus pur nectar?
En vain ma fierté s'en offense;
Contre eux Dieu me fit sans défense.
Mais toi, charmant musicien,
Content d'un discret entretien,
Ton respect se tient à distance,
Me loue et ne demande rien.
Or, n'es-tu pas par trop modeste
De me louer, petit oiseau,
Lorsqu'un harmonieux pinceau,
Conduit par une main céleste,
Sur ton corsage lisse et pur
A semé la pourpre et l'azur?

L'OISEAU.

Oui, petite fleur que j'admire;
Mais d'un parfum délicieux
Toi, tu remplis l'air qu'on respire...

LA FLEUR.

Et toi, d'accents mélodieux.
De plus, beau favori des cieux,

Leur bonté te donna des ailes.
Et puis, dans leurs grâces nouvelles,
Tu vois briller plusieurs printemps.
Moi, je ne vis que peu d'instants,
Et meurs captive où je suis née,
Tant, hélas! ma place est bornée
Et dans l'espace et dans le temps!
Dieu l'a voulu. Sa main discrète
N'a fait de moi, pauvre fleurette,
Qu'un frêle joyau parfumé;
Mais elle a fait, plus indulgente,
De ton joli corps emplumé
Une fleur qui vole et qui chante.

PRIX MIS AU CONCOURS

PAR LA SOCIÉTÉ.

Prix à décerner en 1847.

1°. Une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'auteur du meilleur *manuel pratique d'hygiène,* pour les principaux animaux domestiques, à l'usage des cultivateurs du département de l'Aube.

Les animaux, dont l'auteur devra s'occuper, sont le cheval, la jument, l'âne et le mulet; les espèces bovine et ovine; le porc, la chèvre; la poule, le dindon, l'oie et le canard; le chien.

La Société ne demande pas un traité général d'hygiène, mais un travail spécialement appliqué au département. Pour cela l'auteur devra décrire les pratiques actuellement en usage dans les diverses parties du pays, apprécier ces pratiques,

dire en quoi elles sont bonnes ou mauvaises, et enfin donner les préceptes qu'il croira les plus applicables à chaque contrée, selon que ces contrées diffèreront par la nature du sol, le mode de construction des habitations, les aliments, etc.

Les animaux seront considérés, tant sous le rapport du développement des individus et de l'usage qu'on en peut tirer, que sous le rapport de la propagation des espèces.

Le style devra être simple et à la portée de toutes les intelligences, et l'ouvrage ne devrait pas excéder six feuilles d'impression.

2°. Une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'auteur du meilleur mémoire sur *l'importance commerciale, industrielle et politique de la ville de Troyes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

Au moyen âge, la ville de Troyes était une des villes les plus importantes de France, sous le rapport du commerce et de l'industrie. La société invite à rechercher quelles ont été les causes et les sources de sa prospérité commerciale et industrielle; quelles en ont été les conséquences; quelle influence elle a exercé sur le développement de la ville, sur sa population, sur ses mœurs, sur ses institutions municipales et sur sa *coutume;* comment Troyes est un jour déchu de cette splendeur; à quelles causes on doit attribuer sa décadence; quelle est son importance actuelle; à tracer en un mot, dans ses faits généraux, l'histoire industrielle et commerciale de la ville de Troyes, en indiquant les faits politiques les plus importants dans lesquels elle a joué un rôle.

Les concurrents pour ces deux prix devront faire remettre leurs manuscrits à Troyes, chez le secrétaire de la Société, *francs de port, au plus tard le* 1^er^ *octobre* 1847, *terme de rigueur.*

Prix à décerner en 1848.

1°. Un prix de 300 f. au meilleur mémoire relatif à *l'emploi de la craie dans les constructions, soit à l'état de pierre, soit à l'état de chaux.*

Le mémoire devra indiquer les résultats de l'analyse de la craie extraite à diverses profondeurs au-dessous du niveau du sol.

Les principales questions sur lesquelles la Société appelle l'attention des concurrents, sont celles-ci :

1° *Emploi de la craie à l'état de pierre.*

Quelles sont les précautions à prendre dans l'extraction? La qualité de la craie varie-t-elle avec la position des bancs mis en œuvre? Dans cette hypothèse, quelle est la profondeur à laquelle il convient de descendre le plus ordinairement? Combien doit-il s'écouler de temps entre le moment de l'extraction et celui de l'emploi?

A quelle hauteur la craie doit-elle être placée au-dessus du sol dans les constructions?

Comparaison des prix d'une maison construite à Troyes, 1° en charpente, 2° en briques, 3° en craie, soit à l'état de pierre de taille, soit à l'état de moellon.

Par quels procédés peut-on éviter l'humidité qu'entraîne l'emploi de la craie dans les édifices? Prix de revient.

2° *Emploi de la chaux fabriquée avec la craie.*

Indiquer les meilleurs procédés de fabrication et d'extinction; faire connaître en quoi consiste le foisonnement; comparer la chaux de craie et la chaux de Fouchères rendues à Troyes, sous le rapport du prix de revient; présenter les résultats d'expériences comparatives entre ces deux espèces de chaux, sous le rapport de la qualité des mortiers.

Peut-on fabriquer en grand de la chaux hydraulique, ou du ciment naturel, avec la craie argileuse qui existe sur plusieurs points du département, à la limite du terrain crayeux et des terrains argileux? (1) .

Etudier la fabrication des mortiers hydrauliques composés de chaux grasse et de poussolane artificielle.

Les opinions émises sur ces deux derniers articles devront être basées sur des expériences aussi nombreuses que possible.

---

(1) Il résulte d'expériences faites par M. Vicat, sur des échantillons choisis dans les parties basses des territoires placés à cette limite, qu'il existe de la chaux hydraulique ou du ciment naturel dans les communes désignées ci-après :

Racines	ciment naturel.
Auxon, lieu dit les Fontenis.	idem.
Chamois, lieu dit la Voie-des-Vignes . .	id.
Idem, lieu dit les Martrois	chaux éminemment hydraulique.
Saint-Phal, lieu dit Bouteillé.	ciment naturel.
Les Maisons, entre ce village et Lagesse .	chaux éminemment hydraulique.
St-Jean-de-Bonnl, lieu dit Cave-du-Tertre.	ciment naturel.
Laines-aux-Bois, lieu dit Montaigu. . . .	chaux éminemment hydraulique.
Saint-André, propriété du sieur Bornet. .	chaux moyennement hydraulique.
Gérodot, lieu dit le Gathy.	ciment naturel.
Rouilly-les-Saceys.	chaux hydraulique.

2°. Une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'auteur de *la meilleure statistique de l'un des arrondissements du département de l'Aube.* — La Société invite les personnes qui voudront concourir pour ce dernier prix, à consulter le 29e numéro de ses Mémoires (1er trimestre de 1829), où elle a publié un projet de statistique, et six grands tableaux présentant la nomenclature très-détaillée des diverses questions que la Société désire voir traiter dans un travail de ce genre.

Les concurrents pour ces deux prix devront faire remettre leurs manuscrits *francs de port,* à Troyes, chez le secrétaire de la Société, *au plus tard le* 1er *octobre* 1848, *terme de rigueur.*

Conditions communes à ces concours.

Les manuscrits porteront chacun une épigraphe ou devise qui *sera répétée dans et sur le billet cacheté* joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître, *à peine d'être exclu du concours.*

Les concurrents sont prévenus que la Société *ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours;* mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

BOUQUOT, IMPr DE LA SOCIÉTÉ. — TROYES.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Nos 98, 99 et 100.

IIe, IIIe et IVe Trimestres de l'année 1846.

SÉANCE GÉNÉRALE AGRICOLE

Du 13 Février 1846.

Présidence de M. ZÉDÉ, Préfet de l'Aube.

M. A. GAYOT, Secrétaire.

M. le Président annonce que l'on va passer à la discussion des questions mises à l'ordre du jour.

Première question :

« *Rechercher les moyens les plus efficaces d'améliorer* » *la race bovine dans le département de l'Aube.* »

M. Amand Rambourgt demande la parole, et, dans une note écrite, il fait l'exposé des moyens que la Société a employés jusqu'ici pour l'amélioration de la race bovine. Le principal a été l'achat de taureaux et de vaches de race suisse ou normande, que

la Société a ensuite placés ou revendus dans le département, à de certaines conditions. M. Rambourgt considère ce moyen de propager les bonnes races comme excellent. Il ne lui manque, pour être complètement efficace, que d'être employé sur une plus grande échelle. En conséquence, l'honorable membre conclut à ce que la Société demande instamment, à M. le ministre de l'agriculture, d'augmenter l'allocation qu'il lui accorde annuellement pour l'achat de taureaux et de vaches de belle race.

M. Walckenaër a la parole. Il s'explique d'abord sur la race qu'il convient le plus d'introduire dans le département, et il donne la préférence à la race normande. Il déclare ensuite que le meilleur moyen d'améliorer la race bovine serait, avant tout, d'améliorer le régime hygiénique auquel ces animaux sont soumis dans le département, et de substituer, à la nourriture chétive et peu abondante qu'ils reçoivent généralement, des fourrages de bonne qualité et donnés en quantité suffisante. Ce moyen suffirait pour améliorer rapidement la race du pays par elle-même, sans introduction de races étrangères. Il propose ensuite : 1° de substituer à l'achat de taureaux de choix des primes données aux propriétaires des plus beaux étalons mâles et femelles qui seraient préalablement approuvés par une commission prise dans le sein de la Société et des Comices; 2° qu'une loi de police soit rendue pour obliger les propriétaires et les éleveurs à couper tous les mâles qui ne seraient pas reçus et étalonnés par les inspecteurs commis à cet effet.

Après quelques explications de M. de Villemereuil, qui défend la race suisse, à l'introduction de laquelle il attribue la beauté des vaches dans le canton de Chaource, et de M. Lebasteur, qui recommande la race Charolaise, la Société, consultée par son prési-

dent, adopte la première proposition de M. Walckenaër, mais comme annexe à celle de M. Rambourgt, qui est également adoptée.

La seconde proposition de M. Walckenaër est également admise. — Ces trois résolutions seront transmises à M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

La Société passe à l'examen de la deuxième question :

« *Rechercher les moyens les plus efficaces d'améliorer* » *la race chevaline dans le département.* »

M. Paillot de Saint-Léger a la parole. Il expose que, selon lui, l'emploi des étalons des haras ou des étalons approuvés est, à lui seul, tout à fait insuffisant pour améliorer la race chevaline en France, et que ce moyen manque principalement son effet par suite de l'imperfection et des défectuosités des juments soumises à la saillie. Il propose d'inviter le gouvernement ou le conseil général à acheter, chaque année, de belles juments de bonne race, qui seraient revendues à de certaines conditions aux cultivateurs ou aux propriétaires du département. Ces conditions seraient de ne point surcharger ces juments de travail, de ne les faire saillir que par les étalons des haras royaux ou par les étalons approuvés, de garder tous les produits qu'elles donneraient en pouliches, ou de ne pouvoir les vendre qu'à des propriétaires du département, etc. Par ce moyen, qui ne coûterait pas au département ou à l'Etat plus de 6,000 francs par an pour 20 juments, en peu d'années notre pays serait pourvu d'une bonne race de chevaux qui épargnerait bientôt au gouvernement les acquisitions coûteuses qu'il est obligé de faire à l'étranger.

M. le préfet, tout en approuvant les idées émises par M. Paillot, fait remarquer que le ministre de

l'agriculture et du commerce ne peut donner de fonds pour l'achat de juments ou d'étalons, attendu qu'une administration spéciale et distincte est chargée de cette partie du budget. Ce ne pourrait donc être que le conseil général qui pourrait être appelé à voter la dépense nécessaire pour appliquer les idées de M. Paillot.

La Société, consultée à ce sujet, déclare émettre le vœu que le conseil général consacre annuellement des fonds à l'achat de juments et d'étalons de belle race, et à la distribution de primes aux cultivateurs, dans l'intérêt de l'amélioration de la race chevaline.

La troisième question mise à l'ordre du jour est celle-ci :

« *De la nécessité et de l'urgence du dégrèvement de* » *l'impôt du sel dans l'intérêt de l'agriculture.* »

M. de Villemereuil a la parole, et, tout en reconnaissant les progrès de l'agriculture en France, depuis quarante ans, il signale son infériorité relative, si on la compare à l'agriçulture des peuples voisins et surtout à celle de l'Allemagne et de l'Angleterre. Il s'alarme du peu d'efforts que nous faisons pour arriver à l'engraissement des bestiaux et à la production de la viande de boucherie. Il craint que, grâce aux nouvelles mesures douanières prises en Angleterre, cette dernière nation ne nous fournisse bientôt presque exclusivement notre viande de boucherie; il en résulterait un fâcheux contre-coup pour notre agriculture, qui verrait rapidement diminuer la production des engrais avec la production des bestiaux. L'emploi du sel dans la nourriture des animaux serait un puissant moyen de nous aider à soutenir la concurrence de l'Angleterre et des pays voisins dans la production de la viande. L'emploi du sel, pour

l'alimentation et surtout l'engraissement, est devenu normal et journalier en Angleterre; l'impôt énorme qui pèse en France, sur cette matière première, y rend cet emploi absolument impossible. M. de Villemereuil pense qu'au moment où un dégrèvement est proposé à la chambre par M. de Mesmay, il serait opportun que les assemblées agricoles appuyassent de leurs vœux et de leurs instances cette utile mesure auprès du gouvernement.

M. Blavoyer, secrétaire du Comice de Bar-sur-Seine, appuie la proposition de M. de Villemereuil, et demande, en outre, que le dégrèvement soit très-considérable, et que l'impôt soit assez abaissé pour que, non seulement le sel puisse servir à la nourriture des bestiaux, mais encore pour qu'il puisse être employé comme amandemeut stimulant pour les terres.

La Société, par tous les motifs qui viennent d'être énoncés, considérant, en outre, qu'il est plus que probable qu'en diminuant de moitié l'impôt qui pèse sur le sel, on retrouvera, dans l'immense augmentation de la consommation, une large compensation au sacrifice apparent que l'on demande au trésor, émet le vœu qu'un dégrèvement prompt et considérable de l'impôt sur le sel ait lieu dans l'intérêt de l'agriculture.

La quatrième question est ainsi posée :

« *De la nécessité de réviser et de compléter les lois et* » *réglements sur les cours d'eau non navigables ni flot-* » *tables, dans l'intérêt de l'agriculture.* »

M. Delaporte, en l'absence de M. Des Etangs, qui s'était chargé de développer cette question, prend la parole. Après avoir parlé du déplorable état où se trouvent plusieurs cours d'eau qui nous avoisinent, et

qu'il attribue à l'insuffisance des lois et réglements sur la matière, il propose de demander que la législation relative à la police des cours d'eau et rivières non navigables ni flottables, soit révisée, et qu'une nouvelle loi sur cet important objet soit préparée et soumise aux chambres le plus tôt possible.

Il propose également d'émettre les vœux suivants :

1° Qu'un réglement particulier soit fait pour chaque cours d'eau, y compris ses affluents et ses canaux de dérivation, par les soins du préfet du département que le gouvernement jugera le plus intéressé, et que ce réglement soit sanctionné par ordonnance royale rendue en Conseil d'Etat, après enquête et après avis d'une commission syndicale;

2° Que cette commission syndicale soit formée de telle sorte que les divers intérêts et les diverses localités y soient représentés, et qu'à cet effet le préfet chargé de préparer le réglement, désigne, pour faire partie de cette commission, sur la proposition des conseils municipaux, un propriétaire de chacune des communes intéressées, et y appelle en outre tous les propriétaires d'usines dont les établissements profiteraient du cours d'eau, sans que, toutefois, leur nombre puisse excéder celui des autres membres du syndicat;

3° Que tous les travaux relatifs à l'entretien et à l'amélioration des cours d'eau soient ordonnés par le préfet, sur le vu de devis dressés soit par les ingénieurs des ponts et chaussées, soit par les agents-voyers, et après avoir pris l'avis de la commission syndicale; et que ces travaux soient exécutés à l'entreprise;

4° Que les dépenses qui s'y rapportent soient réparties entre les usines et les propriétaires intéressés

au bon régime des eaux, en raison du degré d'intérêt qu'ils auront auxdits travaux.

M. Walckenaër, tout en reconnaissant les bonnes intentions de M. Delaporte et le bien fondé des mesures qu'il indique, combat sa proposition comme inutile. Il déclare que tous les moyens que propose M. Delaporte sont contenus dans les lois existantes sur la matière. Il donne l'extrait de plusieurs lois et décrets sur la police des cours d'eau, qui donnent, selon lui, à l'administration, tous les moyens légaux les plus puissants et les plus précis pour réglementer les rivières non navigables ni flottables. Il en conclut que si plusieurs cours d'eau, dans le département, sont en mauvais état, c'est la faute des administrations qui se sont succédé, et non celle de la législation existante.

M. le président admet la justesse des observations de M. Walckenaër, mais seulement en ce qui concerne les cours d'eau renfermés dans la limite d'un seul département; pour les rivières qui parcourent plusieurs départements, la législation existante laisse des lacunes, ne donne point de règles suffisantes, et n'impose pas aux préfets des départements intéressés une marche à suivre constante et uniforme.

La Société, prenant en considération les dernières explications de M. le préfet, exprime le vœu que les lois et décrets sur les cours d'eau non navigables ni flottables soient complétés, dans l'intérêt de l'agriculture.

« *Quels seraient les moyens d'améliorer le service des* » *gardes-champêtres, et d'arriver à la répression efficace* » *des délits ruraux?* »

Telle était la cinquième question à l'ordre du jour,

et que M. Ernest Bertrand s'est chargé de développer.

Cet honorable membre donne verbalement des explications détaillées puisées dans la statistique de la justice criminelle, desquelles il résulte que, de tous les délits, les délits ruraux sont les plus multipliés, et que cependant ce sont ceux qui donnent lieu à moins de procès-verbaux, et qui sont le moins réprimés; il n'hésite pas à en trouver la cause dans la mauvaise organisation des gardes-champêtres. Ces fonctionnaires manquent presque tous à leurs devoirs, soit par négligence, soit par connivence coupable, soit par crainte des maires et des conseillers municipaux, desquels ils dépendent presqu'exclusivement. M. Bertrand signale encore l'insuffisance des salaires des gardes-champêtres comme une des causes de l'inefficacité de leur service; il conclut à ce que la Société demande, avec lui, l'embrigadement des gardes-champêtres, et la remise immédiate des procès-verbaux aux brigadiers.

M. Corrard de Breban combat cette proposition; il pense que le mal n'est pas, à beaucoup près, aussi grand qu'on veut le faire croire. Si les gardes-champêtres ne verbalisent pas plus souvent, c'est que les délits, la plupart du temps, sont très-minimes et suivis d'arrangements amiables. Cette tolérance est nécessaire à la paix des familles et des communes dans les campagnes. Il déclare, d'ailleurs, que, selon lui, l'embrigadement des gardes-champêtres, si merveilleux en théorie, est impossible dans l'exécution.

M. Bertrand fait observer que, dans plusieurs départements, l'embrigadement existe et a déjà produit les meilleurs effets.

M. le préfet déclare que l'embrigadement existe en effet dans plusieurs départements, et que l'em-

brigadement est accordé sans difficulté, toutes les fois qu'il est demandé. Pour le département de l'Aube, comme pour plusieurs autres départements, ce n'est qu'une question d'argent. Chaque brigadier ne pourrait pas recevoir moins de 1,000 francs de traitement; ce qui produirait, pour le royaume, une dépense annuelle de plus de 2,000,000. Il faut, pour faire face à cette dépense, que les communes s'imposent ou que les départements paient, chose difficile à obtenir.

M. Bertrand, reconnaissant la difficulté, dans l'état actuel des choses, de faire supporter un nouvel impôt aux communes du département de l'Aube, dont la Société doit se préoccuper spécialement, déclare ne pas insister, quant à présent, et retirer sa proposition.

L'heure étant très-avancée, M. le président propose à l'assemblée de fixer : 1° l'époque de la seconde séance générale; 2° l'ordre du jour de cette seconde séance.

Après une courte discussion, la Société décide qu'elle tiendra encore, en 1846, deux séances générales, dont la première aura lieu dans la seconde quinzaine d'avril, et la dernière, dans la seconde quinzaine de novembre.

La Société décide, en outre, qu'elle maintient, à l'ordre du jour de la prochaine séance générale, les questions qui n'ont pu être discutées dans la présente séance; elle ajoute à ces questions :

1° Le projet de barrages des fleuves et rivières à leur sortie des montagnes, présenté par M. de Chavaudon;

2° La question proposée par M. Walckenaër, sur la nécessité d'imposer aux conducteurs de troupeaux étrangers, l'obligation de suivre les routes royales ou

départementales, depuis la frontière jusqu'au lieu de leur destination, sans se détourner sur le territoire des communes rurales que ces routes ne traversent pas ;

3° Une proposition de M. Corrard de Breban, ainsi conçue : « De la nécessité de réglementer la profes- » sion d'arpenteur-géomètre. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance, ouverte à une heure, est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE GÉNÉRALE AGRICOLE

Du 24 Avril 1846.

Présidence de M. DELAPORTE.

M. A. GAYOT, Secrétaire.

M. le président ouvre la séance en indiquant les questions qui sont à l'ordre du jour.

La première est ainsi conçue :

« *De l'importance d'utiliser par le boisement les côtes* » *et terrains vagues du département de l'Aube, et des* » *moyens à employer pour arriver à ce boisement.* »

M. Gallice-Dalbanne, qui s'était chargé de développer cette question, s'étant excusé de ne pouvoir assister à la séance, M. Ernest Bertrand, en son absence, se charge de ce soin et prend la parole.

Cet honorable membre rappelle à la Société que cette question n'est pas nouvelle pour elle, et qu'elle a déjà fait les plus louables efforts pour arriver au boisement des terrains vagues et improductifs de

notre département. Les instructions publiées alors par la Société dans le numéro premier de ses mémoires sont excellentes; tous les moyens matériels pour planter et pour assurer le succès des plantations y sont indiqués. Cependant les efforts de la Société n'ont abouti alors qu'à un résultat incomplet. C'est que les moyens employés, pour déterminer les propriétaires à planter, ont été insuffisants. M. Bertrand annonce qu'il va s'occuper spécialement de cet objet.

La stérilité, dit-il, d'immenses terrains dans le département est due à l'action d'un soleil brûlant que ne corrige aucune humidité. Sur les côtes, à ces deux causes se joint l'entraînement des terres par l'effet des pluies et des dégels. Il est certain que par le boisement des côtes et des terrains vagues, non-seulement on utiliserait des terres qui sont improductives, mais que l'on rendrait fertiles la plus grande partie de celles qui semblent aujourd'hui se refuser à la culture, en créant des abris qui rompraient la force des vents et répandraient dans ces plaines arides de la fraîcheur et de l'ombrage.

L'expérience a prouvé, ajoute-t-il, que le boisement n'est pas impraticable. Toutes les fois qu'il a été entrepris par des hommes intelligents, avec des soins convenables et avec l'intention d'approprier les essences à la nature du sol, on a obtenu des résultats satisfaisants. Si toutes les terres incultes ne sont pas encore boisées, c'est parce que ce boisement exige des sacrifices d'argent dont on ne peut espérer d'être dédommagé que dans un avenir souvent fort éloigné. Le boisement est d'un intérêt général. S'il était effectué, il augmenterait la richesse publique; il ne présente pas à l'intérêt individuel assez d'avantage pour que l'on puisse compter exclusivement sur

lui pour l'effectuer. Les ressources des Sociétés d'Agriculture, les primes qu'elles peuvent décerner ne peuvent suffire pour le stimuler. Il est indispensable que l'Etat et les départements interviennent par des primes qui indemniseraient les propriétaires d'une partie des dépenses premières.

Un membre fait observer que le dégrèvement d'impôt pendant quelques années, employé seul pour encourager les propriétaires à planter, est insuffisant et en quelque sorte illusoire; car cet impôt, le propriétaire le paie sous une autre forme : pour le présent, par la répartition des non-valeurs sur ses autres propriétés, et pour l'avenir, par l'augmentation de l'impôt qui atteindra ses bois plantés lorsqu'ils seront mis en valeur.

Après quelques autres observations présentées dans le même sens par plusieurs membres qui appuient la proposition de M. Bertrand, ce dernier conclut en proposant à la Société d'émettre le vœu que, *tout en accordant aux bois nouvellement plantés une exemption d'impôt jusqu'à leur parfaite croissance, le Gouvernement, à défaut des conseils généraux, donne à titre de prime une indemnité qui représenterait le quart des frais de boisement, à tout propriétaire qui aurait boisé au moins dix hectares de terres incultes et improductives.* On n'aurait droit à l'indemnité qu'après avoir justifié que les plantations ont au moins cinq années de date, et qu'elles sont en bon état de croissance.

M. Bertrand est convaincu que, si ce vœu était exaucé, on verrait se réaliser rapidement le boisement; l'impôt direct et l'augmentation de la richesse agricole ne tarderaient pas à rendre avec usure à l'Etat et au département, les avances momentanées qu'ils auraient faites.

La Société, consultée par son président, adopte à l'unanimité les conclusions de M. Bertrand.

La Société passe ensuite à la discussion de la seconde question :

« *De la nécessité d'organiser d'une manière complète* » *et graduée l'enseignement agricole.* »

M. Delaporte, chargé de développer cette proposition, prend la parole. Il montre que l'agriculture est à la fois une science et un art exigeant une instruction théorique et pratique chez ceux qui veulent exploiter avec succès des domaines un peu importants.

Les arts mécaniques et chimiques, ainsi que l'industrie manufacturière, doivent depuis cinquante ans presque tous leurs progrès aux hommes qui, préparés par des études convenables, ont appliqué leurs connaissances à la pratique de ces différents arts.

Pour former des médecins et des chirurgiens, l'Etat a établi des facultés et des écoles secondaires de médecine, soit à ses frais seuls, soit avec le concours des départements et des communes. Dans ces établissements, il est fourni aux hommes qui veulent embrasser la carrière médicale tous les moyens possibles de se rendre aptes à l'exercice de leur profession : un enseignement théorique et pratique leur est donné.

Comment se fait-il, ajoute M. Delaporte, que ce qui a été fait si généreusement et si utilement pour les arts libéraux, qui ne sont cultivés que par un petit nombre de personnes, reste encore à faire pour l'agriculture qui est l'art et la science par excellence, puisque sur elle reposent principalement l'existence et la prospérité des nations ?

M. Delaporte pense que, si l'on veut enfin aborder la vaste question d'une organisation complète de

l'instruction publique, qui soit bien en rapport avec les besoins du pays, l'enseignement agricole, jusqu'à présent si négligé, devra y tenir l'un des premiers rangs.

Ce n'est pas seulement aux agriculteurs praticiens que l'économie rurale doit être enseignée; c'est aussi aux propriétaires, aux administrateurs et à tous les hommes qui reçoivent une éducation libérale. Des notions suffisamment étendues d'économie rurale, en se répandant dans la société, amèneront des améliorations considérables dans la moyenne et dans la grande culture, et porteront dans toutes les administrations, et même à la tribune législative, les lumières si nécessaires pour éclairer toutes les questions agricoles qui s'y traitent, et dont on devrait s'occuper plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Après l'instruction morale et religieuse et l'instruction primaire élémentaire, l'éducation agricole doit surtout et avant tout attirer l'attention du pouvoir législatif. M. Delaporte ajoute que le pouvoir s'en est déjà occupé plus d'une fois, et, à ce sujet, il cite le décret du 30 vendémiaire an II, qui organise et distribue les premières écoles dans les communes et prescrit, en son article 4, de *rendre les élèves témoins des travaux champêtres.*

Le décret du 27 brumaire an III, qui dit au chapitre 4, article 2, paragraphe 7 : *On donnera aux élèves des instructions sur les principaux phénomènes et les productions les plus usuelles de la nature.*

Le décret du 7 ventôse an III, qui établit les écoles centrales et désigne, en son article 2, parmi les professeurs dont chaque école sera composée, *un professeur d'agriculture et de commerce,* et prescrit, en son article 5, *qu'il y aura près de chaque école un jardin et un cabinet d'histoire naturelle.*

La loi du 3 brumaire an IV, qui a pour objet l'organisation de l'instruction publique, et qui dit, en son titre 3, article 1er, paragraphe 6 : *il y aura dans la république des écoles spécialement destinées à l'étude de l'économie rurale.*

Mais, ajoute M. Delaporte, toutes ces promesses législatives n'ont abouti jusqu'à ce jour qu'aux cours d'économie rurale faits dans les écoles vétérinaires; à l'établissement des chaires d'agriculture à Paris et dans sept autres villes; à quelques leçons d'horticulture données au jardin des plantes de Paris; aux subventions accordées depuis quelques années par le ministre de l'agriculture aux instituts de Grignon, de Grand-Jouan et de la Saussaye; aux fermes-écoles établies dans plusieurs départements; et enfin à des colonies, asiles ou pénitenciers agricoles. C'est là, à peu près, tout ce qui a été fait jusqu'à présent en faveur de l'éducation agricole de la France. C'est trop peu aux yeux de M. Delaporte qui, sans vouloir entrer dans les développements nécessaires pour indiquer tout ce qu'on devrait faire à cet égard, se contente d'inviter la Société à exprimer très-instamment le vœu que *cet important sujet, qui a déjà appelé la sollicitude du gouvernement, soit bientôt de sa part l'objet de quelques propositions législatives.*

Cette proposition est unanimement adoptée.

M. Delaporte propose en outre de demander :

1° Que, dans les écoles normales primaires, il soit donné aux élèves-maîtres toute l'instruction agricole que ces établissements comportent, afin que, par l'intermédiaire de cette nouvelle génération d'instituteurs, les élèves des écoles primaires et des écoles d'adultes reçoivent le plus possible de notions agricoles;

2° Qu'il soit avisé par le gouvernement aux moyens

d'établir successivement et le plus tôt possible, avec le concours de l'industrie privée et de subventions fournies par l'Etat, les départements et les communes, un nombre suffisant d'instituts agricoles, savoir : 1° Dans chacune des régions du nord, de l'ouest, du centre, de l'est, du sud-est et du sud-ouest, une école d'agriculture du premier degré analogue à celle de Grignon ; 2° une ferme-école dans chacun des 86 départements du royaume. — Ces établissements une fois fondés, il leur serait alloué annuellement des subventions; il y serait placé des élèves boursiers, et les professeurs seraient payés aux frais de l'Etat ; 3° qu'en attendant que ces établissements soient créés, et pour aider à en faire apprécier l'utilité au pays tout entier, il soit fondé des chaires d'économie agricole près de chacune des facultés des sciences existant dans les diverses académies de la France.

Les conclusions présentées par M. Delaporte sont successivement discutées et mises aux voix. Plusieurs membres prennent la parole sur chacune d'elles.

La première, celle relative au cours d'agriculture dans les écoles normales primaires, donne lieu à quelques observations de M. Salmon, qui voudrait que des notions agricoles fussent introduites comme obligatoires dans les programmes d'examen des instituteurs primaires. Un autre membre objecte que les cours des écoles normales sont déjà assez chargés de matières, que le temps manquerait aux élèves pour apprendre encore l'économie rurale, pendant les deux années qu'ils passent à l'école. — La Société, tout en regrettant que le cours d'études des écoles normales ne soit pas porté à trois années pour pouvoir y introduire l'agriculture comme connaissance obligatoire, adopte purement et simplement la première proposition de M. Delaporte.

La seconde, appuyée par M. Salmon qui lit des instructions nouvelles du ministre pour la création de fermes-écoles, est adoptée à l'unanimité et sans opposition.

La troisième, relative à la création des chaires d'économie agricole dans les facultés des sciences, soulève quelques objections. Quelques membres paraissent craindre que les chaires, nécessairement toutes théoriques et placées loin des champs d'expérimentation, au milieu du tumulte des villes, ne soient tout-à-fait inutiles. On répond que, quand elles n'auraient d'autre résultat que de donner le goût de l'agriculture aux jeunes gens riches qui fréquentent les facultés et qui pour la plupart se pressent à l'entrée de carrières encombrées et stériles, elles seraient déjà d'une incontestable utilité. M. Milliere, secrétaire du Comice agricole de Troyes, déclare que la mesure conseillée par M. Delaporte sera sans résultats, si ces cours ne sont pas obligatoires pour les examens des lettres et des sciences. — Mais la Société, tout en prenant en considération l'objection de M. Milliere, décide que ce n'est point à elle à entrer dans les détails d'exécution, et adopte cette dernière proposition de M. Delaporte, telle qu'il l'a présentée.

La troisième question mise à l'ordre du jour est ainsi posée :

« *Quel serait l'emploi des biens communaux du départ-* » *tement de l'Aube le plus convenable et le plus utile* » *pour l'agriculture, les communes et les communis-* » *tes ?* »

M. Ernest Bertrand a la parole pour traiter cette importante question, dont se préoccupent vivement tous les organes de l'opinion publique.

Après un court exposé de ses principes sur cette matière, M. Bertrand arrive aux conclusions suivantes, sur chacune desquelles il se propose de soutenir la discussion avec plus de fruit, selon lui, que dans un exposé général.

Il propose à la Société d'émettre le vœu :

1° Qu'une loi règle l'emploi des biens communaux, en déterminant les moyens de réaliser cet emploi en cas d'inertie ou de résistance de la part des conseils municipaux;

2° Que le partage à titre définitif des biens communaux soit interdit d'une manière absolue;

3° Que leur vente ne puisse être autorisée que dans des circonstances d'absolue nécessité et pour les besoins bien constatés des communes;

4° Que la pâture en commun ne soit plus permise que moyennant une redevance annuelle, sur les terrains qui ne sont pas susceptibles de culture, ou dans les lieux où l'exercice du droit de pâturage sera reconnu d'une absolue nécessité, et en le restreignant à la quantité déterminée par les besoins de la commune;

5° Que les terrains qui ne peuvent produite des céréales et qui conviennent à la culture forestière, surtout sur les montagnes et les collines, soient plantés et mis en bois, sous la surveillance et par les soins de l'administration forestière, aux frais des communes et avec une subvention de l'Etat, s'il y a lieu;

6° Que les terrains susceptibles de culture soient affermés à long bail;

7° Que chaque chef de famille, qui en fera la demande formelle, reçoive, pour en jouir toute sa vie,

ou tant qu'il résidera dans la commune, une quantité de terres arables qui ne pourra excéder quarante ares, à la condition expresse, 1° de faire valoir cette terre par lui-même ou à l'aide de sa famille; 2° de payer une redevance annuelle une fois fixée, dont il pourra être fait remise aux indigents par des décisions du conseil municipal, qui devront être renouvelées chaque année. Le défaut d'exécution de ces conditions pendant deux ans comporterait révocation de la concession.

M. le président invite la Société à ouvrir la discussion sur la première proposition de M. Bertrand. Cette proposition est combattue par M. Paillot, qui la signale comme portant atteinte au droit sacré de propriété et à la liberté des communes. M. Bertrand répond que, sous le rapport de leurs propriétés, les communes sont de véritables mineurs, et que l'Etat, leur tuteur, a toujours le droit de les diriger dans l'administration de leurs biens vers le but de leur intérêt bien entendu.

Après cette courte discussion, la Société adopte dans sa forme et teneur la première proposition de M. Bertrand.

La seconde proposition, qui tend à empêcher d'une manière absolue le partage définitif des biens communaux, est l'objet de plusieurs attaques. M. Milliere déclare que ses vues sont tout opposées à celles de M. Bertrand, et que, suivant lui, la vente ou le partage définitif des biens communaux est une mesure qu'il faut prendre promptement, dans l'intérêt des communes et de l'Etat tout entier. L'expérience qu'il a acquise des effets magiques produits par les ventes de biens en détail, prouve que le partage définitif enrichirait promptement les particuliers et

par conséquent la commune tout entière, car les intérêts généraux se forment de la collection des intérêts particuliers. Le partage définitif est le seul mode qui puisse faire produire aux propriétés communales leur maximum de rapport, en encourageant les habitants au travail et en stimulant leur industrie.

M. Bertrand et quelques autres membres combattent avec force cette opinion. Le partage définitif offre, suivant eux, de très-grands inconvénients. D'abord il est fort difficile à opérer; après quelques années de prospérité factice, il mènerait à un fléau inconnu chez nous, à l'indigence rurale, car les pauvres vendraient bientôt leur part. Enfin on fait valoir surtout que les biens communaux n'appartiennent pas seulement aux générations présentes, mais aux générations futures; que par le partage définitif, la communauté, cet être collectif qu'on appelle la commune, serait dépouillée à tout jamais; qu'il en résulterait qu'aucun établissement communal, aucun travail dans l'intérêt de la communauté tout entière ne se ferait plus.

La Société, déterminée par ces dernières considérations, adopte à une grande majorité la seconde proposition de M. Bertrand.

La troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième proposition de M. Bertrand, n'étant que la conséquence et le développement des deux premières, sont adoptées sans observation.

Mais la septième, qui règle avec détails le droit qu'aurait chaque chef de famille de se faire attribuer viagèrement la possession d'une certaine quantité de terres, est vivement attaquée : on objecte que cette faculté attirerait dans les communes une foule d'é-

trangers et de gens sans aveu qui trouveraient commode cette manière d'acquérir des terres; qu'au bout d'un certain temps les terres à partager deviendraient insuffisantes, et qu'ainsi on verrait des familles possédant des terres communales et d'autres n'en possédant pas. Il faudrait donc refaire ces partages souvent. La dernière disposition relative aux indigents est fort critiquée; quelques membres pensent qu'elle offrirait beaucoup d'inconvénients et qu'on verrait les membres des conseils municipaux protéger leurs parents et leurs amis, ou du moins accusés de le faire.

Par toutes ces considérations, la Société, consultée par son président, rejette la septième et dernière proposition de M. Bertrand.

L'ordre du jour appelait la quatrième question :

« *De l'utilité du barrage des fleuves*, etc. »

M. le président fait observer qu'il serait peut-être peu convenable et peu fructueux de débattre cette proposition en l'absence de son auteur, M. de Chavaudon. Il propose et la Société décide que cette question sera renvoyée à l'ordre du jour de la prochaine séance générale.

La même décision, fondée sur les mêmes raisons, est prise pour la cinquième et la sixième question.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, et l'heure étant déjà fort avancée, M. le président propose à la Société de déterminer l'ordre du jour de sa troisième séance générale agricole, qui se tiendra vers la fin du mois de novembre.

La Société, après en avoir délibéré, fixe cet ordre du jour de la manière suivante :

1° Subvention à demander au ministre de l'agri-

culture, en faveur du département de l'Aube, pour l'année 1847;

2° Reprise de la question de l'ensemencement au semoir ou à la volée.

Viendront ensuite dans leur ordre primitif les trois questions ajournées à la présente séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance ouverte à une heure, est levée à six heures.

DOCUMENT INÉDIT

Sur le dernier des Pithou,

Lu par M. Ernest BERTRAND,

Dans la Séance du 15 Mai 1846.

Dans la vie des frères Pithou, par Grosley, édition de 1756, t. 1, page 33, il est dit, à l'occasion de Pierre Pithou, conseiller au parlement, neveu du savant Pierre Pithou : « Il épousa Chrétienne Loysel, » petite-fille d'Antoine Loysel, l'ami intime de l'his- » torien de Pierre Pithou, son oncle; il eut de ce » mariage Pierre Pithou, sieur de Luyères et de la » Rivière-de-Corps, dernier du nom de Pithou, mort

» vers la fin du dernier siècle, sans postérité et *sans* » *biens*. »

Un procès récent, dans lequel étaient mis en question des droits qui appartenaient à l'ancienne terre et seigneurie de Luyères, m'a fourni la preuve que Grosley avait été mal informé, au moins en ce qui concerne le dernier fait. Il résulte, en effet, avec certitude, d'un des actes produits au procès, qu'au moment de sa mort, loin d'être *sans biens,* Pierre Pithou possédait encore une fortune assez considérable dont la terre de Luyères ne représentait que le sixième. Si après sa mort on n'a plus retrouvé les traces de cette fortune, c'est parce que, à l'exemple de François Pithou, son grand-oncle, fondateur du collége de Troyes, il a disposé, en mourant, de la plus grande partie de ses biens, dans un but d'intérêt général et d'humanité, en les léguant à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Il m'a paru que ce dernier acte du dernier des Pithou méritait d'être sauvé de l'oubli. Le legs de Pierre Pithou de sa fortune aux pauvres, clot dignement l'histoire d'une famille dont l'illustration est une des gloires de notre ville. Grosley n'eût pas manqué, bien certainement, d'en faire mention s'il l'eût connu. Voici la copie textuelle de la partie du titre dont j'ai parlé plus haut, qui a rapport à ce fait.

« Transaction du 3 mars 1750, sur contestations » pendantes en la grand'chambre du parlement,

» Par-devant les conseillers du roi, notaires au » châtelet de Paris, soussignés, furent présents :

» Très-haut et très-puissant seigneur monseigneur » Charles-François de Montmorency-Luxembourg,

» duc de Luxembourg et de Piney, pair, premier ba-
» ron, premier baron chrétien de France, comte de
» Tancarville, gouverneur et lieutenant-général des
» armées de sa majesté..... en qualité de pro-
» priétaire et possesseur du duché de Piney, demeu-
» rant à Paris, en son hôtel, rue Saint-Marc, pa-
» roisse Saint-Eustache,

» Et demoiselle Marguerite-Geneviève Desmaretz,
» fille majeure, héritière de défunt maître Nicolas
» Desmaretz, son père, qui était fils et héritier de
» maître François Desmaretz, icelui tant en qualité
» de *légataire* universel *pour un sixième de défunt*
» *maître Pierre Pithou, seigneur de Luyères, lequel*
» *était fils et héritier de maître Pierre Pithou, conseiller*
» *au parlement,* que comme ayant acquis, le 27 août
» 1688, la terre et seigneurie de Luyères, par acte
» de partage fait ledit jour devant Chupin et Pas-
» quier, notaires au châtelet de Paris, entre *Messieurs*
» *les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, légataires*
» *universels pour les cinq autres sixièmes,* et lui audit
» nom *pour le remplir de son sixième,* dans les pro-
» pres dudit Pierre Pithou, seigneur de Luyères; la-
» dite demoiselle Desmaretz, usufruitière de la terre
» et seigneurie de Luyères, suivant la donation par
» elle faite de la propriété de ladite terre de Luyères
» à M. Nicolas Desmaretz, son frère, chevalier,
» seigneur de Pâlis, Plantis-sous-les-Chaumes, Di-
» manche, les Petits-Chevrets et autres lieux, capi-
» taine au régiment de dragons, mestre-de-camp-
» général, etc., etc..... »

En consultant la généalogie des Pithou, il ne peut être révoqué en doute que Pierre Pithou, seigneur de Luyères, fils de Pierre Pithou, conseiller au parlement, dont il est ici question, ne soit le même que

Pierre Pithou, seigneur de Luyères et de la Rivière-de-Corps, fils de Pierre Pithou, conseiller au parlement, le dernier du nom de Pithou, dont parle Grosley, dans le passage rapporté au commencement de cette note (1).

---

(1) Nous croyons devoir joindre ici un extrait de cette généalogie, telle qu'elle est donnée par Grosley.

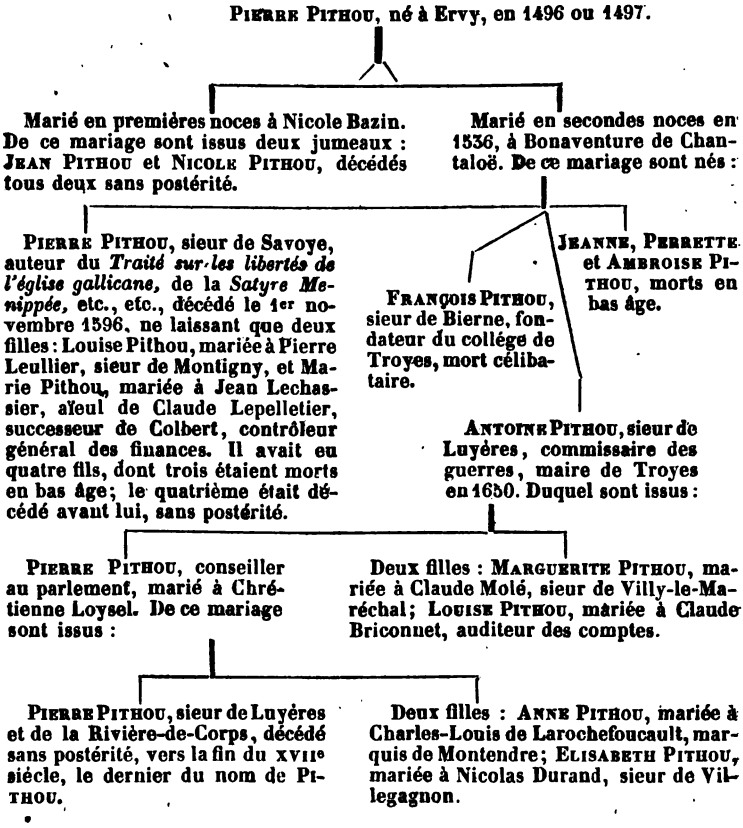

REVUE

DES

PROGRÈS HORTICOLES DANS LE DÉP^{T} DE L'AUBE,

Par M. BALTET-PETIT, *Membre résidant.*

MESSIEURS,

Le plus grand nombre des personnes qui, en se promenant dans un jardin, admirent les riants tableaux que l'art emprunte à la nature, les riches et brillantes couleurs des fleurs et leurs variétés sans nombre, ainsi que la prodigieuse fécondité des fruits, ignorent encore de quel prix il faut payer tant de merveilles, et combien est vraie la parole divine adressée au premier homme chassé du délicieux Eden : Tu arroseras la terre de ta sueur.

En effet les richesses innombrables que les jardins étalent aux yeux, ne s'accordent pas sans labeur. Ce n'est pas seulement un travail manuel qu'elles exigent ; il faut en outre pour les obtenir une certaine somme de connaissances et une intelligence approfondie des lois de la nature, dont à chaque pas l'application est nécessaire. Aussi l'horticulture, mot par lequel nos modernes savants ont remplacé celui de jardinage, est aujourd'hui une

science qui a pris le plus grand développement.

Qu'on ne croie donc pas qu'un horticulteur vraiment digne de ce nom puisse s'improviser à volonté. Sans doute, pour le devenir, le goût et le zèle sont beaucoup ; mais ces deux qualités sont insuffisantes, si déjà l'on n'a l'instruction nécessaire, et si l'on ignore quels sont les principes de cette science, confirmés par les épreuves et les travaux des savants, ainsi que les préceptes préconisés par la théorie, mais auxquels la pratique n'a pas encore donné sa sanction.

Permettez-moi donc, Messieurs, de tracer devant vous l'exposé rapide des connaissances qui devraient être aujourd'hui le partage de tous les jardiniers, non pour ajouter quelque chose à leur mérite privé auquel je rends hommage, mais pour les rendre plus capables de diriger les diverses branches de l'horticulture, et d'en tirer tous les avantages qu'elles peuvent offrir.

L'homme qui veut se livrer à cette carrière, a besoin d'abord d'une instruction aussi solide que s'il était appelé à tout autre vocation réputée d'un ordre plus élevé. Cette instruction préliminaire le rend plus apte à se rendre compte des diverses opérations auxquelles il doit se livrer, à constater convenablement les faits qui se produisent sous ses yeux, et à en tirer toutes les inductions favorables qui peuvent s'appliquer à d'autres circonstances et lui éviter des tâtonnements inutiles. En exerçant l'intelligence, sa puissance se développe, elle peut embrasser un plus grand nombre d'objets, et en saisir promptement les rapports et les applications. Dans de telles dispositions, la lecture n'est plus pour lui une fatigue, mais un agrément, et il s'empresse d'y consacrer le temps que lui laisse l'exigence de

ses travaux. La lecture, pour qui est en état d'en profiter, est le plus prompt moyen de perfectionnement; c'est, permettez-moi de le dire, la locomotive du progrès. Et en effet, Messieurs, figurez-vous, par la pensée, de quelles ténèbres épaisses se voilerait notre belle patrie, si l'imprimerie n'existait plus et si tous les trésors que renferment nos bibliothèques venaient à être dévorés par la flamme allumée par un nouvel Omar. Il faudrait recommencer dans les sciences et dans les arts les études qui ont amené successivement les connaissances humaines.

Telle serait cependant la position d'un jardinier qui, dépourvu d'instruction, prétendrait, sans études préliminaires, acquérir par lui-même les connaissances indispensables à l'exercice de sa profession. C'est aussi pourquoi nous voyons quelquefois de vieux jardiniers, d'ailleurs forts recommandables, trouver dans leur laborieuse carrière un procédé qu'ils s'imaginent être nouveau, tandis que depuis long-temps il est consacré par les ouvrages qui font autorité sur la matière, et dont ils ne peuvent avoir aucune notion, privés qu'ils étaient dans leur jeune âge des bienfaits de l'instruction primaire. Que d'hommes seraient devenus célèbres en horticulture, s'ils avaient pu être éclairés seulement par les lumières que répand cette patriotique institution!

Ainsi donc l'étude des nombres et de la géométrie lui est nécessaire, s'il veut être un peu architecte de jardins, et pouvoir, par un plan régulier, faire comprendre sa pensée avant de l'exécuter sur le terrain. La chimie et la physique lui fourniront les moyens d'analyse, et lui révèleront l'action réciproque des éléments les uns à l'égard des autres.

La connaissance des effets des météores et de leur influence, le mettra à même d'en profiter lorsqu'elle est favorable, et de s'en préserver, autant que possible, lorsqu'elle doit être fatale. L'astronomie lui donnera une idée juste des phénomènes célestes et des modifications que peuvent exercer les circonstances climatériques des localités où il exploite. Il pourra se rendre compte ainsi des attributions exagérées accordées à la puissance de la lune, et surtout de celle d'avril appelée communément lune rousse. Il saura que les intempéries qui se produisent trop souvent pendant sa présence sur notre horizon, sont dues à un rayonnement rendu plus actif par la pureté de l'atmosphère, qui est ordinairement plus limpide à cette époque, et que le meilleur moyen d'y soustraire les végétaux est de leur dérober la vue du ciel.

La géographie appliquée aux plantes sera, ainsi que la botanique, l'objet de ses investigations empressées. La première, en lui faisant connaître la patrie de chaque végétal exotique, et les conditions dans lesquelles il y vit, lui indique les moyens de naturalisation les plus assurés, qui consistent tout simplement à lui rendre, avec le plus d'exactitude possible, les circonstances locales et atmosphériques auxquelles il paraît habitué. La seconde lui dévoile la fécondité végétative de la nature, les systèmes plus ou moins ingénieux imaginés pour le classement de ses innombrables productions, et leur réunion en familles lui fait découvrir des analogies d'organes qui sont autant d'indices pour l'application d'une culture semblable; elle l'initie enfin à cette science de la nomenclature qui, malgré son aridité, est le seul moyen de s'entendre. C'est par son secours aussi qu'en parcourant un jardin, on

s'y trouve moins étranger en rencontrant des plantes dont on connaît le nom.

Mais de toutes les sciences qui concourent à éclairer les opérations horticoles, celle dont la possession importe le plus au jardinier est sans contredit la physiologie végétale. C'est par elle que, pénétrant pour ainsi dire tous les mystères de l'organisation des plantes, on apprécie l'importance de leurs diverses parties; on connaît leurs fonctions d'où découle l'art de faire réussir un semis, celui de greffer, marcotter, bouturer. C'est encore les enseignements de la physiologie végétale qui déterminent le succès des opérations de la taille. Elle précise les principes d'après lesquels on doit raccourcir ou allonger les portions conservées, employer l'ébourgnage, le pincement, l'ébourgeonnement, selon l'influence qu'il est nécessaire d'exercer sur la végétation, et dont à l'avance elle indique les effets; on sait enfin par elle quelles relations s'établissent entre les racines et les parties aériennes d'un végétal, l'importance de maintenir l'équilibre entre leurs forces, et celle de l'existance des feuilles, ces organes respiratoires sans lesquels la plante languit et meurt bientôt.

En mettant sous vos yeux cette esquisse imparfaite des connaissances nécessaires aujourd'hui à un jardinier, j'ai d'abord voulu engager ceux qui se destinent à l'honorable carrière de l'horticulture, à se livrer avant tout à l'étude qui peut les leur faire acquérir. Plus ils seront instruits, plus ils y trouveront honneur et profit. Ensuite j'ai voulu prouver que le jardinage, ouvrant un vaste champ à l'application d'un grand nombre des connaissances humaines, devait être placé dans l'estime du monde à un rang beaucoup plus élevé que celui qu'il y oc-

cupe communément. En outre, en énumérant les sciences qui viennent lui prêter leurs lumières, devant vous qui connaissez les perfectionnements qu'elles ont reçus depuis la fin du siècle dernier, vous concevrez qu'une foule de progrès ont dû se manifester en horticulture depuis la même époque. Effectivement les savants botanistes et physiologistes, mettant à profit dans leurs investigations les faits acquis dans la pratique horticole, en ont trouvé la sanction dans les lois des diverses sciences, et en ont tiré des inductions que les jardiniers se sont empressés d'appliquer à leurs travaux. Cette union précieuse de la théorie et de l'expérimentation a eu le succès brillant qu'il devait en effet obtenir. Ce succès d'ailleurs devait résulter aussi de la possession d'un plus grand nombre d'objets de comparaison qui, en permettant de multiplier les épreuves, rendent les observations plus concluantes. Cette marche progressive des travaux et des procédés de l'horticulture est donc en raison du nombre de végétaux qui composent aujourd'hui son domaine. Sous le règne de Louis XIV, douze ou au plus quinze cents espèces de végétaux étaient connues, tandis que de nos jours plus de seize mille espèces, tant ligneuses qu'herbacées, annuelles ou vivaces, indigènes ou importées de tout les points du globe, couvrent nos champs, nos potagers et nos vergers, ou décorent nos parcs, nos parterres et nos conservatoires de toutes les températures.

Dans cet essor de l'horticulture française, encouragé aujourd'hui par les plus hauts patronnages, celle du département de l'Aube ne pouvait rester stationnaire, et a progressé effectivement. Elle s'est enrichie d'un grand nombre de productions utiles ou agréables, et soutenue aussi par le zèle des nom-

breux amateurs qu'elle a su conquérir, elle a fait successivement des prosélites, surtout dans les rangs les plus distingués de la société, où un grand nombre de personnes l'ont jugée digne d'occuper leurs loisirs.

De là la création de plusieurs établissements parmi lesquels je dois citer ceux de Précy-Saint-Martin, d'Epagne, de Chauffour, de Méry et de Bar-s^{r}-Aube, où de vastes pépinières sont consacrées à l'éducation des précieux arbres fruitiers, et de ceux non moins utiles qu'agréables dont la destination est de peupler les bois et d'orner les grands parcs et jardins; celui de Saint-Martin-ès-Vignes consacré à la culture des végétaux de pleine terre et de serres; ceux du faubourg de Preize, de Saint-André, de la Vacherie et du Pré-l'Evêque, où les plantes maraichères y sont si bien soignées; celui du faubourg de Croncels, 14, où l'on admire de belles collections de rosiers et d'arbres fruitiers et forestiers, et enfin celui du Vouldy, le plus ancien de tous, où toutes les branches de l'horticulture sont représentées, et qui, par son étendue et ses relations, peut soutenir la comparaison avec les plus importants du royaume.

Après ces établissements, qui concourent à répandr eavec efficacité le goût de l'horticulture, en montrant des échantillons remarquables de ses plus intéressantes productions, je dois citer les noms de MM. *Bailly, Blondet* et *Martin,* dont les travaux pour la création de jardins annoncent un goût exquis et la parfaite connaissance de cet art important, et dont les entreprises ont le mérite de fournir de l'occupation à un grand nombre de bras. Vous me permettrez encore, Messieurs, de vous rappeler les droits qu'a *M. Lasnier,* à voir son nom mentionné

ici pour le zèle qu'il apporte chaque jour à introduire dans la taille des arbres fruitiers tous les perfectionnements obtenus sur d'autres points du royaume, par les premiers tailleurs d'arbres. Après avoir d'abord mis en pratique les méthodes de Butret et de D'Albret, aujourd'hui que, pour le pêcher, il se conforme à celle plus récente, plus simple, et surtout si en harmonie avec les lois naturelles de la végétation, publiée par M. Lepère, de Montreuil, j'ose dire qu'il y réussit aussi bien que l'auteur lui-même, et forme de nombreux et habiles élèves qui répandront dans le département les vrais principes de la taille des arbres.

Je suis heureux, Messieurs, de mettre sous vos yeux la preuve que l'horticulture est en progrès dans le département de l'Aube, et que les amateurs peuvent y trouver désormais tout ce qui, à cet égard, est digne de flatter leur goût, et de satisfaire leurs désirs. Je serais plus heureux encore si, en esquissant rapidement les connaissances que doit avoir un jardinier, surtout aujourd'hui que la sagesse du gouvernement a tant aplani les obstacles qui rendaient l'instruction moins populaire, j'étais parvenu à rehausser dans l'opinion des gens du monde son honorable et difficile profession. C'est en effet, Messieurs, quelque chose qu'un horticulteur instruit, et on peut s'énorgueillir de l'être, quand on voit M. le duc Decazes, ce zélé protecteur de l'horticulture française, ne pas dédaigner, du haut rang où ses talents l'ont placé, de revendiquer publiquement le titre de premier jardinier du Luxembourg.

EXTRAIT

D'UNE

LETTRE ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ,

Par M. DE CHABRAND, *Membre associé.*

Bar-sur-Aube, le 24 avril 1846.

MESSIEURS,

.... Outre les espèces communes, et la pomme de terre dite *quarante pour un* dont je vous ai parlé, j'ai cultivé la pomme de terre *Cormenin*, et la pomme de terre *Marjolin*, qui en est peut-être une sous-variété dont les tubercules sont plus gros et plus allongés. Ces deux variétés sont d'une extrême précocité. Elles sont naines, et ne fleurissent pas. — Celle dite *quarante pour un*, outre sa prodigieuse fécondité, est presque aussi hâtive; elle est également naine, et ne fleurit pas. Elle produit des tubercules énormes, mêlés à une multitude de petits tubercules servant à la multiplier. Je pense qu'elle serait utilement employée dans la grande culture pour la nourriture des bestiaux.

J'ai cultivé, avec un succès égal, la variété, l'espèce, peut-être, dite des *Cordillières*. — Elle est peu répandue encore. — Elle produit peu, et est trop délicate pour pouvoir être cultivée autrement que dans une terre très-légère, et à une exposition méri-

dienne. Elle est tellement tardive qu'elle commence à peine à entrer en végétation en ce moment. Elle est au surplus d'une qualité supérieure. Elle est d'un jaune d'or, extrêmement farineuse, et affectant une légère saveur de jaune d'œuf.

Cultivant depuis longues années, cultivant, par moi-même, et observant beaucoup, il m'arrive, quelquefois, de faire des remarques qui offrent de l'intérêt, et je ressemble, en cela, à l'archer maladroit dont parle Cicéron, qui, après avoir tiré de l'arc, toute une journée, finissait, quelquefois, par atteindre le but. Permettez-moi de vous faire part d'un fait de physiologie végétale assez singulier.

En 1843, ayant à garnir un mur de 24 mètres de long sur 2 mètres 65 centimètres de haut, je fis arracher 2 de mes pêchers de trois ans, conduits sous la forme carrée, les mieux venants, et ayant déjà produit des fleurs, et même quelques fruits. — Un de ces pêchers a continué à fleurir simple et à fructifier. L'autre se couvrit de fleurs doubles. — J'ai attribué cette pléthore inattendue à la perturbation que la transplantation avait portée dans la végétation de mon arbre. Mais l'année suivante, au lieu de fleurs doubles, mon pêcher se couvrit de fleurs pleines. Tous les organes étaient convertis en pétales. Désespérant de le voir revenir à son état normal, je posai deux écussons sur les deux premières branches secondaires extérieures. Mon pêcher ayant de nouveau montré, cette année, des fleurs pleines, je me suis décidé à le ravaler, en ne conservant que les deux branches écussonnées. — Ce phénomène a beaucoup surpris ces Messieurs du jardin du Roi, à qui j'avais demandé un remède contre la maladie de mon pêcher, et j'ai ajouté à leur étonnement en leur apprenant qu'un *Delphinium elatum* L., qui avait

fleuri simple, pendant trois ans, dans mon jardin, s'était tout-à-coup doublé, et était resté tel depuis quinze années. Permettez-moi, M. le président, d'ajouter encore un mot à l'occasion du pêcher. — Tout le monde sait combien il est difficile d'obtenir des branches secondaires inférieures fortes et vigoureuses. Cette difficulté se trouve vaincue, en convertissant successivement, d'année en année, la branche mère en branche inférieure. — Par ce moyen il est vrai, on obtient un petit coude, mais cette difformité légère est grandement compensée par la vigueur des branches secondaires qu'on se procure. — Je prends la liberté de recommander ce procédé aux méditations d'un honorable collègue, à qui nous avons dû une histoire complète, savante, de la culture de l'arbre intéressant dont il est ici question.

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE.

Session de 1846.

COMPTE RENDU des Délégués de la Société d'Agriculture de l'Aube.

MESSIEURS,

Vous nous avez fait l'honneur de nous nommer vos délégués près le Congrès central d'Agriculture

de 1846, et nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier.

Voici les questions que votre honorable président nous a transmises en votre nom, afin de les soumettre au Congrès :

1° Quels sont les moyens à employer pour prévenir le défrichement des forêts ?

2° Nécessité de réviser et de compléter les lois et réglements sur les cours d'eau non-navigables, ni flottables, dans l'intérêt de l'agriculture.

3° Quels seraient les moyens d'améliorer le service des gardes-champêtres, et d'arriver à la répression efficace des délits ruraux?

4° De l'importance d'utiliser par le boisement les côtes et les terrains vagues, et des moyens à employer pour arriver à ce boisement.

5° De la nécessité d'organiser d'une manière complète et graduée l'enseignement agricole; quelle devrait être cette organisation?

6° Quel serait l'emploi des biens communaux, autres que la vaine pâture, le plus convenable et le plus utile pour l'agriculture, les communes et les communistes ?

Et pour nous servir de guide près du Congrès dans l'examen de ces diverses questions, nous avons consulté avec tout l'intérêt possible l'extrait de vos délibérations dans les séances des 13 février et 24 avril 1846.

Nous allons essayer de vous donner ici une analyse très-succincte des travaux de cette assemblée, et nous comptons sur votre indulgence.

Première Séance. — *Le 18 mai 1846.*

A dix heures du matin, le Congrès central d'Agri-

culture s'est réuni à la Sorbonne, dans la grande salle de la distribution des prix.

Quatre cents membres environ étaient inscrits au Congrès, deux cent dix-neuf sociétés et comices, et soixante-sept départements étaient représentés par des délégués.

Avant l'ouverture de la séance, nous remîmes à l'un de MM. les secrétaires les demandes de la Société. Elles ont été toutes les dix remises par M. le président, dans les dossiers des commissions auxquelles leur examen était naturellement destiné.

La séance a été ouverte par M. le duc Decazes, président de la commission d'organisation nommée l'année dernière au moment de la séparation des membres du Congrès.

Voici le programme des questions qui doivent occuper la réunion, nous le reproduisons :

1° Engrais et amendements : moyens d'en développer la production et l'emploi.

2° Instruction des classes agricoles : établissements charitables et humanitaires, dans leur rapport avec l'agriculture.

3° Métayage, fermage, exploitation-propriétaire : leurs avantages et leurs inconvénients; améliorations dont ces modes de culture sont susceptibles.

4° Direction et encouragements à la production et à l'amélioration des diverses espèces de bestiaux : espèce chevaline, espèce bovine, espèce ovine.

5° Viabilité rurale : moyens d'assurer la réparation et le meilleur entretien des chemins vicinaux et des chemins ruraux.

6° Commerce agricole : améliorations à introduire dans la tenue des foires et marchés dans l'intérêt des producteurs; droits, ventes au poids, mercuriales, taxes.

7° Régime et police des eaux.

8° Bois : moyens d'améliorer la production et l'exploitation forestière; défrichements.

9° Chemins de fer : examen des tarifs en ce qui concerne les produits agricoles et les matières utiles à l'agriculture.

10° Associations agricoles : rapports à établir entre elles dans chaque département.

M. le président dépouille et commente une assez volumineuse correspondance. La plupart de ces lettres ont été écrites par des membres du Congrès appartenant aux deux chambres et qui s'excusent de ne pouvoir assister aux séances du Congrès, par suite de leurs fonctions et des discussions auxquelles ils doivent prendre part.

M. le duc Decazes fait ensuite en quelques mots l'historique des vicissitudes par lesquelles a dû passer le *Congrès central d'Agriculture* avant de voir s'ouvrir une salle pour ses séances (1), puis il donne lecture d'une lettre de M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, qui témoigne de son zèle pour l'agriculture, en proposant un prix pour le meilleur manuel élémentaire qui serait distribué dans les campagnes.

Le noble pair félicite ensuite le Congrès pour la bienveillance toute spéciale dont il est l'objet de la part de l'administration, et il cherche à démontrer toutes les sympathies du pouvoir pour les intérêts agricoles.

Il termine enfin en rappelant le crédit demandé

---

(1) Cette année le Congrès n'avait pu siéger au Luxembourg, comme les années précédentes, en raison du prochain procès de Lecomte, prévenu d'attentat contre la vie du roi.

pour l'encouragement de l'agriculture, et fait remarquer que si le crédit de deux millions demandé par le Congrès n'a pas été accordé, cela tient uniquement aux besoins immenses que le gouvernement a pris l'engagement de satisfaire, aux travaux de toutes sortes, à la construction des chemins de fer, etc.

M. le duc ne doute pas cependant que chaque année le chiffre de ce crédit ne subisse une augmentation progressive.

A la fin de cette allocution, M. le président du bureau provisoire rappelle à l'assemblée que les pouvoirs de ce bureau étant expirés, il y a lieu de le renouveler par le scrutin.

Mais l'assemblée, qui veut perdre le moins de temps possible et qui sait bien que le Congrès ne doit avoir que huit séances, temps déjà beaucoup trop court, décide que le bureau provisoire est maintenu.

Voici les noms de ses membres :

M. le duc Decazes, président.

MM. Dupin aîné, Darblay, de Gasparin, de Tracy, Fouquier-d'Hérouël, vice-présidents.

MM. Pommier, Barillon, Lefour, d'Esterno, secrétaires.

Une courte discussion s'est ensuite engagée sur la question de savoir si le Congrès aurait huit séances, ou s'il siégerait huit jours; ce qui, en raison de la fête de l'Ascension et du dimanche qui le suit, réduirait la session à six séances seulement. — M. Decazes, en juste observateur des principes religieux, a fait remarquer que jeudi, étant le jour de l'Ascension, le Congrès imiterait sans doute les corps politiques et judiciaires, qui ne siègent pas à cause de la solennité légale, et que, le dimanche,

l'assemblée était libre de se réunir ainsi qu'elle l'avait fait les années précédentes.

Après cette petite digression, M. Payen, l'un des deux rapporteurs de la commission des engrais, au Congrès de 1845, a pris la parole. « Les engrais » que les eaux promènent avec elles sur les campa- » gnes, a dit le savant rapporteur, seront toujours » les agens les plus énergiques des améliorations » rurales; cela n'empêche pas néanmoins la science » de rechercher les moyens qui peuvent permettre » à l'agriculture d'augmenter dans une notable pro- » portion les ressources de la production. »

M. Moll, le second rapporteur, a succédé à M. Payen à la tribune, et, après la lecture d'un travail remarquable sur la matière, il a proposé, au nom de la commission, les conclusions qu'elle désire voir adopter par le Congrès.

Ces conclusions sont fort étendues, et nous donnerons dans le compte-rendu de la quatrième séance celles qui auront été adoptées.

MM. de Gasparin, Buffet, Bouée et Lainé ont pris successivement la parole, et le dernier a dit avec beaucoup de raison en terminant :

« Il est à désirer que l'on écoute davantage les » hommes instruits par l'expérience et la pratique » des choses. »

Quelques autres membres prennent ensuite part à la discussion, qui se termine par le renvoi à la commission des engrais de tous les amendements présentés sur cette question.

Le Congrès passe ensuite aux questions de sylviculture, et il est donné lecture du rapport de M. le marquis de Vibray, sur le reboisement des montagnes.

Dans ce rapport intéressant, on n'a pas oublié de

rappeler et de mentionner, dans tous ses détails, les vœux exprimés l'année dernière, par la Société d'Agriculture de l'Aube; et la commission des bois a montré par ses travaux toute l'importance qu'elle attachait aux questions diverses qu'elle était chargée d'élaborer.

Cette question des bois a été l'objet d'un débat assez animé qui n'a pu être terminé dans cette séance.

Avant de la lever, ce qui n'a eu lieu qu'à trois heures et demie, M. le président a donné lecture des noms des membres des diverses commissions au nombre de dix.

Voici les commissions dont vos délégués ont fait partie, afin d'y soutenir les vœux de la Société :

MM. Thiérion père et Gallice-Dalbanne se sont fait inscrire dans la dixième commission, celle des *associations agricoles : rapports à établir entre elles dans chaque département.*

MM. Thiérion fils et Millard, dans la deuxième commission, celle de l'*instruction des classes agricoles : établissements charitables et humanitaires, dans leur rapport avec l'agriculture.*

M. de Chavaudon était aussi notre collègue au Congrès; il y représentait l'un des comices agricoles de notre département. Il a fait partie de la septième commission, celle qui devait s'occuper du *régime et de la police des eaux;* questions dont M. de Chavaudon a fait une étude spéciale, et dont il a saisi récemment la Société d'Agriculture de l'Aube.

Nous avons eu l'avantage et le plaisir d'avoir de fréquents rapports avec cet honorable membre pendant toute la session du Congrès, et comme nous le dirons à la fin de ce compte-rendu, il est bien re-

grettable que le Congrès ait été, par défaut de temps, dans la nécessité de laisser sans décision cette question si vitale du *régime des eaux*, sur laquelle M. de Chavaudon a publié des considérations extrêmement importantes et qui avaient été adoptées dans le sein de la commission.

Après la séance, les membres des diverses commissions se sont réunis pour travailler dans les bureaux qui leur avaient été assignés par les soins de l'administration, à la Sorbonne et au palais du Luxembourg.

DEUXIÈME SÉANCE. — *Le 19 mai.*

A dix heures un quart, ouverture de la séance. Lecture du procès-verbal, qui est adopté avec de nombreuses marques d'approbation.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les bois et les moyens d'améliorer la production et l'exploitation forestière.

Le droit du propriétaire à défricher les bois qui se trouvent sur son domaine a été vivement soutenu par plusieurs membres, la plupart grands propriétaires, et qui se sont montrés dans cette circonstance les défenseurs un peu intéressés peut-être du principe de liberté. Plusieurs autres ont pensé le contraire, et ils ont soutenu que cette liberté devait avoir des limites, et que l'intérêt général ne pouvait être subordonné à l'intérêt particulier.

Vos quatre délégués ont cru devoir se ranger à cette dernière opinion, et l'appuyer par leurs votes, convaincus qu'ils sont, qu'il faut s'opposer par des moyens énergiques à ces défrichements trop multipliés qui compromettent dans l'avenir et même dans le présent la richesse forestière de la France.

Tout le monde, au surplus, s'est trouvé d'accord sur la nécessité d'interdire les défrichements sur les montagnes et les pentes rapides. La difficulté était de savoir quelle mesure on adopterait pour les plaines, ou pour les localités à pentes insensibles. Qu'est-ce qu'une plaine? Qu'est-ce qui sera considéré comme une pente? La mesure devra-t-elle être générale, malgré la différence du sol? Telles sont les questions qui ont agité l'assemblée et qui ont donné lieu à une très-vive discussion.

MM. d'Angeville, de Vogué, de Tracy, de Gasparin, se sont montrés partisans de la liberté absolue du défrichement pour toute propriété en plaine, et MM. Ladoucette et Thomas ont soutenu, selon nous, avec raison, que même, pour ces sortes de bois, il était nécessaire de ne pouvoir les défricher sans autorisation.

Nous reproduisons en entier les vœux émis dans cette séance sur la *question des bois* et *reboisements*.

« Le Congrès, reconnaissant la nécessité de reboiser, dans les circonstances déterminées, les montagnes et terrains en pente, émet le vœu :

1° Que le gouvernement provoque les mesures nécessaires pour arrêter le progrès du déboisement de ces terrains, et pour en opérer le repeuplement;

2° Que les conseils d'arrondissement et les conseils généraux soient consultés sur les demandes de défrichement;

3° *Que néanmoins les bois situés en plaine n'aient besoin d'aucune autorisation pour être défrichés;*

4° Que dans certains cas, relatifs au reboisement et au repeuplement, on puisse avoir recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin de

vaincre les résistances particulières qui viendraient à surgir;

5° Que l'expropriation ne puisse être prononcée qu'avec avis des conseils d'arrondissement et des conseils généraux.

Ainsi l'un des votes les plus importants de cette séance, est le vœu exprimé par la majorité bien faible, il est vrai, du Congrès, *pour la liberté pleine et entière du défrichement des bois situés en plaine.*

Espérons cependant que les chambres ne sanctionneront pas ce vœu que nous considérons comme imprudent, et qui n'a pu être émis que par des propriétaires trop intéressés personnellement dans la question, ou par des hommes qui, considérant le droit de propriété comme le plus respectable de tous, pensent qu'aucune limite, même dans l'intérêt de la société tout entière, ne doit être apportée à l'exercice de ce droit.

La séance est levée à quatre heures.

TROISIÈME SÉANCE. — *Le 20 Mai.*

A dix heures et demie la séance est ouverte.

Au commencement de la séance il s'agissait de la *police rurale.* M. Dermigny donne lecture du rapport rédigé par lui au nom de la commission chargée de cette question, et dont les conclusions étaient :

« Que le gouvernement veuille bien prendre les » mesures nécessaires pour établir une police rurale » énergique. »

Pendant le cours de la discussion, on a proposé d'*embrigader* les gardes-champêtres, afin de les arracher aux influences qui paralysent leur action et diminuent leur indépendance; d'autres membres auraient voulu des commissaires de police *cantonnaux;* et ces vœux divers indiquent qu'évidemment

il y a quelque chose à faire pour donner plus d'efficacité à la police rurale et prévenir les délits ruraux. Mais on n'avait pas suffisamment entrevu peut-être que le remède invoqué pouvait devenir pire que le mal, en introduisant dans notre machine administrative un élément nouveau dont les effets n'allaient à rien moins qu'à restreindre encore l'action du maire, l'autorité municipale. Et le Congrès, après avoir entendu un discours remarquable de M. de Tracy, a rejeté toutes ces propositions en adoptant celle de la commission, et toutefois après avoir remplacé le mot *énergique* par celui *d'efficace*.

Venait ensuite la question du *glanage*, comprenant sous cette dénomination *le grapillage des vignes, le ratelage des avoines et des prairies, et le chaumage* (l'action d'arracher le chaume après la récolte).

M. Perrot, rapporteur, demande au nom de la commission :

1° Que le glanage soit restreint aux céréales, servant à l'alimentation de l'homme, et ne puisse se faire qu'à la main ;

2° Que le glanage ne puisse avoir lieu ni sur les foins naturels et artificiels, ni sur les fourrages de toute autre nature ;

3° Que le grapillage soit interdit ;

4° Que la loi de 1791 soit plus strictement exécutée.

Et après une discussion assez vive, le Congrès a adopté les conclusions de la commission, en supprimant pour le premier article ces mots : *servant à l'alimentation de l'homme*, ajoutés à celui de *céréales*.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur l'exercice de l'art vétérinaire, et la pratique de cet art dans les campagnes.

M. Perrot donne lecture du rapport qu'il a présenté en 1844. En voici les conclusions :

« Que le gouvernement puisse augmenter le » nombre des écoles vétérinaires, et qu'il soit fait » dans chacune d'elles un cours d'agriculture. Elle » pense également qu'il serait à désirer qu'une ex- » ploitation rurale fût jointe à nos écoles, et enfin » qu'il fût pris des mesures répressives contre les » empiriques. »

Plusieurs des membres qui ont pris part à cette discussion voulaient, avec la commission, que l'on augmentât le nombre de ces écoles; mais on leur a fait observer, avec beaucoup de raison, qu'il était moins nécessaire d'en accroître le nombre que d'en améliorer le régime, et de les doter des perfectionnements dont elles sont susceptibles.

D'autres ont désiré que l'on rendît obligatoire pour les habitants de la campagne, le recours aux hommes sortis de ces écoles. Cette proposition était dirigée contre les empiriques, qui exercent l'art vétérinaire sans diplôme, et dont l'ignorance est si souvent fatale à ceux qui viennent les consulter.

Et la majorité du Congrès, envisageant la question sous ce dernier point de vue, a adopté, sur la proposition de M. le marquis de Travanet, un amendement ainsi conçu :

« L'exercice de la médecine vétérinaire est inter- » dit partout où, à la distance d'un myriamètre, il » existera un artiste vétérinaire ayant un diplôme. »

Le Congrès adopte également l'autre partie de la proposition légèrement modifiée et demandant « qu'il » soit établi une école vétérinaire située au milieu » d'une vaste exploitation agricole, et pouvant offrir » des sujets bien portants à l'étude des élèves. »

Il émet aussi le vœu suivant :

« Que nul ne puisse prendre le titre de médecin-» vétérinaire, s'il n'est pourvu d'un diplôme délivré » par l'une des écoles vétérinaires du royaume. »

La séance est levée à quatre heures et demie, et renvoyée au vendredi 22.

Quatrième Séance. — 22 *Mai*.

La séance est ouverte à dix heures précises. — Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Jacques de Valserre, délégué des comices d'Embrun et de Ventavon, fait hommage au Congrès d'un exemplaire de son *Manuel de droit rural et d'économie agricole*. M. le président donne acte de cette présentation, ainsi que du dépôt d'une machine destinée au lavage des laines.

Sur la proposition de M. le comte de Girardin, le Congrès décide, pour éviter toute perte de temps à l'avenir, que la lecture du procès-verbal commencera à neuf heures et demie du matin.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport déposé au nom de la commission des engrais, qui a pour rapporteur MM. Payen et Moll, ainsi que nous l'avons dit dans le compte-rendu de la première séance.

M. Payen monte à la tribune et donne lecture de son rapport, dont les conclusions ont été adoptées à une immense majorité.

Voici les principales :

« Que le gouvernement soit prié d'agir sur les autorités locales, pour qu'elles prennent les mesures les plus efficaces, afin d'empêcher à l'avenir la perte des eaux de fumier et autres matières fertilisantes dans les rues des villages, sur la voie publique ;

» Que partout où les agriculteurs ne peuvent re-

cueillir les urines dans des réservoirs, ils les fassent absorber par des terres marneuses desséchées, placées dans les étables en place de paille et pour servir de litière;

» Qu'il soit construit dans les villages des fosses d'aisances destinées à recevoir toutes les matières fécales;

» Qu'il soit rendu des réglements administratifs pour protéger la fabrication des engrais, en les plaçant dans la deuxième classe des matières insalubres; qu'il soit fait application des procédés désinfectants déjà connus, et qu'on étende et encourage la découverte de ces procédés;

» Que le sel marin soit livré, en exemption de droit, aux cultivateurs qui voudraient le répandre immédiatement sur leurs fumiers, ou dans les fosses à purin deux ou trois fois par an;

» Que les préfets soient appelés à prendre des arrêtés sévères pour prévenir la falsification des engrais;

» Que les fabricants et marchands d'engrais soient tenus d'indiquer dans leurs magasins, par des inscriptions apparentes, ainsi que sur leurs prospectus et factures, la nature véritable ou la composition de leurs produits;

» Qu'enfin il soit établi un laboratoire central annexé à un vaste établissement agricole, pour s'y livrer à des travaux continuels, afin de résoudre toutes les questions qui seraient adressées par les Sociétés d'Agriculture et les Comices agricoles. »

M. Moll, deuxième rapporteur, donne ensuite lecture des conclusions de son rapport.

La première proposition de la commission conclut « à ce que le gouvernement accorde des primes à » l'importation de toutes les espèces d'engrais. »

Cette proposition ainsi formulée est rejetée à la presque unanimité, et le Congrès en adopte une autre ainsi conçue :

« Que le gouvernement veuille bien favoriser par tous les moyens possibles l'importation des matières à engrais, et que les Sociétés d'Agriculture soient priées de provoquer dans leurs circonscriptions respectives des expériences sur l'emploi, comme engrais ou amendement, de divers résidus que les fabriques pourraient livrer en grande quantité. »

La commission propose en outre :

« Que le droit qu'a chaque propriétaire de disposer de la matière fécale produite chez lui ne soit plus soumis qu'aux seules restrictions reconnues nécessaires dans l'intérêt de la salubrité. »

Cette proposition est adoptée.

M. Moll propose ensuite, non comme rapporteur, mais comme membre du Congrès, un amendement qui avait été rejeté par la commission :

« Que le gouvernement soit instamment prié de restreindre, par des mesures de douanes, l'exportation des matières servant à l'engrais, de tourteaux et autres matières. »

Cet amendement n'a été adopté qu'après une épreuve douteuse et à une très-faible majorité.

Plusieurs membres avaient fait observer que l'on ne devait toucher qu'avec une extrême prudence aux droits protecteurs qui garantissent de grands intérêts et des industries essentielles, que l'on ne devrait pas en créer de nouveaux sans une absolue nécessité.

On passe à la discussion du rapport sur le *fermage* et le *métayage*.

M. Barre (de Seine-et-Oise), rapporteur de la commission, donne lecture de son rapport dont voici les conclusions :

1° Que le *métayage* n'est profitable qu'autant que le propriétaire concourt de son intelligence, de sa volonté et de ses capitaux, à l'exploitation de la métairie;

2° Le *fermage* est de beaucoup préférable au *métayage*, surtout avec des baux à longs termes, avec des fermiers intelligents et présentant des garanties;

3° Enfin l'*exploitation-propriétaire* est le mode le plus profitable dans l'intérêt du propriétaire et dans celui de l'agriculture en général.

M. le comte de Gasparin prend la parole sur ce rapport, et, sans le combattre précisément, il établit qu'il contient moins des conclusions précises que des enseignements, que des points de doctrine.

Une discussion assez confuse s'établit ensuite entre divers membres sur ces deux modes d'exploitation des fermes, le *fermage* et le *métayage*, sur leurs avantages et leurs inconvénients; puis un amendement de M. Gasparin, qui est le résumé de son discours, est adopté.

M. de Gasparin a établi « que si le *fermage* était » supérieur au *métayage*, cela n'était vrai que pour » les pays riches, que l'option n'était pas toujours » laissée au propriétaire, et qu'il devait se conformer » au plus ou moins de richesse du pays; que l'*ex*» *ploitation-propriétaire*, déclarée par la commission » le seul mode vraiment bon, vraiment utile à l'a» griculture, ne réalisait pas toujours ses promes» ses. »

Le Congrès émet donc le vœu :

1° Que les associations agricoles s'efforcent de faire comprendre aux propriétaires : que le métayage n'est un mode d'exploitation favorable qu'autant qu'ils contribuent aux travaux et aux améliorations

qui augmentent la valeur du capital de la propriété, le métayer n'étant obligé qu'aux travaux qui ont un résultat prochain;

2° Que la durée des baux à ferme soit prolongée; mais surtout que la coutume s'introduise de tenir compte aux fermiers, à leur sortie, des améliorations qu'ils laissent et qui doivent profiter à l'avenir, et donner au propriétaire le moyen d'augmenter le prix de son bail.

La séance est levée à cinq heures.

Cinquième Séance. — 23 *Mai.*

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

MM. les secrétaires donnent lecture du procès-verbal, qui est adopté sans modification.

M. le président annonce que le gérant d'une société, intitulée la *Parmentière,* a déposé sur le bureau un échantillon de farine de pomme de terre, qui peut entrer dans la proportion de 25 sur cent avec de la farine de froment, pour fabriquer d'excellent pain, dit le prospectus.

Puis il lit une lettre de M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, qui s'excuse de ne pouvoir assister à une des séances du Congrès, ainsi qu'il l'avait promis.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport, rédigé par la commission, sur la *viabilité rurale* et sur les moyens d'assurer la réparation et le meilleur entretien des chemins vicinaux et des chemins ruraux.

Le rapporteur donne lecture du son travail.

La discussion sur cette question de la *viabilité rurale* a été très-confuse, et les débats ont été d'autant plus vifs que le travail de la commission et les vœux qu'elle exprimait ont paru au Congrès laisser beau-

coup à désirer. La commission avait demandé la suppression de la prestation en nature, pour la remplacer par des centimes additionnels; cette mesure a rencontré une grande opposition, et le Congrès, sur un amendement de M. le marquis de Vogué, a émis le vœu :

1° Que le gouvernement, pour rendre à la prestation en nature sa juste et légitime application, entreprenne, avec le concours des conseils généraux, un remaniement général dans le classement des routes; qu'il prenne à sa charge celles des routes départementales qui seraient reconnues d'un intérêt général;

Que le département prenne à sa charge les chemins de grande communication qui seraient reconnus d'un intérêt départemental;

Enfin, que la prestation en nature soit exclusivement réservée aux chemins véritablement ruraux ou communaux;

2° Que l'article 8 de la loi de 1836 soit modifié de telle sorte que MM. les préfets ne puissent plus appliquer d'office aux chemins de grande communication que le tiers des prestations en nature;

3° Qu'il soit créé, par commune ou réunion de communes, des cantonniers payés à la journée ou à l'année, chargés de l'entretien des chemins, sous la surveillance des maires;

4° Que les dispositions de la loi relative aux usines et exploitations de tous genres, en ce qui concerne l'entretien des chemins de grande et moyenne communication, soient également applicables à l'entretien des chemins ruraux.

Un membre a ensuite proposé de demander qu'il fût fixé un chiffre de contributions directes, au-

dessous duquel les habitants pauvres des communes seraient exemptés des prestations en nature.

Et le Congrès a émis le vœu suivant à une très-grande majorité :

« Qu'il soit fixé, sur l'avis des conseils d'arrondissement et de département, un chiffre de contributions directes au-dessous duquel les habitants pauvres de la commune pourraient être affranchis de la prestation en nature. »

M. le président déclare ensuite qu'il n'y a plus d'amendement, que la discussion sur la *viabilité rurale* est épuisée.

Il consulte le Congrès sur la question de savoir s'il veut continuer la séance et commencer la discussion du rapport sur l'*instruction agricole*.

Une longue scène de confusion commence alors : les cris à demain! à demain! lisez le rapport! lisez le rapport! se font entendre de toutes parts et couvrent la voix du président.

M. le duc Decazes avait, quelques instants auparavant, cédé sa place au fauteuil à M. de Torcy; toutefois, avant de se retirer, il avait proposé à l'assemblée de commencer, dans sa séance d'aujourd'hui, le rapport sur l'instruction agricole, et le Congrès avait accueilli cette proposition.

L'ordre du jour avait donc été fixé, on ne devait pas y revenir.

Et M. le président de Torcy, ayant voulu mettre de nouveau la question aux voix, il n'a pu y réussir et a été forcé de déclarer la séance levée.

Sixième Séance. — 24 *Mai*.

La séance est ouverte à dix heures précises. Après la lecture du procès-verbal, M. Hardouin a la parole pour lire, au nom de la commission, le rapport sur

l'*impôt du sel;* question, dit le rapporteur, qui intéresse non seulement l'agriculture, mais aussi les classes pauvres.

Le rapport se termine en proposant d'émettre le vœu :

« Que le gouvernement veuille bien, dans le plus bref délai possible, abaisser l'impôt du sel à 10 centimes par kilogramme. »

Cette conclusion est adoptée par le Congrès, après une courte discussion.

Le Congrès s'est ensuite occupé de la question des *associations agricoles.*

M. Guillaumin, rapporteur, donne lecture de son rapport.

L'organisation de l'association agricole était une question de nature à impressionner vivement l'assemblée; il s'agissait de traiter l'une des questions les plus importantes qui se puisse agiter pour l'avenir des intérêts de l'agriculture, la question des associations agricoles; et ce travail a été fait avec une grande supériorité de vue et une parfaite intelligence du sujet.

Il fallait trouver une organisation de l'agriculture qui conciliât tout à la fois les exigences de la liberté et les nécessités d'une bonne administration des services publics.

Dans le premier cas, il suffisait d'établir, en principe, l'action spontanée, libre, indépendante des Comices, des Sociétés d'Agriculture, des Congrès régionaux, du Congrès central.

Dans le second, il devenait nécessaire de placer auprès du pouvoir des corps constitués offrant toujours les garanties nécessaires de lumière et d'indépendance personnelle, de façon à donner avis utile sur divers points d'économie agricole et forestière,

de police rurale, de législation, de tarif, etc., et généralement sur tous les intérêts de l'agriculture.

Dans un autre ordre de faits, des corps constitués existent pour le commerce et l'industrie, pourquoi l'agriculture n'aurait-elle pas aussi les siens? Les chambres de commerce, le conseil supérieur du commerce et des manufactures ont produit d'excellents effets; les chambres d'agriculture, les conseils généraux d'agriculture et une part égale faite à l'agriculture dans le conseil supérieur, en produiraient à leur tour.

Telle était la question à examiner et les principes à établir; le rapporteur de la commission l'a fait avec bonheur, et ses vœux, que nous reproduisons en entier, ont été adoptés à une majorité considérable :

1° Que toute liberté compatible avec le bon ordre soit laissée à toutes les associations agricoles, pour la confection de leurs statuts, l'ordre de leurs travaux et les rapports à établir entre elles;

2° Que des chambres consultatives d'agriculture soient organisées dans tous les départements et par voie d'élection;

3° Que le conseil général d'agriculture soit composé de quatre-vingt-six membres nommés par ces chambres;

4° Que le conseil supérieur, qui jusqu'à présent s'est appelé conseil supérieur du commerce, prenne le nom de *conseil supérieur de l'agriculture, des manufactures et du commerce,* et que l'agriculture ait, dans la composition de ce conseil, une part égale à celle des autres industries.

Un amendement avait été proposé sur le premier vœu, et consistait à demander que le gouvernement proposât une loi ayant pour objet d'affranchir des

droits de poste les relations des sociétés d'agriculture les unes avec les autres ; mais cet amendement a été rejeté à cause de la nécessité invoquée de maintenir le principe de l'égalité devant la loi.

Après les discussions sur les *associations agricoles* est venue celle sur les *établissements humanitaires.*

La deuxième commission, celle de l'*instruction des classes agricoles,* avait été également chargée de traiter la question des *établissements charitables et humanitaires dans leur rapport avec l'agriculture,* et deux rapporteurs s'étaient partagé le travail.

M. Chasles avait été chargé de celui des *établissements humanitaires.*

Et M. d'Assailly, de celui de l'*instruction des classes agricoles.*

M. Chasles monte à la tribune et fait lecture d'un rapport aussi remarquable par le style que par l'élévation des idées.

Et nous regrettons de ne pouvoir le reproduire, de même que la belle discussion qui l'a suivi, et qui a donné l'occasion à M. Allier et à M. Charles Lucas, de prononcer d'excellents discours qui ont vivement impressionné le Congrès.

La continuation de la discussion est remise au lendemain.

La séance est levée à cinq heures du soir.

Septième Séance. — 25 *Mai.*

La séance est déclarée ouverte à neuf heures. On reprend la suite de la discussion sur les *établissements humanitaires.*

Voici les conclusions de la commission qui ont été adoptées à une grande majorité, et qui ont subi de très-faibles modifications.

Le Congrès émet le vœu :

1° Que le gouvernement persévère dans les essais qu'il a tentés, à l'effet de moraliser et diriger vers les travaux de l'agriculture les jeunes détenus, soit en les fixant dans des maisons pénitentiaires fondées par des associations charitables, soit par la création de colonies agricoles auprès des maisons centrales de détention;

2° Qu'il soit institué des colonies agricoles où seraient admis les enfants trouvés et orphelins pauvres que les lois mettent à la charge de la charité publique;

3° Que le gouvernement encourage, par de larges subventions, les colonies agricoles fondées par la charité privée pour l'éducation des enfants de familles indigentes;

4° Qu'à défaut de colonies agricoles fondées par la charité privée pour les enfants de familles indigentes, les associations charitables puissent faire admettre, dans les colonies fondées par l'Etat, les enfants dont elles voudront bien se charger, aux conditions d'admission qui seront déterminées par le conseil d'administration, d'accord avec le conseil général;

5° Que le gouvernement provoque et favorise l'établissement de sociétés libres de patronage qui compléteront l'œuvre des colonies, en se chargeant de la surveillance et de la direction des jeunes gens à leur sortie des colonies agricoles de toute nature, ou qui suppléeront à cette œuvre jusqu'à ce qu'elle ait pu être réalisée;

6° Que la mendicité soit supprimée;

7° Que le gouvernement adopte des mesures contre les repris de justice ou les vagabonds qui errent dans nos campagnes;

8° Que l'article 274 du code pénal soit applicable au cas où un *individu valide ou invalide aura été trouvé mendiant dans une localité* où des secours auront été organisés pour obvier à la mendicité, et auront été reconnus suffisants par l'autorité supérieure;

9° Qu'il soit formé des associations libres de prévoyance parmi les travailleurs agricoles.

Au sixième paragraphe, relatif à la suppression de la mendicité, la commission demandait « l'adoption » de mesures dont l'application serait obligatoire » pour tous les départements. »

Mais le Congrès a rejeté cette partie du vœu, de même qu'un paragraphe qui rappelait peut-être un peu trop la *taxe des pauvres,* cette plaie de l'Angleterre, et qui consistait :

« A autoriser les conseils municipaux à s'imposer » des centimes additionnels, ayant pour affectation » spéciale les secours à distribuer aux indigents in- » valides de la commune, et l'exécution par les in- » digents valides de travaux utiles à l'agriculture. »

Le Congrès entend ensuite le rapport sur l'*amélioration des races de bestiaux,* mais la discussion en est renvoyée au lendemain.

M. d'Assailly donne lecture du rapport sur l'*instruction agricole.*

Ce travail reçoit les approbations unanimes et méritées du Congrès, qui adopte les conclusions suivantes, après une courte discussion :

1° Que l'enseignement, dans les écoles primaires rurales, comprenne des notions élémentaires d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture;

2° Que des dispositions soient prises dans les écoles normales primaires, pour préparer les élèves-maîtres à cet enseignement; et, qu'à l'avenir, le pro-

gramme d'examen impose aux candidats instituteurs des conditions d'instruction agricole et horticole;

3° Que, dans les colléges communaux, l'enseignement universitaire soit modifié de telle sorte, que des cours d'agriculture soient professés aux élèves qui veulent acquérir cette instruction.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Huitième Séance. — 26 *Mai*.

A huit heures un quart la séance est ouverte. MM. les secrétaires donnent lecture du procès-verbal des séances d'avant-hier et d'hier.

M. le président avertit le Congrès que deux membres du bureau vont recevoir les bulletins pour l'élection des membres qui devront faire partie de la commission permanente d'organisation de 1846 à 1847.

M. le président donne ensuite lecture des noms des candidats proposés par le bureau, et avertit que le scrutin restera, pour cet objet, ouvert jusqu'à une heure.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'enseignement agricole.

M. Aubry demande que l'enseignement agricole soit pratiqué dans les séminaires et autres établissements des différents cultes. Le Congrès adhère à cette addition et émet le vœu suivant :

« Qu'il soit créé dans les séminaires et autres établissements d'enseignement religieux des autres » cultes reconnus par l'Etat, des cours d'agriculture » et d'horticulture, afin de mettre les prêtres des » campagnes à même de propager les bonnes méthodes de culture, et de combattre les mauvaises.

» Le Congrès verrait avec reconnaissance l'épiscopat » s'occuper de l'établissement de ces cours. »

Sur un amendement de M. Thomas, le Congrès demande :

« Qu'il soit établi, dans un rayon de dix myria- » mètres de Paris, dans un centre de grandes fo- » rêts, une école forestière organisée sur une large » échelle. »

Arrivant à la discussion des autres articles de la commission, ils sont adoptés ainsi qu'il suit :

Art. 5. — Que le gouvernement encourage et provoque l'établissement de fermes-écoles en grand nombre, pour offrir partout, aux exploitations, d'habiles conducteurs de travaux et de bons irrigateurs.

Art. 6. — Qu'il soit établi par régions des instituts où les élèves se familiarisent également avec la culture pratique, mais où la science agronomique soit enseignée dans son ensemble et à un degré supérieur, comme moyen de développer l'instruction et à la fois l'éducation des populations rurales.

Art. 7. — Modifié sur un amendement proposé par M. d'Havrincourt :

« Que, dans chaque département ou dans chaque arrondissement, il soit, autant que possible, désigné, par les Sociétés et Comices, une ferme dirigée par un cultivateur travaillant à ses risques et périls, et présentant des conditions suffisantes d'améliorations. De jeunes cultivateurs y seraient reçus comme titulaires de bourses attribuées pour prime à ces fermes, par les départements ou par le gouvernement; ils pourraient ainsi aller, sous la direction du chef d'exploitation, étudier gratuitement l'agriculture dans sa pratique la plus immédiatement applicable. »

ART. 8. — Qu'il soit créé, dans une propriété appropriée à cet effet, une ferme spécialement destinée aux expériences scientifiques et à la solution des nombreux et importants problèmes que soulève encore l'agriculture.

ART. 9. — Que le gouvernement soit invité à proposer un prix très-important au meilleur traité élémentaire d'agriculture, qui sera publié d'ici à cinq ans, dans chacune des grandes régions agricoles de la France.

ART. 10. — Que le gouvernement, dans l'intérêt des adultes, encourage l'établissement d'écoles gratuites du dimanche, destinées à compléter l'instruction élémentaire.

ART. 11. — Qu'on encourage de plus en plus la fondation des ouvroirs, l'institution des salles d'asile et des écoles du soir, là où les populations rurales sont agglomérées.

ART. 12. — Qu'on stimule enfin, par des subventions, la fondation de bibliothèques populaires dans les campagnes.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du rapport sur l'*amélioration des bestiaux.*

Les conclusions de ce rapport se divisent en vœux collectifs et généraux, et en vœux spéciaux, se rapportant à chacune des espèces, *chevaline, bovine, ovine.*

Cette question de l'amélioration des bestiaux a donné lieu à de vifs débats. Nulle autre question, en effet, n'intéresse davantage l'agriculture. Elle comprend tout, puisqu'elle touche à toutes les branches de la production agricole, et qu'elle exerce une influence décisive sur la richesse publique, et tout à la fois sur la sûreté nationale et sur l'alimentation du pays.

Il est donc beaucoup à regretter que le Congrès, pressé par le temps (c'était sa dernière séance), n'ait pu la traiter complètement et en raison de son importance. La question de la race bovine a été complètement omise; le vif de la discussion n'a pu porter que sur la question chevaline, et cela peut-être parce que des intérêts puissants étaient aux prises. L'administration des haras a été défendue avec vigueur, à l'occasion d'un amendement de M. le duc de Liancourt, qui demandait que des étalons pussent être placés chez les particuliers, moyennant diverses primes. Néanmoins, l'amendement de M. de Liancourt a été adopté après une vive discussion et deux ou trois épreuves douteuses.

Si ce vœu est entendu du gouvernement, l'avenir nous dira si le Congrès de 1846 a eu raison de provoquer une semblable mesure.

Il nous serait très-difficile de reproduire en entier le compte-rendu de cette longue discussion, et nous nous bornerons à reproduire ici les articles de la commission qui ont été adoptés par le Congrès.

Vœux généraux et collectifs.

Amélioration des diverses races de bestiaux.

Le Congrès émet le vœu :

1° Que l'administration intervienne dans l'amélioration des différentes espèces de nos animaux domestiques, en aidant à l'industrie privée pour provoquer son développement; qu'elle la supplée tant qu'elle n'est pas développée, et se retire enfin devant elle au moment où celle-ci peut être livrée à elle-même;

2° Que l'administration regarde comme conve-

nable de s'abstenir de toute production autre que celle des types régénérateurs;

3° Que l'intervention de l'Etat ait lieu :

1° Par les importations des races étrangères, les productions des types régénérateurs, les essais tentés sur les races nouvelles;

2° Par l'enseignement et les publications utiles, ainsi que par la faveur accordée au développement de l'industrie privée, et que ce vaste système d'encouragement comprenne :

Des primes annuelles pour l'entretien, chez les particuliers, des types régénérateurs et améliorateurs des espèces chevaline et bovine;

Des concours de premier degré et de petite circonscription, sous la direction des Comices, pour les espèces chevaline, bovine et ovine;

Des concours de second degré ou départementaux pour ces trois espèces;

Et, enfin, comme complément de ce système, des courses au trot et au galop pour les chevaux, de grands concours d'engraissement pour les bêtes de boucherie, et des concours d'une égale importance pour les diverses natures de laine;

4° Que, dans une même partie des pâturages communaux, ou dans ceux qui sont soumis à la vaine pâture, il ne puisse se trouver à la fois des juments ou des vaches avec des mâles non castrés, à moins que ceux-ci ne soient admis comme reproducteurs communaux;

5° Que les communes soient encouragées à faire l'acquisition de bons étalons ou de bons taureaux;

6° Que le gouvernement continue de favoriser, de département à département, les importations de races d'élite, au moyen de subventions accordées aux

sociétés agricoles qui font des sacrifices pour cet objet;

7° Qu'il soit formé, dans les établissements agricoles de l'Etat, et notamment dans les écoles vétérinaires d'application, des expériences destinées à compléter les études des élèves;

8° Que l'administration continue à faire étudier les maladies enzootiques annuelles, contagieuses ou non, encore peu connues, qui affectent les différentes espèces d'animaux domestiques dans différentes localités, et à faire publier des instructions pour enseigner les moyens de les en préserver et de les en guérir; et, à cet effet, d'améliorer le service vétérinaire existant aujourd'hui dans chaque département;

9° Que l'administration s'occupe de réviser les réglements sanitaires concernant les moyens de prévenir et d'arrêter les maladies contagieuses des chevaux et des bestiaux, afin de mettre les règlements en harmonie avec l'état de l'industrie agricole, manufacturière, commerciale, et les connaissances vétérinaires de notre époque;

10° Que les droits de douane sur les bestiaux par tête soient maintenus; que les modifications apportées à l'uniformité de ces droits en faveur du royaume de Sardaigne ne soient pas renouvelées à l'expiration du traité, et que les taureaux qui ont des dents incisives d'adulte soient assimilés aux bœufs pour les droits d'entrée aux frontières.

La discussion est terminée sur les vœux généraux qui concernent l'amélioration des bestiaux. Il est passé à la discussion spécialement relative à la race chevaline.

Votes émis par le Congrès :

1° Que l'administration élève dans ses établisse-

ments un nombre d'animaux pur sang, en proportion avec l'étendue de ses domaines; qu'elle conserve, pour ses besoins, les élèves nécessaires, et qu'elle vende le surplus à l'industrie privée, avec concurrence et publicité;

2° (*Amendement de M. de Liancourt.*) Que, sans rien changer aux circonscriptions actuelles, l'administration des haras fasse savoir qu'elle placera des étalons chez les particuliers qui les lui demanderont, moyennant une prime annuelle de 800 francs en moyenne pour les étalons pur-sang, de 600 francs en moyenne pour ceux de demi-sang, et de 300 fr. pour ceux de gros trait et d'espèce mulassière. Ces détenteurs d'étalons seront tenus de justifier qu'ils sont dans la position de pouvoir satisfaire aux engagements qui leur seront imposés par le cahier des charges.

C'est après une vive discussion et deux ou trois épreuves douteuses, qui indiquaient une grande hésitation de la part du Congrès, dont le nombre des membres était déjà très-diminué, que cet amendement a été adopté.

Un sous-amendement de M. Perrot, tendant à prohiber au moins le placement des étalons *pur sang* chez les particuliers, est rejeté; en sorte que la proposition de M. de Liancourt subsiste dans toute sa force.

La discussion continue sur les articles suivants, qui sont adoptés :

3° Que l'administration réclame des chambres les fonds nécessaires pour augmenter le nombre des étalons entretenus dans les établissements de l'Etat;

4° Que le gouvernement réclame des chambres les fonds nécessaires pour accorder des primes de montes annuelles à tous les étalons et juments sus-

ceptibles d'améliorer nos diverses races de trait et la race mulassière;

5° Que les étalons particuliers, employés à la reproduction, soient soumis à l'approbation de commissions spéciales;

6° Que les étalons entachés de vices contagieux et héréditaires soient prohibés;

7° Que l'autorité provoque au chef-lieu d'arrondissement, à partir du 15 octobre de chaque année, la réunion de tous les chevaux et juments ayant au moins trois ans faits, et que l'administration des remontes soit appelée à y faire directement ses achats des propriétaires, à l'exclusion des chevaux étrangers toujours introduits par des marchands.

Il est près de six heures.

L'assemblée, qui est en séance depuis huit heures du matin, paraît très-fatiguée, et voit l'impossibilité, pour elle, de voter avec l'attention et l'examen nécessaires les cinquante articles qui lui restent à voter, tant sur l'espèce chevaline que sur les autres races, sans compter les amendements.

Plusieurs membres réclament la levée de la séance et la clôture de la session : « Il vaut mieux, disent-ils, ne pas terminer que de voter légèrement sur une matière aussi grave. »

L'assemblée reste quelque temps incertaine.

M. le duc Decazes, président, comprend la fatigue du Congrès, et il met aux voix la question de savoir si on achèvera la discussion sur la race chevaline.

Le Congrès se prononce pour la levée de la séance, qui commence à devenir tumultueuse.

Cependant, en attendant la fin du dépouillement du scrutin ouvert pour la nomination de la commission d'organisation, le Congrès a pu, sur le rapport

de M. Adolphe Vuitry, exprimer encore le vœu suivant sur la question du *vinage :*

« Considérant que l'article 7 de la loi du 24 juin 1824, qui permet d'ajouter 5 pour cent d'alcool aux vins qui ne contiennent pas plus de 21 centièmes d'acool pur, a donné lieu à des fraudes nombreuses, également nuisibles aux intérêts du trésor, à ceux des villes à octroi, à la production honnête, au commerce loyal, à la santé publique.

» Le Congrès émet le vœu :

» Que le gouvernement soit prié de faire étudier les moyens de prévenir ces fraudes, et que dans ce but l'article 7 de la loi du 24 juin 1824 soit modifié par une disposition nouvelle.»

M. le président fait ensuite une courte allocution, il remercie le Congrès de l'honneur qu'il a reçu en le représentant comme président, et du zèle apporté par tous les membres dans la discussion des intérêts agricoles. La séance est terminée par la proclamation du résultat du scrutin pour la commission permanente chargée de préparer les questions sur lesquelles porteront les débats du prochain Congrès.

Ce sont les mêmes membres que l'année dernière qui ont été réélus; en voici la liste dans l'ordre de l'importance des suffrages qu'ils ont obtenus :

MM. de Tracy, de Gasparin, Dupin aîné, Fouquier-d'Hérouël, duc Decazes, Darblay, Pommier, de Tocqueville, Barillon, de Kergorlay, de Vogué, Payen, Chasles, de Caumont, d'Esterno, Lemaire, de Torcy, Lefour, d'Havrincourt, de Laussat, Moll, Dezeimeris, de Romanet, de Larochefoucault-Liancourt, Elizée Lefèvre.

La séance est levée à six heures un quart.

Voilà, Messieurs, une analyse bien incomplète sans doute des travaux du Congrès; mais nous espérons cependant qu'elle pourra encore vous donner une idée assez exacte de l'importance des vœux qui ont pu être émis. Vous regretterez avec nous que le temps ait absolument manqué pour terminer la *question des bestiaux*, et traiter celles non moins importantes du *régime et de la police des eaux*, *du commerce agricole* et *des chemins de fer*.

Les rapports de ces trois commissions étaient prêts, ils n'ont pu même être lus, et ils devront faire avec la question des bestiaux l'objet des premiers travaux du prochain Congrès.

Vos délégués près le Congrès central d'agriculture de Paris,

A. Thiérion, Thiérion, Gallice-Dalbanne;
A. Millard, rapporteur.

LE FLUIDE MAGNÉTIQUE

EN 1833,

Par M. Ernest Bertrand, *Membre résidant.*

La croyance au merveilleux est aussi ancienne que l'homme. On la trouve dans les temps les plus reculés, chez tous les peuples. Dans les siècles d'ignorance, elle règne en souveraine; les progrès de la civilisation et des lumières ont pu l'affaiblir et la mo-

difier, ils n'ont pu la détruire; notre époque elle-même, qui est si sceptique et qui sait si bien railler les superstitions du vieux temps, a donné naissance à des superstitions nouvelles, auxquelles d'autres succèderont lorsque celles-ci auront vieilli à leur tour.

C'est là un phénomène moral facile à expliquer. Qui oserait affirmer que nous sommes arrivés, ou que nos enfants arriveront à un degré de science assez élevé pour pouvoir assigner des bornes à ce qui est possible; qui oserait se vanter de connaître tous les mystères de la création, tous les êtres créés, et leurs rapports, soit entre eux, soit avec le créateur? Nous avons tous plus ou moins le sentiment de notre ignorance profonde sur tous les faits qui échappent à l'action immédiate de nos sens. Ce sentiment ne permet pas d'être ferme dans l'incrédulité, et fait hésiter le plus hardi. Il y a peu d'âmes assez fortement trempées pour sonder l'abîme sans fond de l'inconnu, sans être prises de vertiges. — Parmi ceux qui affectent le plus superbe scepticisme, combien y en a-t-il qui soient réellement parvenus à étouffer complètement la croyance au merveilleux. Le plus souvent ils n'ont réussi qu'à se la dissimuler à eux-mêmes, et en cherchant bien on la retrouverait soigneusement cachée sous quelque déguisement à l'aide duquel elle brave la logique et la raison, ses ennemies mortelles. Le plus grand nombre nie le merveilleux, bien plus par crainte du sarcasme, que par une intime conviction.

Une des causes qui contribuent le plus puissamment à perpétuer la croyance au merveilleux, c'est la réalisation de faits étranges dont l'explication naturelle échappe à l'intelligence, et qui, en apparence, ne peuvent être attribués qu'à une perturbation des lois ordinaires de la nature par l'inter-

vention d'une puissance mystérieuse. Ces faits ne sont pas aussi rares que l'on peut le supposer, et ce serait une erreur de croire que les récits que l'on entend chaque jour sont inventés à plaisir. Le plus souvent les faits présentés comme merveilleux sont vrais ; s'il y a erreur c'est dans la cause à laquelle on les attribue, c'est dans l'affirmation qu'ils sont merveilleux, lorsqu'en réalité ils n'ont rien que de vulgaire pour l'homme qui sait les rapporter à leur véritable cause.

Ce serait un travail curieux, et qui ne serait pas sans importance pour l'histoire de l'intelligence humaine, que de réunir tous les faits sur lesquels s'appuie la croyance au merveilleux, et les différents systèmes qui ont servi à les expliquer par des causes naturelles et ordinaires. J'avais un moment pensé à l'entreprendre ; mais après avoir réuni quelques matériaux, j'ai reculé devant l'énormité de la tâche. Pour la mettre à fin, il eût fallu des in-folio et des recherches que ne me permettent pas d'autres études.

Parmi les faits que j'avais recueillis, il y en a un que je ne puis résister à la tentation de vous faire connaître. Je puis répondre de son authenticité, car il m'est personnel.

Avant de vous rapporter ce fait, je dois vous faire connaître les circonstances dans lesquelles il m'est arrivé.

Vous vous souvenez, sans doute, qu'en 1833, on s'occupait beaucoup du magnétisme animal. Le somnambulisme et ses prodiges trouvaient de nombreux croyants. Il s'en était fallu de peu que l'académie de médecine elle-même ne vînt consacrer la réalité de cette puissance mystérieuse par une constatation solennelle.

En dehors et pour ainsi dire au-delà des magné-

tiseurs, il s'était formé une école moins connue, qui, en admettant tous ses principes et toutes ses théories, en poussait les conséquences jusqu'aux dernières limites, jusqu'à la folie. Ses adeptes prenaient pour point de départ, le fait avancé par Mesmer, et adopté depuis par les partisants du magnétisme, qu'il existe un fluide d'une nature spéciale répandu comme l'électricité dans l'univers entier. Ils supposaient que ce fluide, qu'ils nommaient fluide magnétique, lorsqu'il est abandonné à lui-même, est une des causes actives, principales de tous les phénomènes de la nature. Ils lui attribuaient un rôle dans les causes du mouvement général, de la végétation, de la vie même; mystères de la création dont il ne sera peut-être jamais donné à l'homme de pénétrer le secret. Après en avoir fait ainsi un agent redoutable et d'une puissance à peu près universelle, ils enseignaient que l'homme est en communication directe permanente avec le fluide, par l'intermédiaire du système nerveux, et que s'il est soumis à son action, il peut, à son tour, réagir sur lui, le mettre en mouvement, et lui faire produire, au gré de sa volonté, tous les effets qu'il ne produit, dans le cours ordinaire des choses, que dans certaines circonstances subordonnées aux lois physiques générales. La théorie de l'action de l'homme sur le fluide magnétique était fort simple : l'homme, disaient-ils, peut, par la seule puissance de sa volonté, imprimer à son système nerveux une tension énergique vers un but précis; le mouvement ainsi obtenu se communique immédiatement au fluide magnétique, et s'il est assez énergique pour en déterminer un courant suffisant vers l'objet désigné par la volonté, l'effet qu'elle désire est obtenu. Dans ce système, le pouvoir qu'aurait pu exercer chaque individu eût dépendu de la force ou de l'énergie de

sa volonté et du développement de son système nerveux. Les qualités convenables étant données, il aurait eu à sa disposition une puissance immense sur la nature; s'il fallait lui reconnaître comme limite celle de l'action réelle du fluide magnétique, cette limite était large, et c'était vraiment chose merveilleuse que d'entendre l'énumération des prodiges que l'on pouvait réaliser.

Les adeptes croyaient fermement que tous les faits merveilleux dont l'histoire a conservé le souvenir, tous les miracles de la religion chrétienne et ceux dont les autres religions se glorifient, devaient s'expliquer par cette théorie. Ils disaient que si nous ne voyons plus des faits merveilleux, tels que ceux qui sont attribués aux magiciens dont parle l'Ecriture, à Apollonnius de Thyane, à Mahomet, à Moïse, à Jésus-Christ lui-même, il en existe trois motifs : Le premier et le principal serait que, dans ce siècle, il n'y a peut-être plus d'homme doué d'une puissance magnétique aussi énergique que celle des personnages fameux dont nous venons de citer les noms; le second résulterait de ce que, dans notre époque d'incrédulité systématique, nous n'avons plus cette foi robuste qui peut, dit le livre saint, *déplacer les montagnes* — expressions qu'ils prétendaient devoir être prises à la lettre. — Enfin, nous devrions nous accuser nous-mêmes de notre impuissance; elle tiendrait à ce que nous négligeons d'user d'une faculté qui, de même que toutes les facultés humaines, ne peut atteindre à son maximum d'action que par un usage habituel et habilement dirigé. Comme exemple de la bonne foi avec laquelle un grand nombre adoptaient ces idées si étranges que l'on a peine à croire qu'elles se soient produites au XIX^e^ siècle, je citerai un fait qui peut-être ne vous est pas inconnu.

L'un d'eux en vint à se persuader qu'il avait atteint un degré de puissance suffisant pour ressusciter un mort. Un jour, il rencontre le convoi d'une jeune fille; il s'arrête et emploie toute la puissance magnétique dont Dieu lui a permis de disposer, pour rendre l'enfant à la vie. Bientôt il imagine que le miracle est accompli. Il s'écrie, il s'oppose à la marche des porteurs, il exige que le cercueil soit ouvert, il affirme que cette jeune fille, que l'on pleure et que l'on croit morte, est vivante. On ne savait ni qui il était, ni quel motif le dirigeait, on résiste; mais enfin, ébranlé par son assurance, et décidé surtout par la crainte d'une déplorable erreur, on décloue une planche, et comme vous l'avez sans doute prévu, on ne trouve qu'un cadavre plus froid encore et plus défiguré que lorsqu'il avait été enseveli.

Cette aventure fit du bruit. A peu près vers l'époque où elle arriva, je rencontrai chez un ami commun, un jeune artiste, croyant enthousiaste. Je lui en parlai. A mon grand étonnement, elle n'avait pas ébranlé sa foi. Si l'on n'avait pas réussi, ce n'était pas, suivant lui, parce que le fait était impossible, mais parce qu'il était au-dessus des forces de celui qui l'avait entrepris. Ce fut à cette occasion que, pour la première fois, j'entendis exposer en détail ce que j'avais l'irrévérence d'appeler des rêveries. Je n'en avais jusque-là entendu parler que confusément. Pour vaincre mon incrédulité, il me citait une foule de faits qui, disait-il, ne pouvaient être révoqués en doute. — Ainsi, il avançait qu'avec un pouvoir magnétique médiocre, rien n'était plus facile, avec un peu de persévérance, que d'arrêter la végétation d'une plante, ou même celle d'un arbre, de manière à faire flétrir et tomber les feuilles en plein été; que c'était

chose commune et qui se voyait chaque jour, que de contraindre une personne à faire telle ou telle action; de lui communiquer ses pensées, et de recevoir ses réponses à distance, sans employer la parole; qu'enfin une expérience journalière prouvait que l'on pouvait en quelque sorte lutter avec le ciel, changer le cours d'un orage ou du vent. J'en passe et des meilleurs. Tout cela était dit de la meilleure foi du monde, et avec un ton d'inspiré. A toutes les plaisanteries que je lui opposais, il ne répondait que par un seul mot : *essayez.*

Depuis ce jour, et comme malgré moi, cette conversation me revint souvent à l'esprit, et comme il arrive presque toujours lorsque l'on fixe trop longtemps sa pensée sur un pareil sujet, j'en vins à ne plus distinguer nettement tout ce qu'il y avait d'impossible et d'extravagant dans ces ridicules rêveries. J'arrivai ainsi peu à peu jusqu'à me demander si, en élaguant tout ce qui était par trop évidemment absurde, il n'y avait rien de réel au fond. Le mot *essayez* me bourdonnait sans cesse aux oreilles. En vain, je me répétais qu'essayer seulement était déjà un acte d'insigne folie. Cette pensée m'obsédait sans relâche. Enfin, suivant le précepte de Locke, pour m'en débarrasser, je résolus d'y obéir. Je me croyais bien certain à l'avance que le résultat allait dès le premier pas me démontrer toute l'absurdité de la théorie de la puissance magnétique. Il arriva précisément tout le contraire, et voici comment :

Dans l'année 1833, je demeurais à Epernay. Il m'arrivait souvent de faire à cheval le trajet de cette ville à l'habitation de mon père, qui en est éloigné de huit à dix lieues. Un jour entre autres, dans le courant du mois d'août, j'eus occasion de revenir à Epernay par le chemin de traverse dont on a fait depuis un

chemin de grande communication. Au moment de mon départ, le ciel était bleu; mais le matin il était tombé de la pluie, et le soleil brillait ardent comme après un orage d'été. Je ne pouvais douter qu'il ne dût pleuvoir encore, et je pris un manteau. Le vent soufflait du couchant, et j'allais au levant. Bientôt parurent quelques nuages détachés qui traversaient rapidement le ciel. Puis je vis s'élever lentement derrière moi, à l'horizon, une masse sombre, menaçante, devant laquelle je me mis à fuir de toute la vitesse de mon cheval. Le sol était glissant; la route est coupée de montagnes et de ravins escarpés. Pour monter et descendre ces pentes rapides, il fallait aller au pas, et je perdais du temps. Peu à peu les nuages devinrent plus nombreux et occupèrent presque toute la voûte du ciel; le vent devint plus frais, le soleil commença à pâlir, et de loin je vis la pluie tomber à torrents dans les vallées que je venais de traverser. J'avais cependant une avance assez considérable; devant moi le ciel était encore bleu; en hâtant ma course, je pouvais espérer de retarder encore le moment où je serais atteint. — J'arrivai ainsi au village de La Neuville. Il y a là à traverser un immense ravin; pour gagner le sommet de la montagne opposée, il faut descendre et gravir pendant près d'une lieue deux pentes rapides, sur lesquelles le plus intrépide cavalier a peine à maintenir son cheval, en marchant au pas.

Avant de m'engager dans la descente, j'hésitai un instant. Les nuages avaient tourné la montagne, et le fond de la vallée à ma droite, était voilé d'un large rideau de pluie fine qui brillait sous les rayons du soleil comme une vapeur argentée. J'étais presque enveloppé par l'orage. Tout annonçait qu'il m'aurait atteint avant que je ne fusse arrivé au fond du ravin.

En cet instant se présentèrent à mon souvenir, le magnétisme et ses luttes contre le ciel et les vents. C'était là une magnifique occasion *d'essayer*. Je ne risquais après tout que de recevoir quelques gouttes d'eau. Je me décidai en riant à tenter la lutte, et entrant de mon mieux dans l'esprit du rôle qu'il fallait jouer, je défiai l'orage, et je lui opposai, pour le repousser, toute l'énergie de volonté que je pus trouver en moi.

Ce fut d'abord une espèce de jeu ; mais peu à peu, sous l'influence peut-être de l'électricité d'un ciel orageux, j'arrivai à un incroyable degré d'exaltation nerveuse. Insensiblement je finis par me laisser entraîner à agir comme si j'eusse pris cette plaisanterie au sérieux. Toutes mes forces étaient tendues comme elles eussent pu l'être pour lutter contre un obstacle matériel. L'orage continuait à avancer; il n'était plus pour ainsi dire qu'à quelques pas de moi. Je sentais son souffle humide; autour de moi la raffale pliait les arbres jusqu'à terre : mais après quelques instants d'attente, chose étrange, imprévue ! il sembla ralentir sa marche, et je pus croire que je lui disputais pied-à-pied le terrain. A mesure que j'avançais, la place que je venais de quitter était battue par la pluie. Elle me suivait à peu de distance, sans arriver jusqu'à moi ; on eût dit qu'elle mesurait sa vitesse sur celle de mon cheval. Si par instants elle gagnait du terrain, elle s'arrêtait bientôt comme retenue par une force invisible.

Cela dura longtemps. Il m'était impossible de presser le pas, le cheval ne gravissait qu'avec peine cette longue et difficile montée ; d'instant en instant je m'attendais à voir fondre sur moi l'ouragan dont les tourbillons mugissaient derrière moi, au fond de la vallée. Plus d'une fois, je portai la main aux

boucles des courroies qui attachaient le manteau sur la selle. Le revêtir c'était s'avouer vaincu ; je résistai à cette tentation par un mouvement intérieur de défi insensé. Je commençais toutefois à désespérer du succès, lorsqu'enfin j'atteignis la forêt qui couronne le sommet de la montagne. Avant de m'enfoncer sous la feuillée, je m'arrêtai pour jeter un dernier regard en arrière, et calculer le terrain que j'avais perdu : il est difficile, Messieurs, de vous dépeindre l'étonnement dont je fus saisi à la vue du spectacle dont je fus alors témoin. A moins de trois cents pas de moi, les nuées qui couraient en tête de l'orage s'étaient arrêtées : on eût dit qu'elles avaient obéi au mouvement que je venais de faire. En vain la cohorte pressée des nuages qui les suivait, chassée par le vent, pesait sur eux de tout son poids. Je les voyais se heurter et s'amonceler les uns sur les autres en roulant sur eux-mêmes, comme s'ils eussent rencontré une barrière infranchissable. Un moment je me crus perdu : leurs masses noires et menaçantes s'élancèrent en avant en débordant ma gauche ; mais là, elles s'arrêtèrent une seconde fois vaincues. Puis, comme si ce dernier effort eût épuisé leurs forces, et qu'elles eussent renoncé à une lutte inégale, après un instant d'hésitation, je les vis prendre rapidement leur course vers le couchant, et s'éloigner en rétrogradant dans la direction de la vallée. Je bondis sur mon cheval. La bataille était gagnée. — Arrivé au-dessus de Damery, je regardai encore une fois autour de moi ; au nord l'horizon était assombri par un large rideau de vapeurs, mais au-dessus de ma tête le ciel était pur et sans nuages, et au couchant le soleil descendait glorieux dans une mer de feu.

Ainsi, contre toute attente, l'expérience avait réussi. Il n'y avait là ni rêve ni illusion des sens. —

J'avais opposé à l'orage toutes les forces de ma volonté, toute l'énergie nerveuse que j'avais pu réunir, et l'orage, malgré la vive impulsion d'un vent violent, s'était tenu à distance en me suivant pendant un long intervalle de temps. Puis, au moment où je lui avais fait face, il avait fui au loin, en remontant contre la direction du vent, comme s'il eût reculé devant moi. — De la simultanéité de ces deux faits, comment ne pas conclure qu'ils étaient nécessairement liés l'un à l'autre, que le premier était la cause, et le second l'effet? Comment conserver quelque doute sur la réalité et la puissance de l'action magnétique, au moment où je venais d'être, non pas seulement le témoin, mais l'acteur d'une des plus curieuses et des plus incroyables applications qui pussent en être faites, surtout lorsque cette application était une de celles dont on m'avait engagé à faire l'essai, en m'en certifiant d'avance la réussite? Un adepte eût triomphé. Hélas! Messieurs, la raison humaine est chose si faible, et l'orgueil humain est si grand et si aveugle, que je n'ose pas dire que je n'aurais pas triomphé aussi, que je ne me serais pas cru aussi doué d'une merveilleuse puissance, si un moment de réflexion ne m'eût clairement démontré la cause de ce prodige imaginaire.

La gorge profonde qui sépare La Neuville de la montagne opposée, forme le commencement de la vallée qui de-là s'enfonce vers le couchant. Elle est dominée de toutes parts par des crêtes élevées, excepté du côté de la vallée. Cette gorge est d'ailleurs très-accidentée; elle est coupée de bouquets de bois et de mamelons superposés en gradins escarpés. Lorsque l'orage s'était précipité dans la vallée, il avait pu la remonter rapidement jusqu'à La Neuville. Là, la masse d'air qu'il poussait devant lui s'était trouvée

comprimée, et n'ayant pas d'issue, elle lui avait opposé une vive résistance. Cette résistance n'avait pu arrêter subitement l'impulsion donnée, mais elle l'avait graduellement ralentie. Obligé de surmonter successivement tous les obstacles que lui opposaient les accidents du terrain, l'orage n'avait pu monter que lentement, et comme pas-à-pas, pour s'élever jusqu'au niveau des crêtes qui lui fermaient le passage. Au moment où j'avais atteint le sommet de la montagne, il se préparait à franchir le dernier escarpement et la forêt qui le domine. Mais en cet instant la masse des nuages avait trouvé une issue vers le milieu de la vallée, où la crête est moins élevée, et elle s'y était précipitée, en entraînant dans un mouvement rétrograde les nuées qui me menaçaient.

Ainsi, il n'y avait pas de prodige; j'avais vu à peu de distance une de ces scènes que présente souvent la lutte des éléments dans les montagnes. Au moment où j'avais pu imaginer en être l'acteur, je n'en étais que l'humble témoin. J'avais joué précisément le rôle de la mouche de la fable :

> Aussitôt que le char chemine,
> Et qu'elle voit les gens marcher,
> Elle s'en attribue uniquement la gloire.

Comme vous pouvez le supposer, Messieurs, je m'en suis tenu à cette expérience. Il y a des idées avec lesquelles on ne joue pas toujours impunément. Je suis sorti heureusement de cette folle épreuve; mais admettez un instant que le fait que je viens de vous rapporter soit arrivé à l'un de ces jeunes fous, pour lesquels la croyance à la puissance du fluide magnétique était, à cette époque, une espèce de religion qu'ils embrassaient avec fanatisme. Admettez aussi que l'explication naturelle du phénomène lui eût échappé. Il est certain que rien au monde n'eût pu lui enlever la

persuasion qu'il avait maîtrisé l'orage, et qu'il pouvait exercer sur la nature une action presque divine. Il eût appuyé ses doctrines de cet exemple dont il eût pu de bonne foi soutenir la véracité jusqu'au milieu des tourments. C'est ainsi que tant d'erreurs ont eu, comme la vérité, leurs martyrs.

De cette aventure, il ne m'est resté, Messieurs, qu'un penchant assez prononcé à admettre la réalité des faits présentés comme merveilleux, mais aussi à rester convaincu, malgré tous les arguments contraires, qu'il n'y a de merveilleux au fond que l'ignorance de l'acteur ou des témoins de ces faits.

SÉANCE GÉNÉRALE AGRICOLE

Du 28 Novembre 1846.

Présidence de M. DELAPORTE.

M. Ernest BERTRAND, Secrétaire.

M. le président invite l'assemblée à fixer le chiffre et l'emploi de la subvention à demander à M. le ministre de l'agriculture, en faveur du département de l'Aube, pour l'année 1847. Il expose que le département contribue pour un centième aux dépenses générales de l'État, et qu'eu égard à la situation moyenne de son agriculture, il aurait droit à un centième sur les fonds alloués au ministère de l'agriculture pour primes et encouragements. En 1847, M. le

ministre aura à disposer de 900,000 fr. : il paraîtrait donc convenable de fixer le chiffre de la subvention à 9,000 fr.

Plusieurs membres, notamment M. Demeufve, président du Comice de Nogent, prennent successivement la parole : ils insistent surtout sur la nécessité d'augmenter la subvention de 500 fr. donnée aux Comices qui sans argent ne peuvent réaliser aucune amélioration importante, et ils font ressortir l'insuffisance de la somme de 800 fr. habituellement accordée par M. le ministre pour acquisition d'animaux-types de la race bovine.

Plusieurs membres prennent encore la parole.

M. le président, résumant la discussion, propose de motiver ainsi la demande d'une subvention de 9,000 fr. :

1° A la Société	1° pour les primes départementales	800f
	2° pour la race bovine.	1,800
	3° pour aider la Société dans ses dépenses de tout genre et notamment pour lui permettre d'augmenter ses publications agricoles .	400
2° A chacun des Comices, 800 fr., ensemble		4,000
3° Pour bourses à la ferme-modèle et pour rétribution à son enseignement . .		2,000
	TOTAL.	9,000

Les divers articles de cette proposition sont mis successivement aux voix et adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion sur cette question :

« *Quel est le plus avantageux, dans le département de* » *l'Aube, du semis à la volée, ou de l'emploi du semoir,* » *pour la culture des céréales ?* »

MM. de Chavaudon et Salmon, qui doivent prendre la parole sur cette question, étant absents, et M. Salmon n'ayant pas encore fait son rapport sur les expériences comparatives dont il s'est occupé, l'assemblée décide que la discussion sera ajournée.

Le secrétaire donne lecture d'un mémoire imprimé que M. de Chavaudon a adressé à la Société, sur la troisième question mise à l'ordre du jour :

« *De l'utilité du barrage des fleuves et de leurs prin-* » *cipaux affluents à la sortie des montagnes.* »

L'assemblée, appréciant toute l'importance de cette question qui intéresse à la fois l'agriculture et la navigation, la renvoie à l'examen d'une commission composée de MM. de Villemereuil, de Noël, Lebasteur, D'Anthenay et de Chavaudon. Cette commission sera invitée à présenter un rapport à la première assemblée générale.

La quatrième question :

« *De la nécessité d'imposer aux conducteurs de trou-* » *peaux étrangers, l'obligation de suivre les routes royales* » *ou départementales depuis la frontière jusqu'à leur* » *destination, sans se détourner sur le territoire des* » *communes rurales que ces routes ne traversent pas* », donne lieu à une assez longue discussion. Plusieurs membres prennent successivement la parole. Ils reconnaissent tous que, dans l'état actuel des choses, chaque année, au moment où arrivent les troupeaux étrangers, leurs conducteurs, en les faisant pâturer

dans les emblaves et dans les prairies artificielles, causent des dégâts considérables sur toute l'étendue de la route qu'ils suivent, et que la surveillance des gardes champêtres ne suffit pas pour prévenir le mal ou le réprimer. Ils sont aussi unanimes pour repousser la proposition d'imposer aux conducteurs de troupeaux l'obligation de suivre des routes déterminées. On ne ferait que déplacer le mal sans y remédier; et cette mesure aurait l'inconvénient grave d'augmenter considérablement les frais de voyage des troupeaux, en les obligeant à prendre un chemin plus long. Mais ils ne sont pas d'accord sur les moyens à employer. M. Lasneret demande qu'il soit créé des gardes spéciaux dont les fonctions consisteraient à accompagner les conducteurs de troupeaux lorsqu'ils traverseraient les communes dans lesquelles se commettent habituellement les délits. Il pense que les habitants de ces communes consentiraient volontiers à payer la dépense qui en résulterait.

M. Bertrand propose d'astreindre les conducteurs de troupeaux 1° à suivre l'itinéraire qu'ils auraient eux-mêmes indiqué à la frontière, et qui serait consigné sur leur passeport; 2° à faire viser ce passeport chaque jour dans les communes où ils coucheraient; 3° à faire, au maire ou au garde champêtre de la dernière commune qu'ils traverseraient à l'approche du soir, une déclaration spéciale toutes les fois qu'ils auraient l'intention de voyager la nuit. Tout conducteur qui ne se serait pas conformé à ces injonctions, serait passible d'une amende graduée, et déclaré responsable des dégâts commis sur la route qu'il aurait suivie. M. Bertrand croit que, par ces mesures de police qui donneraient les moyens de surveiller et d'atteindre les délinquants, qui n'échappent le plus souvent à la répression que parce qu'ils voyagent la

nuit et qu'ils restent inconnus, on intimiderait les conducteurs de troupeaux, et que les délits deviendraient plus rares.

M. Corrard de Breban pense que dans la pratique toutes ces mesures présenteraient des difficultés insurmontables. Il signale notamment l'impossibilité de détenir un délinquant qui voyage avec un troupeau nombreux dont on ne saurait que faire. Si ce troupeau était mis en fourrière, sa valeur serait bientôt absorbée par les frais de garde et de nourriture, et en réalité on punirait le propriétaire d'une faute qui ne peut être imputée qu'au conducteur, auquel a été remise une somme suffisante pour la nourriture des animaux qui lui ont été confiés.

M. Demeufve demande qu'il soit passé à l'ordre du jour, en se fondant sur ce qu'il ne s'agit pas ici d'une question d'intérêt général. C'est aux particuliers, dont les intérêts peuvent être menacés, à pourvoir eux-mêmes à leur conservation; qu'ils aient des gardes particuliers auxquels ils alloueraient une prime pour tout délinquant arrêté; que l'on exerce une active surveillance, et bientôt il n'y aura plus de délits. Il cite l'exemple de quelques propriétaires qui ont employé ce moyen, et auxquels il a réussi.

Décidée par ces motifs, l'assemblée, consultée, passe à l'ordre du jour.

M. Corrard de Breban a la parole sur la cinquième question :

« *De la nécessité de réglementer la profession d'arpen-* » *teur-géomètre.* »

Il donne lecture d'une note manuscrite dont voici la reproduction textuelle :

« Parmi les causes qui peuvent troubler l'existence et compromettre la fortune des habitants des

champs, il faut placer en première ligne les procès en matière d'héritages. Ce sont les plus coûteux de tous par la nécessité où sont les juges de confier à des tiers les vérifications de faits. Ce sont ceux qui engendrent les haines les plus vivaces, parce que l'objet du litige est toujours présent et rappelle incessamment au vaincu sa défaite et ses pertes. C'est pourquoi les législateurs de tous les temps ont entouré d'une grande faveur les institutions qui avaient pour objet d'assurer la perpétuité des délimitations. On sait que Numa, par une fiction d'une haute portée, avait imaginé le culte du dieu *Terme*, dieu puissant qui seul dans l'Olympe refusa de céder sa place à Jupiter Capitolin. Chaque borne était devenue une divinité : y toucher était un sacrilège. Tous les ans dans un jour solennel, les deux voisins venaient couronner de fleurs et honorer par des sacrifices cette pierre tutélaire, gage de concorde et de paix. Les lois romaines, les capitulaires de nos rois, les coutumes locales prononçaient des amendes énormes, des peines corporelles, quelquefois même la mort contre les violateurs des bornes. Notre Code pénal les punit de l'emprisonnement. Mais le bornage n'est qu'une opération matérielle qui suppose la connaissance du point précis où se touchent les héritages, et cette connaissance ne s'obtient que par la mesure des contenances respectives, combinées avec les titres représentés par les parties. C'est cette opération qui nécessite l'intervention de l'arpenteur géomètre. Dans l'homme qui doit s'acquitter de cette tâche, deux conditions sont indispensables : la capacité et la moralité. En effet, il ne s'agit pas toujours de mesurer une figure simple sur une surface plane; des accidents de terrains et

de culture peuvent compliquer le travail, et exiger les procédés les plus délicats de la science. Ce n'est pas toujours en portions égales que les divisions sont demandées, mais selon des droits et des convenances qui peuvent varier à l'infini.

» Les titres, dont l'application est requise, demandent souvent, pour être compris et appliqués, une intelligence très-développée. D'une autre part, en l'absence de toute garantie morale, qui empêchera un arpenteur de céder à la corruption, et de favoriser une partie aux dépens de l'autre? Le plus souvent il ne se trouve personne parmi les intéressés qui soit en état de contrôler les opérations, ni même de les comprendre. L'intérêt public demande encore qu'un réglement des limites, obtenu souvent après beaucoup de temps et de peine, ne puisse pas être remis plus tard en question, parce que les preuves en auront péri. Voici comment notre ancienne législation y avait pourvu : Nul ne pouvait être reçu arpenteur avant l'âge de 22 ans. Ils devaient être certifiés prud'hommes suffisants et capables, savoir les ordonnances, us et coutumes, justifier d'un apprentissage d'au moins huit mois. Nul ne pouvait être admis qu'après une information préalable de vie et mœurs. Certains d'entre eux devaient même donner caution, jusqu'à mille livres, pour les abus et impéries qu'ils commettaient. Ils devaient en outre prêter serment en justice, de mesurer et asseoir bornes bien, justement et loyalement. En échange de toutes ces garanties, ces hommes avaient reçu un caractère public, le droit privatif de mesurer, arpenter, asseoir bornes, faire partages, divisions et rapports, moyennant des salaires bien déterminés. Leurs procès-verbaux faisaient foi en justice de toutes leurs constatations de la présence et de l'assentiment des

parties. Après un certain temps, leurs minutes étaient déposées au greffe le plus voisin, où leur conservation était assurée comme celle des actes notariés (édits de février 1554, juin 1575, mai 1702. Réglement du grand arpenteur de 1586, titre II de l'ordonnance de 1669). La révolution a fait disparaître cette organisation avec beaucoup d'autres. La plupart de celles-ci ont été rétablies au grand avantage du public, avec les modifications que comporte la différence des temps. Rien n'a été réglé pour les arpenteurs. A la vérité, les rédacteurs du projet de code rural, ont proposé, sous le nom de prud'hommes-experts, la création dans les communes rurales de fonctions analogues; mais on sait que ces projets sont demeurés sans suite. Voici donc ce qui se passe : le premier venu peut se qualifier arpenteur-géomètre, et se mettre par un tableau et des annonces au service du public. Sans vouloir faire d'application à personne, nous devons dire que certains de ces arpenteurs-géomètres improvisés, sont au-dessous de leur mission, et ne possèdent ni les connaissances, ni même les instruments nécessaires pour s'en acquitter exactement; que, s'il ne leur arrive jamais de sacrifier leur devoir à quelque influence d'intérêt, d'amitié ou de toute autre sorte, toujours est-il qu'il est permis de le craindre, en l'absence de toute garantie morale, et cette crainte seule est un mal. Prétendant réunir en leur personne les privilèges de l'ancien régime et la liberté du nouveau, certains se substituent aux anciens arpenteurs, dont ils ne sont nullement les héritiers. C'est ainsi qu'ils se constituent conservateurs de prétendues minutes, que rien ne les empêche de jeter au feu le lendemain, si bon leur semble; qu'ils délivrent sans droits des expéditions sans authenticité ;

qu'ils s'arrogent même le droit de constater l'absence ou la présence des parties, leur refus ou leur incapacité de signer, voire même certaines conventions. Quant aux honoraires, ils ne peuvent être qu'arbitraires. Ce sont ces irrégularités, ce sont ces dangers que nous voudrions voir cesser. Il y a trop d'inconséquence, lorsqu'on ne permet pas de mesurer du grain ou du bois sans l'attache ou le choix de l'autorité publique, d'abandonner sans surveillance une profession qui intéresse au plus haut point la société, puisque les écarts peuvent léser les droits des propriétaires, et préparer dans l'avenir des difficultés inextricables.

» Par ces considérations, nous avons l'honneur de proposer à la Société d'Agriculture d'émettre le vœu qu'il soit pourvu par un réglement à l'institution d'arpenteurs publics, et qu'il soit pris des mesures pour assurer leur capacité, et la régularité, la loyauté et la conservation de leurs actes. »

L'assemblée, qui a écouté cette lecture avec le plus grand intérêt, s'associe, à l'unanimité, au vœu exprimé par M. Corrard de Breban; elle ordonne que ce vœu sera transmis au ministre de l'agriculture, et que la note manuscrite de M. Corrard sera insérée en entier au procès-verbal.

Sur la proposition de M. le président, il est arrêté que la première séance générale de 1847 aura lieu dans la deuxième quinzaine du mois de février. Le conseil d'administration est chargé de fixer le jour et d'indiquer les matières qui devront être traitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance ouverte à une heure est levée à quatre et demie.

DE LA POÉSIE PASTORALE,

ET DE SON ÉTAT EN FRANCE

DANS CES DERNIERS TEMPS.

Lu à la Séance du 21 Août 1846,

Par M. THIÉRION, Membre résidant.

Avant que de vous entretenir de mes idées sur un sujet si rebattu, la Poésie dite Pastorale, et principalement sur ce que cette poésie est devenue en France, je crois devoir vous dire quelques mots sur les motifs qui, malgré l'abandon où elle paraît être aujourd'hui, m'ont déterminé à vous présenter ces idées.

L'un m'est tout à fait personnel, et l'autre est fondé sur le point de vue particulier, d'après lequel je considère le sujet même de ce genre de poésie.

Le premier motif est tiré de mon goût très-décidé pour cette espèce de production littéraire ; et ce goût, je l'attribue à l'attrait qu'ont toujours eu pour moi et la campagne et les habitations champêtres. Quelques circonstances, dont le récit serait sans intérêt pour tout autre que pour moi, m'ont fait passer les premières années de ma vie au milieu des champs ; d'autres plus impérieuses m'ont déterminé à y passer

ensuite mes années les plus belles et les plus précieuses : telle est sans doute la cause de ce sentiment de plaisir que j'éprouve à la campagne. Les jardins, les prairies et les bois surtout, ont pour moi un charme inexprimable. Au milieu d'une forêt, l'aspect majestueux d'un chêne antique m'a fait toujours ressentir une sensation presque aussi vive, mais aussi agréable qu'aucune de celles que j'aie éprouvées pendant tout le cours de ma vie. De là, pour satisfaire et pour entretenir ce goût inné chez moi, enfin pour m'assurer, en quelque lieu que je me trouve, la jouissance que me procurent les idées qui s'y rattachent, j'ai été constamment disposé, entraîné à relire souvent les auteurs qui traitent des occupations rurales, et les poètes surtout où brillent les plus belles descriptions et les plus délicieux tableaux de la vie champêtre. De là, au milieu du tourbillon des villes, si je visite une exposition des chefs-d'œuvres de nos peintres, je me trouve toujours arrêté, même sans y penser, en face d'un des plus beaux paysages. Enfin, c'est à la campagne que je viens de rédiger le petit écrit dont vous avez la complaisance d'entendre la lecture.

Combien ai-je lu et conservé de livres qui traitent des champs, des jardins, des bois et de toute l'économie rurale! Si je vais à la campagne, un exemplaire de Théocrite fait toujours partie de mon petit bagage littéraire; et la campagne elle-même me semble plus belle quand j'en lis la peinture dans le seul poète qui en ait tracé le véritable tableau, le tableau simple et naïf, revêtu des charmes de la poésie la plus gracieuse. Je ne parle pas de Virgile; la lecture de Théocrite suffit pour m'en rappeler les plus beaux passages que tous nous avons appris par cœur presque au sortir de l'enfance; et de ces passages si beaux, si intéressants aussi dans leur naïve simplicité, aucun,

au moment où je lis leur modèle, ne manque de se représenter à ma mémoire.

A ce motif, qui suffit pour expliquer ma prédilection à l'égard de la poésie pastorale, vient se joindre le point de vue sous lequel j'ai considéré ce genre de poésie tel qu'il a paru parmi nous.

En France, on a peu goûté nos poètes bucoliques. En général, ils n'ont fait, dans leurs idylles, qu'imiter assez infructueusement les anciens. Ce genre de poésie, qui n'a jamais été en harmonie avec nos mœurs, s'en est pourtant rapproché peu à peu, et il a été insensiblement amené à paraître sous sa forme antique, mais sous un autre nom que celui de POÉSIE PASTORALE.

Si, de nos jours, les littérateurs semblent faire bon marché de la poésie pastorale ; si elle ne reçoit plus guère d'eux qu'un froid accueil, à mes yeux, cette indifférence ne serait qu'apparente, et le goût pour les mœurs, comme pour les lieux champêtres, subsisterait toujours parmi nous.

En effet, il n'est pas un habitant des villes qui ne désire aller à la campagne pendant ses moments de loisir. Ceux qui ne peuvent y passer que quelques instants, ainsi que ceux auxquels cette jouissance est interdite, s'ils ne lisent pas tous quelques ouvrages qui leur en offre le tableau, tous cherchent et adoptent avec empressement les habitations d'où ils puissent apercevoir, soit la campagne elle-même, soit au moins quelque site champêtre, des jardins, des fleurs, dont le tableau fait pour eux une diversion si agréable à nos prisons qu'on appelle des villes. Ainsi, la vue des objets champêtres, des ravissantes productions de la nature, a toujours des attraits, même pour l'habitant des villes le plus riche ou le

plus élevé en dignité ; enfin pour celui qui en est le plus privé ; et Racine a bien saisi ce sentiment, quand Phèdre, au milieu de son palais, dans l'excès de sa funeste passion, s'écrie :

Dieux ! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts !

On se demandera donc avec raison comment, avec ce goût toujours subsistant pour la campagne, à cause de ses beautés naturelles et de leur charme enchanteur, la poésie qui en offre le tableau n'a eu ni chez nous, ni chez les autres nations modernes, le succès dont elle jouissait chez les Grecs, chez les Romains et chez les nations orientales ?

Cette différence s'explique très-facilement par celle des mœurs, différence bien tranchée entre ces nations et les nations modernes de l'Europe.

L'agriculture était en grand honneur chez toutes ces antiques nations. Les habitants de la campagne allaient au moins de pair avec ceux des villes. Chez les nations modernes au contraire, les cultivateurs, les gardiens de troupeaux, tous ceux dont les travaux fécondent la terre, long-temps restés dans l'état de servage, n'avaient pas un sort qu'on pût envier, ni même qu'on fût tenté de partager. Constamment établis dans un état d'infériorité sociale, leurs mœurs ne méritaient guère qu'on s'en occupât ; rien ne pouvait engager à en présenter le tableau ; la plupart étaient malheureux.

A l'époque où les travaux littéraires commencèrent à plaire en France, les auteurs grecs et latins fournirent des modèles dans tous les genres de composition. Ceux que leur goût porta vers la poésie champêtre, n'ayant sous leurs yeux aucun tableau de mœurs champêtres dont ils pussent s'occuper à tracer la description, se bornèrent à une froide imitation de Théocrite et de Virgile.

Théocrite, à une époque de la vie où ce qui rapproche le plus l'homme de la nature excite le plus son imagination, avait vu les gardiens de nombreux troupeaux qui paissaient dans les merveilleux pâturages de la Sicile, sa patrie. Ces gardiens, dont une partie était propriétaire de ces mêmes troupeaux, étaient peu occupés par les soins qu'ils avaient à leur donner. Ils chantaient, ils jouaient des instruments qu'ils faisaient eux-mêmes avec de simples chalumeaux. Théocrite, dans sa jeunesse, avait donc entendu leurs chants, avait été témoin de leurs jeux, de leurs défis. L'aspect d'une population paisible, vivant heureuse dans ces lieux fortunés, avait produit sur son esprit, frappé du tracas souvent importun des villes, une impression qui le détermina à mettre en vers harmonieux, en cadences agréablement mesurées, ces chants qu'il avait entendus, et à porter sur eux l'intérêt de tous les esprits cultivés, en les présentant avec une élégante, mais naïve simplicité. Ses chants plurent aux Grecs, et ils font encore l'admiration et le charme de tous ceux qui peuvent les lire dans leur langue originale. Virgile lut ces petits poëmes : il avait vécu non loin de la Sicile. Il chanta les travaux des habitants de la campagne dans ce poëme des Géorgiques, son chef-d'œuvre. Mais s'il n'a pas toujours été si heureux dans la peinture de leurs mœurs, c'est qu'il n'en présenta que bien peu de tableaux. Ce ne sont pas des bergers véritables comme ceux de Théocrite qu'il met en scène; ses pastorales sont des allégories.

Quoique sa poésie ait beaucoup de naturel, beaucoup de grâce, ce n'est pas la nature même qu'il peint, il l'a un peu embellie. Ce n'est plus l'abandon de Théocrite, dont la simplicité et la naïveté ont été l'écueil de tous les traducteurs. Virgile n'est jamais négligé, et

on a dit de lui que quand il imite le poète grec, il semble créer. Mais aussi Virgile avait quelquefois des motifs pour adopter un style plus fleuri; en chantant les bois, il voulait rendre ses chants dignes d'un consul. Il a même fait quelquefois ses bergers un peu savants; et cette tache légère a pourtant aussi été un peu reprochée à Théocrite.

Les modernes formés à l'école de ces deux écrivains, qu'ils ont regardés comme inspirés par le génie poétique le plus élevé, ont cru ne pouvoir mieux faire que de les imiter en tout; et si Virgile a peint des mœurs factices pour son temps, tous ses imitateurs en ont fait autant. A la peinture des mœurs de ses gardiens de troupeaux, Théocrite avait joint celle d'autres habitants de la campagne, d'ouvriers nécessaires à la culture, des moissonneurs, etc., etc. On n'a considéré que les premiers, les bergers, leurs chalumeaux, leur houlette et leur chien. On y a joint aussi, comme lui, la passion de l'amour le plus exalté. Mais on n'a toujours peint dans ce qu'on a appelé idylle ou églogue, ou ce qu'on a présenté comme poésie pastorale, que des mœurs factices pour nous, des mœurs tout à fait idéales; et c'est ce qui a amené pour cette sorte de poésie, le dédain des littérateurs les plus modernes.

Je vais présenter le plus rapidement possible ce que nos poètes français ont tenté à cet égard. On verra, dans quelques passages fort courts que je produirai de chacun d'eux, que ce n'est pas toujours le génie poétique, ni même le génie poétique champêtre qui leur a manqué, mais la vérité de leurs tableaux, et l'impossibilité de leur application à quelque chose de réel, et qui par conséquent puisse nous intéresser par soi-même, et non pas seulement par la forme poétique donnée à leurs allégories.

Après Théocrite, nous avons Moschus et Bion. Le peu qui nous reste de ces poètes ne nous présente presque partout que la mise en scène de la passion de l'amour. S'ils ont dans la pensée autant de grâce et de naturel que Théocrite, ils n'ont pas dans la diction le charme de sa naïveté, ni cette expression franche où se peignent, avec leur simplicité un peu rustique et sauvage, les habitudes de la vie des champs, qu'il a su décrire avec tant de vérité.

Ces tableaux de la vie champêtre, tracés par Théocrite, Moschus et Bion, ont été imités plus ou moins heureusement par tous ceux qui ont écrit sur le même sujet. Je me contenterai d'indiquer seulement les principaux; ceux qui, parmi les anciens et les modernes, se sont distingués dans ce genre de poésie.

Après Virgile, nous avons en latin Nemesien et Calpurnius, Ausone, puis Vida, Sannazar, le Mantouan et quelques autres poètes latins plus modernes, mais assez généralement peu estimés, et dans lesquels pourtant ou trouve çà et là de fort jolies descriptions.

Dans l'Italie moderne, l'Aminte du Tasse fait nos délices, et l'on trouve aussi des grâces et des beautés du premier ordre, dans le même genre pastoral, au commencement du septième chant de la Jérusalem délivrée. Mais l'Italie possède encore le Pastor fido de Guarini; et après lui, Bonarelli, Ange Politien, Giraldi, Lollio, Méliné dans la patrie de Théocrite, et beaucoup d'autres dans les écrits desquels on remarque de temps en temps des scènes gracieuses et de riants tableaux.

A l'occasion des poètes italiens, je crois devoir dire un mot de la traduction des églogues de pêcheurs de Sannazar, par le chevalier Luigi Biondi.

Si Théocrite a été critiqué par Fontenelle sur son idylle des pêcheurs qu'il ne comprenait pas, Sannazar a été critiqué aussi par beaucoup d'écrivains qui ne le comprenaient pas davantage. Après lui, ce genre d'idylle, mis en honneur en Italie par un napolitain, Bernardino Roto, ne manqua pas d'être aussi l'objet des plus vives critiques. On reprocha surtout à cette sorte de poésie son peu d'intérêt, sa stérilité, et la monotonie qui devait en résulter. Mais aucun de ces critiques de Sannazar et de Roto n'avait vu les scènes délicieuses qu'offre la perspective des mœurs et des occupations diverses des pêcheurs; aucun ne connaissait les environs de Naples et les images pittoresques que présente leur ensemble, avec la vue du Pausilippe, du Vésuve et des petites îles qui couronnent la mer.

Parcourant les autres nations, nous trouvons chez les Espagnols : Boscan Melendès, Alvarès; et Diogo Bernardès, chez les Portugais. Chez les Anglais, Spencer, Collins, qui a peint fort agréablement les mœurs orientales, Richard Steele, Philips, et même Milton, non seulement comme auteur d'idylles, Lycidas, etc., etc., mais pour les entretiens d'Adam et d'Eve : Pope enfin, dont Lyttleton, dans un petit poème champêtre, dit que les nymphes de la Tamise ont payé, par d'agréables faveurs, les champêtres accents. Les Hollandais ont Tollius. La langue allemande nous a fourni aussi ses chantres pastoraux : Leonard, Voss, Rost, Kleist de Poméranie; mais par-dessus tout, le génie pastoral de la Suisse, Gesner, qui, ayant abandonné le chemin battu des bergers et des bergères des temps antiques, et les allégories des anciens et des modernes, s'est frayé avec grand succès une route nouvelle. Gesner a déployé le plus beau talent dans

ses délicieuses peintures des mœurs des habitants de la campagne, telles qu'elles existaient sous ses yeux. Il a peint l'amour paternel, la tendresse filiale, etc., etc., enfin toutes les vertus champêtres. Une conversation facile, quelquefois ornée, toujours enjouée; une sensibilité exquise, répandue dans tous ses tableaux qu'embellit une touche spirituelle, délicate et modeste comme ses jeunes bergères, captivent le lecteur, et lui inspirent l'intérêt le plus vif et le plus touchant. Turgot a traduit ses premières idylles.

Parlerai-je aussi du ton naïf et charmant des bucoliastes suisses, des divers ranzs, des Armaillis, chantés par eux avec l'accompagnement de la trompe des Alpes, ou l'Alphorn, dont les bergers savent tirer des modulations plaintives et languissantes qui, suivant l'expression de N.-G. Tarenne, vont jusqu'à l'âme. Le même écrivain nous assure que dans les Hautes-Alpes, la pastorale suisse charme véritablement les sens, plaît à l'âme, l'exalte et la remplit d'un sentiment inexprimable.

Je n'ai point compris dans l'énumération des poètes bucoliques qui précède, les auteurs des pastorales sous la forme de romans. Ils présentent, il est vrai, des tableaux fort intéressants, de la vie champêtre, dont la lecture a des charmes pour tous les amis de la nature embellie; dans leurs récits les travaux des champs sont anoblis par la vertu, la grâce, la fidélité, et les mœurs des habitants de la campagne sont décrites avec la simplicité gracieuse des antiques poëmes pastoreaux; mais cependant ils ne peuvent prendre place parmi les poésies bucoliques. Je me contenterai d'indiquer les principaux.

Les pastorales de Longus tiennent le premier

rang. Qui n'a pas lu Daphnis et Chloë dont la lecture nous présente de gracieux tableaux, et la situation touchante de deux cœurs tourmentés par l'amour, cette passion qui leur est encore inconnue. Le style simple, naïf, et pourtant vif et élégant d'Amiot, son traducteur, l'a fait rechercher chez nous plus que partout ailleurs. J'y joindrai les Ethiopiques d'Héliodore. Viennent ensuite la Diane de Montemayor, les noces de Gamache et de Mélinde, la Galathée de Cervantes, l'Arcadie de Sidney, l'Astrée de d'Urfé, les aventures d'Aristonoüs, par Fénélon. La lecture de ces sortes d'ouvrages n'est pas sans quelque agrément, surtout pour les personnes qui se plaisent au récit d'aventures singulières; et on y rencontre quelquefois des scènes de la vie champêtre, qui pourraient soutenir la comparaison avec celles qu'ont décrites les auteurs les plus renommés de l'antiquité.

Nous avons été moins heureux dans ce genre littéraire, et les tentatives faites en France, pour y accréditer ces sortes de romans, n'ont eu qu'un succès éphémère. D'abord accueillis avec enthousiasme, ils n'ont pas tardé à être abandonnés, et ils sont à peine connus aujourd'hui.

Il n'en est pas de même des petits poèmes publiés sous le nom de Pastorales, Bergeries, Idylles, Eglogues, Bucoliques, dont un grand nombre a enrichi notre littérature, qui tient à honneur de les présenter, même aux étrangers. Je vais donc parcourir légèrement et faire passer rapidement sous vos yeux le tableau des poètes qui s'y sont plus particulièrement distingués, depuis le moment où ils n'ont été que les imitateurs, plus ou moins heureux, des Grecs et des Romains. Je passerai ensuite à l'époque où l'idylle n'a plus été qu'une allégorie. Puis

enfin à celle où, las de ne voir que la peinture de bergers élégants, et de scènes de mœurs champêtres tout à fait étrangères aux mœurs véritables des habitants de nos campagnes, on a tenté avec succès de les produire en réalité, et de nous offrir le tableau vrai, mais pourtant avec quelque vernis d'élégance, de ce qui se passe dans nos villages; surtout dans ceux dont les habitants, un peu plus en contact avec ceux des villes, ont pu exciter plus de sympathies de la part de tous les français, dans toutes les classes de la société.

Je ne vous citerai rien de l'œuvre de Rorico, moine du XI^e^ siècle, qui, voulant mettre en idylles l'histoire de Clovis, produit sur la scène des bergers, des chevriers, auxquels il fait soupirer cette histoire, tandis que leurs brebis se reposent, et que leurs chèvres cueillent les fleurs du cytise. Je passerai donc à nos auteurs dont les écrits, au moins pour le plus grand nombre, n'ont encore rien perdu de l'estime dont ils jouissaient de leur temps. Je ne citerai que quelques passages fort courts de la plupart d'entre eux.

Je commence par Jean de Meung, qui acheva le roman de la Rose, ouvrage du XIII^e^ siècle, commencé par Guillaume de Lorris.

« Jadis au temps des premiers pères
Et de nos primeraines mères
Furent amours loyaux et fines (*parfaits*)
Sans convoitise ni rapines
. . . . . .
Zéphirus et Flora sa femme
Qui de fleurs est maitresse et dame,
Ces fleurettes lors estendaient;
Ceux à qui jeux d'amour plaisaient
Sous arbres verts . . . . . .
. . . . . qui du soleil les défendaient,

Là démenaient. . . . . .
Leurs jeux et leurs douces paroles . . . »

Viennent ensuite les poètes qui florissaient au XIV^e^ siècle; savoir : Alain Chartier et Charles d'Orléans. Le premier a chanté le printemps. Voici comment il débute :

« Un doux matin aux champs issy
. . . . . .
Tout autour oiseaux voletaient,
Et si très doulcement chantaient
. . . . . .
Qu'il n'est cueur qui n'en fust joyeulx.
. . . . . .
Violettes croissaient par lieux
. . . . . .
Les arbres regarday flourir
Et lieures et connins courir :
Du printemps tout s'esjouissoit. »

Le second a chanté les premiers jours de mai.

Clément Marot, né à la fin du XV^e^ siècle, a commencé l'illustration du siècle suivant. Je citerai de lui une imitation assez gracieuse du passage d'un chant ou cantique hébreu dont je parlerai bientôt. Ce passage, dans la langue où il a été écrit, peut se traduire par ces mots : JE SUIS NOIRE, MAIS JE SUIS BELLE. Voici l'imitation de Marot :

« Pourtant si je suis brunette,
Amy, n'en prenez esmoy,
Autant suis ferme et jeunette
Qu'une plus blanche que moi : »

Marot a donné aussi le droit de bourgeoisie aux noms de Thenot, Colin, Charlot, comme de nos jours on l'a donné à ceux de Colas, Babet, et même de Margot, dans un roman historique en prose.

Viennent ensuite Bonaventure Desperriers, Joachim Dubellay, Ronsard, Belleau, Pybrac, qui a décrit les plaisirs de la vie rustique, Baïf, le capi-

taine Mars (Marc de Lasphrise) Passerat, qui a donné :

« Paissez, douces brebis, paissez cette herbe tendre, »

Nicolas Rapin, Claude Tierin, Desportes qu'on a nommé le Tibulle français, Vergier et Honorat de Bueil plus connu sous le nom de Racan, ami et élève de Malherbe.

Voici un léger échantillon des *Roses* de Desperriers :

« Le rossignol, ainsi qu'une buccine,
Par son doux chant faisait au rosier signe
Que ses boutons à rosée il ouvrit,
Et tous ses biens au beau jour découvrit.
. . . . . .
Un même teint avait l'aube et les roses... »

Après le Printemps de Dubellai, se présente Ronsard qui tint dans ce siècle le sceptre de la poésie. Peut-être fut-il un peu trop maltraité par Boileau. Il y a des morceaux que notre plus beau siècle ne désavouerait pas. En voici quelques-uns que je prends au hasard :

Stances sur une fontaine :

« Vous qui rafraîchissez ces belles fleurs vermeilles,
Petits frères aislés, et faunes et zéphirs,
Allez vers ma maîtresse, et jusqu'à ses oreilles,
En volant parmi l'air, emportez mes soupirs.
. . . . . .
Echo fille de l'air, hôtesse solitaire,
De quantes fois le jour lamentant ma misère
T'ay-je fait soupirer en m'oyant soupirer... »

Et sur l'arbre d'Hélène :

« Pasteur qui conduiras en ce lieu ton troupeau,
Flageolant une églogue en ton tuyau d'aveine,
Attache tous les ans à cet arbre un tableau,
Qui témoigne aux passants mon amour et ma peine. »

On retrouve là de belles imitations de Virgile.

Sur la coupe d'une forêt, il lui adresse ses regrets :

« Tu deviendras campagne, et au lieu de tes bois
Dont l'ombrage incertain lentement se remue,
Tu sentiras le soc, le coutre et la charrue. »

Ce passage appartient tout à fait à Ronsard. Je cède au désir de citer encore quelques imitations plus particulières des anciens poètes bucoliques.

« O bergère d'honneur! les saules ne sont pas
Aux agnelets sevrés si gracieux repas
Ni le printemps n'est point si plaisant aux fleurettes,
Ni la rosée aux prés, ni les blondes avettes
N'aiment tant à baiser les roses et le thim,
Que j'aime à célébrer les honneurs de *Catin*. »

On regrette de trouver à la fin de ces beaux vers un mot auquel le sens qu'on lui a attribué depuis, ne permet pas d'accorder les honneurs de l'adoption.

Continuons :

« Là s'il te plait venir, tu seras la maîtresse,
Tu me seras mon tout, ma nymphe et ma déesse :
Nous vivrons et mourrons ensemble, et tous les jours
Vieillissant, nous verrons rajeunir nos amours. »

Et ailleurs :

« Je garde à Galathée un bel essaim d'abeilles,
Qui bruyant doucement la belle endormiront ;
Je garde à Posithée une linotte en cage,
Que j'ai prise à la glu, et si bien; l'autre jour,
Je lui fis oublier son naturel langage,
Que maintenant son chant n'est sinon que d'amour. »

On sait que, dans Théocrite, Polyphême dit à sa Galathée qu'il lui élève de jolis petits ours ; galanterie bien digne d'un sauvage cyclope. Mais personne n'a mieux rendu que Ronsard cette phrase poétique de Virgile : *Non canimus surdis, respondent omnia sylvæ.*

« Les bois ne sont pas sourds... écho nous répondra. »

Ronsard est encore celui qui, le seul des traducteurs et des imitateurs de Théocrite, ait bien saisi la beauté de la répétition d'αδυ au commencement de la première idylle de Théocrite, en quoi il a fait preuve de bon goût.

« Douce est du rossignol la rustique chanson ;
Doux est d'un clair ruisseau le sautelant murmure :
Bien doux est le sommeil sur la jeune verdure ;
Mais plus douce est ma flûte.... »

Peut-être me suis-je trop étendu sur Ronsard ? Je viens à Belleau.

Belleau, outre son Automne et ses Vendanges, dans ses vers sur la mort d'une maîtresse, décrit ainsi le Paradis :

« Là, couple à couple, on s'assiet sous l'ombrage
Des myrtes saints, escoutant le ramage
Du rossignol : là les petits ruisseaux
D'un gazouillis imitent les oyseaux
A dégoiser : là les douces haleines
Des vents mollets refraichissent les plaines,.... »

Après Belleau, viennent *les Plaisirs de la vie champêtre*, par Pybrac, qui fait dire à Claudin :

« J'aime bien ma Jeannette
Et pour ce qu'elle est belle, et pour ce qu'elle m'aime. »

A. Baïf adresse ainsi la parole à son troupeau :

« Adieu petit troupeau, adieu mes brebiettes !
Troupeau, jadis heureux.....
. . . . . pour jamais je vous quitte
Champs jadis tant aimés, bois, fontaines, adieu. »

Desportes :

« Que de plaisir de voir deux colombelles,
Bec contre bec, en trémoussant des aisles,
Mille baisers se donner tour à tour !
Puis tout ravi de leur grâce naïve,
Dormir au frais d'une source d'eau vive,
Dont le doux bruit semble parler d'amour. »

Vergier :

« Contente toi du rang où le ciel t'a fait naître,
Contente toi du bien dont il t'a fait présent,
Il n'est pas grand, Clytas, mais il est suffisant. »

Le capitaine Mars de Lasphrise prie saint Antoine de favoriser ses amours.

« D'attendrir la cruelle, et lui faire trouver
Dans ses bras rondelets cent voluptés mignardes. »

Enfin, Racan, célébré par Boileau, ferme le XVI^e^ siècle, et ouvre honorablement le XVII^e^ par les vers suivants :

« Paissez, chères brebis, jouissez de la joie
Que le ciel nous envoye,
A la fin sa clémence a pitié de nos pleurs :
Allez dans la campagne, allez dans la prairie,
N'épargnez point les fleurs,
Il en revient assez sous les pas de Marie. »

« Le bien de la fortune est un bien périssable ;
Quand on bastit sur elle on bastit sur le sable,
. . . . . .
O bien heureux celuy qui peut de sa mémoire
Effacer pour iamais ce vain espoir de gloire,
. . . . . .
Il laboure le champ que labourait son père,
. . . . . .
Son fertile domaine est son petit empire,
Sa cabane est son Louvre et son Fontainebleau.
. . . . . .
Tantost il se promène au long de ses fontaines,
De qui les petits flots font luire dans les plaines
L'argent de leurs ruisseaux parmy l'or des moissons ;
Tantost il se repose avecque les bergeres
Sur des licts naturels de mousse et de fougères,
Qui n'ont autres rideaux que l'ombre des buissons. »

Il a imité très-heureusement un vers de Virgile, bien connu :

« Les ombres des coteaux s'allongent dans les plaines. »

A la suite de Racan, dans le XVII^e^ siècle, nous trouvons parmi les auteurs bucoliques, Vauquelin de la Fresnaye, l'infortuné Gilles Durant, Lemoine, à qui nous devons *le Bonheur de l'habitant des campagnes;* Godeau, Ménage, qui a fait *le Jardinier;* Regnier-Desmarais, Longepierre, Racine, Segrais, Chaulieu, de la Lafare, auteur des *Réflexions d'un philosophe sur une belle campagne;* M^me^ Deshoulières, Fontenelle, Marnésia, Gresset, auteur de *l'Age-d'Or* et d'une traduction des Bucoliques de Virgile, dont la versification est simple et facile.

Parmi ceux que je viens de nommer, quelques-uns ont écrit aussi dans le commencement du XVIII^e^ siècle. De ce nombre est Fontenelle, et les morceaux que je citerai de lui seront immédiatement suivis de passages d'auteurs bucoliques qui ont écrit depuis et jusqu'à nous.

Continuons le XVII^e^ siècle.

Regnier-Desmarais :

« J'ai deux jeunes agneaux d'une même portée,
Doris, pour les avoir, s'est en vain tourmentée;
Avec soin je les garde et les fais élever,
Mais Climène d'un mot me les peut enlever. »

Longepierre a traduit une grande partie de Théocrite; il a fait aussi des idylles :

« La pluie est douce aux prés, l'onde l'est aux poissons,
La proie aux loups cruels, l'herbe tendre aux moutons,
L'amour l'est aux bergers. . . . . »

Racine, dans les beaux cantiques de sa tragédie d'*Esther*, chantés en chœur :

« O champs aimés des cieux
. . . . . ô fertiles vallées.
Du doux pays de nos ayeux,
Serons nous toujours exilées. »

Le nom de La Fontaine doit figurer aussi pour son charmant tableau de Philémon et Baucis.

Voici quelques vers de Segrais, où l'on trouve d'heureuses imitations :

« En mille et mille lieux de ces rives champêtres,
J'ai gravé son beau nom sur l'écorce des hêtres ;
Sans qu'on s'en aperçoive, il croîtra chaque jour ;
Hélas ! sans qu'elle y songe, ainsi croît mon amour !
. . . . . .
Tout mal a son remède, amour seul n'en a point.
. . . bergers chantant nos douces peines,
Dans nos bois, dans nos champs, dans nos fertiles plaines,
Sans crainte nous allons conduire nos troupeaux,
Autour de nos brebis, voir sauter leurs agneaux
Et dormir au doux bruit d'une onde vive et claire,
Où bourdonne à l'entour l'abeille ménagère.
. . . . . .
Sous ces feuillages verts, venez, venez m'entendre
Si ma chanson vous plaît, je vous la veux apprendre.
Que n'eût pas fait Iris pour en apprendre autant ?
Iris que j'abandonne, Iris qui m'aimait tant.
. . . . . .
Climène, il ne faut pas mépriser nos bocages ;
Les dieux ont autrefois aimé nos paturages ;
Et leurs divines mains, aux rivages des eaux
Ont porté la houlette, et conduit les troupeaux.
L'aimable Déité qu'on adore en Cithère,
Du berger Adonis se faisait la bergère :
Hélène aima Pâris, et Pâris fut berger.
. . . . . .
Pan a soin des brebis, Pan a soin des pasteurs,
Et Pan me peut venger de toutes vos rigueurs.
Si vous vouliez venir . . . . . .
Je vous enseignerais un nid de tourterelles ;
Je vous les veux donner pour gage de ma foi,
Car on dit qu'elles sont fidèles comme moi. »

Chaulieu, dans ses *Louanges de la vie champêtre :*

« Fontenai lieu délicieux
Où je vis d'abord la lumière,
Bientôt au bout de ma carrière

Chez toi, je joindrai mes ayeux.
Muses qui dans ce lieu champêtre
Avec soin me fîtes nourrir,
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bientôt vous me verrez mourir. »

M^me^ et M^lle^ Deshoulières.

On ne peut prononcer ce nom sans que l'idée de charmantes idylles ne se présente à l'esprit, et un grand nombre de vers délicieux à la mémoire.

« Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la Seine,
Cherchez qui vous mène
Mes cheres brebis....
. . . . . »

IRIS.

« Errez, mes chers moutons, errez à l'aventure,
J'ai perdu mon berger, ma houlette et mon chien...
S'il plaît aux Dieux je n'aimerai plus rien
Qui soit sujet aux lois de la nature.
. . . . . .
Allez seuls à présent . . . . . .
Sans guide, sans berger, errez à l'aventure. »

LE PRINTEMPS.

« L'air n'est plus obscurci . . . . . »

M^me^ Deshoulières a été accusée de plagiat, et Fréron a prétendu que son idylle des Moutons était du seigneur Descoutels, personnage inconnu comme poète pastoral. L'emprunt d'un tel sujet ne constituerait pas le plagiat; c'est son exécution tout entière, et surtout sa forme élégante et gracieuse, qui fait reconnaître le véritable auteur. On a parlé aussi de Henault, son ami, comme ayant pu lui être en aide. Mais l'auteur de la traduction du magnifique commencement de *Lucrèce* a pu remplir auprès de M^me^ Deshoulières l'office de cet ami, que Boileau recommande aux poètes de consulter. L'honneur donc doit en rester tout entier à M^me^ Deshoulières.

Je viens à Fontenelle, poète élégant et correct.

Après avoir fait une poétique de la poésie pastorale, Fontenelle composa un grand nombre d'églogues. Ses bergers sont des citadins délicats, spirituels et d'une politesse recherchée. Aussi, dans ses préceptes, a-t-il réduit la poésie pastorale à la galanterie, *le perpétuel mensonge de l'amour*.

On trouve pourtant dans Fontenelle de fort jolis vers, et qui ne manquent pas de naturel. En voici quelques-uns :

« De Vénus quelquefois avez vous vu l'image :
Elle a les cheveux blonds, et ma bergère aussi.
Elle . . . . . .
Vit Damon d'aussi loin que peut voir une amante.
. . . . . .
Elle le reçut mal, mais elle ne fuit pas . . .
Je ne le voyais pas, je le cherchais du moins. »

Je dois dire un mot de sa jolie idylle *Ismène;* elle est en couplets et commence ainsi :

« Sur la fin d'un beau jour au bord d'une fontaine,
Corilas, sans témoins, entretenait Ismène ;
Elle aimait en secret . . . . . »

Le refrain de chaque couplet est :

Mais n'ayons point d'amour, il est trop dangereux.

Voltaire a dit de lui :

« Le Normand Fontenelle, au milieu de Paris,
Prêta des agréments au chalumeau champêtre ;
Mais il vantait des soins qu'il craignait de connaître,
Et de ses beaux bergers, il fit de beaux esprits. »

Voltaire lui-même a traduit, ou plutôt a imité le cantique ou le chant par excellence, dont nous avons déjà dit un mot. Il a traduit aussi le commencement de la Pharmaceutrée de Théocrite. Il la regarde comme bien supérieure à celle de Virgile :

« Reine des nuits, dis quel fut mon amour,

Comme mes yeux cherchaient en vain le jour !
Comme j'aimais et sans songer à plaire !
Je ne pouvais ni parler, ni me taire.
Reine des nuits, dis quel fut mon amour ! »

Millevoye a traduit la même idylle.

Le recours aux enchantements, aux *sorts*, par des amants jaloux, se retrouve partout. Une amante inquiète consulte le destin en effeuillant une rose, mais surtout une *marguerite*. On sait comment nos jeunes villageoises interrogent la *paquerette* sur l'issue de leurs amours, en l'effeuillant.

On lit dans une romance bien connue :

« Las ! sont passés trois jours en grand tourment ;
Espoir va fuir : mais la tendre Brigitte
En folâtrant cueille une *marguerite*
Qu'elle interroge ensuite en l'effeuillant.
Reviendra-t-il disait la jouvencelle ?
Point reviendra, disait la blanche fleur.
Or son amant (*le beau page*) était caché près d'elle,
Qui s'écria, l'oracle est un menteur. »

Parmi les jeunes artistes, il en est qui aiment à reproduire ces petites scènes si gracieuses des mœurs champêtres. Et cette année même, on a vu avec plaisir à l'exposition générale du Louvre, une jeune fille effeuillant une marguerite, ouvrage de M. d'Eligan, jeune sculpteur dont les débuts annoncent un beau talent.

Quant à Marnésia, citerai-je deux ou trois vers de son poëme *de la Nature champêtre*, sur la beauté des arbres :

« Leurs rameaux dont les voûtes superbes
Unissent la fraîcheur avec l'obscurité,
La douce rêverie et la tranquillité. »

De La Harpe, à l'article *poésie pastorale* de son *Cours de littérature*, cite une chanson de Dufreny :

« De mon berger volage

J'entends le flageolet;
De ce nouvel hommage
Je ne suis plus l'objet;
Je l'entends qui fredonne
Pour une autre que moi.
Hélas! que j'étais bonne
De lui donner ma foi!

Autrefois l'infidèle
Faisait dire aux échos
Que j'étais la plus belle
Des filles du hameau;
Que j'étais sa bergère,
Qu'il était mon berger...

Un jour c'était ma fête,
Il vint de grand matin,
De fleurs ornant ma tête... »

Sylvain Maréchal dédia ses *Pastorales dramatiques* aux femmes *sensibles*. Sa dédicace est contenue en ces vers :

« A vos bontés on recommande
Un berger qui bien aimera;
Pour son salaire il ne demande
Qu'un peu d'amour quand mai viendra.

C'est une bonne créature;
Mais si personne ne daignait
Partager les maux qu'il endure,
Avant avril il en mourrait. »

Une femme *sensible* répondit ainsi à cette dédicace :

« Je savais bien depuis longtemps
Que les pinçons et les fauvettes,
Ivres d'amour quelques instants,
Au mois de mai contaient fleurettes;
Mais je croyais que les Sylvains,
Plus heureux dans leur destinée,
Bergers, ainsi que les humains,
Faisaient l'amour toute l'année. »

Parny, dans une églogue intitulée Nicette, a dit :

« Elle s'assit

Au bord de l'onde
Claire et profonde,
Deux fois s'y vit
Jeune et mignonne ;
Et la friponne,
Deux fois sourit. »

Je terminerai les citations de nos poètes bucoliques par ce beau passage du *Printemps d'un proscrit*, que nous devons à Michaut :

« Un virgile à la main, sous ces bosquets assis,
Sous ces bosquets connus d'une autre Amaryllis,
Des essaims bourdonnant dans cet enclos rustique,
Souvent je relirai l'histoire poëtique.
Loin du champ paternel qu'ont cultivé ses mains,
De Mélibée errant je suivrai les destins ;
Son fidèle troupeau, son humble toit de chaume,
Son jardin, ses vergers, son champêtre royaume.
. . . . . »

On voit par l'énumération de nos principaux poètes bucoliques, et par le peu de passages que je cite d'un grand nombre d'entre eux, que notre littérature en France n'a jamais cessé de produire quelque poésie pastorale. Mais on a pu remarquer que cette poésie fort cultivée, même aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, le fut beaucoup moins au XVIII^e^. On pourrait même dire, qu'après Fontenelle, c'est à peine si nous avons eu un poète ou deux qui aient publié quelques idylles ou églogues. Je dis idylles ou églogues, car, quoiqu'on ait voulu trouver quelques nuances qui différencient ces deux mots, on les a souvent confondus dans la pratique, et l'usage a prévalu de dire les idylles de Théocrite, et les églogues ou les bucoliques de Virgile. Nous n'avons donc guère, pour cette époque, que quelques petites pièces éparses, détachées, publiées par intervalles assez éloignés, ce qui indiquerait assez que le public aurait cessé de prendre quelque intérêt à ce genre de poésie, tel qu'il avait paru

chez nous jusques-là. Je ne pense pas, en effet, qu'il faille regarder comme appartenant à la poésie pastorale, *les Travaux et les Jours* d'Hésiode, et *les Géorgiques* de Virgile chez les anciens, non plus que *le Calendrier* de Spencer, *les Mois* de Boucher, *les Saisons* de Thomson et de Bernard, et même *l'Homme des champs* de Delille, chez les modernes; tous ouvrages qui ne traitent, à proprement parler, que des travaux champêtres et non des mœurs des habitants des campagnes. Je ne regarderai pas non plus comme poésies pastorales les nombreuses traductions de Théocrite et de Virgile, publiées depuis peu d'années. Je dois dire pourtant que, dans plusieurs d'entre elles, il est tel traducteur qui a quelquefois lutté, non sans succès, avec son auteur.

Mais si ces traducteurs ont souvent produit de beaux vers, ils ont plutôt imité que traduit véritablement leurs originaux, et cette observation s'applique plus encore aux traducteurs de Théocrite qu'à ceux de Virgile. On trouve, à la vérité, dans les premiers des vers heureux, et quelquefois on a parfaitement rendu la pensée et reproduit la phrase piquante de Théocrite. Mais, en général, c'est toujours avec des idées françaises que Théocrite est traduit; et, je le déclare, celui qui n'a pu lire Théocrite que dans la meilleure traduction française n'a pas lu Théocrite. Je n'en dis pas autant de Virgile, dont les expressions plus souvent rapprochées des mœurs du grand monde, ont pu être plus facilement saisies et rendues dans leur beauté originelle, que le style vif, serré, piquant et naïf de Théocrite.

La France n'a pas été pour cela deshéritée du goût pour la véritable poésie pastorale, celle de Théocrite. La poétique de ce genre de littérature a été développée par plusieurs littérateurs distingués.

Pourtant, il faut le dire, le plus grand nombre, depuis Fontenelle et à son exemple, l'ont présentée sous un faux jour; presque tous ne sachant pas assez bien, et plusieurs même ne sachant pas du tout la langue grecque, ils n'ont pas véritablement connu Théocrite. Ils n'ont vu dans ses idylles que des débats entre des gardiens de troupeaux, débats occasionnés par leurs rivalités, et pour le chant, et pour leurs divers instruments de musique champêtre, et quelquefois pour leurs amours. Ils ont même été jusqu'à reprocher à Théocrite d'avoir tracé le tableau des mœurs de quelques ouvriers de la campagne, des moissonneurs, des pêcheurs, d'un enfant qui joue, etc., etc.

L'abandon que les auteurs de poétiques ont fait de ce poète, les a conduits à rejeter le caractère principal de la poésie pastorale, et à ne prendre que Virgile pour guide dans les préceptes qu'ils nous ont donnés sur ce genre de poésie. Ils n'en pouvaient prendre d'autre après Théocrite, car, à l'exception des poëmes hébreux, dont nous allons parler, l'antiquité ne nous a transmis aucun écrit du genre pastoral antérieur aux petits poëmes de Théocrite, bien que lui-même indique le nom des poètes qui l'avaient précédé, savoir : Asclepiade et Philetas, et que Moschus et Bion nomment Lycidas de Crête, en même temps que Théocrite. Inutile donc de rechercher l'origine de la poésie pastorale et de discuter si les premiers poètes rustiques sont Diomus, Stésichore ou Daphnis dont tous les bergers ont chanté les malheurs, ou même Pan ou Apollon, ou toute autre divinité tutélaire des nymphes et des gardiens de troupeaux; ou bien s'il faut admettre avec Lucrèce que les chants des oiseaux, le léger bruit des zéphirs à travers le creux des roseaux, et leur gracieux murmure lors-

qu'ils se jouent entre les branches des arbres, aient pu apprendre aux pasteurs des troupeaux à tirer de ces mêmes roseaux des sons qui aient d'abord excité leur joie et produit ensuite des articulations cadencées en se perfectionnant entre leurs mains. Ainsi s'expliquerait l'origine des chants et de la musique champêtres. A cet égard, je ne puis mieux rendre ici l'opinion de Lucrèce qu'en empruntant à la belle traduction de M. de Pongerville le passage où ce poète l'exprime :

Sans doute des oiseaux on imita les chants,
. . . . . .
Le zéphir introduit dans le sein des roseaux
Apprit à moduler le son des chalumeaux.
Oui cet art . . . . . .
Acquit chez les bergers etc. etc. . .

L'étude des langues orientales, devenue plus commune, a fait découvrir en Asie des poëmes champêtres qui ne le cèdent en rien à ceux de notre Europe. Nous connaissions bien, à la vérité, le récit vraiment pastoral des mariages d'Isaac et de Rebecca, de Jacob et de Rachel, de Ruth et de Booz, et cette histoire si intéressante de Joseph, que tous nous avons lue dans notre enfance et que nous n'avons jamais oubliée. Mais un autre écrit, dont nous devons très-probablement la conservation aux allégories mystiques qu'on y a trouvées, a excité l'attention des littérateurs modernes. C'est un poëme véritablement pastoral par ses tableaux de la vie champêtre; ses récits sont simples, mais animés par la passion la plus tendre. Tout y rappelle le pinceau naïf et gracieux de Théocrite, à tel point que des critiques ont supposé que Théocrite l'avait connu, et que quelques-uns de ses tableaux de la vie champêtre n'étaient que l'imitation de ceux qu'on trouve dans ce même poëme hé-

breu. Je veux parler de ce chant par excellence que, dans l'idiôme hébreu, on nomme le *Cantique des cantiques* ou *le Chant des chants*. Le littérateur a laissé de côté les allégories qu'il respecte; il n'a considéré ce poëme oriental que sous le rapport littéraire; et il est pour lui un dialogue pastoral avec des chœurs de jeunes gens des deux sexes pour célébrer un mariage. L'un a cru y reconnaître d'anciens usages pratiqués dans les fêtes nuptiales; d'autres n'y ont vu qu'un recueil de poésies érotiques ou de *charmants chants d'amour*. On s'est fondé, pour prétendre que Théocrite aurait profité des tableaux les plus gracieux de ce poëme, sur quelques ressemblances qu'on trouve entre eux, certain nombre de phrases pareilles, et même deux idylles dont la réunion présenterait avec le poëme hébreu la plus grande analogie. Les chants alternatifs des personnages, les chœurs qui accompagnent l'époux et l'épouse, les expressions où respire la plus vive passion, et qui appartiennent au génie oriental, tout cela se retrouve dans l'épithalame d'Hélène et dans l'Oaristys réunis de Théocrite. Dans tous deux, ce sont des scènes à peu près semblables, avec le même dénoûment raconté sans voile et avec le feu de la passion. Dans le poëme oriental et dans l'Oaristys ou *Conversation amoureuse*, la vivacité du récit, la magie, l'éclat de la versification et la délicatesse de l'expression servent de voile à ce tableau, remarquable par sa naïveté, d'une action qui, comme celle du Cantique Hébreu, ne peut avoir pour excuse que l'ivresse de l'amour.

Si le cantique hébreu a été traduit par *Castalio*, ou Chasteillon, en latin ridiculement mignard, il l'a été aussi en vers français par de Voltaire, par M. Bignon, sous le nom de *la Sulamite*, et plus récemment encore par M. A. Guillemin. *La Conversation amou-*

reuse de Théocrite l'a été aussi, en tout ou en partie, par un grand nombre de poëtes, savoir entre autres, par Poinsinet de Sivry, Lebrun, Tissot, André Chénier.

On trouve à la vérité dans Théocrite quelques pensées analogues à plusieurs de celles du Cantique Hébreu; mais on retrouve aussi ces mêmes pensées dans des poëtes persans, arabes, latins, français, etc., etc. Ainsi on lit dans Moténabbi, comme dans ce cantique : « Les baisers de mon ami sont plus doux que tous les parfums.... Je savourerai sur ses lèvres l'eau de la vie.... Est-ce la rosée de tes lèvres qui, après avoir rafraîchi mes lèvres, brûle et consume mon cœur?.... » N'est-ce pas aussi les *humida basia* d'Ovide? Le même Ovide a dit : *Si qua latent, meliora putat,* que Saint-Ange a traduit par ce vers :

« Ce qu'il voit embellit tout ce qu'il ne voit pas. »

On ne peut rendre mieux cette phrase du cantique : « Sans compter les beautés dérobées à la vue, » qu'on a traduite en latin : *Absque eo quod intrinsecus latet.* L'allégorie « du jardin fermé qui s'entr'ouvre, » est la même que celle du poëme de Lampsaque et du Jardinet d'Apulée, et celle du pommier et de ses fruits. Nous la lisons encore dans Théocrite, plusieurs fois dans Virgile, et dans Ovide, et dans Philostrate; ce dernier même, nous dit bien positivement que, chez les anciens, les pommes étaient le symbole de l'amour.

On a pu facilement augmenter le nombre de ces ressemblances; mais quoique très-multipliées, elles ne me paraissent pourtant pas prouver que le Cantique Hébreu ait servi de modèle à Théocrite, et même qu'il ait été connu de lui. Car si les mêmes idées se retrouvent dans Virgile, Ovide, Tibulle, Martial,

Aristenète, Philostrate et autres, c'est parce que ces tableaux sont tous dans la nature, et qu'on les voit partout, chez les Israélites, chez les Grecs, chez les Romains et chez tous les anciens, comme chez tous les poëtes modernes.

C'est donc à la nature seule que Théocrite a dû sa belle peinture et ses gracieuses descriptions des scènes de la vie privée et domestique des bouviers et des bergers de Sicile, souvent propriétaires des troupeaux qu'ils gardaient, ainsi que des chevriers, serviteurs à gages et peut-être même esclaves. A ces tableaux enchanteurs, il a joint les mœurs de quelques habitants des champs de condition inférieure, de divers ouvriers nécessaires à la culture, et même de quelques autres habitants d'une condition plus élevée, qui pouvaient venir dans les villes aux jours de fête, et qu'il a peints entre autres dans ses syracusaines. Il a décrit ce qu'il avait sous les yeux.

Nos professeurs de littérature, Fontenelle à la tête, les Rapin, les Lebatteux, Blair, traduit en français, De la Motte, le chevalier de Jaucourt, Marmontel et De la Harpe, ont fait, d'après les ouvrages de Théocrite et de Virgile, une poëtique pastorale. Ils en ont bien à la vérité formulé le style d'après Horace et Boileau, mais ils ont mal indiqué le sujet véritable. Ce surtout qu'ils n'ont pas fait assez observer, c'est le fond du sujet lui-même; comme je l'ai dit, ils ont plutôt pris pour type de leurs leçons Virgile que Théocrite. Il est vrai aussi que quoique Virgile ne se soit pas souvent écarté de son modèle, il peut bien encore lui-même servir de modèle. Mais il faut dire que, dans le style de Virgile, c'est le poëte qui parle; et que dans celui de Théocrite, c'est le berger. Chez Théocrite, les ornements, quoique très-agréables, ne sont pas précisément ce qui plaît le plus : ce qui

nous attache surtout, c'est la vérité de ses tableaux. Parmi les personnages qui figurent dans les scènes qu'il met sous nos yeux, il en est de riches, de pauvres, d'élevés, de bas, on pourrait même dire quelque peu ignobles, eu égard à nos mœurs, si leur condition de chevriers ne semblait pas excuser leurs propos immodestes. Or, qu'a fait Théocrite, le tableau réel de la vie des pasteurs, des gardiens de troupeaux de la Sicile, de leur génie particulier, des lieux qu'ils habitaient, de leurs mœurs, de leurs vertus, de leurs vices et de leurs passions. Il les a peints dans leurs différentes positions d'âge, de fortune, de condition. De là naît la variété du style, et ce qui donne aux pensées de chacun d'eux et à leurs discours quelque chose de particulier. Comme est naturel, par exemple, le tableau de cet enfant qui, chargé de garder une vigne contre les attaques des renards, et l'on sait que les renards sont friands de raisin, s'amuse à faire et à dresser de petits piéges pour prendre des cigales, tandis que des renards s'approchent furtivement de sa panetière qui contient son dîner, et dont il s'est un peu éloigné.

Boileau, ainsi que tous les professeurs de littérature que je viens de nommer, établirent un genre pastoral qui n'est pas tout-à-fait celui de Théocrite. Un auteur français, plus ancien qu'eux, avait, à mon avis, mieux pensé sur ce sujet : la Fresnaye, poëte bucolique lui-même, un de ceux désignés plus haut, entendait cette poésie un peu autrement que nos critiques plus modernes. Dans ses *Réflexions sur la poésie bucolique, les églogues et les idylles :* « On les lit, dit-il, non pour apprendre les façons et les mœurs des pasteurs villageois, mais pour le plaisir et la récréation d'y voir naïvement représentée la nature en chemise, et la simplicité de

l'amour en tels gens, qui, sans fard, et sans feintise déguisée, ne sont poussez d'ambition, ni piquez de vaine gloire. »

Quelle que puisse être l'opinion sur toutes ces poëtiques, il est certain que, jusque vers le milieu du XVIII^e^ siècle, l'idylle, chez nous, ne pouvait rouler que sur des mœurs fictives de bergers antiques, sur des troupeaux allégoriques, etc., etc. C'étaient des citadins, bergers imaginaires, portant une houlette parée de rubans et de fleurs. Ces porte-houlette, à propos doucereux, parlaient avec toute l'élégance et le style fleuri d'habitants des grandes villes. L'idylle était la fiction d'êtres imaginaires, sous les noms de Tircis, Daphnis ou Damon, et dont on racontait quelque évènement heureux ou malheureux. Dans une idylle, on célébrait aussi ses protecteurs ou ses amis; on déplorait son sort, lors de la perte d'une personne chérie. Une dame de haut parage perd son mari que la mort vient de lui ravir à la fleur de son âge; c'est une bergère qui a perdu son berger : ses enfants sont ses chères brebis, etc., etc. Boileau lui-même, tout en recommandant de suivre Théocrite et Virgile, paraissait plus pencher vers les églogues de Virgile, comme plus ornées, quoique ses bergers allégoriques ne fussent eux-mêmes parés que comme un jour de fête.

Virgile connaissait bien Théocrite qu'il a presque toujours imité. Mais il ne pouvait peindre des mœurs ou qui n'existaient plus, ou qu'il n'avait pas sous les yeux, ou qui ne pouvaient intéresser la cour d'Auguste. Delà ses allégories de courtisan. Nous même, nous ne pouvions faire autrement. Nous n'avions alors, dans nos habitants des campagnes, dans nos bergers, dans nos gardiens de troupeaux de toute espèce, aucun tableau que la poësie pût représenter. Nos

paysans, nos vachers, nos bergers, nos chevriers, nos porchers, le plus souvent malheureux mercenaires, sans la moindre instruction, et menant la plupart une vie misérable, n'offraient rien dans leurs mœurs dont la poësie pût s'emparer. Ce système d'allégories que les étrangers nous ont reproché, s'est donc perpétué jusqu'à cette époque avec une monotonie sans égale. Delà l'abandon de toute poësie champêtre. Delà Fontenelle qui avait fait sa poëtique particulière avait dit : « Si l'on pouvait placer ailleurs qu'à la campagne la scène d'une vie tranquille, et occupée seulement par l'amour, de sorte qu'il n'y entrât ni chèvres ni brebis, je ne crois pas que cela en fût plus mal ; les chèvres et les brebis ne servent de rien.... Il s'en faut bien que des laboureurs, des moissonneurs, des vignerons, des chasseurs, soient des personnages aussi convenables à des églogues que nos bergers. Nouvelle preuve que l'agrément de l'églogue n'est pas attaché aux choses rustiques, mais à ce qu'il y a de tranquille dans la vie de la campagne.... Il y a pourtant dans Théocrite une idylle de deux moissonneurs qui a de la beauté...» Delà aussi, de Voltaire a dit, en parlant de cette poësie : « Il faut après avoir lu ce que le chevalier de Jaucourt et Marmontel en ont dit, lire Théocrite et Virgile, et ne point faire d'églogue. »

Mais vers le milieu de ce même XVIII^e^ siècle, une classe d'homme qui consacraient leurs veilles à des travaux destinés à contribuer au bonheur du peuple, s'occupait des moyens de rendre la vie des malheureux habitants des campagnes, et moins pénible, et plus profitable. C'était là le but de leurs systèmes. Ils cherchaient à découvrir les moyens de faire prospérer la France sous tous les rapports, et d'améliorer chez nous la vie sociale, civile et domes-

tique. Ils ont, par leurs écrits, attiré l'attention sur les campagnes, et sur tous ses genres de produits trop peu abondants pour la nourriture d'une population qui s'accroissait sensiblement, et que l'habitant de nos villages n'obtenait qu'avec grande peine.

Le zèle éclairé de ces philanthropes se porta d'abord à mettre en honneur la science de l'ÉCONOMIE RURALE, d'où leur vint le nom d'ÉCONOMISTES, trop peu respecté depuis, mais que de bons esprits commencent à réhabiliter aujourd'hui. La mode si puissante en France leur vint en aide, on ne parla plus que de socs, de herses, de charrues, de bœufs, de vaches, de moutons, d'engrais qu'on chercha à multiplier. Le plus riche propriétaire honora son fermier, l'aida des lumières que la lecture des divers ouvrages des économistes lui avait procurées; puis lui accorda toutes les facilités possibles pour augmenter ses produits de toute espèce. Alors, tous les mots relatifs à la culture, et employés à la ferme, eurent droit d'entrée dans le salon du château; la science des économistes avait pénétré partout. Le paysan fut appelé laboureur, puis cultivateur. Des prix d'encouragement furent distribués avec pompe : enfin, on dit, on répéta : HONNEUR A LA CHARRUE!

Dans le même temps, tous les noms des animaux de basse-cour réputés ignobles jusque là, tous ceux des instruments de culture qu'on ne prononçait que dans les villages, firent leur entrée honorable dans notre poësie. Delille publia sa traduction des géorgiques de Virgile; cette traduction du chef-d'œuvre de Virgile, était elle-même un chef-d'œuvre. Répandue avec profusion, sa lecture, réunie à celle d'ouvrages nombreux sur l'économie rurale, amena peu à peu plus de familiarité avec les hommes des champs. Les mœurs des habitants de la campagne

en profitèrent, et leurs communications, devenues plus particulières avec les habitants des villes, avec des savants, étendit le cercle de leurs idées. Honorés, eux-mêmes s'élevèrent. Les bergers de la Brie cessèrent d'être sorciers. Ils allèrent s'instruire dans les écoles qu'on établit, et devinrent les gardiens intelligents et recherchés de magnifiques troupeaux. On a pu essayer de tracer le tableau de cet heureux changement. Des chansons, des ariettes, comme depuis des romances et des tyroliennes, ont représenté cette vie nouvelle. C'étaient de véritables idylles. De la poësie légère, ces tableaux, du genre de ceux de Théocrite, furent transportés sur nos théâtres.

Les scènes des bergers de Théocrite étaient des dialogues chantés, leurs chants étaient accompagnés de l'harmonie des pipaux rustiques. Nos premiers musiciens ajoutèrent à nos scènes des tableaux champêtres, le charme de leurs petits airs ou *ariettes*. Le son de quelque instrument convenable au sujet accompagna les chants. Annette et Lubin fut la première pièce de ce genre. Toutes les classes de la société coururent à ce spectacle. L'enthousiasme fut universel. La simplicité et la naïveté de Théocrite, bien observées par l'auteur, enlevèrent tous les suffrages. Qu'il me soit permis de vous présenter, pour exemple, une partie de la scène du Bailli et d'Annette, tableau remarquable par sa naïveté. Le bailli procède, comme il le dit, à l'*interrogatoire* d'Annette sur ce qui se passe entre elle et Lubin.

« Il (Lubin) fait tout pour vous plaire?
Oui, Monsieur le bailli.
Et vous le laissez faire?
Oui, Monsieur le bailli.

. . . . . .

Prend votre main, la baise?

Oui, Monsieur de bailli.
Et vous êtes bien aise?
Oui, Monsieur le bailli. »

Ce genre de poëme fut très-goûté, et obtint sur la scène les plus grands succès. Depuis on s'est porté avec le même empressement à la représentation de beaucoup d'autres pièces, où la scène reproduisait plusieurs parties des mœurs privées des habitants de la campagne.

Les idylles de Théocrite sont des scènes de mœurs champêtres de la Sicile; ce sont, comme l'a fort bien observé Bloch, des scènes de comédie détachées, mises en dialogues chantés, et où les chants sont accompagnés de musique champêtre. Ces mêmes scènes furent donc reproduites chez nous, suivant nos mœurs et nos goûts particuliers.

Le Français a pour les chansons et pour les spectacles un goût inné; c'est l'œuvre littéraire qu'il affectionne le plus. C'est son genre de littérature par excellence. Le théâtre, la chanson, c'est notre vie. Notre goût extrême pour la société et la conversation enjouée, en a fait notre premier besoin. C'est donc là, dans des scènes champêtres, qu'on a transporté chez nous le premier tableau véritable des mœurs des champs. Les poëtes français ont donc établi, installé la poésie pastorale sur nos théâtres : c'est là, et dans la chanson pour laquelle nous avons aussi un penchant particulier, que l'on retrouve la description vraiment pittoresque des mœurs et de la vie privée des habitants de la campagne.

Ainsi, l'idylle, nous la possédions, appropriée à nos goûts, à nos mœurs et à nos habitudes, lorsque nous courions en foule aux représentations des charmantes pièces de *Rose* et *Colas*, de *Blaise* et *Babet*,

et par-dessus toutes, à celle du DEVIN DU VILLAGE, terminée par cette jolie ritournelle :

« Allons danser sous ces ormeaux,
Bergers (galants) prenez vos chalumeaux. »

Sans doute aussi, et j'en ai le pressentiment, un jour quelque poète, doué d'un génie pastoral, peindra avec succès, au lieu de mœurs idéales, nos mœurs champêtres avec ou sans représentation scénique. Quel que soit le genre de leurs travaux, les habitants de nos campagnes, dans lesquels nous ne voyons plus que des concitoyens et des amis, bien souvent plus heureux que nous, liront eux-mêmes, et comme nous, avec ravissement, le tableau de leur vie réelle, de leur génie, de leurs mœurs, de leurs habitudes dépouillées, non pas de la rusticité campagnarde qui a son mérite poétique, mais des restes quelque peu grossiers que l'ancien état de servage y avait autrefois déposés.

Telles sont, Messieurs, les idées que je m'étais proposé de vous présenter sur un sujet que l'on regardait comme épuisé, et qu'on avait à peu près abandonné. Si elles ne sont pas tout à fait nouvelles, le point de vue particulier, sous lequel j'ai cru pouvoir vous les exposer, a peut-être lui-même quelque nouveauté; et ne fût-ce qu'à ce titre seul, j'ai cru aussi qu'il pouvait mériter un instant votre attention.

Trop heureux si, malgré sa prolixité et la faiblesse de mon talent surtout en ce qui concerne la poétique, il a pu vous inspirer quelque intérêt; je m'en appuierai pour réclamer l'indulgence que vous avez souvent eue pour moi, et dont je sens aujourd'hui plus que jamais le besoin.

RÉSIGNATION.

Sonnet.

Lorsque avec toi, mon Dieu, l'âme se sent en paix,
Quand ses ardeurs au ciel montent libres et pures,
On est fort! De la vie, on peut porter le faix;
Pleurer sans amertume et souffrir sans murmures.

On reçoit les faveurs et les maux que tu fais
Avec pareil amour. On sait que tu mesures
Les fardeaux au courage, aux travaux les bienfaits,
La douceur du dictame au venin des blessures.

Ainsi que tes bontés on bénit ta rigueur.
On te dit : Prends mon cœur, il est à toi, doux maître!
A toi dans son extase, à toi dans sa langueur,

A toi seul à jamais! A toi pour reconnaître
L'éternelle équité de ton pouvoir divin :
Pour s'abîmer en toi, son principe et sa fin!

PAULINE FLAUGERGUES.

L'ORGUE ET LE PASSANT.

LE PASSANT.

De ses rayons mourants le soleil magnifique
Inonde les vitraux du vieux temple gothique.
Hé quoi! sous ses arceaux l'orgue pousse un soupir!
A l'heure où ses échos aiment à s'assoupir,

Quel artiste, inspiré par un pieux génie,
Leur jette en se jouant des salves d'harmonie ?

Entrons. La vaste nef est déserte : en ce lieu,
Seul, qui ne se croirait face-à-face avec Dieu,
Au seuil du sanctuaire où la voix des archanges
Dans un hymne éternel verse à flots ses louanges?
Quels ravissants accords! Quels sublimes accents
Jusques au Saint des Saints montent comme l'encens ?

L'orgue sait à propos dans ses douleurs profondes
Gronder comme les vents, gémir comme les ondes;
La voilà qui gazouille ainsi qu'un clair ruisseau,
Et puis son chant limpide imite un jeune oiseau;
Puis, tonnerre lointain, sur lui-même il se roule;
Et puis avec fracas c'est le monde qui croule.

Stentor au mille voix, son clavier tour à tour
Nous émeut, nous remplit de terreur et d'amour.
En l'écoutant pleurer, l'âme se fond en larmes
Et de la piété goûte et comprend les charmes,
Tant il sait l'inspirer en prenant tous les tons!
L'orgue est la voix du cœur. Mais il parle; écoutons.

L'ORGUE.

Aimez Dieu; lui seul est aimable;
Lui seul est bon; du haut des cieux,
Sur le front des enfants son sourire ineffable
Descend comme un éclair et se peint dans leurs yeux.
Aimez Dieu dans votre jeunesse,
Pour retrouver, dans l'âge mûr,
Le seul ami fidèle et sûr
Dont la main vous soutienne au jour de la détresse.

LE PASSANT.

Oui, je t'aime, ô mon Dieu! Ton nom vient se mêler
A mes chagrins comme à mes joies;
Car c'est toi qui me les envoies,

Pour éprouver mon âme ou pour la consoler.
Pauvre et jeune orphelin, des amitiés d'enfance
Et du protectorat de l'heureuse opulence
J'ai reconnu le peu de foi.
Tiens-moi lieu de père et de mère;
Je n'ai plus, ne veux plus d'autre ami sur la terre,
Ni d'autre protecteur que toi.

L'ORGUE.

Bénissez Dieu qui fit le monde,
Qui mit le fruit près de la fleur,
Qui dit à l'océan : rends la terre féconde,
Et dit à la piété : sois l'appui du malheur.
Bénissez Dieu, quand naît l'aurore;
Ce jour qu'il vous prête est le sien.
Bénissez Dieu, le soir encore,
Car vous lui devez tout, et, lui, ne vous doit rien.

LE PASSANT.

Oui, je bénis, mon Dieu, ta bonté paternelle
Qui répandit, dès mon berceau,
Un trait de lumière immortelle
Dans l'âme et dans les yeux d'un humble vermisseau.
Merci, merci, mon Dieu! c'est l'unique prière
Que, devant ton soleil, le front dans la poussière,
T'adresse un fils reconnaissant.
Merci, mon Dieu! c'est le cantique
D'un cœur plein des bienfaits de ta main magnifique,
A te mieux louer impuissant.

L'ORGUE.

Craignez Dieu, ce terrible maître
Qui vous tient partout sous sa main;
Créateur, qui d'un souffle hier vous donna l'être,
Et dont un souffle peut vous le ravir demain.
Craignez Dieu, comme on craint le juge
Dont vivant on attend son sort.

Mais Dieu prononce après la mort,
Et contre sa sentence il n'est plus de refuge.

LE PASSANT.

Oui, je te crains, mon Dieu, toi dont on nous fait peur;
Mais je te crains sans épouvante,
Et comme toute âme vivante
Craint d'offenser un père, un maître, un bienfaiteur.
Ah! si tu réservais, dans ta sainte justice,
A l'erreur passagère un éternel supplice,
Au mortel d'immortels bourreaux;
Du jeu terrible de la vie
Quel joueur effrayé ne porterait envie
A l'humble sort des passereaux?

CLOVIS MICHAUX.

NOTICE

SUR LE

Recueil de Plantes dessinées et coloriées par Jacques RONDOT, de Troyes,

Appartenant à la Bibliothèque de cette Ville,

suivie de la

LISTE DES NOMS BOTANIQUES DE CES PLANTES,

Présentée à la Société

Par M. S. DES ÉTANGS, Archiviste.

MESSIEURS,

Vers la fin du siècle dernier, un orfèvre distingué de Troyes, Jacques RONDOT, qui était en même temps professeur à l'école de dessin de cette ville, entreprit de dessiner et de peindre, d'après nature, les plantes cultivées pour l'ornement des jardins,

et celles qui croissaient spontanément dans les campagnes environnantes. Quatre beaux volumes in-folio furent le résultat de ce long travail. Ils font partie de notre bibliothèque, et y sont inscrits sous le n° 116 *bis* du catalogue des manuscrits (1).

On peut dire, sans hésiter, que, parmi les ouvrages de botanique qui se trouvent en très-petit nombre, il est vrai, dans cet établissement, le recueil de Rondot, dont l'existence est à peine connue, est un des plus intéressants et des plus remarquables. Il est digne, pour l'exactitude du dessin et la ressemblance parfaite du plus grand nombre des figures dont il se compose, de fixer l'attention des connaisseurs. C'est pourquoi je viens vous en entretenir un instant, et essayer de le tirer de l'oubli immérité où il est demeuré jusqu'à ce jour.

Il est ainsi distribué :

En tête du premier volume se trouve une introduction qui comprend quatre pages seulement; elle énumère très-succinctement : 1° les termes de botanique, 2° les caractères des fleurs, 3° ceux des fruits, 4° les termes de médecine. La table alphabétique

---

(1) Peu de jours après l'époque ou je commençai à m'occuper de cet ouvrage, le petit-fils et l'arrière-petit-fils de Rondot, consignèrent sur le premier feuillet une note datée du 14 septembre 1842. Elle constate qu'il naquit à Troyes, en 1730; qu'il descendait d'une ancienne famille de cette ville qui, depuis le XV^e^ siècle, donna au corps de métier des orfèvres, ses gardes-de-sûreté, et à la monnaie ses graveurs-essayeurs; qu'il fut comme ses pères, *maître orfèvre du Roi*, garde-graveur et essayeur à la monnaie; qu'il devint professeur honoraire à l'école royale de dessin. — Qu'il travailla à cet ouvrage vers 1775, et mourut à Charmont en 1808.

On dit à tort dans cette note que l'ouvrage est composé de 800 plantes; on peut s'assurer qu'il n'en contient que 400.

des plantes devait se trouver ensuite, mais elle est restée en blanc.

Chaque volume est composé de 200 feuillets numérotés de 1 à 200. Les dessins, qui sont de grandeur naturelle, occupent le recto des feuillets impairs. Les noms français, vulgaires et latins des plantes, leur description, la désignation de leurs vertus et de leurs usages, se trouvent sur les feuillets pairs.

Beaucoup de dessins sont, comme je l'ai dit, frappants de vérité. Je citerai entre autres : le lilas, vol. 1. t. 135; le laurier rose, v. 2. t. 1; la couronne impériale, v. 2. t. 5; le ményanthe, v. 2. t. 5, etc.

Les couleurs sont généralement conformes à la nature; on doit cependant en excepter le bleu qui a passé au violet, notamment dans les campanules, le lin cultivé, v. 4. t. 197, etc.

Les plantes ont évidemment été peintes sur le vif, et à mesure qu'elles se présentaient sous la main du dessinateur; elles ne sont disposées dans aucun ordre méthodique.

Aucune partie des organes floraux n'a été figurée à part, ni de grandeur naturelle, ni grossie au moyen de vers amplifiants, comme on le fait ordinairement.

C'est la fleur telle qu'on la cueille dans un jardin, au bord d'un ruisseau, d'un champ ou d'un bois, que Rondot a voulu représenter, et non une espèce botanique, car il était tout à fait étranger à cette science.

Si ce recueil, fruit de longues années de travail et de persévérance, laisse peu à désirer sous le rapport de l'exécution, il n'en est pas de même pour ce qui concerne les dénominations des plantes dont il se compose, car on y remarque beaucoup d'erreurs

qui portent aussi bien sur les genres que sur les espèces.

Souvent, quand une même plante a été représentée plusieurs fois, on lui a attribué des noms différents, l'un véritable, l'autre inexact et qui n'a aucun rapport avec elle. Il est aussi un certain nombre de figures qui n'ont pas été dénommées, il en est d'autres auxquelles on n'a attribué qu'un terme vulgaire qui conduit difficilement au nom botanique.

La plupart des dénominations ont été prises, tant dans Bauhin, que dans Tournefort. On n'en voit qu'un petit nombre de Linné, que même l'on n'a pas cité. La nomenclature de cet illustre botaniste, qui date de 1734, était cependant depuis longtemps répandue en France; je m'étonne qu'elle n'ait pas été adoptée de préférence à celles des auteurs que je viens de nommer, et qui étaient pour ainsi dire abandonnées à l'époque où Rondot travaillait à son ouvrage, c'est-à-dire, à partir de 1775, jusque vers 1790.

Suivant le témoignage de ses contemporains, et ainsi que je l'ai dit plus haut, cet habile dessinateur n'était rien moins que botaniste, il était même tout à fait illettré. Il ne faut donc voir en lui que l'artiste, et ne pas s'étonner des erreurs que je signale.

Il me suffira d'en mentionner quelques-unes pour justifier mon assertion. Ainsi, il nomme :

Vol. 1. t. 39. Nymphæa lutea, le Caltha palustris.
— t. 167. Vinca major, le Vinca minor.
— t. 183. Veronica officinalis, le Veronica chamædrys.
V. 2. t. 91. Orvale toute bonne (Salvia Sclarea), le salvia pratensis, et cette même sclarée est figurée, v. 4. t. 5, sous son véritable nom.

V. 3. t. 29 et 173. Ligustrum vulgare, le cynanchum vincetoxicum.

— t. 41. Glechoma hederacea, le melissa calamintha.

— t. 95. Lolium perenne, le lolium temulentum.

— t. 117. Genista hispanica, le spartium junceum.

— t. 129. Daphne Laureola, le Daphne mezereum.

— t. 151. aristolochia clematitis, le lathyrus aphaca.

— t. 157. Gentiana centaurium, le linum tenuifolium.

V. 4. t. 133. Dispacus fullonum, l'Inula helenium.

L'erreur sur le nom s'est étendue à la description, aux usages et à l'emploi médicinal, qui sont inscrits au-dessous.

Je ne chercherai pas à savoir à qui, de Rondot ou de tous autres qui l'auraient aidé dans la dénomination de ses dessins, l'on doit imputer les fautes assez notables que l'on vient de voir. Je me contenterai d'exprimer le regret que cet artiste distingué n'ait pas trouvé le secours qui lui était nécessaire, pour nous faire parvenir son œuvre exempte des inexactitudes qui la déparent.

Les noms vulgaires sont nombreux pour beaucoup d'espèces; ils donneraient à ce recueil un intérêt tout local, si l'on pouvait acquérir la certitude qu'ils sont en usage autour de Troyes, mais rien ne vient le démontrer.

En le considérant sous le point de vue géographique, cet ouvrage n'offre non plus aucune donnée certaine, car le lieu où les plantes ont été prises pour

les dessiner n'est pas mentionné; j'en excepte cependant le ményanthe qui est indiqué à Notre-Dame. On donne bien leur station en général, telle que prés, bois, champs, etc.; mais ces désignations vagues ne font pas connaître le point précis où ont été trouvées les plantes dont on a le dessin sous les yeux, et où l'on peut encore les observer; cependant on ne doit pas douter qu'elles n'aient été recueillies aux environs de Troyes. Quant aux plantes étrangères, Rondot a dû, comme je l'ai dit, se les procurer dans les jardins de divers amateurs.

Tel qu'il est aujourd'hui, ce recueil ne peut être consulté avec fruit, surtout par les commençants qu'il induirait en erreur dans beaucoup de cas.

Il y aurait même quelque danger à se fier aux noms imposés aux plantes médicinales, à cause des erreurs que je signale, qui feraient attribuer à telle espèce des propriétés qu'elle n'a pas, ou, ce qui serait plus dangereux, présenteraient comme inoffensive telle autre qui serait vénéneuse.

J'ai essayé de donner à cet ouvrage, digne de sortir de l'oubli où il est demeuré jusqu'à ce jour, le degré d'utilité qui lui manque, et de remédier aux inconvénients que je viens de signaler, en rapportant à chaque dessin, dans la liste qui suit, les noms que lui attribuent la nomenclature de Linné, et celle des auteurs modernes.

J'ai ajouté aux noms, dans une liste particulière que j'ai déposée à la bibliothèque, l'indication du lieu où j'ai observé la même plante aux environs de Troyes ou dans le département. Si quelque botaniste entreprend un jour la flore de ce pays, je l'invite à citer les figures de Rondot; ce sera un moyen de faire connaître son œuvre, qui pourra être appréciée à sa juste valeur, comme aussi d'arriver avec plus de certitude au nom des plantes que l'on veut étudier.

LISTE *des Plantes figurées dans le Recueil de* RONDOT.

NOTA. — Le chiffre qui suit le nom renvoie au volume, celui qui vient ensuite indique le folio.

Acanthus mollis. L. 2. 15.
Acer Pseudo-Platanus. L. 4. 31.
Achillea millefolium. L., var. flore roseo. 1. 129.
— ptarmica. L. 4. 85.
Aconitum napellus. L. 1. 105.
Adonis autumnalis. L. 1. 161.
Agraphis nutaus. Link. 4. 9.
Agrimonia Eupatorium. L. 1. 101.
Ajuga reptans. L. 1. 23.
Alcea Chinensis. H. P. 4. 63.
— rosea. L. 4. 55.
Alisma plantago. L. 3. 55.
Allium sphærocephalum. L. 1. 145.
Aloë retusa. L. 3. 145.
— humilis. L.? 2. 45.
— linguiformis. L. 3. 119.
Alopecurus agrestis. L. 2. 101.
Althæa officinalis. L. 3. 163.
Amaranthus tricolor. L. 4. 1.
Amygdalus communis. L. 1. 173.
Anagallis arvensis. L. 1. 123.
— cærulea. Schreb. 3. 167.
Anchusa Italica. Retz. 2. 7.
Anemone coronaria. L. 1. 93.
Antirrhinum majus. L. 1. 131.
Aquilegia vulgaris. L. 1. 85. — 4. 119.
Aristolochia clematitis. L. 4. 37.
Armeniaca vulgaris. Lamk. 4. 79.
Artemisia vulgaris. L. 4. 135.
Arum Italicum. Mill. 3. 83.
Asparagus officinalis. L. 2. 87.
Asperula arvensis. L. 2. 177.
Asphodelus luteus. L. 2. 9.
Aster Chinensis. L. 2. 61. — 4. 43. — 4. 163.
— Novæ-Angliæ. L. 2. 129.
Astrantia major. L. 4. 147.
Avena sativa. L. 3. 25.

Ballota fœtida. Lamk. 1. 119.
Bellis perennis. L. 2. 109.
Berberis vulgaris L. 2. 151.
Blitum virgatum. L. 2. 65.
Borrago officinalis. L. 1. 35.
Brassica napus, v. oleifera. D.C. 2. 141.
Bromus sterilis. L. 2. 127.
Bryonia dioïca. Jacq. 2. 23.
Buplevrum rotundifolium. L. 2. 173.
Butomus umbellatus. L. 2. 137.
Buxus semper virens. L. 2. 47.

Cactus flagelliformis. L. 4. 111.
Calamagrostis colorata. Fl. fr. 4. 117.
Calamintha officinalis. Mœnch. 3. 41.
Calendula arvensis. L. 4. 193.
Calluna vulgaris. Salisb. 2. 11.
Caltha palustris. L. 1. 39.
Campanula persicifolia. L., var. flore pleno. 4. 139.
— glomerata. L. 3. 169.
— pyramidalis. L. 2. 41.
— rapunculoïdes. L. 1. 199.
— rotundifolia. L. 2. 49.
Cannabis sativa. L. 3. 31.
Capparis spinosa. L. 4. 183.
Capsella Bursa pastoris. Mœnch. 2. 195.
Capsicum annuum. L. 4. 151.
Carex paludosa. Good. 2. 17. f. *a*.
— riparia. Curt. 2. 17. f. *b*.

Cardamine pratensis. L. 2. 159.
Carthamus tinctorius. L. 3. 123.
Celosia crista. L. 3. 15.
Centaurea benedicta. L. 4. 19.
— calcitrapa. L. 3. 103.
— jacea. L., var. pratensis Thuil. 1. 13.
— moschata, var. Auberboi. L. 4. 115.
— scianus. L. 1. 41.
Cerasus avium. Mœnch. 4. 17.
— caproniana. D.C. 3. 23.
— duraciana. D.C. 4. 35.
Cercis siliquastrum. L. 4. 143.
Cheiranthus incanus. L., v. flore pleno. 1. 31.
— incanus. L. 3. 65.
Chelidonium majus. L. 1. 29.
Chironia centaurium. Sm. 2 115.
Chrysanthemum coronarium. L. 4. 45.—4. 99.
— inodorum. L. 2. 75.
Cichorium intybus. L. 1. 49.
Cirsium bulbosum. D.C. 4. 137.
Clematis vitalba. L. 3. 77.
— viticella. L. 2. 53.
Clinopodium vulgare. L. 2. 171.
Colchicum autumnale. L. 3. 35.
Colutea arborescens. L. 4. 87.
Convallaria majalis. L. 4. 165.
— polygonatum. L. 1. 153.
Convolvulus arvensis. L. 3. 21.
— purpureus. L. 1. 159.
— sepium. L. 3. 147.
— tricolor. L. 1. 97.
Coreopsis integrifolia. Poir. 2. 25.
Cornus mas. L. 2. 81.
Coronilla varia. L. 1. 27.
Corydalis bulbosa. D.C. 2. 175.
Corylus tubulosa. Willd. 4. 65.
Crassula cotyledon. Jacq. 4. 109.
Cratægus oxyacantha. L. *Cr. oxyacanthoïdes*. Thuil. 4. 105.
Cratægus pyracantha. Pers. 3. 181.
Crepis biennis. L. 1. 81.
Crocus luteus. Lamk. 2. 123.
— sativus. L.? 3. 189.
Cucumis sativus. L. 4. 7.
Cydonia vulgaris. Pers. 2. 167.
Cynanchum vincetoxicum. R. Brown. 3. 29.—3. 173.
Cynara scolymus. L. 3. 159.
Cynoglossum officinale. L. 3. 71.
Cytisus laburnum. L. 2. 93.

Daphne mezereum. L. 3. 129.
Delphinium Ajacis. L. 1. 75.
— Consolida. L. 1. 147.
Dianthus barbatus. L. 1. 99.
— Carthusianorum L. 3. 89.
— Caryophyllus. L. 3. 3.—3. 9.
— Caryophyllus. L., var. inodorus. 4. 157.
— Chinensis. L. 3. 171.
— plumarius. L. 1. 3.—1. 185.
Dictamnus albus. L. 4. 67.
Digitalis lutea. L. 3. 109.
— purpurea. L. 4. 13.
Draba verna. L. 2. 161.
Dracocephalum Moldavica. L. 4. 175.
Echium vulgare. L. 1. 9.
Epilobium hirsutum, L. 1. 57.
— spicatum. Lamk. 1. 175.
Equisetum arvense. L. 2. 97.
Erodium cicutarium. l'Herit. 3. 161.
Erysimum cheiranthoïdes. L. 2. 193.
Euphorbia cyparissias. L. 3. 81.
— lathyris. L. 3. 49.
Evonymus Europæus. L. 2. 77.—4. 173.

Ficaria ranunculoïdes. Roth. 2. 181.
Fragaria Chilensis. Ehrh., var. ananassa. D.C. 4. 51.
Fritillaria Imperialis. 2. 3.
Fumaria officinalis. L. 2. 31.

Galanthus nivalis. L. 2. 113.
Galeopsis ladanum. L. 2. 99.
— tetrahit. L. 3. 165.
Galium aparine. L. 2. 189.
Genista sagittatis. L. 3. 187.
— tinctoria. L. 3. 153.
Gentiana cruciata. L. 2. 147.
— Germanica. Willd. 4. 73.
— Pneumonanthe. L. 4. 161.
Geranium macrorrhizum. L. 2. 33.
— robertianum. L. 1. 141.
— triste. L. 1. 91.
Gladiolus communis. L., var. 2. 57.
Gratiola officinalis. L. 4. 107.

Hedysarum coronarium. L. 3. 53.
Helianthemum vulgare. Gaertn. 3. 93.
Helianthus annuus. L. 4. 169.
Heliotropium Europæum. L. 3. 199.
Helleborus fœtidus. L. 2. 43.
— niger. L. 2. 13.
Hemerocallis flava. L. 4. 25.
Hepatica tribola. L., var. 2. 179.
Hesperis matronalis. L. 4. 59.
Hibiscus Syriacus. L. 3. 115.—3. —141.
Holosteum umbellatum. L. 2. 197. f. *a.*
Hordeum vulgare. L. 3. 79.
Humulus lupulus. L. 4. 47.
Hyacinthus orientalis. 1. 1. — 4. 21.
Hyosciamus niger. L. 3. 133.
Hypericum perforatum. L. 2. 35.

Iberis umbellata. L. 1. 195.
Ilex aquifolium. L. 3. 63.
Impatiens balsamina. L. 3. 11.— 4. 149.
Inula dysenterica. L. 2. 187.
— Helenium. L. 4. 133.
Iris Germanica. L. 1. 65.
— Persica. L. 3. 45.
— Lusitanica. Ker.? 1. 143. f. *b.*
— xyphioïdes. var. 1. 143. f. *a.*— 3. 179.

Jasminum grandiflorum. L. 2. 59.
— odoratissimum. L. 3. 13.
— officinale. L. 3. 135.
Juglans regia. L. 4. 75.
Juniperus communis. L. 2. 105.

Lactuca perennis. L. 1. 89.
— sativa. L. 3. 61.
Lamium purpureum. L. 2. 163.
Lapsana communis. L. 1. 157.
Lathyrus aphaca. L. 3. 151.
— latifolius. L. 1. 121.
— odoratus. 1. 21.
— pratensis. L. 1. 61.— 3. 195.
— tuberosus. L. 1. 105.
Lavandula vera. D.C. 1. 125.
Ligustrum vulgare. L. 2. 71.
Lilium candidum. L. 4. 29.
— croceum. Pers. 1. 25.
— Martagon. L. 4. 167.
Linaria. Striata. D.C. 3. 137.
— vulgaris. Mill. 1. 151.
Linum tenuifolium. L. 3. 157.
— usitatissimum. L. 4. 197.
Lithospermum arvense. L. 2. 183.
Lolium temulentum. L. 3. 95.
Lonicera Caprifolium. L. 1. 169.
— semper-virens. L. 1. 71.
— tatarica. L. 1. 171.—5. 43.—4. 179.

Lotus corniculatus. L. 2. 199.
Lunaria biennis. L. 4. 191.
Lychnis Flos Cuculi. L., v. flore pleno. 1. 37.
— Chalcedonica. L. 4. 141.
— Githago. Lamk. 1. 139.
— sylvestris. Hopp. 4. 3.
Lycium Barbarum. L. 2. 69.
Lysimachia vulgaris. L. 2. 165.
Lythrum Salicaria. L. 1. 155.

Malus communis., v. apiosa. Tournef. 4 89.
— communis. Lamk. 1. 115.
Malva sylvestris. L. 3. 33.
Medicago lupulina. L. 2. 169.
— sativa. L. 1. 113.
Melampyrum arvense. L. 1. 197.
Melianthus major. L. 4. 131.
Melilotus arvensis. Wallr. 1. 19.
Melittis melissophyllum. L. 2. 19.
Mentha aquatica. L. 2. 191.
Menyanthes trifoliata. L. 2. 5.
Mercurialis annua. L. 3. 69.
Mespilus Germanica. L. 4. 11.
Muscari comosum. Mill. 1. 95. —2. 153.
Myosotis palustris. Withr. 1. 15.
Myrtus communis. L. 3. 155.

Narcissus incomparabilis. Mill. 4. 15.
— Jonquilla. L. 4. 71.
— pœticus. L. 2. 85.
— Pseudo-Narcissus. L., v. major. 2. 157.
— tazetta. L., v. a. lutea. Fl. fr. 1. 127.
Nerium oleander. L. 2. 1.
Neslia paniculata. Desv. 4. 181.
Nicotiana rustica. L. 3. 67.
— Tabacum. L. 3. 177.
Nigella arvensis. 3. 75.
Nigella Damascena. L. 1. 107.
Nyctago Jalapæ. D.C. 4. 101.

Œnothera biennis. L. 1. 137.
Onobrychis sativa. Lamk. 3. 19.
Ononis repens. L. 2. 121.
Ophrys arachnites. Hoffm. 2. 37.
Orchis bifolia L. 3. 139.
— majalis. Reichb. 2. 83.
Origanum vulgare. L. 3. 143.
Ornithogalum umbellatum. L. 2. 131.
Orabanche Galii Duby.? 3. 47.

Pæonia officinalis. L. 4. 103.
Papaver Rhœas. L. 1. 83.
— somniferum. L. 4. 33. —4. 91.
Passiflora cærulea. L. 3. 1.
Pelargonium. inquinans. Ait. 1. 47.
— inquinans. var. 3. 149.
Persica vulgaris. Mill. 1. 7.
Phaseolus multiflorus. Lamk. 2. 21.
Philadelphus coronarius. L. 4. 53.
Phlomis Leonurus. L. 3. 111.
Phlox maculata. L. 3. 39.
Physalis Alkekengi. L. 4. 159.
Phyteuma orbicularis. L. 4. 187.
Phytolacca decandra. L. 2. 135.
Plantago major. L. 3. 191.
Poa trivialis. L. 4. 95.
Polemonium cœruleum. L. 4. 27.
Polyanthes tuberosa. L. 4. 61.
Polygala vulgaris. L. 2. 79. — 2. 111. —2. 117.
Polygonum Fagopyrum. L. 3. 193.
— orientale. L. 4. 195.
— Persicaria. L. 1. 165.
Potentilla fruticosa L. 3. 27.
— hirta. L., var. obscura. 4. 171.
Primula acaulis. Jacq. 4. 199.
— auricula. L. 1. 51.

Primula veris., var. a. officinalis. L. 2. 67.
Prismatocarpus Speculum l'Her. 1. 193.
Prunella vulgaris. L. 1. 177.
Prunus pyramidalis. D.C. 4. 121.
— spinosa. L. 4. 69.
Pulmonaria officinalis. L., var. saccharata. Mill. 2. 27.
Pyrus communis. L. var. 4. 145.

Quercus pedunculata. Erhr. 4. 123.

Ranunculus. acris. L., v. florepleno. 1. 53.
— Asiaticus. L. 1. 67.
— auricomus. L. 1. 179.
Raphanus sativus. L. 2. 103.
Reseda odorata. L. 3. 59.
Rhamnus frangula. L. 4. 155.
Rheum undulatum. L. 1. 87.
Rhinanthus alectorolophus. Poll. *Rh. hirsuta.* Lamk. 1. 11.
Ribes nigrum. L. 4. 39.
— rubrum. L. 2. 89.
— Uva crispa. L. 2. 95.
Robina hispida. L. 3. 73.
Rosa Burgundiaca. H. P. 1. 79.
— canina. L. 4. 23.
— centifolia. L. 1. 149.
— Gallica. L. var. 1. 181.
— Remensis. H. P. 4. 125.
Rubus fruticosus. L. 1. 189.—4. 83.
— Idæus. L. 4. 127.
Rumex scutatus. L. 3. 57.
Ruta graveolens. L. 3. 183.

Salvia officinalis. L. 3. 197.
— pratensis. L. 2. 91.
— Sclarea. L. 4. 5.
Sambucus nigra. L. 4. 49.
Santolina Chamæ Cyparissus. L. 1. 133.
Saponaria officinalis. L., var. 3. 51.
— Vaccaria. L. 3. 107.
Saxifraga tridactylites. L. 2. 197. f. *b.*
— umbrosa. L. 4. 77.
Scabiosa atrorpurpurea. L. 3. 99.
— arvensis. L. 1. 55.
Scilla Peruviana. L. 4. 81.
Scorzonera Hispanica. L. 3. 37.
Scrophularia aquatica. L. 3. 85.
Scutellaria galericulata. L. 2. 185.
Sedum acre. L. 4. 185.
— album. L. 2. 63.
Sempervivum montanum. L. 3. 101.
Senecio erraticus. Bert. 1. 33.
— paludosus. L. 4. 153.
— Pseudo-Elegans. Less. 2. 139.
Silene inflata. Sm. 2. 29.
Sinapis arvensis. L. 3. 127.
Sium angustifolium. L. 2. 119.
Solanum Dulcamara. L. 1. 43.
— Lycopersicum., var. L. 4. 113.
— ovigerum. Dun. 4. 129.
— Pseudo-Capricum, L. 3. 5.
— tuberosum. L. 3. 97.
Solidago Virga-aurea. L. 4. 177.
Sonchus oleraceus. L. 3. 185.
Sorbus aucuparia. L. 4. 57.
Sparganium ramosum. L. 3. 17.
Spartium junceum. L. 3. 117.
Spiræa filipendula. L. 1. 69.
Stachys sylvatica. L. 1. 103.
Statice Armeria. L. 2. 51.
Symphytum officinale. L. 1. 117. —3. 131.
Syringa vulgaris. L. 1. 135.

Tagetes patula. L. 1. 45. — 1.— 111.

Tanacetum vulgare. L. 2. 55.
Teucrium Botrys. L. 2. 73.
— Chamædrys. L. 3. 87.
— flavum. L. 3. 113.
Thlaspi perfoliatum. L. 2. 145.
Tilia grandifolia. Ehrh. 3. 121.
Trifolium pratense. L. 2. 143.
Tropœolum majus. L. 1. 77.
Tulipa Gesneriana. L. var. 1. 5.
— Gesneriana. L. 2. 149.—4.—41.
— sylvestris. L. 4. 93.
Turgenia latifolia. Hoffm. 4. 189.

Valeriana officinalis. L. 1. 109.
Verbascum thapsiforme. Schr. 3. 7.
Verbena officinalis. L. 1. 73.
Veronica Anagallis. L. 2. 133.—3.—125.
— Chamædrys. L. 1. 183.
— Hederæfolia. L. 2. 107.
— præcox. All. 2. 155.
Viburnum Opulus. L. v. Fl. pleno. 1. 63.—3. 175.
— Tinus. L. 1. 163.
Vicia Faba. L. 1. 59.
— sativa. L. 2. 39.
— tenuifolia. Roth. 3. 91.
Vinca minor. L. 1. 167.
Viola odorata. L. 2. 125.
— tricolor. L. 1. 187.
Vitis vinifera. L. 4. 97.

Zinnia multiflora. L. 1. 17.

Les ouvrages le plus généralement suivis dans cette liste, sont : la Flore du centre, de A. Boreau; la Flore française, de Lamarck et de Candolle; les végétaux phanérogames de L. Spach, faisant partie des suites à Buffon, et l'Encyclopédie méthodique.

Tous ces ouvrages se trouvent à la bibliothèque de Troyes; on peut aussi consulter la Flore parisienne de V. Mérat, et celle des environs de Paris, de MM. Cosson et Germain.

PRIMES DÉPARTEMENTALES.

RAPPORT DE M. DE VILLEMEREUIL,

Membre résidant,

SUR LA

DISTRIBUTION DES PRIMES DÉPARTEMENTALES,

Faite le 4 Octobre 1846, en la réunion générale du Comice agricole de l'arrondissement de Troyes, à Aix-en-Othe.

MESSIEURS,

Dans votre séance du mois d'août dernier, vous avez chargé votre Section d'agriculture de distribuer les quatre primes départementales, qu'avec le secours spécial de 800 francs qui vous est annuellement accordé par M. le ministre du commerce et de l'agriculture, vous décernez successivement dans chaque arrondissement de notre département. Vous savez que, par suite d'un tirage au sort et d'une permutation opérée entre les arrondissements de Nogent et de Troyes, ces primes ont été affectées, en 1846, à ce dernier arrondissement.

Votre Section d'agriculture a pris toutes les mesures nécessaires pour distribuer les récompenses et les encouragements que vous vouliez affecter aux cultivateurs les plus méritants de l'arrondissement de Troyes. A cet effet, elle s'est éclairée des renseignements que vous avez demandés au bureau du Co-

mice agricole de cet arrondissement, et munie d'états détaillés constatant la culture et l'éducation des bestiaux dans les différentes fermes, elle s'est divisée en deux commissions qui, chacune de son côté, est allée visiter les fermes qui lui avaient été signalées comme étant cultivées avec le plus de soin et d'intelligence.

De la visite de ces fermes, il est résulté un travail exact et consciencieux, constaté sur des états que j'ai l'honneur de déposer sur votre bureau. Le mérite relatif des différents cultivateurs de l'arrondissement de Troyes étant ainsi bien établi, votre Section d'agriculture a cru pouvoir décerner au nom de la Société les primes départementales, ainsi qu'il suit :

PRIME DE 500 fr. à l'exploitation la mieux dirigée.

La prime départementale de 500 francs, destinée à l'exploitation la mieux dirigée et entretenant le mieux la plus forte proportion du meilleur bétail, a été décernée à M. Briet-Pavis, exploitant la ferme de la Loge-Madame, commune de Piney.

Sur 92 hectares 28 ares dont est composée la ferme de la Loge-Madame, M. Briet consacre 19 hectares 97 ares à la culture du froment, 16 hectares aux céréales du printemps, 6 hectares 60 ares aux prairies artificielles vivaces, 8 hectares 53 ares aux prairies artificielles annuelles, 1 hectare 35 ares aux plantes sarclées, et 18 hectares 39 ares aux cultures spéciales, telles que féverolles, jarosses, vesces, bisailles, etc.; la nature argileuse du sol qu'il cultive ne lui a pas encore permis de supprimer entièrement la jachère, mais il l'a réduite à une très-faible proportion et il a adopté un assolement quadriennal ainsi établi :

1° Plantes sarclées,

2° Blé,
3° Prairies artificielles,
4° Céréales de mars.

Cet assolement permet à M. Briet de nourrir sur sa ferme 80 brebis, 120 moutons, 12 chevaux et juments, 7 élèves de race chevaline, 12 vaches, 1 taureau, 4 élèves de race bovine, et de mettre annuellement à l'engrais une paire de bœufs. Les moutons sont de race flamande croisée avec des béliers de Rambouillet, et les vaches sont de race suisse. Tous ces animaux, bien nourris et remarquables par leurs formes, annoncent l'aisance et l'intelligence de leur propriétaire.

En un mot, M. Briet-Pavis est un cultivateur actif, laborieux, intelligent, joignant à des connaissances agricoles une entente parfaite de l'économie domestique; il sait, par une comptabilité bien tenue, se rendre compte de chaque espèce de culture, et il a eu le mérite d'introduire sur une ferme d'une culture difficile un assolement raisonné qui, en conservant au sol sa fertilité en double les produits.

Si l'exemple de M. Briet était suivi par ses nombreux voisins, les magnifiques fermes des cantons de Piney et de Lusigny deviendraient pour leurs amodiateurs une source de richesses, ils décupleraient bien vîte leur fortune; tandis qu'aujourd'hui ces belles propriétés leur permettent à peine, après bien des labeurs, d'y élever modestement leur famille.

PRIME DE 100 fr. — Etables, Bergeries, Ecuries.

La prime départementale de 100 francs, destinée à récompenser la meilleure disposition des étables, bergeries et écuries, a été décernée à M. Laurent-Ganne, exploitant une ferme à Fontvannes, canton d'Estissac.

La ferme cultivée par M. Laurent-Ganne se compose de 110 hectares de terres labourables, d'une nature calcaire et d'une culture facile, mais qui ont besoin d'être fortement amendées par des engrais.

M. Laurent a senti cette nécessité, il a cultivé avec développement les plantes fourragères et a adopté un assolement qui se rapproche un peu de l'assolement quadriennal. Peut-être a-t-il consacré trop d'étendue à la culture des céréales? Ses produits en grains auraient été meilleurs si la même quantité de fumiers eût été réservée à une surface moindre.

Néanmoins M. Laurent a considérablement amélioré la ferme qu'il exploite, et il est parvenu à pouvoir y nourrir 6 chevaux de travail, 2 taureaux, 8 vaches, 2 génisses et un troupeau de mérinos d'une fort bonne nature, composé de 322 bêtes, d'âges différents. Ce troupeau est au nombre de ceux que l'on peut citer dans le département pour la finesse uniforme de la laine et pour la taille.

Chez M. Laurent, les écuries sont bien tenues, les bergeries bien aérées, les étables toujours propres; les fumiers sont disposés avec soin et intelligence, et une pompe aspirante et foulante est destinée à leur donner le degré d'humidité convenable.

Votre Commission n'a trouvé chez aucun autre cultivateur des écuries, bergeries et étables aussi bien disposées, et nul n'a aussi bien mérité la prime départementale destinée à récompenser ces bonnes dispositions.

PRIME DE 100 fr. — Fumiers.

La prime départementale de 100 francs, destinée à récompenser le cultivateur qui aura adopté les meilleures dispositions pour faire les fumiers a été décernée à M. Moreau, exploitant la ferme de Cra-

nez, commune de Villemoiron, canton d'Aix-en-Othe.

M. Moreau exploite une ferme de 65 hectares, à laquelle il a réuni un autre fermage de 33 hectares. Sous bien des rapports la culture de cette ferme laisse à désirer; les assolements ne sont pas réguliers, les terres ne sont pas aussi bien labourées qu'elles devraient l'être, et les produits s'en ressentent. Cependant M. Moreau entretient sur ses deux fermes un troupeau de 330 moutons et brebis, il y met annuellement 6 bœufs à l'engrais, il nourrit 18 vaches, 6 élèves de race bovine, 2 taureaux et 7 chevaux. L'entretien de ces animaux est un élément de succès qui doit être encouragé et qui doit un jour amener de grandes améliorations sur cette exploitation.

En outre, M. Moreau est presque le seul cultivateur de l'arrondissement de Troyes qui s'occupe avec soin de la confection de ses fumiers. Une source supérieure au sol de sa basse-cour lui a permis d'établir un réservoir servant à arroser ses fumiers et à les maintenir dans un état convenable d'humidité. Il évite ainsi les déperditions de gaz qui, pendant les chaleurs de l'été, annihilent une si grande portion des engrais animaux de nos fermes.

L'exemple de M. Moreau doit être recommandé à nos cultivateurs, et, malgré les parties défectueuses de sa culture, votre Section a cru devoir lui décerner la prime départementale de 100 francs pour la bonne confection des engrais.

PRIME DE 100 fr. — Irrigations.

La prime départementale de 100 francs, destinée à récompenser les meilleures dispositions adoptées pour l'irrigation des prairies, a été décernée à M. Le-

rouge, notre collègue, propriétaire à Montiéramey, canton de Lusigny.

Vous savez, Messieurs, que notre collègue est un des agriculteurs les plus éclairés de notre département, qu'il dirige une exploitation recommandable sous tous les rapports et principalement par son magnifique troupeau de moutons. Je me tairai sur cette exploitation par les motifs que je vais avoir l'honneur de vous exposer plus bas; mais M. Lerouge, par l'irrigation des prairies qu'il a modifiées, méritait, à juste titre, la distinction que l'allocation ministérielle vous a permis de lui décerner.

M. Lerouge a dirigé sur deux pièces de prés de la contenance de 18 hectares les eaux de la Barse et de la Bauderonne. Il a su, par l'établissement de digues et l'entretien coûteux d'une écluse, conserver les eaux de ces rivières le temps nécessaire à ses irrigations, et il a doublé par là le produit de ses prés.

Votre Section d'agriculture a pensé, avec le Bureau du Comice agricole de l'arrondissement de Troyes, que vos récompenses et vos encouragements sont surtout destinés aux cultivateurs qui s'occupent personnellement de leur exploitation; elle n'a pas cru devoir visiter des fermes dirigées par des propriétaires auxquels leur position de fortune permet des avances et des sacrifices que des fermiers ne peuvent pas faire. Elle a espéré que ces propriétaires apprécieraient les motifs de cette mesure, et que leur amour du bien public, leur zèle pour l'agriculture, leur ferait donner un complet assentiment à une mesure prise entièrement dans l'intérêt des progrès agricoles. Cependant votre Section a cru devoir s'écarter de ce principe pour la prime destinée aux irrigations, elle a reconnu que ce genre d'améliorations nécessitait des propriétés étendues et des dépenses

qui ne pouvaient être faites que par des propriétaires aisés.

Quoique je n'aie, Messieurs, que l'intention de vous rendre compte de la distribution des primes départementales qui ont été décernées à la réunion du Comice agricole de l'arrondissement de Troyes, et que je ne veuille nullement vous entretenir de la brillante séance agricole qui a eu lieu à Aix-en-Othe, et dont le compte-rendu a dû vous être adressé, je ne puis cependant me dispenser de vous dire avec quelle sympathie vos représentants ont été accueillis, et combien ils ont su apprécier la bienveillance avec laquelle ils ont été reçus.

La réunion du Comice agricole de l'arrondissement de Troyes à Aix-en-Othe, a été remarquable par l'affluence extraordinaire de cultivateurs qu'elle a attirée et par son brillant concours de charrues. Par suite des bonnes dispositions prises par notre collègue le général Rambourgt, membre du bureau du Comice agricole, qui avait bien voulu se charger des soins pénibles de l'organisation d'une réunion de ce genre, l'ordre le plus parfait a régné partout; chacun a pu circuler avec facilité autour des animaux amenés pour concourir, suivre les travaux des laboureurs et examiner les instruments perfectionnés.

Félicitons-nous de ces réunions, elles ont le grand avantage d'exciter le zèle des cultivateurs, d'introduire les bonnes méthodes de culture et d'éloigner de nos campagnes les systèmes de routine qui, pendant si longtemps, ont arrêté les progrès de notre agriculture. Les efforts réunis de la Société d'agriculture et des Comices agricoles du département contribueront efficacement à ce résultat, et ils serviront surtout à développer les méthodes de perfectionnement qui doivent un jour placer notre département au nombre des pays bien cultivés.

TRAVAUX DES COMICES AGRICOLES

DU

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

Le dimanche 13 septembre, le Comice agricole de l'arrondissement d'Arcis s'est réuni pour la distribution annuelle des primes.

M. de Chavaudon, président du Comice, a ouvert la séance par un discours qui paraît avoir produit une vive impression. Dans ce discours, il a invité les agriculteurs à ne pas rester isolés comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, et à se réunir pour la défense de leurs intérêts. Par la puissance que leur donne l'association, l'industrie et le commerce ont obtenu les chemins de fer; ils sont sur le point d'obtenir le libre-échange qui menace la fortune du cultivateur. L'agriculture ne peut résister avec efficacité à ses adversaires; on ne lui accordera les travaux qu'exigent les rivières et les fleuves, pour prévenir les inondations et arroser les prairies; elle ne recevra du gouvernement une dotation proportionnée à son importance, et égale à celle dont jouit le commerce, que lorsque les agriculteurs auront compris qu'ils doivent associer leurs efforts pour atteindre ce but. Les progrès de l'agriculture, retardés par l'ignorance, la présomption, l'envie et la jalousie, ne seront rapides que le jour où une meilleure organisation des Comices et des Sociétés d'agriculture leur permettra

d'agir avec ensemble, et lorsque dans toutes les écoles primaires rurales on enseignera les connaissances théoriques indispensables à tout agriculteur.

Après ce discours, dans une courte allocution, M. Bertrand, secrétaire du Comice, tout en constatant que la plupart des primes, et notamment les primes pour les bestiaux, sont disputées d'année en année par un plus grand nombre de concurrents, a exprimé le regret de voir négliger les primes pour les assolements. Il conjure les agriculteurs de renoncer à l'assolement triennal qui les ruine, d'augmenter la production des fourrages, et de diminuer la proportion des jachères.

Les primes ont ensuite été décernées dans l'ordre suivant :

1re Série.

RACE CHEVALINE.

Poulains ou pouliches nés en 1844 et 1845.

1er *Prix.* MM. Macheret, de Brillecourt, 60 fr.
2e — Clément, de Champigny, 50.
3e — Hariot, de Montsuzain, 40.
4e — Menuel, de St-Léger-se-Margerie, 25.

Poulains ou pouliches de l'année.

1er *Prix.* MM. Legrand, de Bailly-le-Franc, 30 fr.
2e — Lebrun, de Jasseines, 25.
3e — Lambert, de Sainte-Syre, 10.

RACE BOVINE.

Taureaux de 18 mois à 3 ans au plus.

(Avec engagement de les livrer encore un an pour la reproduction.)

1er *Prix.* MM. Radat, des Banlées, 80 fr.
2e — Lasneret, de Montsuzain, 60.
3e — Clément (Antime), d'Aubigny, 50.

Vaches fécondées ou suivies d'un veau de lait.

1er *Prix*. Mme vve Bécet, de Nozay, 60 fr.
2e — M. Devertu, maître de poste à Voué, 40.

Veaux ayant plus d'un an.

1er *Prix*. MM. Bradier, meunier à Voué, 30 fr.
2e — Coutant, d'Aubeterre, 20.

RACE OVINE.

Béliers âgés de 15 mois à 3 ans.

Prix unique. M. Rivière, de Chavanges, 50 fr.

Brebis portières.

1er *Prix*. MM. Rivière, de Chavanges, 50 fr.
2e — Laurent, de Chalette, 25.

Agneaux.

Il n'a pas été décerné de primes.

2me Série.

OUVRIERS DE CULTURE.

Bergers.

(Ces primes sont décernées aux bergers qui déploient le plus de soin et de zèle pour la garde et la santé de leurs bestiaux.)

MÉDAILLES D'ARGENT.

ARCIS. — Remi (Pierre), d'Allibaudières.
CHAVANGES. — Néant.
MÉRY. — Néant.
RAMERUPT. — Cendré (Pierre).

Domestiques.

(Primes décernées aux domestiques qui, attachés depuis plus de cinq ans à la même exploitation agricole, ont été les plus fidèles et les plus soigneux.)

MÉDAILLES DE BRONZE.

ARCIS. — Buridant (Louis), à Arcis.

CHAVANGES.— Marguet (Pierre-Jean-Baptiste), ferme de Fontenay, près Chavanges.
MÉRY. — Rebourt (Julien), à Boulages.
RAMERUPT. — Néant.

Servantes.

ARCIS. — Radet (Rose-Élisabeth), de Semoine.
CHAVANGES. — Néant.
MÉRY. — Prostat (Henriette), à Saint-Oulph.
RAMERUPT. — Drothière (Zoé), à Ramerupt.

Le bureau regrette de ne pouvoir récompenser cette année la nommée Marie Cadet, de Longsols; mais il croit de toute justice de lui décerner une mention très-honorable pour la conduite très-louable qu'elle a montrée depuis trente ans d'un service très-dévoué chez les mêmes maîtres.

OUVRIERS CONSTRUCTEURS.

Le bureau, reconnaissant l'excellente construction de la charrue qui est présentée au concours, et dans la fabrication de laquelle son auteur a réuni le système Rabourdin, en ce qui a trait à la direction à donner facilement à l'âge, et un dynamomètre, instrument simple et sûr pour mesurer la résistance à vaincre et la force à y appliquer; considérant aussi que le prix fixé à 110 fr. par le constructeur, permettra la popularisation de cet instrument : réunit les deux primes destinées aux instruments aratoires, et les décerne au sieur Maufroy, maréchal à Coclois, ce qui porte la prime à 50 fr.

ASSOLEMENT.

MÉDAILLES D'OR.

ARCIS. — M. Devertu, de Voué.

CHAVANGES. — M. Menuel, à Saint-Léger.
MÉRY. — M. Paubelle, à Viâpres-le-Grand.
RAMERUPT. — M. Boude (Adam), à Isle.

Arrondissement de Nogent-sur-Seine.

RAPPORT *fait au Comice agricole, par M.* JOZON, *au nom de la Commission de visite des fermes du canton de Villenauxe.*

MESSIEURS,

Votre commission, chargée de visiter et de reconnaître la bonne tenue des fermes et la quantité de plantes fourragères et sarclées que chacune d'elles entretient, eu égard à l'importance de son exploitation, vient vous rendre compte de la mission qui lui a été confiée. Elle regrette de n'avoir pas eu un plus long espace de temps pour se livrer à un examen plus approfondi de la culture en général dans le canton de Villenauxe-la-Grande, auquel devaient se borner ses visites. Elle a néanmoins, croyez-le-bien, porté ses investigations et sa critique, sur tout ce qui peut se rattacher à une culture bien entendue, en faisant toutefois à chacun la part de la position plus ou moins avantageuse de son *faire-valoir*, de l'étendue plus ou moins vaste de ses bâtiments, comme aussi de la fécondité du sol qu'il cultive.

Elle ne s'est arrêtée devant aucune considération, et n'a pas craint de dire ce qu'elle a trouvé de bien ou de mal compris dans la manière d'agir de chacun. C'était pour elle un devoir, et si parfois il a pu être difficile, elle doit cette justice de proclamer

que chacun a compris que le but de la belle institution du Comice serait manqué, si la vérité ne se faisait pas entendre. Les membres qui la composent, au nombre desquels j'ai l'honneur de me compter, seront heureux qu'en pareilles circonstances, nos honorables voisins de Villenauxe veuillent bien nous apporter le tribut de leurs lumières; ils peuvent être assurés que leurs bons avis seront reçus avec beaucoup d'empressement, et compter d'avance sur notre bien vive reconnaissance.

En persévérant franchement dans cette voie, en mettant de côté et en méprisant quelques petites jalousies intestines ou quelques amours-propres blessés, nous parviendrons facilement, Messieurs, à devenir les fiers rivaux de nos voisins de Seine-et-Marne, chez lesquels un comice établi depuis douze années a fait faire des progrès très-sensibles à l'agriculture, et donné une noble émulation dans ce pays si fertile, qui était resté stationnaire depuis un si grand nombre d'années.

L'agriculture, dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, comparée à ce qu'elle était il y a douze ou quinze années, est réellement en voie de progrès; mais, Messieurs, votre commission demeure convaincue qu'il y a encore beaucoup à faire : son sol, généralement peu fertile, manque en grande partie d'engrais; dans bon nombre de localités, on ne fume que les meilleures terres, et les terres à seigle y sont complètement négligées. Il est bien à désirer de voir changer un pareil système, et pour y arriver, il faut se livrer plus encore que par le passé à l'éducation du bétail, améliorer les races en les multipliant, augmenter la quantité des prairies artificielles, et surtout celles des plantes sarclées, qu'on ne rencontre qu'en très-petit nombre dans le canton de Villenauxe.

Dans la plupart des fermes, les chevaux sont bons et en parfait état. Votre commission a fait la remarque qu'ils étaient bien supérieurs chez les fermiers qui n'élèvent pas : ceci prouve que ceux qui se livrent à l'éducation de la race chevaline, font généralement un mauvais choix de juments et surtout d'étalons; elle n'est cependant pas disposée à accorder la préférence aux premiers, et ne saurait trop engager les seconds à faire quelques sacrifices pour améliorer leurs produits. Il suffit de compter avec sa bourse pour acheter un beau cheval; pour l'élever dans de bonnes conditions, il faut savoir faire choix du père et de la mère, et prodiguer des soins de tous les instants à l'élève.

Les vaches sont en bon état, mais généralement très-ordinaires, à part quelques exceptions rares; elles sont presque toutes élevées par les fermiers du pays. Il serait bien à désirer d'en voir améliorer la race, on y parviendrait assez promptement en faisant usage de taureaux de Haute-Normandie ou de Flandre.

C'est surtout parce qu'elles ne sont pas employées à la nourriture des vaches que les plantes sarclées font défaut dans le canton de Villenauxe. Une longue expérience ayant démontré que les racines peuvent, avec grand succès, entrer pour moitié dans la nourriture de ces animaux, la commission en recommande d'une manière toute particulière la culture à tous les fermiers intelligents.

Les étables ou vacheries sont généralement mal tenues; elles ont de mauvaises mangeoires, sans râteliers pour la plupart, et presque toutes sont peu aérées.

Les troupeaux laissent moins à désirer, ils sont généralement convenables et dans une voie de progrès plus ou moins avancée; avec le secours de bons béliers de riche taille, on arriverait sans peine à

des résultats avantageux. Dans plusieurs fermes le système des rateliers est vicieux, dans beaucoup d'autres il est mieux entendu; en général les bergeries ne sont point assez aérées, et pas assez spacieuses pour la quantité de moutons qu'elles sont destinées à recevoir. A moins d'habiter une ville où le facile débit du lait permet une quantité considérable de vaches aux dépens du troupeau, celui-ci bien dirigé est l'âme et la partie la plus productive de la ferme, tant sous le rapport pécuniaire que sous le rapport des engrais; votre commission ne saurait donc trop engager MM. les fermiers à faire tous les sacrifices voulus pour en avoir une quantité plus considérable.

En général la tenue des fermes n'est pas aussi satisfaisante qu'on pourrait le désirer; bon nombre s'y prêtent peu à la vérité, et le temps n'est pas encore arrivé, dans le canton de Villenauxe, où déja la culture joue un certain rôle, de joindre l'agréable à l'utile : sous ce dernier point de vue les fermes laissent beaucoup à désirer.

Les fumiers sont peu soignés : rarement ils sont mélangés les uns avec les autres, ou arrosés dans les moments de grande sécheresse; pas une seule ferme n'a de récipient pour le jus de ses fumiers (techniquement fosse ou trou à purain), qui doit servir à les arroser.

Après cet exposé très-succinct de la culture du canton de Villenauxe, considéré sous un point de vue général, votre commission va vous faire connaître, en observant l'ordre qu'elle a suivi, les résultats de ses visites dans chacune des fermes qu'elle était appelée à visiter.

Ferme de M. MICHON-BOSSUOT, *à Courtioux.*

L'assolement de cette ferme est triennal.

Son sol est argileux et calcaire. La portion argileuse y domine. Les terres y sont d'assez bonne qualité.

Elle se compose de 137 hectares 39 ares 67 centiares (315 arpents). Les prairies artificielles, assez bien venantes, occupent un quart environ des terres, les jachères un cinquième. Les récoltes y sont assez belles, quoiqu'elles aient, comme partout, souffert de la grande sécheresse.

Les vaches, toutes du pays, sont de petite taille; certaines ont été conduites trop jeunes au taureau pour que la race puisse s'améliorer.

Les bêtes ovines, d'un beau lainage et en assez bon état, sont d'une branche très-petite, qui tendrait plutôt à décroître qu'à s'améliorer. La commission a reconnu de l'intelligence dans M. Michon, elle ne saurait trop l'engager à suivre l'avis qu'elle a donné pour l'amélioration des bêtes ovines et bovines.

M. Michon, en 1845, a obtenu la deuxième médaille pour les prairies artificielles.

Ferme de M. Bossuot fils, *à la Saulsotte.*

L'assolement de cette ferme est triennal, comme il est pratiqué dans tout le canton de Villenauxe.

Elle se compose de 261 hectares 70 ares 80 centiares (600 arpents, ancienne mesure de 20 pieds pour perche), dont 34 hectares 89 ares 44 centiares en friches; son sol est calcaire et d'alluvion. Les prairies artificielles occupent un cinquième environ des terres labourables, le reste de l'exploitation est en céréales d'automne et de printemps, et en prairies artificielles pacagères volantes; les jachères y figurent en quantité très-minime.

La ferme de la Saulsotte, l'une des plus importantes du canton, a été pendant de longues années cultivée

avec succès par M. Bossuot père; tout fait présager que M. Bossuot fils, qui l'exploite aujourd'hui, ne négligera rien pour continuer à y apporter des améliorations : elle est garnie de bon et nombreux bétail; elle laisse à désirer sous le rapport de la tenue générale, mais il est juste de faire observer que la mauvaise disposition et le défaut absolu d'entretien des bâtiments, rendent une bonne tenue impossible.

La ferme a obtenu l'année dernière la première prime pour les plantes fourragères.

M. Baron, *à Montpothier.*

L'assolement de cette ferme est triennal. Le sol est argileux et calcaire. La portion argileuse est dominante.

Elle se compose de 80 hectares (192 arpents). Les prairies artificielles y figurent pour un cinquième; cette ferme en produit d'assez abondantes; les jachères occupent le quart des terres.

Cette ferme, quoique peu importante, est garnie de bestiaux en quantité convenable et assez bien soignés.

La commission croit devoir engager le propriétaire à poursuivre la voie de progrès dans laquelle il est entré, en faisant les dépenses nécessaires pour mettre ses bâtiments d'exploitation en harmonie avec les besoins d'une bonne culture.

M. Bardin Nicolas, *à Montpothier.*

Le fermier exploitant a une très-petite culture avec laquelle il parvient néanmoins à entretenir une quantité convenable de bestiaux, ses bâtiments sont très-divisés, la commission ne peut que l'engager à poursuivre la voie de progrès dans laquelle il est entré.

M. BARDIN, *maire à Montpothier.*

L'absence de M. Bardin n'a pas permis à la commission de recueillir aucun renseignement, l'importance de l'exploitation lui a paru du reste peu importante.

La commission regrette beaucoup que, sur la liste qui lui a été remise, le nom de M. Curé de Montpothier ait été omis; ne s'étant pas présentée chez lui, elle ne peut donner aucun renseignement sur son faire-valoir.

M. GÉRARD, *aux Mignons.*

L'assolement suivi dans cette ferme est triennal.

Son sol est argileux.

Elle se compose de 109 hectares 74 ares 08 centiares (260 arpents), dont 8 hectares 44 ares 19 centiares en friches. Les prairies artificielles occupent le quart des terres labourables, les jachères environ le sixième.

Le terrain est peu fertile, froid, ingrat, d'une culture difficile, néanmoins il est cultivé avec grand succès; les blés y sont remarquablement beaux, les avoines passables, les prairies artificielles peu abondantes; tous les bestiaux de la ferme sont en bon état.

La commission se plaît à dire qu'elle a remarqué un esprit d'ordre et de bonne tenue dans ce faire-valoir, qui fait honneur à M. et à M^me^ Gérard, et fait espérer que par la suite cette tenue laissera encore moins à désirer.

M. DESCHAMPS-GENTIL, *à la Grange-Guillaume.*

Le sol de cette ferme est argileux.

Elle se compose de 164 hectares 95 ares 54 centiares (392 arpents), dont 17 hectares 72 ares 74 centiares en friches.

Le bail de M. Deschamps n'a commencé qu'au premier mars dernier. L'ancien fermier n'est pas souscripteur, la commission n'a point à s'occuper de la culture; elle a remarqué avec plaisir que le propriétaire avait fait dans la reconstruction des bâtiments toutes les dépenses nécessaires pour les approprier à tous les besoins d'une bonne culture, et ce qu'elle a vu du fermier actuel lui fait espérer qu'il répondra à cet appel du propriétaire.

M. Rozay-Massé, *à Villenauxe.*

L'assolement est triennal.

La nature du sol est calcaire.

La ferme se compose de 160 hectares 39 ares 4 centiares (380 arpents). Les prairies artificielles occupent près du quart des terres, les jachères un quinzième.

Les récoltes, ordinairement belles chez M. Rozay, sont moins qu'ordinaires cette année, la sécheresse paraît en être la seule cause.

La disposition des bâtiments n'a pas permis à la commission de juger la bonne tenue de la ferme; mais le bon état des bestiaux, l'ordre qui paraît exister, lui a fait reconnaître l'intelligence et l'activité que l'exploitant apporte dans sa culture.

M. Duhont-Desert, *à la Cour-Maraille.*

Son assolement est triennal.

La nature du sol est graveleux et calcaire.

La ferme se compose de 101 hectares 29 ares 92 centiares.

Les prairies artificielles y entrent pour un sixième, les jachères pour un vingtième seulement.

Cette ferme, par la disposition de ses bâtiments et l'étendue de sa cour, est très-susceptible de se prêter

à une bonne tenue et aux améliorations que comporte une bonne culture.

M. Hury, *à Soulaunois.*

Assolement triennal.

Nature du sol graveleux et calcaire.

La ferme se compose de 52 hectares 33 ares 80 centiares.

Les prairies artificielles y sont pour un huitième.

Cette ferme est de petite étendue, et n'est pas tenue comme on pourrait le désirer d'un propriétaire aisé.

M. Dupont-Mirat, *au Plessis.*

Toujours assolement triennal.

Nature du sol tout-à-fait calcaire.

La ferme se compose de 59 hectares 9 ares 12 centiares.

Les prairies artificielles comptent pour un sixième.

Cette ferme, dont les bâtiments sont trop isolés, ne peut être considérée comme corps de ferme; le fermier, homme actif et intelligent, a reconnu lui-même que son exploitation ne comportait pas la tenue nécessaire pour une bonne culture; il quitte le pays pour prendre une ferme en Brie.

M. Foucault-Parisot, *à la Villeneuve.*

Assolement triennal.

Sol graveleux et calcaire.

L'importance de ce faire-valoir est de 54 hectares 2 ares 62 centiares (128 arpents); les prairies artificielles forment un sixième des terres labourables; il n'y a point de jachères.

M. Foucault se livre à l'éducation des chevaux, ses juments sont passables, leurs produits pourraient

être convenables avec le secours de leurs étalons.

La commission espère que ce propriétaire, qui, cette année, entre dans une ferme qu'il fait bâtir, se placera bientôt à la tête de la bonne culture du pays.

M. Foucault (Nicolas), *à la Villeneuve.*

Assolement triennal.

Sol graveleux et calcaire.

L'importance de ce faire-valoir est de 111 hectares 70 centiares.

Les prairies artificielles forment un sixième des terres labourables. Dans ce pays, les fermiers font quantité de prairies volantes qui nourrissent leur bétail le printemps et une partie de l'été; le sol s'y prête d'autant plus qu'il exige plus de culture.

Les bâtiments d'exploitation sont trop divisés pour que le maître puisse exercer une surveillance active; néanmoins la commission a hâte de dire que les chevaux, vaches et moutons de M. Foucault (Nicolas), sont dans l'état le plus satisfaisant, et que si cette ferme ne se prête pas à une bonne tenue, il est facile, à son inspection, de remarquer l'activité et l'intelligence du fermier.

M. Gennerat-Hélot, *à Périgny.*

Son assolement est triennal.

Le sol de cette ferme est graveleux et calcaire. Les prairies artificielles, fauchées cette année, forment près du quart des terres labourables. Il n'existe pas de jachères, elles sont pour la plupart ensemencées en vesce de printemps et en prairies volantes.

Les bâtiments d'exploitation de ce propriétaire sont assez convenablement établis, les fumiers assez bien disposés. Les animaux en général sont en bon

état; le troupeau surtout laisse peu à désirer; en général ce faire-valoir présente un ensemble assez satisfaisant, et M. Gennerat, qui est propriétaire, aurait peu de sacrifices à faire pour arriver à une tenue très-convenable.

M. Gennerat, depuis longues années, se livre à l'éducation des chevaux. Nous avons vu chez lui des poulains passables. La commission lui a fait faire la remarque, qu'avec un bel étalon, il aurait de beaux produits, et que les vices de conformation qu'on peut reprocher aux élèves qu'il fait, disparaîtraient très-promptement.

Ici, Messieurs, se termine la tâche que votre commission a eu à remplir; elle s'estimera heureuse, si on reconnaît en elle l'impartialité qui partout l'a guidée.

Toute distinction, toute récompense honorifique, suppose dans celui qui l'obtient la supériorité du talent alliée à la constance du travail; c'est ce double mérite que le Comice a voulu glorifier en accordant au cultivateur qui en aurait produit les preuves, une distinction toute particulière. Mais la supériorité en tous genres est ou relative ou absolue; est-ce seulement le mérite relatif que le Comice doit récompenser en donnant son plus beau prix? Non sans doute, ce n'est point ainsi qu'il l'a entendu. Le but du Comice est le perfectionnement de l'art agricole, la poursuite de ses progrès, et s'il suffisait, dans toute circonstance donnée, d'être (que l'on nous passe cette expression) le premier parmi ses pairs, ce serait aller contre le but de votre institution et en corrompre tous les fruits.

Telle est donc, après avoir parcouru et examiné attentivement les exploitations rurales du canton de Villenauxe, la première question que la commission a dû se poser : y *a-t-il lieu dans l'état actuel des*

fermes de ce canton de décerner la médaille d'or? Si d'une part cette formule dubitative employée par votre commission vous révèle une des faces de sa pensée, et la dispense de vous l'expliquer plus clairement; de l'autre elle est heureuse de pouvoir vous dire qu'elle n'a pas cru devoir s'écarter des principes qui doivent diriger le Comice, en la résolvant affirmativement.

D'après l'exposé ci-dessus, la commission, après un mûr examen, a proposé de décerner la médaille d'or à M. Gennerat-Hélot, de Périgny;

La première prime, pour les prairies artificielles, à M. Rozay, de Villenauxe-la-Grande;

La deuxième, à M. Gérard, des Mignons;

Et la troisième, enfin, à M. Nicolas Foucault, de la Villeneuve.

Le bureau a approuvé ces propositions.

DISTRIBUTION DES PRIX au Concours du Comice agricole de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, le 28 Juin 1846, à Villenauxe.

PRIX DE MORALITÉ.

Bergers.

Premier prix — Gérard (Pierre), chez M. Bossuot, à la Saulsotte, 24 ans de service. 60 fr. en argent et médaille d'argent.

Deuxième prix. — Philippon (Henry), chez M. Hury, à Soulaunois, 16 ans de service. 40 fr. en argent et une attestation.

Charretiers.

Premier prix. — Desjardins (Hilaire), chez M.

Vincent-Delaunay, à Marnay, 29 ans de service. 40 francs en argent et une médaille de bronze.

Deuxième prix. — Martin (Dominique), chez M. Aubisseau, au Clos-de-Macon, 15 ans 4 mois de service. 20 fr. en argent et une attestation.

Servantes.

Premier prix. — Dupont (Angèle), chez M. Olive, à Nogent, 18 ans de service. 40 fr. en argent et une médaille de bronze.

Deuxième prix. — Diard (Reine), chez M. Douine, à Bercenay, 16 ans de service. 20 fr. en argent et une attestation.

Batteurs en grange.

Premier prix. — Roussin (Louis-Nicolas), chez M. Foucault (Nicolas), à la Villeneuve, 24 ans de service. 40 francs en argent et une médaille de bronze.

Deuxième prix. — Dauvet (Jean), chez M. Bossuot, à Avant, 23 ans de service. 20 fr. en argent et une attestation.

Manouvriers.

Premier prix. — Grangé (Nicolas-Thimoté), chez M. Dupont, au Plessis-Barbuise, 40 ans de service. 40 fr. en argent et une médaille de bronze.

Deuxième prix. — Jolly (Pierre-Chrysogone), chez M. de Lesseps, à Poussey, 38 à 39 ans de service. 20 fr. en argent et une attestation.

Prix hors ligne. — Claire Jossier, veuve Guillaume, chez M. Courtois, à Saint-Lupien, 63 ans de service. 40 fr. en argent et une médaille de bronze.

LABOURAGE.

Premier prix. — Diard, chez M. Aubisseau, au Clos-de-Mâcon. 70 fr. et médaille en argent.

Deuxième prix. — Deschamps, chez M. Gérard, aux Mignons. 50 fr. et médaille en bronze.

Troisième prix. — Blacque, chez M. Foucault, à la Villeneuve. 40 fr. et médaille en bronze.

Quatrième prix.—Cramaille, chez M. Deschamps, à la Grange-Maraille. 30 fr. et médaille en bronze.

Gardes-Champêtres.

Prix unique. — Collot-Laurent, à Marcilly, 27 ans de service. Médaille d'argent.

Bonne tenue de ferme.

Prix unique. — M. Gennerat-Hélot, à Périgny. Une médaille *d'or* de 100 fr.

Plantes fourragères.

Premier prix. — Rozay-Massé, à Villenauxe. 100 fr. et une médaille d'argent.

Deuxième prix. — Gérard, aux Mignons, 75 fr. et une médaille d'argent.

Troisième prix. — Foucault (Nicolas), à la Villeneuve. 40 francs et une médaille de bronze.

BESTIAUX.

Chevaux entiers.

Premier et deuxième prix. — Néant.

Juments.

Premier prix. — Néant.

Deuxième prix. — Lauxerrois, à Poussey. 40 fr. et une médaille de bronze.

Troisième prix. — Bossuot-Gennerat, à la Saulsotte. 20 fr. et une médaille de bronze.

Poulains.

Premier prix. — Crécy, aux Caves. 40 fr. et une médaille d'argent.

Deuxième prix. — Lambert-Laurent, à Pars. 20 fr. et une médaille de bronze.

Pouliches.

Premier prix. Foucault-Parisot, à la Villeneuve. 40 fr. et une médaille d'argent.

Deuxième prix. — Fayolle, au Mériot. 20 fr. et une médaille de bronze.

Taureaux.

Premier et deuxième prix. — Néant.

Vaches.

Premier prix. — Brigeon (Claude), à Nogent. 50 fr. et une médaille d'argent.

Deuxième prix. — Gautrin (Célestin), à Nogent. 40 et une médaille de bronze.

Troisième et quatrième prix. — Néant.

Brebis.

Premier prix. — Néant.

Deuxième prix. — Jozon, à la Chapelle. 60 fr. et une médaille d'argent.

Gautrin (Célestin), à Nogent. 60 fr. et une médaille d'argent.

Troisième prix. — Bossuot-Gennerat, à la Saulsotte. 40 fr. et une médaille de bronze.

Foucault (Nicolas), à la Villeneuve. 40 fr. et une médaille de bronze.

Béliers.

Premier prix. — Néant.

Deuxième prix. — Jozon, à la Chapelle. 40 fr. et une médaille d'argent.

Agneaux.

Premier prix. — Razy, à Nogent. 60 fr. et une médaille d'argent.

Deuxième prix. — Gennerat-Hélot, à Périgny. 40 fr. et une médaille de bronze.

Arrondissement de Troyes.

Séance du 1er Octobre 1846.

Extrait.

Le bureau central arrête que les primes ci-après énoncées seront décernées ainsi qu'il suit dans la séance solennelle du 4 octobre présent mois, savoir :

PRIMES CANTONNALES *accordées par M. le Ministre de l'agriculture, aux cultures fourragères de toute nature, en forte proportion, perfectionnement et introduction de ces cultures sur une exploitation.*

Première prime, 100 fr., avec médaille d'argent, à M. Edme Moreau, fermier à Villemoiron, qui, sur une exploitation totale de 97 hectares, en cultive 32 46 ares en plantes fourragères.

Deuxième prime, 80 fr., avec médaille d'argent, à M. Nicolas Siret, propriétaire à Saint-Benoît-sur-Vannes, qui, sur une exploitation totale de 65 hectares, en cultive 36 en plantes fourragères.

Troisième prime, 70 fr., avec médaille d'argent, à M. Sainton, fermier à Saint-Mards, qui, sur une

exploitation totale de 46 hectares, en cultive 21 en plantes fourragères.

Quatrième prime, 50 fr., avec médaille d'argent, à M. Fandard (Cyprien), de Paisy-Cosdon, qui, sur une exploitation totale de 51 hectares, en cultive 21 en plantes fourragères.

Cinquième prime, 50 fr., avec médaille d'argent, à M. Pierre-Alexis Courtin, cultivateur à Rigny-le-Ferron, qui, sur une exploitation totale de 92 hectares, en cultive 29 en plantes fourragères.

PRIMES *accordées aux services personnels rendus à l'agriculture.*

Aux meilleurs bergers de l'arrondissement de Troyes.

Première prime, 40 fr., avec médaille d'argent, au sieur Julien Briet, berger à Luyères, canton de Piney, ayant fourni 60 ans de bons services, dont 54 sans interruption dans la même commune.

Deuxième prime, 20 fr., avec médaille d'argent, au sieur Diasse (Nicolas), berger à Saint-Mards, âgé de 56 ans, ayant 27 ans de bons services, dont 19 sans interruption dans la même exploitation.

Aux meilleurs valets de ferme de l'arrondissement.

Première prime, 40 fr., avec médaille d'argent, au sieur Masson (Jean-Raymond), valet de ferme, depuis 30 ans au service de la famille Cosson, d'Aix-en-Othe, sans autre interruption que celle occasionnée par une cessation de faire-valoir.

Deuxième prime, 20 fr., avec médaille d'argent, au sieur Guyot (Gabriel), valet de ferme depuis 19 ans de M. Guyot-Cardon, maire de Maraye-en-Othe.

Aux meilleures servantes de ferme de l'arrondissement.

Première prime, 40 fr., avec médaille d'argent, à

Marie-Thérèse Collinet, âgée de 55 ans, servante de ferme depuis 25 ans sans interruption, et d'une conduite digne d'éloges, dans la famille du sieur Jean-Baptiste Denisot, de Saint-Parres-aux-Tertres.

Deuxième prime, 20 fr., avec médaille d'argent, à Rose Olive, âgée de 29 ans, servante de ferme depuis 12 ans sans interruption, et d'une conduite irréprochable, de M. Mizelle, cultivateur à Villemaur.

PRIME *destinée à la commune de l'arrondissement de Troyes, dont les habitants se sont imposés le plus de sacrifices personnels pour améliorer leurs voies de communication.*

Prime de 100 fr. à la commune de Montfey, canton d'Ervy, pour avoir notablement amélioré ses voies de communication par de nombreuses prestations personnelles en dehors et en plus de celles exigées par la loi.

Prime destinée au meilleur garde-champêtre du canton d'Aix.

Une prime de 50 fr., avec médaille d'argent, à Ambroise Millard, garde-champêtre à Saint-Benoît-sur-Vannes, depuis 9 ans, et qui, pendant ce temps, a rempli ses fonctions avec zèle et intégrité.

Séance solennelle du Dimanche 4 Octobre 1846.

(Extrait.)

RACE CHEVALINE.

Première prime, 200 fr., avec médaille d'argent, à M. Bernut, de Saint-Benoît-sur-Seine, propriétaire du plus bel étalon.

Première prime, 100 fr., avec médaille d'argent, destinée au plus beau poulain de 20 à 30 mois, à M. Prin, de Saint-Benoît-sur-Seine.

Une mention honorable a été accordée à M. Salmon, directeur de la ferme modèle de Belley, pour le poulain présenté par lui.

La prime de 100 francs, avec médaille d'argent, destinée à la plus belle pouliche, a été décernée à M. Houzelot, de Saint-Parres-aux-Tertres.

Une seule jument poulinière, suivie de son poulain, a été soumise au jugement de la commission. La jument n'ayant rien de remarquable, la commission a réduit la prime à 100 fr., avec médaille d'argent, et cette prime a été accordée à M. Bourgoin, propriétaire à la ferme de Tartarat, en considération de la beauté du poulain.

RACES BOVINE ET OVINE.

Une prime de 100 fr., avec médaille d'argent, a été décernée à M. Sirey, de Saint-Benoît-sur-Vannes, pour un beau taureau âgé de 2 ans.

A l'égard des génisses, la prime aurait été méritée par M. Salmon, directeur de la ferme modèle de Belley; mais la commission, considérant que cet agriculteur reçoit des encouragements directs du Ministre de l'agriculture, a cru devoir se contenter de lui décerner une médaille d'argent.

La prime, réduite à 50 fr., avec médaille d'argent, a été accordée à M. Frédéric Lange, propriétaire à Aix-en-Othe.

La première prime de 200 fr., avec médaille d'argent, a été décernée à M. Lafosse, maître de poste à Montiéramey, pour un beau lot de 100 agneaux, race métisse, croisée avec des béliers de Rambouillet.

La deuxième prime réduite à 50 fr., avec médaille d'argent, a été accordée à M. Colson, cultivateur à Bercenay-en-Othe, pour un lot d'agneaux de 79 têtes, race ordinaire, mais bien soignée.

CONCOURS DE LABOURS.

Première prime, 80 fr., avec médaille d'argent, au sieur Courtin-Fèvre, de Rigny-le-Ferron.

Deuxième prime, 60 fr., avec médaille d'argent, au sieur Charles Claude, de Saint-Mards.

Troisième prime, 40 fr., avec médaille d'argent, au sieur Brulé Simon.

Première mention honorable, au sieur Pléan, élève de la ferme de Belley.

Deuxième mention honorable, au sieur Guyard, domestique à la ferme de Belley.

Troisième mention honorable, au sieur Huot, d'Estissac.

INSTRUMENTS ARATOIRES PERFECTIONNÉS.

Premier prix, converti en une médaille d'or, de la valeur de 100 fr., à M. le comte de Chavaudon, propriétaire au Ruez, pour un semoir perfectionné et à double effet.

Deuxième prix, 60 fr., avec médaille d'argent, au sieur Nieps (Gabriel), maréchal-charron, à Estissac, pour une charrue à régulateur mobile.

Une mention honorable, au sieur Costel, de Fontvannes, pour une charrue à soc mobile.

Pour extraits conformes :

Le Secrétaire du Comice agricole de l'arrondissement de Troyes,

MILLIERE.

NOTA. — Les Comices de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine n'ont rien adressé à la Société.

MERCURIALES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, PENDANT L'ANNÉE 1846.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Quantité d'hectolitres de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre par quinzaine.									
		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
		Quantités.	Prix moyen.	Quantités.	Prix moyen.	Quantités.	Prix moyen.	Quantités.	Prix moyen.	Quantités.	Prix moy.
			f. c.		f. c.		f. c.		f. c.		f. c.
Janvier . . .	1re	5976	20 33	371	14 51	1309	13 07	1892	10 03	4043	7 16
	2e	8262	20 29	495	14 59	2019	13 13	2908	9 62	6181	7 45
Février . . .	1re	4835	20 72	250	14 37	1357	13 53	1705	10 16	3704	7 29
	2e	5229	20 79	334	15 »	1345	13 59	1927	10 11	4833	7 41
Mars	1re	5464	20 43	301	15 12	1781	13 30	1898	10 07	4574	7 53
	2e	4638	20 33	306	14 07	1251	12 85	1195	9 98	4672	7 37
Avril	1re	4968	20 15	339	14 82	1432	13 30	2534	9 70	4031	7 33
	2e	5274	20 37	247	14 84	1432	12 73	2002	9 61	4275	7 67
Mai	1re	4958	20 62	275	15 14	1857	12 57	1742	10 55	3355	8 27
	2e	7424	21 15	369	16 85	1915	12 63	1839	10 03	3970	8 47

Juin.	1re	4854	23 03	163	17 25	1509	14 62	856	11 58	3455	9 77
	2e	4986	24 34	242	17 19	1739	14 08	1146	12 08	3913	9 81
Juillet. . . .	1re	5543	23 78	243	16 80	1302	13 10	955	11 43	3748	9 41
	2e	4397	24 30	139	16 98	1272	14 18	711	10 98	3604	8 92
Août	1re	7936	25 05	315	17 26	1730	15 57	970	11 37	2708	9 90
	2e	5499	26 41	259	17 45	1304	16 99	1375	12 28	3687	9 42
Septembre .	1re	7043	27 60	282	19 48	2626	18 43	1573	13 13	4167	9 07
	2e	6204	27 93	234	19 66	2050	18 26	1223	13 38	2966	9 76
Octobre. . .	1re	5449	28 21	281	20 10	1574	19 60	1371	13 74	3077	9 35
	2e	7304	29 43	378	21 04	1214	20 07	1870	14 94	4816	10 70
Novembre. .	1re	4077	32 35	162	23 40	714	21 03	1650	16 41	3806	10 53
	2e	4752	32 53	228	24 96	1271	23 80	2024	18 14	4439	10 13
Décembre. .	1re	3784	31 92	230	22 97	1258	25 04	1252	17 22	3687	9 95
	2e	4207	32 71	221	24 64	1443	23 »	1876	16 75	5001	9 93
Totaux.		133063		6664		36704		38494		96712	
Prix moyen de l'année. .			24 78		17 85		16 10		12 22		8 86

Suite des *Mercuriales de l'année* 1846.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Comestibles divers.												Fourrages (le quintal métrique).		Combustibles.					
		FARINES de Froment (les 100 kil.)		PAIN (le kilogram.)			POMMES DE TERRE (l'hect.)	VIANDE (le kilogramme)								BOIS (le stère).				CHARBON (l'hectol.)	
		Prix moyen.		Blanc.	Bis-blanc		Prix moyen.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton	Cochon		Foin.	Paille.	Chêne.		Autres essences		de Bois.	Fossile
		f.	c.	c.	c.		f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Janvier	1re	38	98	33	64	28 93	3	83	»	93	»	88	»	96	1	»	1	01	6	55	4	74	11	58	11	»	3	83	5	25
	2e	37	73	34	54	28 75	3	96	»	90	»	85	»	93	»	96	1	01	6	62	4	76	12	65	7	50	3	66	5	25
Février	1re	38	66	33	63	28 93	4	16	»	92	»	87	»	94	»	98	1	02	7	92	4	78	11	48	10	50	3	66	5	25
	2e	38	64	33	75	29 11	4	11	»	92	»	88	»	93	»	96	1	03	6	48	4	57	11	18	13	»	3	66	5	25
Mars...	1re	38	64	33	86	29 29	4	08	»	91	»	87	»	90	»	99	1	02	6	29	4	49	11	12	10	73	3	66	5	39
	2e	38	64	33	86	29 29	3	40	»	92	»	87	»	96	»	98	1	03	6	60	4	80	11	24	10	66	3	66	5	20
Avril...	1re	38	64	34	36	30 14	3	41	»	90	»	86	»	88	1	02	1	02	5	98	4	82	11	15	11	26	3	66	5	20
	2e	37	73	33	07	28 39	3	79	»	91	»	87	»	89	»	99	1	02	6	59	4	81	11	05	10	75	3	66	4	92
Mai.....	1re	38	64	34	32	29 64	3	60	»	90	»	85	»	87	»	99	1	04	6	53	4	81	10	95	10	77	3	66	4	91
	2e	38	98	34	98	29 64	3	51	»	93	»	87	»	89	»	99	1	06	6	22	4	59	12	46	11	61	4	»	4	87

Juin....	1re	37	96	35	89	30	89	3	66	»	91	»	86	»	85	»	98	1	05	6	44	4	53	10	75	10	65	3	66	4	92
	2e	40	51	36	53	30	39	2	60	»	92	»	88	»	88	1	14	1	05	6	82	4	72	10	90	10	70	3	66	4	91
Juillet.	1re	40	51	37	25	32	92	4	10	»	91	»	86	»	89	1	17	1	05	7	09	5	08	11	88	10	75	3	91	5	25
	2e	41	11	37	76	32	75	4	30	»	91	»	86	»	85	1	13	1	06	7	38	4	95	10	96	10	83	3	92	5	25
Août...	1re	40	77	38	30	23	75	4	60	»	91	»	85	»	86	1	01	1	05	8	12	5	74	10	93	10	83	3	91	5	25
	2e	40	78	39	24	34	58	4	60	»	90	»	85	»	88	1	02	1	18	8	70	5	91	11	17	10	71	3	91	5	25
Sept....	1re	42	64	39	55	34	72	4	73	»	87	»	85	»	92	»	99	1	09	9	07	6	27	10	90	10	88	3	92	5	25
	2e	42	64	40	73	36	79	5	15	»	90	»	87	»	92	»	97	1	10	9	21	6	29	11	04	10	85	3	91	5	25
Octob..	1re	42	66	41	27	28	87	5	51	»	89	»	86	»	92	»	96	1	09	9	82	6	77	11	»	10	85	3	96	5	25
	2e	41	42	42	05	37	87	5	42	»	89	»	85	»	93	»	99	1	11	9	54	6	95	11	15	10	68	4	»	5	25
Nov.....	1re	52	75	44	22	39	82	5	67	»	88	»	86	»	93	1	02	1	16	9	31	6	60	11	96	11	»	4	50	5	»
	2e	48	64	45	45	41	25	5	06	»	89	»	85	1	»	»	98	1	13	9	61	6	80	11	13	8	83	3	33	5	33
Déc.....	1re	47	62	44	43	40	62	5	25	»	89	»	85	»	97	»	96	1	15	9	64	6	78	10	50	12	50	4	»	5	33
	2e	48	82	44	77	40	55	5	19	»	89	»	85	»	97	1	03	1	15	9	68	6	95	11	26	12	50	4	»	5	33
Prix moyen de l'année.....		41	59	37	81	32	41	4	32	0	90	0	82	0	91	0	97	1	07	7	76	5	48	11	26	10	85	3	57	5	19

ÉTAT *des Récoltes en Grains et autres Farineux,*

ESPÈCES de GRAINS et de FARINEUX.	PRODUIT. NOMBRE D'HECTARES ensemencés en chaque espèce de Grains et Farineux.	QUANTITÉ MOYENNE de semence par hectare.	NOMBRE DE FOIS que la semence se multiplie, année commune.	NOMBRE DE FOIS que la semence s'est multipliée en 1846.	PRODUIT PAR HECTARE en 1846.	PRODUIT TOTAL de chaque espèce de Grains et Farineux en 1846.	Quantité de grains ment pour la des habitants.
					hectol.	hectol.	
Froment . . .	70053 »	2 37	4 94	3 94	9 33	653594 49	567702
Méteil.	3929 »	2 20	5 02	3 93	8 65	33985 85	36020
Seigle.	52061 »	2 10	4 72	3 80	7 98	415446 78	327663
Orge	25321 »	2 42	6 38	4 46	10 79	273233 59	70001
Sarrasin. . . .	2628 »	» 78	7 65	4 76	3 71	9750 88	»
Maïs et millet.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»
Avoine. . . .	86266 »	2 31	5 56	4 14	9 56	824702 96	»
Légumes secs.	1970 »	2 07	5 76	3 83	7 93	15622 10	8350
Autres grains.	1661 »	2 03	5 23	4 25	8 63	14334 43	6655
	243889 »	» »	» »	» »	» »	2240671 08	1016391
Pom. de terre.	4652 »	15 »	8 »	5 »	75 »	348900 »	83181

faites en 1846, *dans le département de l'Aube.*

CONSOMMATION. approximative d'hectolitres et de farineux actuellement nécessaire			TOTAL des BESOINS annuels.	COMPARISON du PRODUIT avec la consommation.		QUANTITÉ APPROXIMATIVE de vieux grains restant à la date du 1er septembre, dans le département.	POIDS MOYEN d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1846.
nourriture des animaux domestiques.	pour les SEMENCES.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.		Excédant.	Déficit.		
						hectol.	kilog.
»	159020 31	»	726722 31	» »	73127 82	15000	79
»	8643 80	»	44663 80	» »	10677 95	1200	75
1210	109328 10	»	438201 10	» »	22754 32	35000	63
81532	62276 82	12150	225959 82	47273 77	» »	4000	60
6509	2049 84	»	8558 84	1192 04	» »	»	42
»	»	»	» »	» »	» »	»	»
646826	199274 46	»	846100 46	» »	21397 50	16000	42
196	4090 32	»	12636 32	2985 78	» »	400	90
9320	3371 83	»	19346 83	» »	5012 40	»	72
745593	548055 48	12150	2322189 48	61451 59	132969 99	45100	»
166672	69780 »	»	319633 »	29267 »	» »	»	84 »

TABLEAU des Taureaux et Génisses de choix, *introduits dans le département de l'Aube par la Société d'Agriculture, depuis l'année* **1840** *jusqu'en janvier* **1847**, *indiquant le prix de ces animaux, le montant de leur revente et la perte éprouvée.*

DATE des ventes.	ORIGINE des Taureaux ou Génisses.	NOMBRE d'Animaux.	Coût des ANIMAUX (tous frais compris).		PRODUIT net de la REVENTE.		PERTE totale.		PERTE par taureau ou par génisse.	
	Taureaux.		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1840	Suisses	4	1094	15	482	»	612	15	153	»
1842	Normands	3	777	»	507	50	269	50	89	83
1843	—	5	1608	45	1265	»	343	45	68	69
1845	Suisses (Schwitz).	2	1155	85	725	»	430	85	215	42
—	Normands	2	664	»	390	»	274	»	137	»
1847	Charolais	4	1418	95	310	95	1108	»	271	»
	TOTAUX. . .	20	6718	40	3680	45	3037	95		
	Génisses.									
1844	Suisses (Schwitz).	10	3656	50	3365	»	291	50	29	15
1845	— —	9	3911	60	2960	»	951	60	105	73
	TOTAUX. . .	19	7568	40	6325	»	1243	10		

Récapitulation.

NATURE des ANIMAUX.	NOMBRE d'Animaux.	Coût des ANIMAUX (tous frais compris).		PRODUIT net des REVENTES.		PERTE totale.		PERTE moyenne.	
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Taureaux.	20	6718	40	3680	45	3680	45	151	90
Génisses	19	7568	10	6325	»	6325	»	65	43
TOTAUX . . .	39	14286	50	10005	45	4280	05	109	75

Observations. — Les 4 taureaux suisses achetés par la Société, en 1840, ont été cédés à des agriculteurs, à la charge de lui en rendre d'autres âgés de 18 mois, issus de ces mêmes taureaux. Un d'eux n'ayant pas eu de progéniture mâle, la Société a reçu en échange du jeune taureau qui lui était dû une somme d'argent qui, jointe au produit de la vente des trois autres qui lui ont été rendus, donne un total de 482 fr.; il figure dans la colonne du produit.

TABLEAU des Taureaux et Génisses *acquis par la Société d'Agriculture de l'Aube, et répartis dans les arrondissements, cantons et communes de ce département.*

TAUREAUX.				GÉNISSES.		
Arrond[ts].	Cantons.	Communes.	Nombre de Taureaux.	Cantons.	Communes.	Nombre de Génisses.
Arcis.	Arcis	Feuges *	1	Arcis	Voué	1
	Méry	Méry	1	»	»	»
	Id.	Id. *	1	»	»	»
	Id.	Savières	1	»	»	»
	Ramerupt	Coclois	2	»	»	»
Bar-s[r]-Aube	Bar-s[r]-Aube	Bayel	1	»	»	»
	Vendeuvre	Jessaint	1	»	»	»
Bar-s[r]-Seine	Bar-s[r]-Seine	Bar-s[r]-Seine	1	Chaource	Vallières	2
	Chaource	Chaource	1	»	»	»
Troyes.	Bouilly	Bûchères *	1	Bouilly	Lirey	1
	Id.	Moussey	1	»	»	»
	Estissac	Estissac	1	»	»	»
	Lusigny	Menois	2	Lusigny	Lusigny	1
	Id.	Mesnil-S[t]-P.	1	Troyes	Barberey	2
	Id.	Fresnoy	1	Id.	Belley	5
	Piney	Gérodot	1	Id.	B[t]-Benoît	2
	Id.	Piney	1	Id.	La Chapelle	1
	Id.	Montangon	2	Id.	S[t]-Germain	1
	Troyes	S[t]-Benoît	1	Id.	S[t]-Martin-ès-V.	1
	Id.	S[t]-Germain	1	Id.	S[t]-Parres-les-T.	1
					Pont-Hubert	1
			23			19

Les taureaux sont répartis dans 17 communes, et les génisses dans 12.

* Taureaux croisés issus de ceux qui ont été introduits en 1840.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE *des Membres* résidants *de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, depuis sa réorganisation par l'arrêté du Préfet, en date du 5 juillet* 1818, *jusqu'au* 31 *décembre* 1846 (1).

	MM.
7 juillet 1818.	Avalle-Duplessis, conseiller de préfecture.
id.	Ruotte, id.
id.	Vernier, juge.
id.	Pigeotte, médecin.
id.	Gréau aîné, manufacturier.
id.	Belgrand, conservateur des forêts.
id.	Grundler (le vicomte), maréchal-de-camp.
id.	De Saint-Georges, maire de Troyes.
id.	Martin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
id.	Crozet, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
id.	Desjardins, médecin.
id.	Camusat Des Carets, juge.
14 juillet 1818.	Patris-Debreuil, juge de paix.
id.	Corps, président du tribunal.
id.	Paillot de Saint-Léger, vice-président.
id.	Coudère, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
id.	Gossin, procureur du roi.
id.	Brahaut, officier d'état-major.

(1) On a conservé dans ce tableau la qualité que chaque membre avait lors de sa nomination, telle qu'elle est constatée par les procès-verbaux.— Les membres qui font encore partie de la Société, figurent dans les listes qui suivent, avec la qualité qu'on leur connaît actuellement.

2 avril 1819. Jourdan, géomètre en chef du cadastre.
id. Dubois de Morambert, propr et agriculteur.
id. Morin, avocat.
id. Bédor, médecin.
id. Brayer, inspecteur des contrib. directes.
4 juin 1819. Corthier fils, propriétaire.
id. Arnaud, peintre.
6 août 1819. Paillot de Loyne, secrétaire-général de la préfecture et député.
12 novem. 1820. Teisseire, manufacturier.
7 janvier 1820. Delaporte, pharmacien.
7 juillet 1820. Guerrapain, pépiniériste.
id. Faure, inspecteur des forêts.
19 juillet 1820. Fouquoire, principal du collége.
id. Montagne, contrôleur des contrib. directes.
5 janvier 1821. Hémelot, procureur du roi.
id. Vaudé, architecte.
16 mars id. De Sahune, conservateur des forêts.
23 id. id. Berthelin, négociant.
id. id. Baudot, id.
17 août id. Chambette, ingénieur des ponts et chaussées.
21 déc. id. Fortier, propriétaire et agriculteur.
3 mai 1822. Corrard de Breban, juge.
id. Masson, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
14 juin 1822. Camusat-Busserole, propriétaire.
4 juillet 1823. Delimay, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
20 août id. Carteron, médecin.
26 id. 1825. Doé, procureur du roi.
id. Guy, conservateur des forêts.
id. Lhoste, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
id. Prévost, avocat.
27 avril 1827. Vernier (Louis), capitaine en retraite.
18 janvier 1828. Leymerie, professeur de mathématiques.
id. Astruc, sous-intendant militaire.

15 février 1828. Baugnot, professeur de seconde au collége.
18 avril id. Patin, médecin.
18 juillet id. Stourm, substitut du procureur du roi.
8 août id. Fontaine-Gris, négociant.
25 id. id. Forneron, professeur de rhétorique.
21 id. 1829. Montachet fils, substitut du procur^r du roi.
18 déc. id. Valton, peintre.
16 juillet 1830. Hubert (l'abbé), bibliothécaire.
17 décem. id. Bégat (l'abbé), anc. recteur de l'académie.
16 id. 1831. Forneron, principal du collége.
30 janvier 1832. Dublanc, pharmacien.
17 février id. Des Etangs, greffier de justice de paix.
16 mars id. Thiérion, avocat.
20 décem. 1833. Masson (Victor), ancien député.
17 janvier 1834. Flaugergues, professeur de mathématiques.
24 id. id. Moncis, substitut.
21 février id. A. Rambourgt, conseiller de préfecture.
21 mars id. Marcotte, receveur général.
16 mai id. Baltet-Petit, pépiniériste.
20 décemb. id. Bert, architecte du département.
16 janvier 1835. Barthélemy, professeur de rhétorique.
20 février id. Bourquin, professeur de philosophie.
24 avril id. Pillard-Tarin, propriétaire et agriculteur.
21 août id. Gérard-Fleury, adj. à la mairie de Troyes.
20 novemb. id. Dauthemant, directeur de l'école normale.
19 février 1836. De Séjouné, manufacturier.
18 mars id. Chéron, inspecteur des écoles primaires.
15 avril id. François, mécanicien.
20 mai id. Gabé, ingénieur en chef des mines.
17 juin id. Bouché, architecte du département.
21 octobre id. Paillot de Montabert, peintre.
18 novem. id. Anner-André, imprimeur.
16 décem. id. Bouchier, géomètre en chef du cadastre.
16 février 1838. A. Gayot, membre du conseil d'arrondiss^t.
16 novem. id. Clément-Mullet, propriétaire.
17 mai 1839. Lasneret, maître de poste.
21 février 1840. Argence, avocat.

20 mars 1840. De Villemereuil, propriétaire et agriculteur.
20 avril id. Desguerrois, médecin.
15 janvier 1841. Harmand, bibliothécaire-adjoint.
19 février id. Salmon, directeur de l'école d'agriculture de Belley.
21 janvier 1842. Gallice-Dalbanne, ancien négociant.
15 avril id. Bertrand, substitut du procureur du roi.
21 id. 1843. Simon, principal du collége.
16 juin id. Fliche, conservateur des forêts.
19 janvier 1844. Lebasteur, ingénieur en chef du canal.
16 février id. D'Anthenay, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
19 avril id. Bardin, pharmacien.
16 janvier 1846. Ray (Jules), id.
20 février id. Mgr Debelay, évêque de Troyes.
20 novem. id. De Noel, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
18 décem. id. Schitz, peintre.

Membres non résidants *attachés à la Section d'Agriculture* (1).

	ARRONDISSEMENTS.	MM.
15 août 1845.	Arcis	Gombault, propriétaire à Arcis. Grenet, maire de Ramerupt.
id.	Bar-s^r-Aube.	Deligny, membre du conseil général, à Précy-Notre-Dame. De Bauffres, maître de poste, à Bar-sur-Aube.
id.	Bar-s^r-Seine.	Recoing, propriétaire, à la Rocatelle. Bobin (Frédéric), propriétaire aux Riceys.

(1) Ces membres ont été nommés en exécution de l'article 1^er des dispositions additionnelles au réglement, adoptées dans la séance du 18 juillet 1845.

15 août 1845.	Nogent . . .	WALCKENAER, membre du conseil général, à Quincey. BERTIN-DELAUNAY, propriétaire à Nogent.
id.	Troyes . . .	Le général vic^te^ RAMBOURGT C ✻, membre du conseil général, à Saint-Martin-ès-Vignes. LEROUGE, propriétaire à Montiéramey.
21 août 1846.	Bar-s^r^-Seine.	LAMBLIN, propriétaire à Villemorien, en remplacement de M. BOBIN, démissionnaire.

MEMBRES RÉSIDANTS *composant la Société, au 31 décembre* 1846.

BUREAU.

MM.

ZÉDÉ O ✻, préfet, président d'honneur.
DELAPORTE, président annuel.
DE VILLEMEREUIL, vice-président.
A. GAYOT, secrétaire.
E. BERTRAND, secrétaire-adjoint.
DES ETANGS, archiviste.
A. RAMBOURGT ✻, trésorier.

Division de la Société en sections.

Section d'Agriculture.

PAILLOT DE SAINT-LÉGER ✻, président du tribunal civil.
A. RAMBOURGT C ✻, conseiller de préfecture.
BALLET-PETIT ✻, pépiniériste.
PILLARD-TARIN, propriétaire.
DE VILLEMEREUIL, membre du conseil général.
LASNERET, propriétaire.
SALMON, directeur de la ferme modèle de Belley.
GALLICE-DALBANNE, membre du conseil d'arrondissement.
FLICHE ✻, conservateur des forêts.

A cette section appartiennent les membres non résidants dont la liste précède.

Section des Sciences.

Gréau aîné ✻, manufacturier.
Bédor ✻, docteur médecin.
Delaporte, membre du conseil général.
Carteron, docteur-médecin.
Patin, id.
Des Etangs, licencié en droit.
Clément-Mullet, memb. de la société géologique de France.
Desguerrois, docteur-médecin.
Ray (Jules), pharmacien.

Section des Arts.

Vaudé, architecte.
Thiérion, avocat.
Anner-André, imprimeur.
Lebasteur ✻, ingénieur en chef du canal.
D'Anthenay, ingénieur des ponts et chaussées.
Bardin, pharmacien.
Mgr Debelay, évêque de Troyes.
De Noel ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Schitz, peintre.

Section des Lettres.

Corrard de Breban ✻, juge d'instruction.
Gérard-Fleury, conseiller de préfecture.
Dautremant, directeur de l'école normale.
Chéron, maître de pension.
A. Gayot, membre du conseil d'arrondissement.
Argence, avocat.
Harmand, bibliothécaire.
Bertrand, juge.
Simon, principal du collége.

Membres honoraires.

	MM.
2 avril 1819.	Gossin, avocat à la cour royale de Paris.
id. id.	Brahaut, chef de division au ministère de la guerre.
19 juillet 1820.	Patris-Debreuil, ancien juge de paix, à Troyes.
16 mars 1821.	Crozet, ingénieur en retraite, à Grenoble.
3 mai 1822.	De Sahune, conservateur des forêts de la couronne, à Paris.
25 juin 1824.	Hémelot, président du tribunal de Saint-Mihiel.
17 juillet 1829.	Stourm, député, à Paris.
8 novem. 1833.	Leymerie, professeur de géologie, à Toulouse.
17 janvier 1834.	Montagne, propriétaire, à Troyes.
id. id.	Cortier, id., id.
18 avril id.	Camusat-Busserole, id.
21 novem. id.	Valton, professeur de dessin, à Paris.
20 décem. id.	Mongis, substitut du procureur du roi, à Paris.
id. id.	Fortier de Pouilly, propriétaire, à Troyes.
19 février 1836.	De Montachet fils, propriétaire, aux Varennes.
20 mars 1836.	Doé (Charles), membre du conseil général de l'Aube, à Menois.
19 août id.	Bourquin, principal du collége de Sainte-Menehoud.
21 octobre id.	Barthélemi, professeur de rhétorique, à Bar-le-Duc.
19 id. 1838.	Masson, maître des requêtes, à Paris.
19 avril 1839.	Des Carets, vice-président du tribunal de Troyes.
20 mars 1840.	Gabé, ingénieur en chef des mines en retraite, à Paris.
24 avril id.	Vernier, juge honoraire, à Troyes.
16 octobre id.	Forneron, proviseur du collége de Rouen.

19 février 1841. Pigeotte, docteur en médecine, à Troyes.
21 id. 1842. Chambette, ancien ingénieur, à Paris.
19 mai 1843. Bouchier, ancien géomètre en chef du cadastre, à Melun.
18 août id. Fontaine-Gris, négociant, à Troyes.
16 février 1844. Dublanc, pharmacien à la pharmacie centrale, à Paris.
19 avril 1844. François, ingénieur-mécanicien.
16 janvier 1846. Lhoste, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Meaux.
20 février id. Paillot de Montabert, peintre, à Troyes.

Membres associés.

MM.

2 juillet 1819. Jourdain, propriétaire, à Ervy.
id. id. D'Auzon, id., à Auzon.
6 août id. Collin, médecin, à Nogent-sur-Seine.
id. id. Demeufve, député, id.
id. id. Rambourgt-Delafferté, propriét^re, à Troyes.
id. id. De Plancy, propriétaire, à Plancy.
21 décem. 1821. De Vendeuvre, pair de France, à Vendeuvre.
id. id. Adrien de Mesgrigny, député, à Briel.
id. id. Angenoust de Romaine, propriétaire, à Romaine.
id. id. De Chavaudon, propriétaire, à Droupt-St.-Bâle.
id. id. De Noel de Buchères, id., à Bûchères.
id. id. Bertrand-Vouillemont, id., à Bar-s^r-Aube.
id. id. Clément, id., à Lusigny.
id. id. Poinsot, sous-préfet, à Nogent-sur-Seine.
3 mai 1822. Dupreuil, propriétaire, à Pouy.
id. id. Bazin, membre du conseil général, à Bercenay.
id. id. Doazan, propriétaire, à Paris.
30 août id. Jacquier, médecin, à Ervy.
15 juin 1827. Des Réaulx, propriétaire, à Brantigny.
id. id. Fortier fils, id., à Troyes.

23 janvier 1829. Fauthier, médecin, à Arcis.
15 mai id. Paillot de Mauroy, anc. sous-préf., à Troyes.
17 février 1832. Camus-Chardon, propriétaire, à Arcis.
21 décem. id. Dupin, médecin, à Ervy.
17 mai 1833. Dupré, id., à Bar-sur-Aube.
id. id. Dondeau-Jacotot, propriétaire, à Ervy.
20 novem. 1835. Galissot, desservant, à la Villeneuve.
16 décem. 1836. De Chabrand, propriétaire, à Bar-sur-Aube.
21 juillet 1837. Gérost, id., à Villenauxe.
id. id. Parisot, id., à Chaource.
19 avril 1839. Buret (Adolp.), id., à Saint-Léger.
17 mai id. Aubertin, médecin, à Bayel.
15 novem. id. Ray, notaire, aux Riceys.
18 id. 1840. De Mainville, propriétaire, à Estissac.
id. id. Gruyer-Jacob, id., à Villenauxe.
19 id. 1841. Felizet, médecin-vétérinaire, à Nogent.
15 décem. 1843. Truchy, mem. du conseil général, à Chessy.
id. id. Degrond-Dutailly, id., à Bar-sur-Aube.
id. id. De Lassus, id, à Arrentières.
19 juillet 1844. L'abbé Thiesson, desservant, à Viâpres.
22 décem. 1846. Coutant, membre de plusieurs sociétés savantes, aux Riceys.

Membres correspondants.

MM.

21 avril 1826. Le Comte Lelieur, de Ville-sur-Arce, ancien administrateur des parcs et jardins du roi, à Versailles.
18 janvier 1828. Michaux (Clovis), juge, à Paris.
id. id. Gauthier, architecte, membre de l'académie des beaux-arts, à Paris.
18 avril id. Danelle, maître de forges, à Montreuil, près Vassy.
23 janvier 1829. Uhrich, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Gap.
id. id. Thirion, ingénieur des ponts et chaussées, à Sarrebruck.

15 mai 1829. Gautier, professeur de géométrie descriptive au conservatoire des arts et métiers.
id. id. Poncelet, membre de l'institut, à Paris.
id. id. Bergery, professeur à l'école d'artillerie de Metz.
id. id. Bardin, ancien professeur de mathématiques, à Paris.
id. id. Desmarets, professeur à l'école d'Alfort.
19 mars 1830. Héré, homme de lettres, à Saint-Quentin.
15 juillet 1831. Leglay, bibliothécaire, à Lille.
18 novem. id. Michelin, membre de la Société géologique, à Paris.
16 décem. id. De Montvéran, homme de lettres, à Paris.
id. id. Lair, conseiller de préfecture, à Caen.
20 janvier 1832. Garinet, conseiller de préfecture, à Châlons-sur-Marne.
id. id. Maupassant, professeur de philosophie, id.
id. id. Salle, médecin, id.
17 février id. Vérollot fils, propriétaire, à Brienon.
18 mai id. Arnould, juge, à Châlons-sur-Marne.
21 décem. id. Brisson, ancien principal du collége de Châlons-sur-Marne.
id. id. Noirot-Bonnet, géomètre-forestier, à Langres.
17 mai 1833. Gobet-Boisselle, à Châlons-sur-Marne.
id. id. Bataillard (Charles), avocat, à Paris.
19 juillet 1833. Simart, sculpteur, à Paris.
20 décem. id. Léger, professeur d'architecture, à Heidelberg.
21 février 1834. Vallier (Jules), propriétaire, à Alger.
id. id. D'Ollivier, homme de lettres, à Nancy.
18 avril id. Prin, médecin, à Châlons-sur-Marne.
id. id. Auzoux, id., à Paris.
6 juin id. Joppé, bibliothécaire, à Châlons-sur-Marne.
id. id. De Graimberg, à Heidelberg, grand duché de Bade.
20 juin id. Ali-Ebach, médecin au Caire, en Egypte.
22 août id. Nicot, recteur, à Nîmes.

22 août 1834. Caron-Duvillard, médecin, à Paris.
20 décem. id. De Mauléon, homme de lettres, à Paris.
16 janvier 1835. Munck, id. id.
20 mars id. Lhomme, ancien principal du collége de Sarguemines.
29 mai id. Héricart de Thury, membre de l'Institut, à Paris.
id. id. Schlumberger-Heilman, à Mulhouse.
17 juillet id. Dagonnet, médecin, à Châlons-sur-Marne.
id. id. Girardin, professeur de chimie, à Rouen.
id. id. Boileau, botaniste, à Bagnères-de-Luchon.
id. id. Philippe, naturaliste, à Bagnères-de-Bigorre.
id. id. Rolland, inspecteur des domaines, id.
23 octobre id. Virlet, membre de la Société Géologique de France, à Paris.
id. id. Ami-Boué, id. id.
id. id. Charles D'Orbigny, id. id.
8 décem. id. Mlle Pauline Flaugergues, à Paris.
19 février 1836. Beauvais (Camille), propriét^re, à Rouvres.
id. id. Humbert, orthopédiste, à Morlay.
20 mai id. Bourgeois, fabricant de draps, à Suippes.
21 octobre id. Fleurot, directeur du jardin botanique de Dijon.
18 novem. id. Lefebvre, bibliothécaire, à Auxerre.
20 janvier 1837. Mimart, conseiller à la cour royale, à Douai.
21 avril id. Paris (Louis), ancien bibliothécaire, à Reims.
21 juillet id. Bressier, directeur des domaines, à Dijon.
18 août id. Neveu-Lemaire, avocat, à Paris.
29 décem. id. De Hééren, professeur, à Gœttingue.
16 novem. 1838. D'Orbigny (Alcide), membre de la Société Géologique de France, à Paris.
id. id. De La Chapelle, ancien pharmacien, à Cherbourg.
id. id. Noegelé père, médecin, à Heydelberg.
id. id. Wilken, professeur de langues orientales, à Berlin.
21 décemb. id. Delaunay, répétiteur à l'école polytechnique.

19 février 1839. Goubaut, directeur de l'école municipale de François I^er^, à Paris.
19 avril id. Delaporte, secrétaire du Comice agricole de Doulevent (Haute-Marne).
id. id. Moreau de Jonnès, chef des travaux de la statistique de la France, au ministère de l'agriculture.
id. id. Trois-Doué, ingénieur civil, à S^t^-Saturnin.
21 juin. id. Alfred Dupreuil, propriétaire, à Sorlun.
16 août id. Didron, secrétaire du comité des monuments historiques, à Paris.
16 octobre id. Avenel, médecin, à Rouen.
15 novem. id. De Wittenbach, bibliothécaire, à Trèves.
15 mai 1840. Duteatre-Delporte, administrateur du muséum de Boulogne.
5 août id. Pupier, directeur des mines de Commentry.
15 janvier 1841. Vial, procureur du roi, à Auxerre.
16 avril id. Piroux, directeur de l'école des sourds-muets de Nancy.
21 août id. Des Etangs, homme de lettres, à Paris.
19 novem. id. Clauze, suppléant de juge de paix, à Châlons-sur-Marne.
id. id. David Allégre, prop^re^, à la Tête-de-Buch.
29 août id. Paulin Paris, membre de l'institut, à Paris.
21 juillet 1843. Nodot, directeur du musée, à Dijon.
15 décem. id. Audiffred, avocat, à Paris.
id. id. Gaudry, id. id.
id. id. Millard, propriét^re^, id.
31 mai 1844. Perrey, professeur de mathématiques, à Dijon.
15 novem. id. Danton, chef du secrétariat et du cabinet du ministre de l'instruction publique, à Paris.
20 décem. id. Royer, inspecteur de l'agriculture, à Paris.
8 août 1845. Thiérion fils, avocat, à Paris.
20 novem. id. P. Gerdy aîné, membre de l'académie de médecine, à Paris.
16 janvier 1846. Landouzy, docteur en médecine, à Reims.

TABLEAU *des Compagnies savantes de la France, avec lesquelles correspond la Société d'Agriculture de l'Aube.*

Ain.

Bourg.	Société Royale d'émulation de l'Ain.

Aisne.

S^{t}-Quentin.	Société Industrielle et Commerciale.
—	Société Académique de Saint-Quentin.

Alpes (Basses-).

Digne.	Société d'Agriculture des Basses-Alpes.

Ariège.

Foix.	Société d'Agriculture et des Arts de l'Ariège.

Aude.

Carcassonne.	Société d'Agriculture.

Aveyron.

Rodez.	Société d'Agriculture de l'Aveyron.

Bouches-du-Rhône.

Marseille.	Académie Royale des Sciences, Lettres et Arts.
Aix.	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.

Calvados.

Caen.	Société Royale d'Agriculture et du Commerce.
—	Société Française pour la conservation des monuments historiques.
Bayeux.	Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.
Falaise.	Société Académique, Agricole, Industrielle, etc., de l'arrondissement de Falaise.

Charente.

Angoulême.	Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.

Charente-Inférieure.

La Rochelle.	Société d'Agriculture de La Rochelle.
Rochefort.	Société d'Agricul^{re}, Sciences et Belles-Lettres.

CHER.

BOURGES.	Société d'Agriculture du Cher.

CÔTE-D'OR.

DIJON.	Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
—	Comité central d'Agriculture de la Côte-d'Or.
—	Société Médicale.

DOUBS.

BESANÇON.	Société d'Agriculture, Sciences naturelles et Arts du Doubs.

DRÔME.

Valence.	Société départementale d'Agriculture de la Drôme.
—	Société de Statistique des Arts utiles et des Sciences naturelles de la Drôme.

EURE.

EVREUX.	Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

EURE-ET-LOIR.

CHARTRES.	Société d'Agriculture.
—	Comice Agricole de l'arrond^{t} de Chartres.

GARD.

NÎMES.	Académie Royale du Gard.
—	Société libre d'Agriculture du Gard.

GARONNE (HAUTE-).

TOULOUSE.	Société Royale d'Agriculture.

GIRONDE.

BORDEAUX.	Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.
—	Société d'Agriculture de la Gironde.
—	Commission des monuments historiques de la Gironde.

INDRE.

CHATEAUROUX.	Société d'Agriculture de l'Indre.

INDRE-ET-LOIRE.

TOURS.	Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.

Isère.

Grenoble.	Société d'Agriculture de l'arrondissement de Grenoble.

Jura.

Lons-le-Saunier.	Société d'Emulation du Jura.
Dôle.	Société d'Agriculture et des Arts de l'arrondissement de Dôle.

Loir-et-Cher.

Blois.	Société d'Agriculture de Loir-et-Cher.

Loire.

S^t^-Etienne.	Société Industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne.
Montbrison.	Société d'Agriculture.

Loire-Inférieure.

Nantes.	Société Royale Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Loiret.

Orléans.	Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Lot.

Cahors.	Société Agricole et Industrielle du Lot.

Lozère.

Mende.	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.

Maine-et-Loire.

Angers.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
—	Société Industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.
—	Comice Horticole d'Angers.

Manche.

Cherbourg.	Société Royale académique.

Marne.

Chalons.	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Chalons.	Comice Agricole.
Reims.	Académie de Reims.

Marne (Haute-).

Chaumont.	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Marne.

Meurthe.

Nancy.	Société Centrale d'Agriculture.

Meuse.

Bar-le-Duc.	Société d'Agriculture des arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy.

Moselle.

Metz.	Académie Royale de Metz.

Nord.

Lille.	Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Douai.	— Royale et Centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Valenciennes.	— d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes.
Cambrai.	Société d'Emulation.

Oise.

Beauvais.	Société Agricole et Industrielle de l'Oise.
—	Athénée du Beauvaisis.

Pas-de-Calais.

Arras.	Académie d'Arras.
—	Société Royale des Sciences, des Lettres et des Arts.
—	Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Boulogne-s-Mer.	Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.
Calais.	Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et Arts.

Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand.	Société d'Agriculture de Clermont-Ferrand.

Pyrénées-Orientales.

Perpignan.	Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhin (Bas-).

Strasbourg.	Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.

Rhin (Haut-).

Colmar.	Société départementale d'Agriculture du Haut-Rhin.
Mulhouse.	Société Industrielle.

Rhône.

Lyon.	Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
—	Société Royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

Saône (Haute-).

Vesoul.	Société d'Agriculture de la Haute-Saône.

Saône-et-Loire.

Macon.	Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres.
Autun.	Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.

Sarthe.

Mans.	Société Royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans.

Seine.

Paris.	Société Royale et centrale d'Agriculture.
—	— libre des Beaux-Arts.
—	— d'Encouragement pour l'Industrie nationale.
—	— de Géographie.
—	— Géologique de France.
—	— de l'Histoire de France.
—	— Royale d'Horticulture.
—	— pour l'Instruction élémentaire.
—	— de la Morale chrétienne.
—	— Séricicole.
—	Athénée des Arts.
—	Institut historique.

Seine-Inférieure.

Rouen.	Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
—	Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.
—	Société libre d'Emulation.
Le Havre.	Société Hâvraise d'études diverses.

Seine-et-Marne.

Melun.	Société d'Agriculture.
Meaux.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Seine-et-Oise.

Versailles.	Société Royale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

Somme.

Amiens.	Académie des Sciences, Agriculture, etc., de la Somme.
Abbeville.	Société Royale d'émulation.

Tarn-et-Garonne.

Montauban.	Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.

Var.

Toulon.	Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.
Draguignan.	Société d'Agriculture et de Commerce du Var.

Vaucluse.

Avignon.	Société d'Agriculture.

Vienne.

Poitiers.	Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.

Vienne (Haute-).

Limoges.	Société Royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

Vosges.

Epinal.	Société d'Emulation des Vosges.

Yonne.

Sens.	Société Archéologique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans les N^os^ 97, 98, 99 et 100, formant la 24^e^ année des Mémoires de la Société.

Pages.

Discours d'ouverture prononcé par M. Zédé, maître des requêtes, préfet de l'Aube, et président d'honneur de la Société. 1

Discours sur les Services que les Sciences ont rendus et sont appelées à rendre à l'Agriculture, et sur la Composition des Sociétés d'Agriculture départementales, par M. Delaporte, président de la Société . . 10

Compte-rendu des Travaux de la Société, depuis sa séance publique du 25 mars 1844, jusqu'à celle du 16 mars 1846, par M. A. Gayot, secrétaire. 34

Extrait du Rapport fait sur le Concours ouvert pour un *Manuel d'Hygiène* des animaux domestiques, à l'usage des cultivateurs du département de l'Aube, au nom d'une Commission, par M. Salmon, rapporteur 75

Rapport par M. Ernest Bertrand, au nom de la section des lettres, sur le concours ouvert pour la meilleure Notice sur la vie et les travaux d'un des hommes remarquables nés dans le département de l'Aube . 80

La *Cloche et le Tambour*, dialogue en vers, par M. Clovis Michaux, membre correspondant 111

La *Fleur et l'Oiseau*, dialogue en vers, par le même . 113

Prix mis au concours par la Société. 115

Séance générale Agricole du 13 février 1846. 121

Séance générale Agricole du 24 avril 1846. 130

Pages.

Document inédit sur le dernier des Pithou, par M. E. Bertrand 142

Revue des Progrès Horticoles dans le département de l'Aube, par M. Baltet-Petit. 146

Extrait d'une lettre concernant la culture de la pomme de terre, etc., adressée à la Société, par M. De Chabrand, membre associé. 154

Compte-rendu des délégués de la Société d'Agriculture de l'Aube, au *Congrès central d'Agriculture*, par M. A. Millard, rapporteur 156

Le Fluide Magnétique, en 1833, par M. E. Bertrand. . 189

Séance générale Agricole du 28 novembre 1846 . . . 201

De la poésie pastorale et de son état en France dans ces derniers temps, par M. Thiérion 210

Résignation, sonnet, par M^lle^ P. Flaugergue. 246

L'Orgue et le Passant, dialogue en vers, par M. Clovis Michaux. 246

Notice sur le *Recueil de Plantes* coloriées de J. Rondot, de Troyes, par M. S. Des Etangs 249

Liste des plantes figurées dans le recueil de Rondot, par M. S. Des Etangs 255

Rapport de M. De Villemereuil, sur la distribution des primes départementales, faite à Aix-en-Othe, le 4 octobre 1846. 261

Travaux des Comices Agricoles du département de l'Aube.

Arrondissement d'Arcis.— Séance publique du 13 septembre 1846 268

Distribution des primes. 269

Arrondissement de Nogent.—Rapport de M. Jozon, au nom de la commission de visite de fermes du *canton de Villenauxe* 272

Distribution des primes, le 28 juin 1846 283

Arrondissement de Troyes. — Distribution des primes et prix, le 4 octobre 1846, à *Aix-en-Othe* . 287

Mercuriales du département de l'Aube, pendant l'année 1846. 292

Pages.

Etat des Récoltes en grains et autres farineux, faites en 1846 dans le département de l'Aube. 296

Tableau des Taureaux et Génisses de choix, introduits dans le département, par la Société, depuis l'année 1840. 298

Tableau des Taureaux et Génisses acquis par la Société, répartis dans les arrondissements, cantons et communes du département 299

Tableau Chronologique des Membres résidants de la Société d'Agriculture, etc., de l'Aube, depuis sa réorganisation, en 1818, jusqu'au 31 décembre 1846. 300

Membres non résidants 303

Membres résidants composant la Société, au 31 décembre 1846, rangés par sections 304

Membres honoraires. 306

— associés. 307

— correspondants 308

Tableau des compagnies savantes avec lesquelles correspond la Société d'Agriculture de l'Aube. 312

BOUQUOT, IMPr DE LA SOCIÉTÉ. — TROYES.

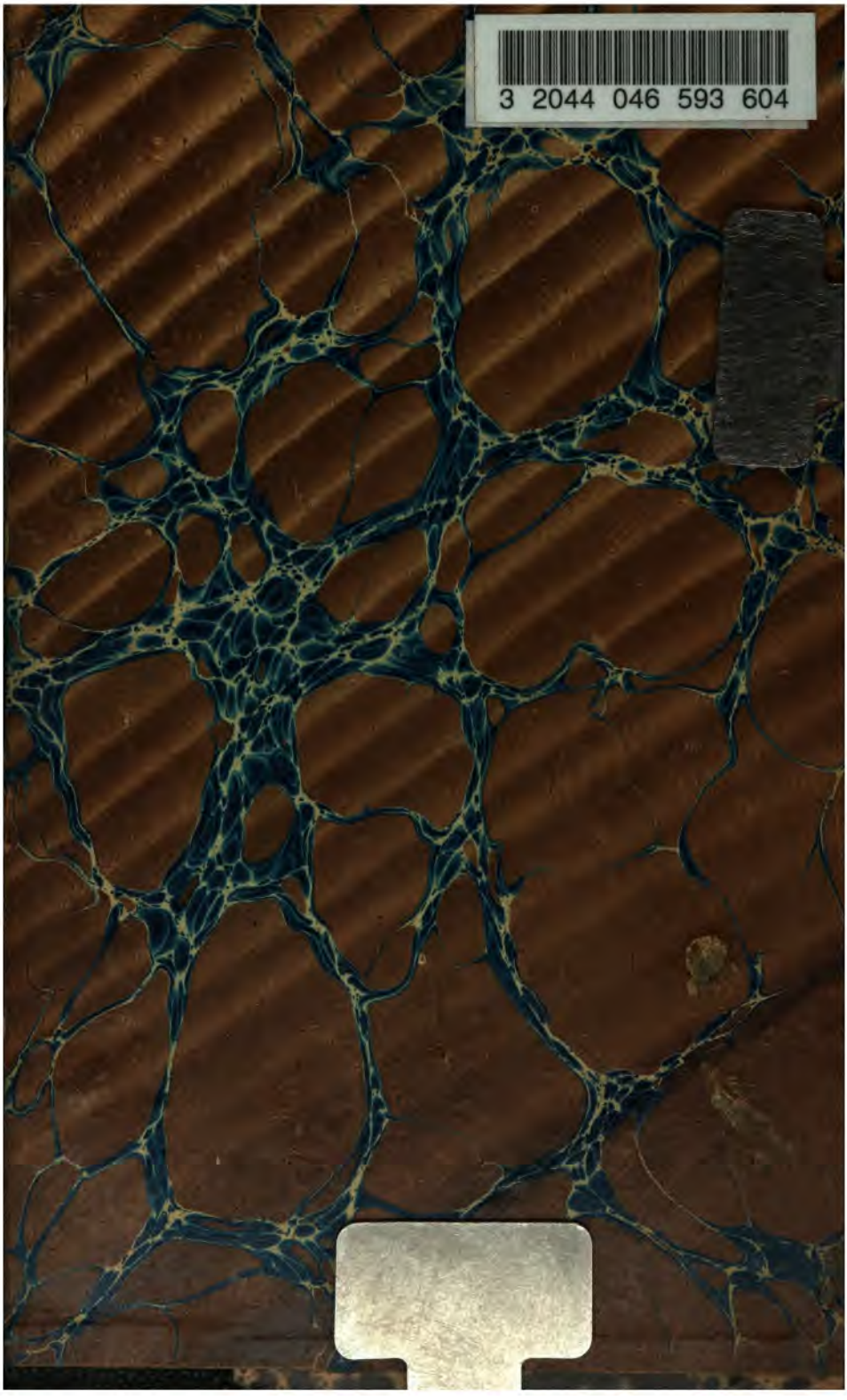
3 2044 046 593 604